

BIBLIOTHECA HISTORICA ROMANIAE
47

SECTION
D'HISTOIRE
ÉCONOMIQUE

SERGIU COLUMBEANU

— 5 —

*Grandes
exploitations
domaniales
en Valachie
au XVIII^e siècle*

EDITURA ACADEMIEI
REPUBLICII SOCIALISTE ROMÂNIA

EDITURA ACADEMIEI REPUBLICII SOCIALISTE ROMÂNIA

Str. Gutenberg 3 bis, Bucureşti VI

La collection

BIBLIOTHECA HISTORICA ROMANIAE

paraît sous les auspices de

**L'ACADÉMIE DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE et de
L'ACADÉMIE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES DE LA
RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE**

Directeurs de la collection : MIRON CONSTANTINESCU et DAVID PRODAN,
Membres de l'Académie de la République Socialiste de Roumanie

Secrétaires généraux de Rédaction : H. DAICOVICIU et GH. DIACONU

<https://biblioteca-digitala.ro>

**GRANDES EXPLOITATIONS
DOMANIALES EN VALACHIE
AU XVIII^e SIÈCLE**

Traduit du roumain par
RADU CREȚEANU

La Collection
BIBLIOTHECA HISTORICA ROMANIAE
paraît sous les auspices de
L'ACADÉMIE DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE
et de
L'ACADÉMIE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES
DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE
Directeurs : **MIRON CONSTANTINESCU** et **DAVID PRODAN**
Secrétaires généraux de rédaction : **H. DAICOVICIU** et **GH. DIACONU**

BIBLIOTHECA HISTORICA ROMANIAE

SECTION D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

47(5)

SERGIU COLUMBEANU

**GRANDES EXPLOITATIONS DOMANIALES
EN VALACHIE AU XVIII^e SIÈCLE**

EDITURA ACADEMIEI REPUBLICII SOCIALISTE ROMÂNIA
Bucarest, 1974

EDITURA ACADEMIEI REPUBLICII SOCIALISTE ROMÂNIA
Str. Gutenberg 3 bis, București 6, România

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
Chapitre I ^{er} . Description du domaine	23
Chapitre II. La population rurale et le domaine seigneurial . .	33
Chapitre III. Production du domaine	49
1. Données sur la technique agricole de la Valachie au XVIII ^e siècle	49
2. Mesures administratives concernant la produc- tion de céréales	51
3. Conjonctures défavorables à l'agriculture au XVIII ^e siècle	53
4. Production céréalière du domaine	54
5. La réserve seigneuriale céréalière. La corvée et le travail payé	77
6. L'élevage et l'apiculture	93
7. Viticulture	104
Chapitre IV. Les monopoles seigneuriaux.	123
Chapitre V. Revenus du domaine.	143
Chapitre VI. Dépenses du domaine	165
Chapitre VII. Considérations sur les revenus et l'activité commer- ciale du domaine au XVIII ^e siècle	175
Conclusions	193

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- Archives de l'Etat — Bucarest Arch. de l'Etat — Bucarest
Archives de l'Etat — Sibiu Arch. de l'Etat — Sibiu
Bibliothèque de l'Académie de la République
Socialiste de Roumanie Bibl. Acad.
« Biserica Ortodoxă Română » (revue). Bis. Ort. Rom.
« Buletinul Societății române de Geografie »
(revue) Bul. Soc. Geogr.
Documente privind relațiile agrare în veacul al
XVIII-lea. Vol. I. Țara Românească
(Documents concernant les relations
agraires au XVIII^e siècle. Vol. I. Va-
lachie) *Doc. rel. agr. Ț. Rom.*
Editions de l'Académie de la République
Socialiste de Roumanie Ed. Acad.
Musée d'Histoire de la ville de Bucarest Mus. d'Hist. Buc.

Le présent ouvrage s'est proposé de traiter un des problèmes capitaux de l'histoire agraire de la Roumanie, à savoir la structure du grand domaine seigneurial au XVIII^e siècle¹. A cette époque, les données dont on dispose sur l'étendue des superficies cultivées, les quantités de produits obtenues, les revenus réalisés par la vente de ceux-ci, les frais d'exploitation et d'administration des terres deviennent plus abondantes, ce qui permet de les grouper et de les analyser dans une étude à caractère monographique. Or, il va de soi que ces données ont une importance de premier ordre, puisqu'elles constituent le plus sûr moyen d'apprécier en quelle mesure et de quelle façon ont évolué les rapports entre maîtres fonciers et paysans asservis².

Dans les ouvrages d'histoire agraire roumaine consacrés à l'époque qui précède la nôtre, on s'est surtout occupé des aspects sociaux, c'est-à-dire des relations entre maîtres fonciers et paysans dépendants, ainsi que de la lutte pour la terre entre boyards et paysans libres. En échange, le secteur particulièrement important que représente la structure économique du domaine seigneurial, autant au XVIII^e siècle — donc directement en rapport avec notre sujet — qu'auparavant, a été traité par l'historiographie roumaine d'autrefois de façon fort sommaire. Ainsi, dans son ouvrage connu, excellent par ailleurs, consacré à l'histoire agraire de la Moldavie, parmi les nombreuses pages analysant les rapports entre boyards

¹ Voir également A. Oțetea, *Considerații asupra trecerii de la feudalism la capitalism în Moldova și Țara Românească* (Considérations sur le passage de la féodalité au capitalisme en Moldavie et Valachie), dans « Studii și materiale de istorie medie », vol. IV, Bucarest, Ed. Acad., 1960, p. 354.

² *Ibidem*.

et paysans asservis, Radu Rosetti ne fournit que quelques chiffres concernant la production d'une seule terre, celle de Miclăușeni (dép. de Roman)³. Quelques années plus tard, Gh. Panu essaye d'expliquer l'augmentation du nombre des jours de corvée par l'accroissement de la production des terres, sous l'effet stimulant des demandes sans cesse accrues de grains pour l'exportation à partir de la fin du XVIII^e siècle et du début du siècle dernier ; mais il n'invoque pas le moindre témoignage d'ordre quantitatif pour illustrer ce « développement extraordinaire » — comme il l'appelle — de la culture des céréales⁴. I. C. Filitti, à son tour, dans son ouvrage de synthèse traitant du régime de la propriété du sol jusqu'à la loi rurale de 1864, ne mentionne nulle part la production du domaine seigneurial, facteur qui, une fois élucidé, lui aurait pourtant permis d'expliquer de manière plus satisfaisante les obligations des paysans dépendants, dont l'ouvrage s'occupe⁵.

En ce qui concerne les sources documentaires utilisées par les ouvrages antérieurs qui atteignent le problème de l'organisation économique du domaine, il convient de mentionner les comptes de revenus et de dépenses des terres du hetman Răducanu Roset, de Moldavie, publiés en 1908 par Radu Rosetti⁶, ainsi que certaines notes concernant la production des terres du boyard olténien Nicolae Glogoveanu, publiées par Nicolae Iorga⁷.

Dans les ouvrages de la nouvelle école historique roumaine consacrés aux relations agraires au XVIII^e et au début du XIX^e siècle, on a serré de plus près les problèmes liés à la structure économique et aux activités productives du domaine féodal. Outre les sources étrangères, connues depuis longtemps et sur lesquelles nous n'insisterons pas, ces ouvrages ont bénéficié d'une série de sources intérieures, découvertes récemment, contenant des informations et

³ R. Rosetti, *Pământul, sătenii și stăpîni în Moldova* (La terre, les paysans et les seigneurs en Moldavie), tome I, Bucarest, 1907, p. 358—359.

⁴ Gh. Panu, *Cercetări asupra stării țăranilor în veacurile trecute* (Recherches sur l'état des paysans au cours des siècles passés), vol. I., 1^{ère} partie, Bucarest, 1910, p. 364 et 465—467.

⁵ I. C. Filitti, *Proprietatea solului în Principatele Române pînă la 1864* (La propriété du sol dans les Principautés Roumaines jusqu'en 1864), Bucarest, 1935.

⁶ Radu Rosetti, *Cum se căutau moșiile în Moldova la începutul veacului XIX. Condiția de răfuială a hatmanului Răducanu Roset cu vechilii lui pe anii 1798—1812* (Comment les terres étaient gérées en Moldavie au début du XIX^e siècle. Le registre de règlements de comptes du hetman Răducanu Roset avec ses administrateurs pour les années 1798—1812), dans « *Analele Academiei Române* », Mémoires de la Section historique, II^e série, tome XXXI, 1908—1909.

⁷ N. Iorga, *Situația agrară, economică și socială a Olteniei în epoca lui Tudor Vladimirescu* (La situation agraire, économique et sociale de l'Olténie à l'époque de Tudor Vladimirescu), Bucarest, 1915.

des données qui jettent une lueur nouvelle sur l'économie du domaine⁸ et ont donné lieu à des résultats notables.

Ces dernières années ont vu paraître un certain nombre d'ouvrages spécialement consacrés aux problèmes concernant la structure économique du domaine seigneurial au XVIII^e siècle et dans la première moitié du XIX^e siècle⁹. A cet égard, il convient

⁸ Voir à ce sujet les ouvrages suivants : Iuliu Ciobotaru, *Așezămintele agrare moldovenești — 1766—1832* (Les institutions agraires moldaves — 1766—1832), <I>, dans « Anuarul Institutului de istorie și arheologie „A. D. Xenopol” — Iași », V, 1968, p. 87—120; Sergiu Columbeanu, *Evoluția raporturilor agrare din Țara Românească în perioada de după răscola lui Tudor Vladimirescu pînă la Regulamentul Organic* (L'évolution des rapports agraires en Valachie durant la période comprise entre la révolte de Tudor Vladimirescu et le Règlement organique) — 1822—1831, dans « Studii și materiale de istorie modernă » vol. II, <Bucarest>, Ed. Acad., 1960, p. 4—16; Ioana Constantinescu, *Contribuție la istoria relațiilor agrare în perioada destrămării feudalismului. Arendarea pe baza dreptului de protimisii în Țara Românească* (Contribution à l'histoire des relations agraires durant la période de décomposition de la féodalité. L'affermage en vertu du droit de préemption en Valachie), dans « Studii », XVIII (1965), n° 5, p. 1039—1056; Florin Constantin, *Situația clăcașilor din Țara Românească în perioada 1746—1774* (La situation des corvéables en Valachie durant la période 1746—1774), dans « Studii », XII (1959), n° 3, p. 71—80; idem, *Relațiile agrare din Țara Românească în secolul al XVIII-lea* (Les relations agraires en Valachie au XVIII^e siècle), Bucarest, Ed. Acad., 1972, p. 47—60, 136—200; Valentin Georgescu — Emanuela Popescu, *La législation agraire de la Valachie (1775—1782)*, Bucarest, Ed. Acad., 1970; Vasile Mihordea, *Măstres du sol et paysans dans les Principautés Roumaines au XVIII^e siècle*, Bucarest, Ed. Acad., 1971; Șerban Papacostea, *Contribuție la problema relațiilor agrare în Țara Românească în prima jumătate a veacului al XVIII-lea* (Contribution au problème des relations agraires en Valachie dans la première moitié du XVIII^e siècle), dans « Studii și materiale de istorie medie », vol. III, Bucarest, Ed. Acad., 1959, p. 237—246; idem, *Olténia sub stăpînireă austriacă — 1718—1739* (L'Olténie sous la domination autrichienne — 1718—1739), Bucarest, Ed. Acad., 1971, p. 33—211; H. H. Stahl, *Les anciennes communautés villageoises roumaines. Asservissement et pénétration capitaliste*, Bucarest, Ed. Acad., 1969, p. 123—156 (Les communautés villageoises de paysans corvéables — XVIII^e et XIX^e siècles).

⁹ Nous avons inclu dans la liste bibliographique ci-dessous les ouvrages traitant de l'économie du domaine au cours de la période 1800—1848, étant donné les nombreux traits communs à la situation agraire de cette période et à celle de la période précédente. a) Pour la Valachie, nous citerons les ouvrages suivants : S. Columbeanu, *Date privilegiate la economia agrară în Țara Românească în prima jumătate a secolului al XVIII-lea* (Données concernant l'économie agraire de la Valachie au cours de la première moitié du XVIII^e siècle), dans « Studii », XV (1962), n° 1, p. 111—134; idem, *Economia domeniului feudal din Moldova și Țara Românească la începutul secolului al XIX-lea — 1800—1830* (L'économie du domaine seigneurial de la Moldavie et de la Valachie au début du XIX^e siècle — 1800—1830), dans « Studii », XVIII (1965), n° 2, p. 323—351; idem, *Probleme ale economiei agrare în secolul al XVIII-lea și primele decenii ale secolului al XIX-lea în țăările române* (Problèmes de l'économie agraire au XVIII^e siècle et dans les premières décennies du XIX^e siècle dans les pays roumains), dans « Studii și materiale economice », vol. I—II, <Bucarest>, Académie d'études économiques, 1968, p. 175—180; idem, *Monopolurile feudale din Țara Românească în secolul al XVIII-lea în raport cu instituțiile similare din Europa* (Les monopoles seigneuriaux en Valachie au XVIII^e siècle par rapport aux institutions similaires de l'Europe), dans « Studii », XXIII (1970),

de mentionner le rôle important joué par les données statistiques qui, à partir de 1830, commencent à abonder en Valachie et en Moldavie ; grâce en grande partie à elles, Ilie Corfus a été en mesure, dans son ouvrage sur l'agriculture en Valachie au cours de la première moitié du XIX^e siècle¹⁰, de nous offrir une image substantielle du mode d'organisation des terres, valable en gros pour l'ensemble du pays.

Ce sont là les circonstances qui nous ont incité à consacrer un travail spécial au problème de l'économie du domaine, qui au cours des dernières années est entré dans la sphère de recherche de l'historiographie roumaine et à en approfondir dans la mesure du possible les principaux aspects.

Si nous avons limité nos recherches au XVIII^e siècle, c'est pour deux raisons : d'abord parce que les sources que nous considérons essentielles pour l'étude de l'économie du domaine seigneurial roumain — les registres de comptes des terres — n'existent en quantité assez grande pour permettre d'en tirer des conclusions générales que dans les fonds de documents du XVIII^e siècle ; et en second lieu parce que l'économie du domaine au cours des premières décennies du XIX^e siècle, dont les structures ne diffèrent d'ailleurs point de celles du siècle précédent, est mieux connue grâce autant à un plus grand nombre de documents publiés qu'à l'existence d'un certain nombre d'ouvrages d'interprétation.

n^o 4, p. 727—737 ; idem, *A Havasalföldi feudális majorsági földek kerdésének a XVIII. században és a XIX. század első felében* (Le problème de la réserve seigneuriale en Valachie au XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle), dans « Agrartörténeti szemle », 1971 n^o 3—4, p. 296—317 ; Ilie Corfus, *Renta feudală în Țara Românească în ajunul aplicării Regulamentului Organic — 1831* (La rente féodale en Valachie à la veille de l'application du Règlement Organique — 1831), dans « Studii », XVII (1964), n^o 5, p. 1001—1020 ; idem, *Evoluția rezervei feudale din Țara Românească sub Regulamentul Organic pînă la 1848* (L'évolution de la réserve féodale en Valachie sous le Règlement Organique jusqu'en 1848), dans « Studii », XVIII (1965), n^o 4, p. 807—832 ; idem, *Prisoasele din Țara Românească în primele două decenii ale Regulamentului Organic* (Les « excédents » en Valachie durant les deux premières décennies de la période du Règlement Organique), dans « Studii », XIX (1966), n^o 5, p. 887—910. b) Pour l'économie du domaine en Moldavie, mentionnons : Slavea Diamandi, *O gospodărie moșterească din Moldova în prima jumătate a secolului al XIX-lea* (Une grande exploitation foncière moldave de la première moitié du XIX^e siècle), dans « Studii », IX (1956), n^o 2—3, p. 77—90 ; N. Corivan et I. Grămadă, *Despre gospodăria feudală din Moldova în prima jumătate a secolului al XVIII-lea* (Sur l'exploitation seigneuriale en Moldavie au cours de la première moitié du XVIII^e siècle), dans « Studii și materiale de istorie medie », vol. V, Bucarest, Ed. Acad., 1962, p. 257—279.

¹⁰ I. Corfus, *Agricultura Țării Românești în prima jumătate a secolului al XIX-lea* (L'agriculture en Valachie durant la première moitié du XIX^e siècle), Bucarest, Ed. Acad., 1969 ; version française, même année.

Cependant, avant de pénétrer dans le vif du sujet, certains points demandent à être précisés. Ainsi, nous tenons à déclarer dès le début que cet ouvrage n'a nullement la prétention de résoudre une fois pour toutes le problème de l'économie du domaine seigneurial à l'époque envisagée. Il vise simplement à défricher et à mettre en valeur, à une plus large échelle que cela n'a été fait jusqu'à ce jour, un abondant matériel documentaire, qui dans le meilleur des cas n'a fait l'objet que de recherches fragmentaires, et d'exposer, aussi systématiquement que possible, les multiples facettes qui se dégagent des données abondantes, mais souvent touffues, comprises dans les sources sur lesquelles ont porté nos investigations.

Au cours de nos recherches et de nos analyses, nous nous sommes heurté à deux obstacles principaux : d'une part, l'absence de séries complètes de données concernant l'évolution du processus économique sur différentes terres pour une période d'une certaine durée ; d'autre part, l'absence d'unités de mesure constantes qui permettent dans tous les cas d'évaluer la production du domaine en unités de poids et de capacité modernes, évaluation que nous avons pourtant faite dans la mesure du possible, afin de fournir une image plus accessible du niveau auquel se situe la production domaniale.

En ce qui concerne la première difficulté, à savoir l'absence de séries continues de données, précisons que dans les registres ou les listes de comptes examinés, qu'il s'agisse de terres individuelles ou de groupes plus ou moins grands de terres, l'enregistrement des différentes catégories de données a été effectué tantôt occasionnellement, durant un an ou deux, après quoi il cesse complètement ; tantôt de façon sporadique et fragmentaire, durant 4, 5, 6 ou 7 ans, 10 ans tout au plus, pour s'interrompre un certain temps et reprendre ensuite au bout d'un nombre plus ou moins grand d'années¹¹. Pour cette raison, afin de rendre compréhensible l'évolution générale de l'économie domaniale au cours du XVIII^e siècle, nous avons dû procéder à une série d'analyses, portant sur un nombre aussi grand que possible de terres, au risque de nous répéter plus d'une fois, car c'est là à notre avis, compte tenu du caractère spécifique du matériel documentaire dont nous avons disposé, la seule méthode

¹¹ D. Prodan, *Iobăgia în Transilvania în secolul al XVI-lea* (Le servage en Transylvanie au XVI^e siècle), vol. I, Bucarest, Ed. Acad., 1967, Préface, p. IX relève une caractéristique similaire dans les documents d'histoire agraire transylvains : « le matériel documentaire, qui apparaît de manière disparate, par domaines » oblige l'auteur « à présenter les rapports par domaines, individuellement ».

susceptible d'aboutir à une image de valeur tant soit peu générale de l'économie des domaines seigneuriaux ¹².

Quant à la seconde difficulté, due à la diversité des unités de mesure ¹³, les registres de comptes de la Métropole de la seconde moitié du XVIII^e siècle, qui constituent la source la plus importante de notre ouvrage, montrent combien cette diversité était grande. Les unités de mesure variaient non seulement d'un département à l'autre ¹⁴, mais, dans les limites mêmes d'un département, d'une terre à l'autre. Pis encore : sur une même terre, ces unités différaient souvent d'une céréale à l'autre et, pour la même céréale, d'une année à l'autre ! Puis, très souvent, les unités de poids exprimant la valeur de la production d'une terre en telle ou telle année n'offrent aucun indice permettant d'établir leur équivalence en unités de poids actuelles ; on ignore, par exemple, la valeur en *oca* (*ocques* = *oc*). du *cezvert* (*czv.*), qui permettrait de transformer cette dernière unité en kilogrammes. De ce fait, même dans les limites d'un enregistrement chronologique disparate de la production de différentes terres, il est souvent impossible d'établir des séries d'une certaine longueur en unités de mesure uniformes (kilogrammes),

¹² Le même (*ibidem*, Préface, p. VIII) souligne que « afin de rendre intelligible le processus général de développement des rapports sur le domaine », il a été nécessaire « de pénétrer en profondeur, de décomposer le domaine en ses unités constitutives, d'analyser minutieusement les particularités de chaque domaine à part ». C'est là « une partie chargée nécessairement de documentation, qui tient lieu aussi de matériel documentaire et qui n'est destinée qu'aux chercheurs spécialisés dans ce domaine... ». En ce qui concerne le présent ouvrage, nous tenons à préciser que pour parvenir à des constatations tant soit peu générales sur — mettons — la réserve seigneuriale, nous avons dû, en l'absence d'une situation générale valable pour l'ensemble du pays, analyser le plus grand nombre possible de terres où apparaît cette réserve. I. Corfus, dans son étude susmentionnée *Evoluția rezervei feudale din Țara Românească...*, a disposé de données statistiques sur la réserve pour la plupart des départements du pays, ce qui lui a permis de tirer certaines conclusions générales valables. Or, pour le XVIII^e siècle, ces statistiques font défaut, ce qui nous a obligé d'avoir recours à la méthode des exemples multiples.

¹³ Au sujet des unités de mesure du Moyen Âge roumain, voir également le récent ouvrage de Nicolae Stoicescu, *Cum măsurau strămoșii. Metrologia medievală pe teritoriul României* (Comment mesuraient nos ancêtres. Métrologie médiévale sur le territoire de la Roumanie), avec une introduction sur la *Métrologie antique* par Em. Condurachi, Bucarest, Ed. științifică, Bucarest, 1971.

¹⁴ Même après 1830, on utilisait encore des unités de poids qui différaient d'un département à l'autre : voir *Acte și legiuiri privilegiate la chestia țărănească* (Actes et législations concernant la question paysanne), 1^{ère} série, vol. III, Bucarest, 1907, p. 258—259 sqq.

les seules susceptibles de mettre en lumière l'évolution de l'économie domaniale ¹⁵.

Etant donné ces difficultés majeures, beaucoup de nos conclusions risquent de paraître discutables et pourront effectivement être modifiées et complétées à la suite des recherches ultérieures ¹⁶.



Les principales sources documentaires, à partir desquelles nous avons tenté de reconstituer l'économie du domaine seigneurial en Valachie au XVIII^e siècle, sont les registres de comptes des monastères, d'une part, et de la Métropolie, de l'autre. Ces deux catégories de sources sont inédites, à la seule exception des comptes de trois monastères, publiés par Cezar Bolliac il y a plus d'un siècle ¹⁷.

La première source, intitulée « Registre de documents des monastères de Valachie », représente un document d'une valeur exceptionnelle en ce qui concerne l'économie agraire durant la première moitié du XVIII^e siècle ¹⁸. Il s'agit de fait d'une collection de petits registres concernant différents monastères, qui datent de la période 1730—1741 et par la suite ont été réunis et reliés en un seul volume. Les registres comprennent les rubriques suivantes : résumé des actes de propriété du monastère ; inventaire des biens meubles (objets religieux et d'usage pratique) ; liste des biens immeubles (terres, vignes, moulins, montagnes) ; nombre des tziganes et parfois des serfs établis sur les terres du monastère ; nombre des têtes de bétail ; quantités des produits en dépôt ; indications sur les quantités de céréales obtenues de la réserve seigneuriale et des dîmes ; revenus et dépenses annuels du monastère.

Le nombre des monastères pour lesquels nous possédons de tels inventaires est de 60. La rubrique de dépenses est toujours présente, celle des revenus manque pour un seul monastère. La liste des immeubles existe dans 57 cas ; au total, ceux-ci se chiffrent à plus de 500 terres ou parties de terres, 200 vignes, 125 moulins, 38 montagnes. A noter que les comptes des revenus et dépenses

¹⁵ D. Prodan, *op. cit.*, Préface, p. IX, montre que « ce qui nous manque, c'est une étude sur les mesures locales qui s'écartent de celles généralement valables, c'est un exposé précis des équivalences ou des différences des mesures locales par rapport à celles générales ».

¹⁶ Le même auteur (*ibidem*, Préface, p. X) souligne lui aussi les difficultés auxquelles il s'est heurté dans son ouvrage pour formuler des conclusions définitives, tout en exprimant le souhait de voir effectuer des recherches à caractère strictement monographique.

¹⁷ Cezar Bolliac, *Monastirile din România* (Les monastères de Roumanie), Bucarest, 1862.

¹⁸ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377.

ne couvrent pas pour chaque monastère toute la période de 11 ans (1730—1741), mais des laps de temps, souvent fragmentaires, variant entre un an et onze ans¹⁹.

Ajoutons qu'à la même époque où étaient établis ces inventaires des 60 monastères de Valachie, des inventaires semblables ont été dressés pour vingt monastères de Moldavie. Ion Bogdan, qui les a publiés, fait remarquer que l'initiative de l'opération a été prise par le prince Constantin Mavrocordato, qui en 1741 ou 1742 a demandé aux hégoumènes de consigner dans des registres la situation économique de leurs monastères. Les rubriques en sont à peu près les mêmes que celles relevées plus haut pour les monastères valaques²⁰, ce qui fait croire que l'instauration des registres de comptes dans ces monastères est due à l'initiative du même prince. Durant la période de rédaction de ces registres, Constantin Mavrocordato a régné à trois reprises en Valachie : en 1730 (septembre—octobre), en 1731—1732 et en 1735—1741. De toute façon, dans ses directives concernant la comptabilisation des revenus et des dépenses des monastères, Constantin Mavrocordato — tout comme son contemporain et rival, le prince Mihai Racovitza (octobre 1730—1733) — s'est très probablement inspiré des mesures analogues prises par le gouvernement autrichien de l'Olténie. En effet, les actes de l'administration autrichienne de l'Olténie, conservés à Sibiu, renferment des directives détaillées adressées aux maîtres fonciers (boyards et monastères), leur enjoignant de dresser des états précis de leur avoir. Voici, par exemple, quels étaient les « Paragraphes à respecter dans le rapport du monastère Dintr-un lemn : Il sera fait un inventaire de tous les biens du monastère, meubles et immeubles, c'est-à-dire numéraire, bétail et ruches, vignes, blé, maïs, millet, orge, avoine et autres produits semblables, moulins et objets de toute sorte, ainsi que des tziganes (paragraphe 2) ; il sera fait un compte séparé pour chaque année et l'on y passera d'abord les revenus, puis les dépenses » (paragraphe 3)²¹. Comme

¹⁹ Le seul des registres de monastères à couvrir toute la période de 11 ans est celui du monastère de Cotroceni. Le registre du monastère de Mărgineni couvre 10 ans, celui du monastère de Nucet 9 ans, ceux des monastères Saint-Jean de Bucarest et de Foçaşani 8 ans, ceux des monastères de l'Archimandrite (Bucarest) et Banul 7 ans, ceux des monastères de Rimnic et Cozia 6 ans, ceux des monastères de Zlătari, Tousles-saints, Butoiul et Băbeni 5 ans, ceux des monastères Sărindar, Dudeşti et Sadova 4 ans, ceux des monastères Mihai-Vodă, de Găiseni, Cimpulung et Mislea 3 ans. Tous les autres, qui représentent la grande majorité, n'ont de registres que pour deux ans, le plus souvent 1739 et 1740.

²⁰ I. Bogdan, *Semile mănăstirilor de țară din Moldova pe anul 1742* (Comptes des monastères de Moldavie pour l'année 1742), dans « Buletinul Comisiei istorice a României », vol. I, 1915, p. 217—279.

²¹ Arch. de l'Etat — Sibiu, Fonds *Benigni*, ms. L 5—206, f. 72.

on le voit, ces instructions comprennent toutes les rubriques du *Registre de documents des monastères* . . . A noter que la plupart des registres des monastères d'Olténie ont été établis justement au temps de la domination autrichienne. Ulérieurement, ils ont été englobés dans le recueil, à côté des registres des monastères de Munténie.

Cependant, la source qui renferme les données les plus nombreuses et les plus variées sur le domaine seigneurial de Valachie au XVIII^e siècle, ce sont incontestablement les registres de la Métropole, qui embrassent une période de plus d'un demi-siècle (1745—1803)²² et se réfèrent à la situation économique de plus de 100 terres²³.

Une première série de données sont celles concernant les éléments dont se compose le domaine seigneurial : terrains arables, prés à foin, pâturages, forêts, emplacements de cabarets, cabarets, boutiques, moulins, étangs, canaux, vignes, vergers. Dans certains cas, on fait état de l'inventaire « vif » (le cheptel) et « mort » (ustensiles et objets de l'exploitation, meubles meublants) du domaine. Puis il y a des données relatives à la population établie sur le domaine : nombre des habitants de certains villages de la Métropole, nombre des tziganes. Mais les données les plus nombreuses et les plus variées sont celles concernant la production du domaine : pour commencer, une série d'informations sur le mode d'administration des terres ; puis des listes des récoltes obtenues pour les différentes catégories de plantes (céréales, textiles) ; ensuite, des chiffres sur la destination des produits : tant pour la semence, tant pour la vente, pour la consommation, pour la mise en dépôt. Particulièrement intéressantes sont, dans certains cas, les données attestant la division du domaine en deux secteurs : réserve seigneuriale et tenures paysannes. A partir des quantités de produits enregistrés séparément pour la réserve et pour les dîmes, il est loisible d'établir des rapports de grandeur entre la réserve et les tenures. Cette opération est naturellement possible seulement là où les registres comprennent des données distinctes. Il faut reconnaître, au surplus, que les résultats obtenus par comparaison entre les produits provenant de la réserve et ceux fournis par les tenures sont assez appro-

²² Les registres de la Métropole se trouvent au fonds de manuscrits de la Bibliothèque de l'Académie de la République Socialiste de Roumanie (désormais, Bibl. Acad.) sous les cotes et pour les années suivantes : ms. 616 (1745—1753) ; ms. 617 (1758—1765) ; ms. 618 (1770—1781) ; mss. 620 et 621 (1782—1792) ; ms. 622 (1792—1803), ce dernier registre ne concernant que la viticulture.

²³ Bibl. Acad., le ms. 621, f. 164 v—165 donne le tableau le plus complet des terres de la Métropole, dont le nombre était en 1787 de 104. Ce nombre s'est maintenu, avec de petites différences en plus ou en moins, durant toute la période comprise dans le registre (1745—1802).

ximatifs, étant donné les abus auxquels donnait lieu la perception des dîmes, d'une part, la résistance des paysans à la livraison des quantités exigées par le seigneur, de l'autre. Et puis, ainsi que nous l'avons déjà signalé plus haut, l'enregistrement séparé des produits fournis par les deux catégories d'exploitation — réserve et dîmes — n'apparaît que pour certaines céréales, de sorte que l'on ne peut avoir une image complète du partage du domaine entre ses deux secteurs productifs. Néanmoins, aussi incomplètes qu'elles soient, ces données, faute de mieux, offrent certains indices sur le rapport existant à cette époque entre la réserve seigneuriale et les tenures serviles. En ce qui concerne la réserve seigneuriale, les registres de la Métropolie montrent comment celle-ci était mise en valeur, plus précisément quelles étaient les obligations de travail des paysans dépendants. De même, ils renferment des indications sur l'utilisation de la main-d'œuvre payée (en espèces et en nature) pour l'exploitation de la réserve.

Les registres fournissent ensuite des données concernant l'élevage pratiqué sur le domaine seigneurial : catégories et nombre d'animaux, nombre et rémunération des valets de ferme. A côté de l'élevage, une place est réservée à l'apiculture.

Non moins bien représenté que le secteur de la culture céréalière est le secteur viticole. Les registres offrent de nombreuses données sur les vignobles comprises dans le domaine de la Métropolie : nombre, situation, étendue. On y trouve une foule de détails sur le mode d'exploitation des vignes : soit par le seigneur directement, soit par affermage ou quelquefois au moyen des corvées. On y rencontre de même une série de données relatives à la production viticole : catégories de travaux fournis, nombre d'hommes engagés pour chaque opération, leur rémunération, quantités de vin obtenues, dépenses effectuées pour l'exploitation viticole, pour le transport et le dépôt du vin.

Enfin, deux rubriques importantes des registres de la Métropolie sont celles des revenus et des dépenses du domaine seigneurial. En ce qui concerne les revenus, on en précise la provenance et le montant ; pour les dépenses, la destination des sommes résultant des différentes catégories de revenus.

En dehors des registres des monastères et de la Métropolie, nous avons utilisé comme source un certain nombre de registres datant de l'époque de l'administration autrichienne de l'Olténie, conservés aux Archives de l'Etat de Sibiu. On y trouve des informations extrêmement variées et précieuses sur la vie sociale et économique de l'Olténie au cours des premières décennies du XVIII^e siècle, informations dont nous avons retenu pour la présente

étude celles concernant la population rurale. Nous avons pu nous rendre compte ainsi non seulement de l'intensité de peuplement du domaine seigneurial, mais aussi de la situation de la main-d'œuvre dont pouvaient disposer les maîtres fonciers. Bien que ces données démographiques se réfèrent exclusivement à l'Olténie, nous estimons qu'elles reflètent une situation démographique valable pour toute la Valachie.

Un premier groupe parmi les registres de Sibiu donne les totaux de la population rurale d'Olténie, par catégories et groupes sociaux, dans les cinq départements de la province²⁴. Un second groupe expose la situation démographique sociale et — dans une certaine mesure — économique de chaque village, libre ou asservi, des départements de Vilcea et de Mehedinți²⁵. Les registres de ce second groupe comprennent les rubriques suivantes : nom du village et, pour les villages dépendants, celui du seigneur du domaine sur lequel il se trouve situé ; nombre des familles du village par catégories sociales (paysans libres, paysans asservis, paysans à régime fiscal spécial et indigents) ; nombre des moulins et des vignes dépendant du village ; nombre des animaux (chevaux et bêtes cornues).

Outre les deux groupes de registres susmentionnés, les Archives de Sibiu en renferment d'autres où, parmi différents problèmes qui se posaient à l'administration autrichienne, on trouve à glaner des matériaux intéressant directement notre sujet, tels que ceux relatifs à l'organisation des travaux agricoles, au commerce des produits agraires, aux monopoles seigneuriaux, à la résistance des paysans dans l'accomplissement de leurs obligations, à l'affermage des terres²⁶.

A ces sources volumineuses, qui ont constitué la base de notre documentation, viennent s'ajouter quelques documents et registres disparates, se référant soit au domaine ecclésiastique²⁷, soit à celui des boyards²⁸. En ce qui concerne ce dernier point, il convient de souligner que la documentation réunie jusqu'à ce jour est tellement mince, que l'on est en droit de se demander s'il est possible de for-

²⁴ Arch. de l'Etat — Sibiu, Fonds *Benigni*, ms. L 5—204 ; ms. L 5—208.

²⁵ *Ibidem*, ms. L 5—209 (dép. de Mehedinți) ; ms. L 5—210 (dép. de Vilcea).

²⁶ *Ibidem*, ms. L 5—204 ; ms. L 5—205 ; ms. 206.

²⁷ Bibl. Acad., CXXIV/80 (état de comptes de l'évêché de Buzău pour 1739) ; *ibidem*, ms. 129 (état de comptes du monastère Colțea de Bucarest pour 1732—1739) ; Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 449, f. 271 sqq. (état de comptes du monastère de Hurez pour 1733). Ces états de comptes comprennent en général les mêmes rubriques que ceux du « Registre des documents des monastères... » pour les années 1730—1741, ce qui nous autorise à croire que les uns et les autres sont dus à la même initiative.

²⁸ Bibl. Acad., XX/20 ; LIX/10.

muler des conclusions valables sur l'économie du domaine seigneurial en général, alors que l'on a pour unique base de renseignement les comptes des terres conventuelles et métropolitaines.

En réponse à ce doute légitime, nous dirons qu'à notre avis les sources existantes permettent néanmoins de tirer des conclusions offrant un caractère de généralité quant à l'économie du domaine seigneurial au XVIII^e siècle. Les arguments sur lesquels s'étaye notre affirmation sont les suivants : 1) Les registres des monastères et de la Métropole montrent la situation du domaine seigneurial pour plus de 600 terres, situées dans des régions diverses de la Valachie ; 2) dans l'histoire du domaine seigneurial en Europe au Moyen Age, une série de grandes synthèses, de monographies et de manuels ont été élaborés sur la base presque exclusive des inventaires des évêchés, des monastères et des abbayes. Les grands polyptyques, presque intégralement conservés, de l'évêché d'Augsbourg, de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et de l'abbaye de Prüm, ainsi que les polyptyques fragmentaires de Saint-Rémi de Reims, de Saint-Bertin d'Artois, de Saint-Victor de Marseille, de Lorsch (Franconie rhénane), Lobbes (bassin de la Marne), Bobbia et Brescia (Lombardie), ont constitué l'unique documentation sur laquelle se fondent les analyses et les conclusions au sujet du domaine seigneurial de France, d'Allemagne et d'Italie ²⁹. Le fait s'explique sans peine : au Moyen Age, la seule institution pourvue d'une administration bien organisée était l'Eglise. Cette administration avait évidemment le souci de son domaine, qui, dans une société agraire comme l'était celle du Moyen Age, lui assurait le plus clair de ses revenus. Le fait que les monastères de Roumanie avaient de longue date une administration et des registres peut s'expliquer de la même manière. Quant au domaine seigneurial laïc, il ressort d'une récente étude que des registres de comptes n'apparaissent de façon plus ou moins suivie dans ce secteur qu'à partir du XIX^e siècle ³⁰. Le développement et l'intérêt accru manifesté alors par les boyards pour l'économie d'échange leur ont, tout naturellement, fait sentir le besoin de tenir des comptes des revenus et des dépenses de leurs terres. En revanche, pour la période antérieure à 1800, il faut,

²⁹ Voir à ce sujet Edmond Perrin, *Les classes paysannes et le régime seigneurial en France du début du IX^e siècle à la fin du XI^e siècle*, Paris, 1952 ; Robert Boutruche, *Seigneurie et féodalité*, vol. I, Paris, éd. Aubier, 1959. En ce qui concerne l'Angleterre, mentionnons que la synthèse d'histoire rurale du P^r Reginald Lennard, *Rural England 1006—1185; A Study of Social and Agrarian Conditions*, Oxford, Clarendon Press, 1959, a également pour base documentaire les fonds de documents des évêchés et abbayes d'Angleterre.

³⁰ S. Columbeanu, *Economia domeniului feudal...*, p. 323—351.

afin de reconstituer l'économie du domaine féodal, se contenter des fonds d'archives des institutions religieuses, dont nous avons souligné la richesse et la variété. A ce propos, nul n'ignore que la collection de documents sur les relations agraires de la Valachie et de la Moldavie, récemment publiée, comprend des matériaux extraits en grande majorité des fonds ecclésiastiques : métropolie, évêchés et monastères³¹. C'est, en grande mesure, sur la base de ces documents qu'ont été élaborées, ces dernières années, les monographies mentionnées ci-dessus, dont les considérations et les conclusions ont pourtant un caractère de généralité, s'appliquant à toutes les structures agraires du pays, et non seulement à celles de caractère ecclésiastique. Il est, du reste, utile de préciser que notre étude antérieure sur l'économie du domaine seigneurial dans les premières décennies du XIX^e siècle³² reflète de même, en grande mesure, des situations consignées dans des documents où il s'agit du domaine ecclésiastique au XVIII^e siècle.

Outre les sources inédites sur lesquelles nous nous sommes expliqué, notre information a été, bien entendu, complétée par les documents publiés dans les grandes collections³³, ainsi que par les relations comprises dans les rapports consulaires³⁴.

Mentionnons, de même, que bon nombre de données et d'informations sur l'économie agraire des pays roumains se trouvent dans des chroniques roumaines du temps³⁵, ainsi que dans certaines descriptions d'étrangers qui ont visité — ou parfois même habité

³¹ *Documente privind relațiile agrare în veacul al XVIII-lea* (Documents concernant les relations agraires au XVIII^e siècle), vol. I. *Valachie* (sous la rédaction de V. Mihordea, Fl. Constantiniu, Ș. Papacostea), <Bucarest>, Ed. Acad., 1961; vol. II. *Moldavie* (sous la rédaction de V. Mihordea, I. Constantinescu, C. Istrati), <Bucarest>, Ed. Acad., 1966.

³² S. Columbeanu, *Economia domeniului feudal... 1800—1830*.

³³ V. A. Urechia, *Istoria românilor* (Histoire des Roumains), vol. I—VIII; N. Iorga, *Studii și documente* (Études et documents), vol. V, VI, XIV; C. Giurescu, *Materiale pentru istoria Olteniei sub austrieci* (Matériaux pour l'histoire de l'Olténie sous l'Autriche), vol. I—III, Bucarest, 1913—1947.

³⁴ Pour les rapports consulaires, voir: E. de Hurmuzaki, *Documente privitoare la istoria românilor* (Documents concernant l'histoire des Roumains), vol. VI (1878), VII (1876), X (1897), XVI (1912), XIX/1 (1922); nouvelle série, *Documente privind istoria României* (Documents concernant l'histoire de la Roumanie), vol. I, Bucarest, Ed. Acad., 1962.

³⁵ <Mihai Cantacuzino>, *Istoria politică și geografică a Țării Românești* (Histoire politique et géographique de la Valachie), trad. par G. Sion, Bucarest, 1863, p. 37; idem, *Genealogia Cantacuzinilor* (Généalogie des Cantacuzènes), éd. N. Iorga, 1902, p. 468—476; Dionisie Fotino, *Istoria generală a Daciei* (Histoire générale de la Dacie), vol. III, trad. par G. Sion, Bucarest, 1859, p. 132, 135, 143.

plus longtemps — le pays ³⁶. Ces sources étant pour la plupart connues, nous nous bornerons à énoncer brièvement les quelques points plus importants qui s'en dégagent.

Ainsi, les auteurs de chroniques ou d'ouvrages descriptifs sont unanimes à constater que les surfaces occupées en Valachie par la culture des céréales étaient, en général, fort réduites. Le paysage de l'Olténie et de la Valachie était, au XVIII^e siècle, dominé par de grandes zones de terrains incultes, de pâturages et de forêts, situation qui se prolongera jusque dans les premières décennies du siècle dernier. Les actions de défrichement qui, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, ont doté la culture céréalière de vastes étendues de terre arable n'avaient pas encore été entreprises par les maîtres fonciers. Aussi, dans les cartes dressées au cours de cette période, voit-on les massifs forestiers descendre de la montagne, couvrir la plus grande partie de la région de collines et se prolonger au loin dans la plaine, jusqu'aux abords du Danube.

Les céréales cultivées habituellement au XVIII^e siècle étaient le blé, le maïs, l'orge et le millet ; dans une moindre mesure, l'avoine et, très rarement, le seigle. La culture du maïs, introduite à la fin du XVII^e siècle, se répandra tellement dans les pays roumains au cours du siècle suivant, qu'elle arrivera à couvrir la plus grande partie des surfaces cultivées ³⁷ et que cette plante constituera la base de l'alimentation des paysans, c'est-à-dire de la grande majorité de la population des principautés.

³⁶ Jean-Louis Carra, *Histoire de la Moldavie et de la Valachie*, Iassy, la Société typographique de Deux Ponts, 1777, p. 66, 179—182 ; <F. G. de> Bauer, *Mémoires historiques et géographiques sur la Valachie*, Francfort et Leipzig, 1778, p. 11—12, 27, 58 ; St. Raicevich, *Osservazioni storiche, naturali e politiche intorno la Valachia e Moldavia*, Napoli, 1788, p. 54—58, 65, 84 ; Domenico Sestini, *Viaggio in Valachia e Moldavia con osservazioni storiche, naturali e politiche*, Milano, 1840, p. 37—41, 49—50. Voir également : G. Vâlsan, *O fază din popularea țărilor românești* (Une phase du peuplement des pays roumains), Bucarest, 1913, p. 21—22 ; C. C. Giurescu, *Principatele române la începutul sec. XIX. Constatări istorice, geografice, economice și statistice pe temeiul hărții ruse din 1835* (Les Principautés roumaines au début du XIX^e siècle. Constatations historiques, géographiques, économiques et statistiques fondées sur la carte russe de 1835), Bucarest, Ed. științifică, 1957, p. 42—43 ; H. H. Stahl, *Contribuții la studiul satelor devălmașe românești* (Contribution à l'étude des villages communautaires roumains), vol. I, Bucarest, Ed. Acad., 1958, p. 230, note 2. En ce qui concerne l'étendue des terrains de culture, les premières données à l'échelon de toute la Valachie datent des années 1831—1833 : elles donnent des chiffres variant entre 282 500 ha et 644 000 ha (voir Hurmuzaki, *Documente*, vol. XVII, p. 339).

³⁷ N. Iorga, *Vechimea culturii porumbului la noi* (L'ancienneté de la culture du maïs chez nous), dans « *Revista istorică* », VI (1920), n^o 7—9, p. 173—175.

En dehors des céréales, les principales plantes cultivées étaient les petits pois, les haricots, les lentilles, les choux, les concombres, les melons, les épinards à larges feuilles et « pleins de saveur »³⁸, ainsi que les plantes textiles comme le lin et le chanvre.

Dans l'économie agraire roumaine du Moyen Âge, une place de premier plan était occupée par la viticulture. La vigne était cultivée non seulement dans la région de collines, mais aussi dans la plaine. D'après certaines estimations, la production de vin s'élevait dans les bonnes années à plus de deux millions et demi d'hectolitres³⁹. Les vergers étaient, de même, fort nombreux, surtout dans la région de collines, où les pruniers couvraient de vastes surfaces et produisaient des quantités considérables de *tzuica* (l'eau-de-vie de prunes). Les Turcs ne consommant pas d'alcool, le vin et l'eau-de-vie échappaient au régime de monopole commercial institué par la Porte et pouvaient être exportés librement en Hongrie, Pologne, Ukraine et jusqu'à Moscou⁴⁰. L'importance dans l'économie du pays de la production des boissons alcooliques ressort également des mesures protectionnistes adoptées par l'Etat pour écarter la concurrence des produits étrangers similaires⁴¹. Nous montrerons à notre tour, au chapitre consacré à l'analyse des revenus du domaine, que la principale source de revenus du domaine féodal roumain au XVIII^e siècle était le monopole des boissons.

Les sources relèvent pareillement le rôle qui, dans l'économie des pays roumains au XVIII^e siècle, revenait à l'élevage. Les animaux « de toute catégorie constituent la principale richesse (des principautés, *S.C.*) et la branche la plus considérable du commerce » — affirme une source contemporaine⁴². Outre le bétail proprement dit, on exportait de grandes quantités de produits animaux : viande salée, graisse, fromage, beurre, laine, peaux. A noter qu'en dehors du gros bétail cornu, des ovinés et des chevaux, on élevait un très grand nombre de porcs, élevage favorisé par les grandes étendues de forêts, qui fournissaient en abondance glands et faines. Les porcs représentaient d'ailleurs un des principaux articles exportés en Transylvanie et en Hongrie.

³⁸ D. Sestini, *Viaggio ...*, p. 40—41; St. Raicevich, *Osservazioni...*, p. 54.

³⁹ D. Sestini, *Viaggio...*, p. 39. La *vađra* correspond à peu près à 12,7 litres.

⁴⁰ D. Fotino, *Istoria generală a Daciei*, vol. III, p. 143.

⁴¹ V. A. Urechia, *op. cit.*, vol. IV, p. 350—351.

⁴² D. Sestini, *Viaggio...*, p. 49—50.

Enfin, une dernière branche importante de l'économie agraire était l'apiculture. Dès les temps les plus reculés, les sources soulignent la qualité supérieure du miel et de la cire roumains, produits d'exportation recherchés dans différents pays européens.

Après cet exposé succinct de la situation générale de l'économie agraire roumaine au XVIII^e siècle, avec ses principaux secteurs de production — culture céréalière, viticulture et arboriculture, élevage et apiculture — il nous reste à examiner, dans les chapitres qui suivent, comment ces secteurs de production fonctionnaient dans ces grandes exploitations agricoles qu'étaient les domaines seigneuriaux.

DESCRIPTION DU DOMAINE

Une première image du domaine seigneurial au XVIII^e siècle peut nous être fournie par des descriptions du temps. Celles-ci, dont certaines sont assez riches en informations, nous font connaître les parties composantes des grandes exploitations agricoles : résidence du seigneur avec ses annexes, terrains de culture, pâturages, vignes, vergers, terrains en friche, forêts, étangs, cabarets, moulins.

Une autre catégorie de données, à caractère statistique, nous renseigne sur le processus d'extension du domaine. On apprend ainsi combien de terres possédait Constantin Brâncoveanu dans les premières années du XVIII^e siècle, comment avait lieu en Olténie la concentration des domaines des boyards (statistiques effectuées par l'administration autrichienne durant la période 1718—1739), quel était le degré d'extension du domaine ecclésiastique (nombre de terres de la Métropolie — la première institution religieuse du pays — et des monastères).

Ce groupement des données nous a été suggéré par le contenu même des sources, dont les unes possèdent un net caractère statistique, d'autres une note descriptive marquée.

1. *Description du domaine de Constantin Brâncoveanu.* L'un des domaines seigneuriaux les plus importants était, au début du XVIII^e siècle, celui de Constantin Brâncoveanu, qui lui appartenait en sa qualité de grand boyard, et non de prince. Le testament de Brâncoveanu de 1708, par lequel il partageait sa fortune entre ses quatre fils, comprend une description assez détaillée de ce do-

maine¹. On y relève : 82 noms de villages, terres ou parties de terres² ; 31 vignobles et parties de vignobles ; 5 montagnes. La superficie, assez considérable, est indiquée pour certains vignobles : Șchei — 40 arpents ; Sărata — 45 arpents ; Ștubee (près Sărata) — 22 arpents ; Scăeni — 44 arpents ; colline de Girbovi — 26 arpents. Pour certaines terres, il est fait mention de la maison de résidence, habituellement de pierre (dans 21 cas), des caves de pierre et des chais (11 cas), des moulins (12 cas), des étangs (4 cas), des grands étangs du Danube (1 cas). A noter la mention des caves et des moulins, liés — ainsi qu'on le verra plus bas — aux deux grands monopoles seigneuriaux, sources d'importants revenus : la vente du vin et la meunerie.

2. *Description de résidences de boyards campagnards et de terres individuelles.* Un registre du monastère du Hurez nous offre une description détaillée de la résidence de campagne d'un boyard, à savoir d'Udrea Zătoreanu, maître de la terre de Șirineasa (dép. de Vilcea). La description date de 1733³. Le manoir du boyard comprenait « trois chambres chauffées », une resserre à provisions, un balcon et une grande pièce (*horea*) servant de salle d'attente ou de salle de fêtes et de banquets⁴. Les parois étaient faites d'une ossature de pieux et d'un remplissage de maçonnerie, la couverture était en bardeaux de chêne imbriqués en écailles de poisson et assujettis par de gros clous en fer. La maison avait encore une grande cave voûtée, deux caves à choux et un cellier de plus petites dimensions.

La cour du manoir était entourée d'un mur en pierre percé de trois portes — une porte cochère et deux portillons — à chaperon de bardeaux. Il y avait dans la cour un magasin à céréales en bois, un grand magasin à maïs à claire-voie, une écurie et une cuisine, ces deux derniers bâtiments en bois aussi et dégradés.

¹ Radu Grecianu, *Viața lui Constantin Vodă Brîncoveanu* (Vie du prince Constantin Brâncoveanu), éd. Ștefan Grecianu, Bucarest, « Carol Göbl », 1906, p. 271—277.

² C. C. Giurescu, *Istoria românilor* (Histoire des Roumains), vol. III, 1^{ère} partie, Bucarest, 1942, p. 202. établit, d'après le testament de 1708, 55 villages entiers et 56 terres ou parties de villages, ce qui correspond exactement aux 82 noms de villages et de parties de terres dénombrés par nous.

³ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 499, f. 271. La terre de Șirineasa apparaît également comme possession d'Udrea Zătoreanu dans la célèbre « conscription virmontienne » (voir C. Giurescu, *Materiale*, II, p. 307).

⁴ Pour le sens ancien du mot *hore(a)*, voir *Dicționarul limbii române* (Dictionnaire de la langue roumaine), vol. II, Ed. Acad., 1956, p. 467.

De la terre faisaient partie également « un moulin à couverture de bardeaux, à la porte délabrée », « un fouloir vétuste » et deux moulins à foulon, dont l'un neuf. Enfin, la terre de Şirineasa comprenait une vigne.

Voilà par conséquent une résidence de campagne d'un aspect fort rustique, avec son manoir fait partiellement de bois et les bâtiments de la ferme, plus ou moins proches, tous construits en bois. Or, le propriétaire de cette résidence, qui illustre le style d'autrefois des constructions rurales, appartenait à la catégorie des boyards de première classe (*boerones primae classis*)⁵.

Une autre description se réfère à la résidence de campagne, y compris des éléments du domaine seigneurial⁶, du boyard Dimitrake Papazoglu, qui possédait en 1799 deux terres, Lungi ou Secăturile et Lunguleţii, dépendant toutes deux du village de Lungi (dép. de Dimboviţa). Celui-ci avait « soixante maisons ». Le manoir, bâti entièrement en maçonnerie, comprenait trois chambres, un balcon et une cave en sous-sol. La cour était entourée d'une clôture « en pieux fendus, avec une porte cochère en grosses planches, surmontée d'un toit ». Dans la cour, il y avait un « magasin à choux en pierre », « une maison pour les valets de ferme », « une construction en clayonnage avec un foyer pour la fabrication de l'eau-de-vie », « trois magasins à maïs en clayonnage », « un abri léger pour le bétail ». A côté de la cour sans doute, il y avait « un grand potager, planté d'arbres fruitiers ». Du domaine faisaient partie quatre cabarets : l'un dans le village, « avec un bon cellier en planches », un second au moulin, un troisième dans la forêt, le quatrième enfin sur la route, pourvu d'une grande chambre d'hôtes, d'une écurie en clayonnage pouvant abriter 50 chevaux et d'un cellier en planches. Ce dernier cabaret était donc une sorte d'auberge, située sur la grande-route et pouvant abriter des voyageurs et leurs chevaux. Enfin, la description fait mention d'un « bon moulin à trois meules », ainsi que d'un vaste emplacement de moulin, pouvant contenir des moulins à huit meules. Le village possédait « une église neuve dotée de tout le nécessaire », ce qui constitue un indice de la situation matérielle des habitants. Ainsi donc, le manoir de Dimitrake Papazoglu présente, lui aussi, le caractère traditionnel de la maison de campagne roumaine. Mais ce qui attire l'attention cette fois-ci, ce sont les cabarets, au nombre de quatre, dont l'un servant aussi

⁵ *Documente Hurmuzaki*, vol. VI, p. 320 (tableau nominal de tous les boyards, divisés en trois catégories, dressé par l'administration autrichienne de l'Olténie en 1720).

⁶ *Bibl. Acad.*, LIX/10.

d'auberge, ainsi que la possibilité d'aménager d'importants moulins. La mention, assez détaillée, à cet égard, illustre le rôle important joué dans l'économie domaniale par ces deux anciens monopoles seigneuriaux.

Des descriptions isolées de terres se trouvent en grand nombre dans les registres de comptes de la Métropole. Ainsi, dans une note datant de 1745, les terres voisines d'Aninoasa et de Săteni (dép. de Dimbovița) sont décrites dans les termes suivants : « avec 2 églises en pierre, un vignoble astreint à la redevance, qui s'étend sur toute la longueur de la terre, des emplacements de villages, vergers, terrains de labour, un emplacement de moulin sur la Ialomița avec son bief, un cabaret et une forêt »⁷. La terre de Săcueni (dép. de Dimbovița), ancienne possession du *ban* Neagoe et de dame Bălașa, avait son église de pierre, une cave également en pierre, trois meules de moulin, un moulin à foulon, un cabaret, un terrain arable, des prés à foin, une forêt de chêne et des puits de pétrole⁸.

D'intéressantes descriptions du domaine métropolitain au XVIII^e siècle nous sont fournies par la relation d'une tournée d'inspection faite par le métropolitain Néophyte à l'été de 1746⁹. Ainsi, la terre de Pătroia (dép. de Vlașca), l'une des plus grandes, située en rase campagne sur la rive gauche de l'Argeș, avait : « une bonne maison en pierre » et « une église en pierre » (indices d'une situation économique prospère), des cultures de blé, maïs, lin et chanvre ; de vastes pâturages ; quatre emplacements de cabarets ; 2 ou 3 emplacements de moulin ; un vignoble ; une forêt gardée, « pour les glands » ; un potager planté de pommiers et de pruniers¹⁰. En 1746, la terre était évaluée à 3 200 thalers¹¹, somme considérable pour l'époque, qui atteste, à côté des autres points de la description, sa situation prospère. La terre d'Obislavi (dép. de Vlașca également), avait de « vastes champs » de blé et de maïs, des cultures de lin et de chanvre, « d'abondants pâturages », une forêt gardée « pour les glands », un moulin à deux meules, un emplacement de

⁷ Bibl. Acad., ms. 616, f. 31.

⁸ *Ibidem*. Voir également la description de la terre de Luciani, « sur la rivière Dimbovița, avec vergers, prés à foin, terrains de labour, forêt à glands et 3 meules de moulin sur la Dimbovița... avec le bâtiment du moulin recouvert de bardeaux, muni d'une cave en pierre et de 2 pièces au-dessus à couverture nouvelle de bardeaux... » (*ibidem*, f. 31 v.).

⁹ Ghenadie Enăceanu, *Mitropolitul Ungro-Vlahiei Neofit I* (Le métropolitain Néophyte 1^{er} de Hongro-Valachie), dans « *Biserica Ortodoxă Română* », II (1876), p. 318 sqq. et p. 632 sqq.

¹⁰ « *Bis. Ort. Rom.* », II (1876), p. 633 : une description semblable se trouve à la Bibl. Acad., ms. 616, f. 53 v.

¹¹ *Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, I, p. 296.

moulin et trois cabarets (l'un au moulin, le second dans le village, le troisième au pont de l'Argeş) ¹². De même, la terre de Fotoaia (toujours dans Vlaşca), sise sur la rive droite de l'Argeş, était pourvue de ressources variées : cultures de céréales, pâturages, forêt de chênes, vigne, étang, emplacements de moulin, bac sur l'Argeş ¹³. Dans ces trois cas — et dans bien d'autres encore — on remarque la mention des forêts de chênes, ou « forêts à glands » comme elles sont nommées dans le texte ¹⁴. Nous verrons plus loin que ces « forêts à glands » étaient en rapport étroit avec l'un des secteurs les plus importants du domaine seigneurial au XVIII^e siècle : l'élevage, en l'espèce l'élevage des porcs. Ceux-ci constituaient un important article d'exportation, importance due en grande partie au fait que ce commerce était exempt du monopole turc, les musulmans ne consommant pas de viande de porc.

D'autres descriptions de terres, comprises dans les registres de la Métropole, ne mentionnent que tel ou tel secteur de l'économie agricole. Certaines terres, comme Tintava (dép. d'Ilfov), n'ont pas de terre arable, mais seulement des prés à foin ¹⁵ ; d'autres n'ont que des forêts ¹⁶ d'autres encore ne sont mentionnées qu'en liaison avec un, deux ou trois de leurs éléments composants (pâturages, vergers, moulin) ¹⁷.

3. *Données sur l'extension du domaine des boyards.* L'extension du domaine des boyards, c'est-à-dire l'accroissement du nombre de terres appartenant à un seul boyard ou à une seule famille de boyards et la tendance de concentration de ce domaine en une aire ayant pour centre la résidence principale du maître sont illustrées substantiellement par la célèbre « conscription virmontienne » (d'après le nom du général autrichien Daniel Virmont, qui a mis en œuvre cette opération de recensement) de 1722 ¹⁸. Bien qu'incom-

¹² « Bis. Ort. Rom. », II (1876), p. 632 ; voir également Bibl. Acad., ms. 616, f. 252.

¹³ « Bis. Ort. Rom. », II (1876), p. 323.

¹⁴ Bibl. Acad., ms. 616, f. 31—32 (nombreuses mentions de terres possédant des « forêts à glands »).

¹⁵ *Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, I, p. 200.

¹⁶ Bibl. Acad., ms. 616, f. 53 v. ; Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 422 v. (plusieurs des terres du monastère de Vieroş sont « de forêt »).

¹⁷ Bibl. Acad., ms. 616, f. 31 (pour la terre de Brăteşti, sur la Dimboviţa, on ne mentionne que « le cabaret en bois et l'étang en mauvais état » ; pour la terre de Băduleşti — Vlaşca, que « les prés à foin et les vergers »).

¹⁸ C. Giurescu, *Materiale...*, II, p. 304—328.

plète ¹⁹, la « conscription » offre une image assez proche de la réalité du processus d'extension du domaine des boyards au XVIII^e siècle. Nous en avons extrait une liste de quelques-uns des principaux boyards olteniens, avec les villages qui se trouvaient sous leur dépendance ²⁰ (tableau n^o 1).

Tableau n^o 1

Nom du boyard ou de la famille de boyards	Nombre de villages	Répartition géographique de la plupart des villages
— Bengescu Staico	37 1/2	34 1/2 de ceux-ci étaient situés dans le département de Gorj.
— Brăiloiu, famille	48	Le grand boyard Dositei Brăiloiu possédait à lui seul 28 villages situés pour la plupart en Vilcea et Gorj.
— Glogoveanu Matei	11 1/2	Tous situés en Mehedinți.
— Obedeau Constantiu	17	14 d'entre eux étaient situés en Dolj.
— Poenaru (différents membres de la famille)	20 1/2	9 1/2 en Dolj et 7 en Mehedinți.
— Socoteanu Iorghiță	9	8 dans le département de Dolj.
— Strimbeanu Constantiu	20 1/2	9 en Dolj, 8 1/2 en Mehedinți.
— Știrbei, famille	25	A lui seul, Ilie Știrbei possédait 22 villages, dont 8 en Vilcea et 5 en Dolj.
— Vlasto Grigore	15	11 de ceux-ci étaient situés dans le département de Vilcea.

Ce tableau fait ressortir la tendance manifeste de concentration du domaine féodal en un ou deux départements. Comment cette concentration était-elle obtenue ? Par l'accaparement, sous différentes

¹⁹ La conscription virmontienne, de même d'ailleurs que d'autres recensements de cette époque, ne pouvait être complète vu les difficultés d'enregistrement non seulement des habitants, mais même des villages. Les guerres et les invasions, qui provoquaient, la fuite des habitants, d'où le grand nombre des villages désertés ; la pression fiscale qui avait les mêmes effets que les guerres ; la tendance des seigneurs à soustraire leurs villages aux opérations de recensement : telles sont les principales raisons qui rendaient impossible l'élaboration d'un état complet de la population et des établissements ruraux.

²⁰ Nous avons compris dans le total des villages, outre ceux enregistrés par le recensement de 1722, les villages recensés ultérieurement, en 1728 ; les premiers sont désignés dans le recensement par le nom de « villages enregistrés » ; ceux détectés ultérieurement, par le nom de « villages non enregistrés ». A lui seul, le boyard Staico Bengescu a soustrait au recensement de 1722 non moins de 18 1/2 villages du département de Gorj, qui apparaissent en 1728 sous la rubrique « villages non enregistrés ».

formes, des villages de paysans libres, opération qui avait pour conséquence de supprimer les enclaves de terres libres séparant jusque là les terres des boyards. De la sorte, le domaine seigneurial devenait une exploitation agricole homogène, formée seulement de villages et de terres contigus, ce qui en facilitait considérablement la surveillance et l'administration. La « conscription virmontienne » montre que le principal protagoniste de ce système d'extension et de concentration du domaine, par accaparement des villages libres, fut le leader du parti pro-autrichien Staico Bengescu. Dans le département de Gorj, où se trouvait le centre de sa puissance, Bengescu a occupé non moins de 12 villages libres ; dans ce même département, il a occupé trois villages et demi appartenant à des boyards de moindre importance et dans les villages qu'il possédait en commun avec d'autres boyards, il a éliminé systématiquement ses coposseurs, demeurant seul maître jusqu'à la fin. Des exemples d'accaparement de villages libres nous sont offerts de même par Dositei Brăiloiu, qui a occupé 5 villages libres dans le département de Vâlcea, 10 villages en Gorj et 1 village en Dolj et en Mehedinți, au total 17 villages autrefois libres, asservis par lui et ajoutés aux 11 villages qu'il possédait déjà. Chez Ilie Știrbei, ce sont 18 villages libres récemment occupés, par rapport à 4 de possession plus ancienne, que fait connaître la « conscription ». Quant à Grigore Vlasto, sur les 15 villages qu'il possédait, 14 avaient été accaparés dernièrement. Tous ces boyards ont profité de leur situation de grands dignitaires — conseillers impériaux — pour asservir les villages de paysans libres et arrondir leurs propres domaines. D'ailleurs, en agissant ainsi, ils ne faisaient que suivre les pratiques de toujours des gens de leur classe, pratiques, qui se perpétueront jusque dans les premières décennies du XIX^e siècle.

4. *Extension du domaine de l'Eglise. A. La Métropole.* La plus haute institution ecclésiastique du pays possédait un vaste domaine, réparti entre plusieurs départements. Ses registres renferment plusieurs listes de ses terres, parmi lesquelles nous avons retenu celle de 1787, qui nous a paru la plus systématiquement élaborée. Voici le tableau qu'elle offre du domaine de la Métropole ²¹.

²¹ Bibl. Acad., ms. 621, f. 164—165.

Département	Nombre de terres
Ilfov	27
Vlașca	33
Teleorman	8
Ialomița	3
Olt	4
Argeș	5
Muscel	2
Dimbovița	5
Saac	5
Prahova	4
Buzău	1
Slam-Rimnic	4
Mehedinți	3
	<hr/>
	Total 104

Ainsi qu'on peut voir, c'est dans les départements de la plaine que se trouvaient la plupart des terres : 71 sur 104, soit plus des 2/3. Et parmi ces terres des régions de plaine, la grande majorité, 60 sur 71, étaient situées dans les deux seuls départements d'Ilfov et de Vlașca. On a donc là encore un exemple de la tendance à la concentration du domaine dans des aires situées aussi près que possible de la résidence, dans le but d'en faciliter la surveillance directe.

Extension du domaine de l'Eglise. B. Les monastères. La situation de la seconde section du domaine de l'Eglise ressort du « Registre de documents des monastères » des années 1730—1741²². Prenons, par exemple, le monastère de Cotroceni. Celui-ci possédait, en 1730, 33 terres situées en grande majorité dans les départements d'Ilfov, Vlașca, Teleorman et Ialomița²³. Une liste des terres du même monastère, datant de 1716, contient la description de certaines de ces terres qui, outre le terrain arable, comprenaient des pâturages, des vignobles, des moulins ou des emplacements de moulin²⁴. Elle fournit également des données sur l'étendue des terres. Ainsi, le village et la terre de Cotroceni avaient 3 122 *pogoane* (= 55 ares) et 1 256 *stînjeni* (unité de longueur, valant approximativement 2 m), soit 1 561 ha, 102 m². Pour la terre de Pietrele (Vlașca),

²² Outre le « Registre de documents des monastères » (Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377), mentionnons pour les monastères d'Olténie les listes de terres dressées par l'administration autrichienne et publiées par N. Dobrescu, *Istoria bisericii române din Oltenia în timpul ocupațiunii austriece — 1716—1739* (Histoire de l'Eglise roumaine d'Olténie sous l'occupation autrichienne — 1716—1739), Bucarest, 1906.

²³ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 10.

²⁴ G. M. Ionescu, *Istoria Cotrocenilor, Lupescilor și Grozăvescilor* (Histoire de Cotroceni, Lupești et Grozăvești), Bucarest, 1902, p. 152—155 (20 terres seulement sont attestées dans cette liste).

l'indication de la superficie est plus vague : 8 291 *stînjeni* ; de même pour Dintești (Ilfov) : 4 180 *stînjeni*. Pour les autres terres la grandeur est indiquée, de même, en *stînjeni*, c'est-à-dire par la distance comprise entre deux points extrêmes de la terre. Pourtant, de telles indications n'en sont pas moins précieuses, car elles permettent une évaluation approximative des dimensions du domaine seigneurial. Inutile de souligner la valeur de l'indication précise concernant la terre de Cotroceni, malheureusement très rare à cette époque. D'autres monastères de la Grande Valachie (Munténie) possédant d'importants domaines étaient Slobozia lui Enache (dép. de Ialomița) — 31 terres, 9 vignes et 2 moulins²⁵ ; Mislea (Prahova) — 32 terres, 3 vignes et 4 moulins²⁶ ; Mărgineni (Prahova) — 30 terres, 9 vignes et 6 moulins²⁷ ; Rîmnic (Slam Rîmnic) — 25 terres, 10 vignes et 4 moulins²⁸. Tout comme le monastère de Cotroceni, ceux susmentionnés avaient leurs terres dans des régions de plaine et manifestaient la même tendance à les avoir, dans la mesure du possible, groupées dans le département de résidence du monastère, ou dans les départements limitrophes. Il existait toutefois des cas où le domaine était éparpillé en de nombreuses terres situées à de grandes distances les unes des autres. Ainsi, le monastère de Vieroș (Muscel) possédait des terres en Teleorman, Vlașca, Ialomița, Romanai, Dolj, outre celles situées dans le département de résidence²⁹.

Parmi les monastères d'Olténie, ceux qui avaient les domaines les plus étendus étaient Tismana (dép. de Gorj) — 35 terres, 7 vignes et 5 moulins³⁰ ; Cozia (Vilcea) — 22 terres, 4 vignes, 5 moulins et une montagne³¹ ; Bistrița (Vilcea) — 22 terres, 8 vignes et 4 moulins³² ; Hurez (Vilcea) — 19 terres, 10 vignes et 7 moulins³³ ;

²⁵ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 548.

²⁶ *Ibidem*, f. 495—496.

²⁷ *Ibidem*, f. 516—517.

²⁸ *Ibidem*, f. 387.

²⁹ *Ibidem*, f. 422—423.

³⁰ *Ibidem*, f. 641 (chez N. Dobrescu, *op. cit.*, p. 237—240, on trouve 41 noms de terres ou de parties de terres et 9 noms de vignobles).

³¹ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 585—586 ; chez N. Dobrescu, *op. cit.*, p. 242—243 : 24 terres ou parties de terres, 2 vignobles et 7 montagnes.

³² Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 612—613 c ; chez N. Dobrescu, *op. cit.*, p. 245—246 : 21 terres.

³³ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 682—683 ; chez N. Dobrescu, *op. cit.*, p. 247—248 : 17 terres. Toujours au sujet du domaine du monastère de Hurez, N. Ionașcu, *Contribuții la istoricul mănăstirii Hurez* : (Contribution à l'histoire du monastère de Hurez), Craiova, 1935, p. 85—86 indique pour l'année 1791 : 23 terres, 10 vignobles et 8 moulins. N. Iorga, dans *Studii și documente*, vol. XIV, p. 170, donne pour l'année 1824 une liste de 15 terres appartenant au même monastère. On possède ainsi des indications sur l'évolution du domaine du monastère de Hurez au cours d'une période de presque un siècle.

Brâncoveni (Romanați) — 19 terres, 2 vignes et 2 moulins ³⁴. Ici aussi, on relève parfois le phénomène de concentration du domaine. Ainsi, le monastère de Tismana avait presque toutes ses terres groupées dans deux départements : Gorj (15 terres) et Mehedinți (18 terres), les deux terres restantes se trouvant l'une en Dolj, l'autre en Ilfov. Le monastère de Brâncoveni, de même, avait 14 terres dans le département où il avait son siège (Romanați), 4 dans le département limitrophe de Dolj et 1 dans le département d'Olt limitrophe aussi, mais situé en Munténie. Cependant, d'autres monastères avaient leurs terres réparties entre plusieurs départements, y compris parfois des départements de Munténie. Ainsi, Hurez avait 9 terres dans le département résidentiel de Vilcea, 2 en Gorj, 5 en Dolj, 2 en Olt, 1 en Argeș. Bistrița avait 9 terres dans le même département de résidence, Vilcea, 8 en Romanati, 2 en Gorj, 1 en Argeș, 1 en Mehedinți. Mais même pour ces monastères, on relève la tendance à avoir leurs terres groupées le plus près possible de leur siège, ce groupement ne fût-il qu'imparfaitement réalisé ³⁵.

³⁴ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 707—708 ; chez N. Dobrescu, *op. cit.*, p. 254—155 : 14 terres et 7 vignobles.

³⁵ Un exemple de concentration du domaine dans un même département nous est fourni par le monastère de Sadova (dép. de Dolj), qui possédait 9 terres en Dolj et 1 terre en Mehedinți (Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 659).

LA POPULATION RURALE ET LE DOMAINE SEIGNEURIAL

Nous devons nous arrêter quelque peu sur le problème de la population du domaine seigneurial, qui nous renseignera sur la main-d'œuvre employée pour la mise en valeur de celui-ci. Les éléments de base de cette investigation ont été certains recensements de la population effectués au XVIII^e siècle, d'une part, les données démographiques comprises dans les registres de comptes des terres, de l'autre.

D'amples indications sur la population rurale au début du XVIII^e siècle nous sont fournies par la « conscription virmontienne » de 1722, dont nous avons déjà parlé au chapitre précédent¹. Le nombre des établissements humains enregistrés — en immense majorité des établissements ruraux — est de 590, comptant 25 708 familles². Des opérations ultérieures de recensement ont décelé encore 154 villages, de sorte que leur chiffre total est devenu de 744, avec une population estimée à 30 000 familles³. Toutefois, même avec ces compléments, effectués en 1728, le nombre des établissements humains recensés en Olténie était encore loin du chiffre réel. Un dénombrement plus complet a été fait en 1720—1722 par le capitaine Friederich Schwantz, sur l'initiative du général comte de Stainville, commandant des troupes autrichiennes de Transylvanie et d'Olténie. Après avoir parcouru l'Olténie à pied, en long et en large, le capitaine Schwantz a dressé une carte dont il ressort que cette province avait en 1722 : 977 établissements,

¹ C. Giurescu, *Materiale...*, II, p. 304—350.

² *Ibidem*, p. 328—329. Dans le tableau groupant les données de la conscription, il apparait un nombre de 592 établissements; refaisant les additions, nous sommes arrivés à un total de 590 établissements.

³ *Ibidem*, p. 329. D'après les chiffres du tableau, le total des établissements « enregistrés » et « non enregistrés » est de 741; le total refait par nous est de 744 établissements.

dont 776 habités et 201 désertés (*pași desolati*)⁴. Ce simple énoncé du résultat des opérations de recensement démontre combien il était difficile de ce temps d'arriver à des chiffres tant soit peu exacts. Pourtant, encore qu'incomplète, la « conscription virmontienne » nous offre une situation par catégories des établissements d'Olténie, à l'aide de laquelle on peut se faire une idée d'ensemble assez proche de la réalité de la population rurale de la province en général et de celle du domaine seigneurial en particulier (tableau n° 2).

Tableau n° 2

Nombre des établissements et des familles enregistrés par la conscription virmontienne (1722), ainsi que de ceux ajoutés en 1728⁵

Département	Villages de l'évêché de Rimnic	Villages des monastères	Villages des boyards	Villages libres	Villes et établissements gérés directement par les autorités autrichiennes	Nombre de familles	Villages « non enregistrés », ajoutés en 1728
Vilcea	7	24	25	76	3	8 992	18
Romanați	1	14	37	13	15	4 382	24
Dolj	—	16	41	44	7	4 226	36
Gorj	—	11	56	91	6	5 222	65
Mehedinți	—	17	46	36	4	2 886	11
Total	8	82	205	260	35	25 708	154

Il ressort de ce tableau que dans les départements de la région de montagne et de collines, Vilcea et Gorj, le nombre des villages libres était supérieur à celui des villages dépendants. En échange, dans les départements de la région de plaine — Romanați, Dolj et en grande partie Mehedinți — les villages dépendants étaient plus nombreux que les autres. Or, ainsi que nous l'avons montré dans le chapitre précédent, le domaine seigneurial était situé surtout dans la région de plaine. Voilà donc que les données démographiques

⁴ Ioan Băcilă, *Olténia sub austrieci — 1718—1739. Un document cartografic* (L'Olténie sous les Autrichiens — 1718—1739. Un document cartographique), Craiova, 1924, p. 3 et 7—16 (Extrait); voir également H. H. Stahl, *Contribuții la studiul satelor devălmașe românești*, vol. I, p. 33—36.

⁵ C. Giurescu, *Materiale...*, II, p. 328—329. Notre tableau comporte certaines corrections par rapport aux chiffres des recenseurs autrichiens; ainsi, en Dolj nous avons passé 16 villages conventuels au lieu de 17 et 41 villages de boyards au lieu de 42; en Gorj, 65 villages « non enregistrés » au lieu de 66. A la suite de ces corrections, les totaux sont devenus de 82 villages conventuels au lieu de 83; de 205 villages de boyards au lieu de 206; de 154 villages « non enregistrés » au lieu de 149.

viennent confirmer les constatations faites sur la base des sources documentaires.

Un état général de la population, mais cette fois-ci pour toute la Valachie, nous est fourni également par l'administration autrichienne. En effet, lorsque, au cours de la guerre de 1736—1739, les troupes impériales occupèrent aussi la Munténie, leur commandement fit effectuer le recensement de la population de cette province. Si à ces chiffres on ajoute les données du dernier recensement effectué par les Autrichiens en Olténie en 1735, on obtient pour la population d'ensemble de la Valachie en 1735—1737 le tableau suivant ⁶.

En multipliant par 5 — moyenne présumée des membres d'une famille — le nombre de 118 246 familles, on obtient pour l'ensemble de la population de la Valachie le chiffre de 591 230 habitants. Compte tenu du fait qu'un grand nombre de familles se dérobaient au recensement et que les familles des catégories privilégiées n'y figurent pas, la population de la Valachie devait se chiffrer à

Tableau n° 3

Divisions administratives		Têtes de famille
Départements de la région de collines et de montagne de Munténie (1737)	Argeş	4 000
	Muscel	5 000
	Dimboviţa	6 000
	Prahova	7 000
	Saac	8 000
	Buzău	3 000
	Rimnic	10 000
	Total	43 000
Départements de la plaine et partiellement de la région de collines de Munténie (1737)	Olt	3 000
	Teleorman	4 000
	Vlaşca	6 500
	Ilfov	20 000
	Ialomiţa	7 000
	Total	40 500
District de Lovişte		400
Total Munténie (1737)		83 900
Total Olténie (1735)		34 346
Total Munténie et Olténie (1735—1737)		118 246

⁶ Şerban Papacostea, *Populaţia Țării Româneşti în ajunul reformelor lui Constantin Mavrocordato. Un document inedit* (La population de la Valachie à la veille des réformes de Constantin Mavrocordato. Un document inédit), dans « Studii », XIX (1966), n° 5, p. 937 et note 36 ; cf. Hurmuzaki, vol. VI, p. 524—525.

plus de 600 000 habitants ⁷. Ce nombre est pourtant inférieur à celui indiqué par Bauer pour le commencement du règne de Constantin Mavrocordat (1735—1741) : 147 000 familles, soit 735 000 habitants. Mais Bauer montre qu'en 1745 le nombre des familles enregistrées tombera à 70 000 et par la suite à 35 000 : baisse causée par la terrible pression fiscale qui poussait un grand nombre d'habitants à se soustraire à l'inscription sur les rôles du fisc ⁸.

Pour revenir au recensement de la Munténie de 1737, on observe que la population des départements de la région de collines (43 000 familles) était légèrement supérieure à celle des départements de la plaine (40 500 familles) ⁹. Cette différence aurait été plus nette si cette dernière région n'avait compris le département d'Ilfov, avec la capitale du pays, Bucarest, qui — aux termes du texte allemand du recensement — comptait « plusieurs milliers de maisons » et de nombreuses familles de boyards ¹⁰. Au surplus, la population du département d'Ilfov était plus nombreuse non seulement à cause de la présence de Bucarest, mais aussi de la grande concentration de villages autour de la capitale ¹¹. Du reste, nous avons vu dans le chapitre précédent que le domaine seigneurial était représenté dans le département d'Ilfov par de nombreux villages appartenant à la Métropole. On relève également le chiffre étonnamment élevé de la population du département de Ialomița, même par rapport à des départements de la région de collines. A cet égard, une étude sur la répartition des établissements ruraux arrivait à la conclusion que « d'autres concentrations locales de villages pourvus d'un riche passé se trouvaient autour des étangs et dans les zones de vignobles. Une file dense de villages traversait, le long de la Ialomița, la plaine aux villages rares » ¹². Une concentration régionale de villages existait de même dans la zone des grands massifs forestiers, située dans la partie septentrionale des départements de Vlașca et d'Ilfov — la célèbre forêt de Vlășia — y compris Bucarest ¹³. Cependant, toutes ces particularités des établissements de la région de plaine n'infirmement aucunement la conclusion générale sur la répartition de la population rurale de la Roumanie au Moyen Age et plus tard, établies par les

⁷ Ș. Papacostea, *op. cit.*, p. 930—931.

⁸ Bauer, *Mémoires...*, p. 48.

⁹ Au sujet de la répartition de la population rurale, Bauer fait les constatations suivantes : « J'ai trouvé en général les montagnes plus peuplées que les plaines, bien qu'elles soient moins fertiles » (*op. cit.*, p. 11).

¹⁰ Ș. Papacostea, *op. cit.*, p. 930.

¹¹ I. Donat, *Așezările omenești din Țara Românească în secolele XIV—XVI* (Les établissements humains de Valachie aux XIV^e—XVI^e siècles), dans « Studii », IX (1956), n^o 6, p. 83.

¹² *Ibidem*, voir également la carte p. 82.

¹³ *Ibidem*, p. 83.

recherches de spécialité dans ce domaine, à savoir que dans les zones de collines et de montagne la population était bien plus dense que dans les régions de plaine ¹⁴.

Pour la seconde moitié du XVIII^e siècle, on trouve des données sur la population rurale de la Valachie dans certaines relations, comme celle du Français Jean-Louis Carra qui, probablement sur la base d'informations fournies par les autorités du pays, montre qu'après la guerre de 1768—1774 il existait en Valachie 100 000 familles de *birnici* (sujettes à la taille, ou *bir*) ¹⁵.

Les statistiques du début du XIX^e siècle sont plus riches en données démographiques. Ainsi, celle de la fin de 1819 donne le nombre des familles de paysans payant la taille ¹⁶. Nous le reproduisons malgré sa date postérieure aux limites de cette étude, car la situation démographique qu'elle exprime ne peut différer considérablement de celle des dernières années du siècle précédent (tableau n^o 4).

Tableau n^o 4

Département	Nombre de familles
Romanați	7 433
Teleorman	9 854
Vlașca	8 025
Olt	8 323
Argeș	7 272
Ialomița	2 880
Dolj	6 854
Prahova	3 077
Buzău	3 111
Mehedinți	17 214
Saac	6 959
Gorj	9 280
Slam-Râmnic	5 679
Dâmbovița	5 307
Muscel	4 230
Vâlcea	10 134

¹⁴ G. Vâlsan, *O fază în popularea Țărilor Românești* (Une phase dans le peuplement des Pays Roumains), dans «Bul. Soc. Geogr.», 1912, p. 17—18 (extrait); Vintilă Mihăilescu, *Așezările omenești din Cîmpia Română la mijlocul și la sfârșitul sec. XIX* (Les établissements humains de la plaine valaque au milieu et à la fin du XIX^e siècle), dans «Analele Academiei Române», Mémoires de la section historique, III^e série, tome VI, mémoire n^o 2, p. 4 (extrait); I. Donat, *op. cit.*, p. 82—83; H. H. Stahl, *op. cit.*, p. 45.

¹⁵ Cf. Jean-Louis Carra, *Histoire de la Moldavie et de la Valachie...*, p. 172.

¹⁶ S. Columbeanu, *Sistemul de impunere pe tude din Țara Românească — 1800—1830* (Le système d'imposition par rôles de contribuables en Valachie — 1800—1830), dans «Studii», XXI (1968), n^o 3, p. 472 (statistique établie d'après I. Cojocaru, *Documente privitoare la economia Țării Românești*, vol. I, Bucarest, Ed. științifică, 1968, p. 204—235).

Au total donc, 115 642 familles de « taillables » pour 16 départements de Valachie. A noter l'absence du département d'Ilfov. D'après des estimations de la même période, le nombre des familles de paysans taillables était, pour l'ensemble du pays, autour de 125 000¹⁷. A ce chiffre, il faut ajouter celui des paysans soumis à un régime fiscal spécial, au nombre de près de 40 000 familles¹⁸. Ainsi donc, il existait, au total, de 160 000 à 170 000 familles de paysans, dont les 2/3 ou les 3/4 étaient sous la dépendance des maîtres fonciers, le reste représentant les paysans libres.



En ce qui concerne le nombre des habitants sur différentes terres, c'est toujours la « conscription virmontienne » qui nous fournira des données pour le début du XVIII^e siècle, sous forme de listes nominales des villages des monastères, des boyards et des paysans libres, avec le chiffre de la population de chaque village. Malgré nos réserves, exposées plus haut, quant à l'exactitude des données démographiques de la « conscription », nous estimons que celle-ci offre des indices assez proches de la réalité sur la population du domaine seigneurial.

Dans le tableau ci-dessous (tableau n° 5), nous avons essayé, à partir des données de 1722, d'établir le nombre moyen des familles pour les trois catégories de villages d'Olténie.

Tableau n° 5

Département	Villages des monastères			Villages des boyards			Villages des paysans libres		
	Nombre des villages	Nombre des familles	Moyenne des familles par village	Nombre des villages	Nombre des familles	Moyenne des familles par village	Nombre des villages	Nombre des familles	Moyenne des familles par village
Vilcea	31	2 699	87	25	1 716	68,6	76	4 190	55
Romanați	15	626	42	37	1 748	47	13	734	56
Gorj	11	515	47	56	2 321	41,5	91	2 133	23,5
Dolj	16	783	49	41	1 331	32,7	44	1 381	31,4
Mehedinți	17	592	35	46	1 150	25	36	763	21
Totaux	90	5 215	57,9	205	8 266	40	260	9 201	35

¹⁷ V. A. Urechia, *Istoria românilor*, vol. X—B, p. 93, 96.

¹⁸ *Documente privind istoria României. Răscoala din 1821* (Documents concernant l'histoire de la Roumanie. La révolte de 1821), Bucarest, Ed. Acad., 1959, doc. 75, p. 131.

Si l'on fait la moyenne du nombre de familles par villages des monastères et des boyards — qui représentent la presque totalité du domaine seigneurial d'Olténie — on obtient le chiffre de 45,3 familles par village (295 villages, 13 581 familles).

Des données concernant la population rurale sont consignées également par un recensement effectué en 1730, mais dont il ne s'est conservé que les rôles fiscaux de deux départements : Mehedinți et Vilcea¹⁹. Il ressort de ces données que les petits villages, sous 40 feux, étaient particulièrement nombreux : en Mehedinți, sur 96 villages enregistrés, 66 (66,4 %) avaient sous 40 têtes de famille aptes au travail ; en Vilcea, 122 familles sur 173 (70,5 %) étaient dans le même cas.

A l'égard de la démographie du domaine seigneurial dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, d'abondantes données nous sont fournies par les registres de comptes de la Métropolie, données consignées pour l'usage interne de celle-ci et non pour les nécessités du fisc. Voici quelques-unes de ces listes, se référant à des villages de différents départements (tableaux n^{os} 6—16).

Tableau n^o 6

Curățești (Ilfov)²⁰

Année	Nombre de maisons
1745	57
1747	49
1776	15
1777	6
1780	8
1781	16
1782	10
1783	12
1784	27
1785	32
1786	35
1791	23
1792	24
1810	23 (147 personnes)

¹⁹ Arch. de l'Etat — Sibiu, Fonds *Benigni*, ms. L 5—209.

²⁰ Bibl. Acad., ms. 616, f. 288 v. ; ms. 618, f. 48, 63, 80, 81 v. ; ms. 620, f. 1—9 v., 129, 131 ; pour l'année 1745, voir *Doc. rel. agr. T. Rom.*, doc. 283, p. 442 ; pour l'année 1810, voir Diacon N. M. Popescu, *Catagrafia eparhiei Ungrovalahiei în anul 1810. I. Județul Ilfov* (Recensement du diocèse de Hongrovalachie en l'année 1810. I. Département d'Ilfov), Bucarest, 1914, p. 67.

Tableau n° 7

Fundulea (Ilfov)²¹

Année	Nombre de maisons
1781	36
1782	27
1783	40
1785	10
1786	17
1788	10
1789	17
1790	13
1791	17
1792	20
1810	40 (175 personnes)

On note une population assez nombreuse à Gherghița²² et à Borusul²³ (tableau n° 8), villages situés sur d'importantes terres de la Métropole. A noter que dans le premier de ces villages il y avait un marché fort actif, fait qui explique pour une bonne part sa nombreuse population.

Tableau n° 8

Année	Gherghița (Ilfov)	Borusul (Ilfov)
	Population (Nombre des têtes de famille)	
1777	60	60
1778	60	60
1779	90	80
1780	118	165
1781	187	232
1782	121	250
1783	111	196
1784	108	200
1785	111	236
1786	111	224

²¹ Bibl. Acad., Ms. 616, f. 81 v.; ms. 620, f. 1-14, 25, 129 v. - 131; pour l'année 1810, cf. Diacon N. M. Popescu, *op. cit.*, p. 4.

²² Bibl. Acad., ms. 618, f. 55, 59, 71-72, 126-127; ms. 620, f. 17-21.

²³ *Ibidem*.

Dans les deux villages, on remarque la courbe ascendante de la population à partir de 1779, c'est-à-dire durant la période de relative tranquillité qui a suivi la guerre de 1768—1774 et les grandes perturbations démographiques qu'elle a suscitées. Il convient d'ajouter que les deux villages comptaient un grand nombre de colons transylvains, attirés en vue de la mise en valeur des terres et de l'accroissement des rentrées de la trésorerie.

Tableau n° 9

Fotoala (Vlaşca)²⁴

Année	Population
1747	67 maisons
1773	50 „
1774	39 „
1792	69 „

Tableau n° 10

Obislav (Vlaşca)²⁵

Année	Population
1746	42 maisons
1761	20 „
1791	30 „
1792	33 „
1810	21 „ (77 pers.)

La tenue d'états tant soit peu exacts de la population était un véritable casse-tête pour l'administration valaque au XVIII^e siècle. En effet, la pression fiscale toujours accrue, d'une part, les incessantes guerres menées par les grandes puissances voisines sur le sol de la Valachie, d'autre part, provoquaient la fuite, souvent en masse de la population. L'abandon des villages par les paysans avait de graves répercussions tant sur le plan fiscal (impossibilité de recouvrer les impôts) que sur celui de l'économie agraire en général et de l'exploitation du domaine en particulier.

²⁴ *Ibidem*, ms. 616, f. 253 v.; ms. 618, f. 20, 21; ms. 620, f. 131.

²⁵ *Ibidem*, ms. 616, f. 341; ms. 617, f. 183; ms. 620, f. 343; pour l'année 1810, cf. Diac. N. M. Popescu, *op. cit.*, p. 94.

Tableau n° 11

Babele ou Podul Doamnei (Vlaşca)²⁶

Année	Population
1746	56 maisons
1747	41 „
1776	20 „
1778	20 „
1779	23 „
1781	30 „
1783	21 „
1785	25 „
1786	26 „
1792	36 „

Tableau n° 12

Pătroala (Vlaşca)²⁷

Année	Population
1746	89 maisons
1747	76 „
1749	44 „
1752	46 „
1760	20 „
1773	23 „
1780	15 „
1781	22 „
1782	25 „
1783	32 „
1784	30 „
1785	32 „
1786	35 „
1788	50 „
1792	18 „
1810	86 „
	(365 personnes)

Tableau n° 13

Sălătruc (Argeş)²⁸

Année	Population
1745	32 maisons
1746—1747	30 „
1749	30 „

²⁶ Bibl. Acad., ms. 616, f. 341, 252 ; ms. 618, f. 54, 75—76 ; ms. 620, f. 74—76, 80.

²⁷ *Ibidem*, m. 616, f. 45, 117, 130, 269, 341 ; ms. 617, f. 310 ; ms. 618, f. 4, 52, 64—66, 91 ; ms. 620, f. 43—46, 54 ; pour l'année 1810, cf. Diac. N. M. Popescu, *op. cit.*, p. 76.

²⁸ *Ibidem*, ms. 616, f. 7, 15, 106.

Tableau n° 14

Băsești (Dimbovița)²⁹

Année	Population
1776	50 maisons
1777	54 „
1779	35 „
1780	44 „
1781	35 „
1782	43 „
1783	46 „
1784	46 „
1785	54 „
1786	45 „
1788	50 „
1792	32 „
1810	30 „
	(97 personnes)

Tableau n° 15

Orevița (Mehedinți)³⁰

Année	Population
1740	95 têtes de famille
1742	95 „ „
(1747)	43 „ „

Tableau n° 16

Bolboșani (Mehedinți)³¹

Année	Population
1740	32 têtes de famille
1742	32 „ „ „

L'ampleur de la fuite au XVIII^e siècle est attestée par des sources variées. Ainsi, à en croire Antonio del Chiaro, la fiscalité excessive du temps du règne de Constantin Brâncoveanu avait

²⁹ *Ibidem*, ms. 618, f. 52, 66, 91; ms. 620, f. 43–46, 54; pour l'année 1810, cf. Al. A. Popescu-Runcu, *Catagrafia județului Dimbovița la anul 1810* (Recensement du département de Dimbovița en 1810), Tirgoviște, 1926, p. 39.

³⁰ *Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, doc. 205, p. 379; doc. 240, p. 404; *Bibl. Acad.*, ms. 616, f. 86–87.

³¹ *Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, doc. 205, p. 379; doc. 240, p. 404.

provoqué, au début du XVIII^e siècle, la fuite d'un grand nombre d'habitants insolvables ³². La guerre austro-turque de 1716—1718 a causé, à son tour, un immense mouvement de population. Le chroniqueur Radu Popescu relate que « la population même est tombée en captivité — au-delà et en deçà de l'Olt — plus de 70 à 80 mille âmes. Les monastères d'outre-Olt ont été incendiés, les maisons des boyards comme celles des pauvres ont été abandonnées » ³³. Les suites de la guerre ont été aussi funestes du point de vue économique que démographique. Sur les 977 établissements enregistrés par l'officier cartographe autrichien Friederich Schwantz, 201 (20.55 %) étaient désertés.

La répartition par départements des villages d'Olténie était la suivante ³⁴ (tableau n° 17).

Tableau n° 17

Département	Nombre de villages	
	Total	Abandonnés
Mehedinți	243	77 (33,2 %)
Dolj	145	33 (22,8 %)
Romanați	132	35 (26,5 %)
Vilcea (y compris Loviște)	239	33 (13,8 %)
Gorj	218	13 (6 %)

Les départements les plus frappés étaient ceux de la région de plaine : Mehedinți (dont les 2/3 faisaient partie de cette région), Romanați et Dolj. Bien entendu, la dispersion particulièrement intense de la population rurale de ces départements a eu de graves répercussions sur la situation de la main-d'œuvre des domaines seigneuriaux qui, ainsi que nous l'avons déjà souligné, étaient surtout concentrés dans les régions de plaine.

³² Antonio del Chiaro, *Storia delle moderne rivoluzioni della Valachia*, Bucarest, 1914, p. 24.

³³ Radu Popescu, *Istoriile domnilor Țării Românești* (Histoire des princes de Valachie), Bucarest, Ed. Acad., 1963, p. 252. Voir également D. Russo, *Studii istorice greco-romane* (Etudes historiques gréco-romaines), vol. II, Bucarest, 1939, p. 447—449 (M. Grigoraș, dans « Cronica Țării Românești », relate la fuite des habitants des villages au cours des années 1716—1717).

³⁴ Conformément aux calculs de I. Donat, dans *Despre toponimia slavă din Oltenia* (Sur la toponymie slave de l'Olténie), Craiova, 1947, p. 48. Au sujet de la population de l'Olténie durant la période qui a suivi la guerre de 1716—1718, voir également Hurmuzaki, vol. VI, p. 310 et 644.

Cette situation s'est prolongée après la guerre, car les fuyards n'ont mis aucune hâte à regagner leurs foyers, vu la rigueur avec laquelle les agents autrichiens faisaient le recensement en vue de la fixation de l'impôt. Les instructions adressées aux préfets de 1723 leur ordonnaient « de faire sortir les hommes des forêts et des montagnes et de les établir dans les grands villages abandonnés, là où il y a des églises, qu'ils ne restent plus dispersés comme ils l'ont été jusqu'à présent »³⁵.

L'abandon des villages et la fuite des habitants sont des phénomènes qui se sont reproduits maintes fois longtemps après la guerre de 1716—1718. Ils sont d'ailleurs caractéristiques pour tout le passé du peuple roumain, depuis le XVI^e jusqu'au XIX^e siècle. Une étude consacrée à ce problème met en lumière les causes de la fuite au XVIII^e siècle : ce sont les obligations excessives du fisc, les guerres qui entraînaient de perpétuelles réquisitions et augmentations d'impôts, le mécontentement des paysans asservis à l'égard du régime de l'exploitation seigneuriale³⁶.

Ainsi, la guerre austro-turque de 1736—1739 a déclenché une nouvelle vague de fuites³⁷. Les mesures prises par Constantin Mavrocordato au cours de son troisième règne (1735—1741) pour ramener les fuyards n'ont guère résolu le problème démographique. La situation s'est aggravée sous son successeur Mihai Racovitza (1741—1744) qui, afin de récupérer les sommes d'argent dépensées pour l'obtention du trône, a réintroduit l'impôt abhorré sur le bétail (*văcăritul*)³⁸. Mihai Cantacuzino montre que, rien que d'Olténie, plus de 15 000 familles se sont réfugiées au-delà du Danube³⁹. La fuite se poursuit, massivement, au début du quatrième règne (1744—1748) de Constantin Mavrocordato : un rapport vénitien montre que

³⁵ Arch. de l'Etat — Sibiu, fonds *Benigni*, L 5—208, f. 36 v. Une description du village roumain au temps de l'occupation autrichienne de l'Olténie illustre de manière suggestive la tendance permanente de fuite des paysans. Le village avait un aspect dispersé, il était formé de groupes de 3 à 5 maisons et était situé loin des routes, à proximité des montagnes et des forêts, prêt à prendre la fuite à la vue des agents du fisc ou de quelque troupe d'envahisseurs (voir Ș. Papacostea, *Contribuții la problema relațiilor agrare...*, p. 250—251 ; idem, *Oltenia sub stăpînirea austriacă...*, p. 41 ; Hurmuzaki, vol. VI, p. 310 ; C. Giurescu, *Materiale...*, vol. II, p. 453—457).

³⁶ G. Iscru, *Fuga țărănilor — forma principală de luptă împotriva exploatării în veacul al XVIII-lea în Țara Românească* (La fuite des paysans — principale forme de lutte contre l'exploitation au XVIII^e siècle en Valachie), dans « Studii », XVIII (1965), n^o 1, p. 125—146.

³⁷ Ș. Papacostea, *Contribuții la problema relațiilor agrare...*, p. 300 ; idem, *Oltenia sub stăpînirea austriacă...*, p. 110—111.

³⁸ Bibl. Acad., DLXXXI/174.

³⁹ Mihai Cantacuzino, *Istoria politică și geografică...*, p. 158.

plus de 20 000 familles réduites à la misère (« ridotti alla miseria ») se sont enfuies alors ⁴⁰. De même, dans sa description bien connue de la Valachie, Bauer montre que durant la période 1744—1748 le nombre des familles inscrites dans les rôles du fisc est tombé de 147 000 à 70 000, baisse qui se poursuivra pour arriver à 35 000 familles ⁴¹. Sous Grigore II Ghica (1748—1752), on relève une situation similaire : un grand nombre d'habitants étaient en fuite en raison des nouveaux impôts ⁴².

La guerre de 1768—1774 porte le phénomène à de nouveaux sommets. Suivant les informations — incomplètes d'ailleurs — recueillies par Bauer, 91 des 791 établissements humains d'Olténie furent abandonnés ⁴³. Une note inscrite dans les registres de comptes de la Métropole montre qu'au cours des années 1772, 1773 et 1774 « aucun revenu n'a été encaissé, les terres étant restées sans hommes à cause de la guerre » ⁴⁴. De même, dans un acte d'Alexandru Ypsilanti ordonnant de ramener les hommes qui s'étaient enfuis de la terre de Iepureasca (dép. de Vlaşca), il est dit, à propos de la guerre de 1768—1774, que « de ce temps, beaucoup ont abandonné leurs terres et leurs foyers et se sont expatriés dans d'autres pays » ⁴⁵. De même, « un grand nombre de villages ont été abandonnés et leurs habitants se sont enfuis ailleurs, dans des pays étrangers », pendant la guerre de 1787—1792 ⁴⁶.

Le repeuplement des villages abandonnés par leurs habitants et, bien entendu, les mesures pour empêcher l'exode rural constituaient l'une des préoccupations permanentes de l'Etat. Pour repeupler les villages, on avait généralement recours à deux moyens : les réformes fiscales et les colonisations.

⁴⁰ N. Iorga, *Călători, ambascadori și misionari în țările noastre* (Voyageurs, ambassadeurs et missionnaires dans nos pays), Bucarest, 1899, p. 23—24 (extrait).

⁴¹ Bauer, *Mémoires historiques...*, p. 48.

⁴² Arch. de l'Etat — Bucarest, *Mănăstirea Cimpulung*, LXI/97.

⁴³ I. Donat, *Despre toponimia slavă din Oltenia*, p. 48.

⁴⁴ *Doc. rel. agr. Ț. Rom.*, I, doc. 459, p. 604 (note du 12 mai 1776). Des mentions au sujet de la fuite des habitants au cours des années 1768—1774 existant aussi pour d'autres terres : Vlădeni (Ialomița), possession du monastère Saint-Jean (*ibidem*, doc. 434, p. 584—585); Nucetul (Dimbovița), au monastère homonyme (*ibidem*, doc. 470, p. 616).

⁴⁵ *Ibidem*, doc. 508, p. 655. Le caractère massif de la fuite ressort aussi d'un ordre d'Alexandru Ypsilanti aux préfets en date du 17 mai 1775, leur faisant savoir que « ma décision par articles a été de ramener à leurs foyers les fugitifs » (*ibidem*, doc. 448, p. 595—596).

⁴⁶ Arch. de l'Etat — Bucarest, *Mănăstirea Brâncoveni și Mamu*, XXV/23 (au sujet de la fuite des habitants des villages de Stoenesti et de Drăghiceni, appartenant au grand *ban* Manole Brâncoveanu); V. A. Urechia, *op. cit.*, vol. IV, p. 498 (fuite des habitants de Neclești — Slam Rimnic, en Moldavie).

Les réformes fiscales avaient lieu habituellement après les guerres qui, ainsi qu'on vient de le voir, provoquaient de grandes perturbations démographiques. Elles consistaient dans la simplification et le réglemementation du mode de perception des impôts et dans des mesures visant à réprimer les abus des agents du fisc. En outre, on accordait des exemptions temporaires d'impôts aux habitants enfuis qui réintégraient leurs foyers. Mentionnons que la réforme fiscale de 1746, mise en œuvre par Constantin Mavrocordato, a été conjuguée à une grande réforme sociale-économique où fut décrétée l'émancipation de tous les paysans asservis (rumâni)⁴⁷.

Le second moyen, les colonisations, consistait à faire venir des hommes d'ailleurs pour défricher et repeupler les lieux désertés. Les colons étaient des éléments de Transylvanie ou d'au-delà du Danube, soit des paysans qui avaient quitté d'autres terres ou qui revenaient après une période de guerres ou d'invasions. Ils étaient exempts d'impôts et de redevances un certain nombre d'années, ils bénéficiaient d'une juridiction spéciale et avaient des obligations de corvée plus réduites que les autres paysans⁴⁸.

Ainsi, la politique de réformes fiscales et de colonisations servait à la fois l'intérêt de l'Etat, soucieux d'assurer l'assiette de l'impôt et celui des maîtres fonciers, désireux de mettre leurs terres en valeur. La présence sur celles-ci d'une quantité accrue de main-d'œuvre entraînait de multiples avantages : en premier lieu, une plus grande rentrée de produits, par l'augmentation du nombre des paysans astreints à verser les dîmes ; ensuite, des encaissements supplémentaires de taxes diverses (droits de pacage et de pêche, jouissance de la forêt) ; enfin, l'élargissement de la clientèle soumise obligatoirement aux monopoles seigneuriaux, lesquels constituaient — ainsi que nous le verrons plus loin — la principale source de revenus pour les maîtres fonciers de Valachie au XVIII^e siècle.

⁴⁷ Au sujet des réformes fiscales et de la réforme qui a aboli le servage (1746), voir les ouvrages récents suivants : Ș. Papacostea, *Contribuții la problema relațiilor agrare...*, p. 260—266 ; idem, *Oltenia sub stăpînirea austriacă...*, p. 219—240 ; Fl. Constantiniu, *Situația clăcașilor din Țara Românească...*, p. 83—84 ; idem, *Relațiile agrare din Țara Românească...*, p. 95—135 (la réforme de Constantin Mavrocordato de 1746) ; p. 145—146 (les mesures prises par Alexandru Ypsilanti en 1775 pour ramener dans leurs villages d'origine les habitants qui s'étaient enfuis au cours de la guerre de 1768—1774).

⁴⁸ Voir A. Oțetea, *Le second asservissement des paysans roumains (1746—1821)*, Bucarest, Ed. Acad., 1955, p. 3 (extrait) ; S. Columbeanu, *Evoluția raporturilor agrare...*, p. 20—21.

PRODUCTION DU DOMAINE

Les registres de comptes des terres de la Métropole et des monastères de Valachie renferment de nombreuses données sur l'activité des différents secteurs de production de ces terres. Ils nous fournissent, de même, toute une série de données concernant l'organisation de la production sur le domaine. Ces actes se réfèrent notamment à la production de la réserve féodale, qui se trouvait sous l'administration directe du seigneur, d'une part, et à celle des tenures accordées aux paysans dépendants, d'autre part. Nous avons tenté, là où cela a été possible, d'établir le rapport entre la réserve seigneuriale et les tenures, ce qui nous a permis de relever quelques-uns des traits caractéristiques des deux grands systèmes d'exploitation agricole en usage sur les domaines seigneuriaux de Valachie au XVIII^e siècle : l'exploitation basée sur la corvée et l'exploitation basée sur la dîme.

Cependant, avant d'aborder le problème de la production proprement dite du domaine, nous devons entreprendre une analyse sommaire de quelques-uns des facteurs qui influencent directement celle-ci : la technique agricole ; l'attitude de l'Etat à l'égard de l'économie agraire ; différentes conjonctures se répercutant sur l'agriculture.

1. *Données sur la technique agricole de la Valachie au XVIII^e siècle.* De telles données sont plutôt rares et, lorsqu'elles existent, sommaires. Toutefois, on peut en déduire combien rudimentaire était la technique agricole à cette époque¹.

¹ Bauer, *Mémoires...*, p. 11 ; J.-L. Carra, *Histoire...*, p. 179 ; D. Fotino, *Istoria generală a Duciei...*, vol. III, p. 132.

Une relation d'une certaine ampleur à ce sujet nous est fournie par l'Italien Domenico Sestini. Il nous apprend que l'automne on sème le blé de bonne qualité et au printemps celui de qualité inférieure. Sur les terres déjà mises en culture, on sème le blé la première année, l'année suivante le terrain est laissé en jachère, puis on sème de nouveau du blé, de l'orge ou du maïs. Quant aux terrains fraîchement défrichés — ainsi qu'il arrivait souvent, vu l'étendue considérable de terres incultes — on y cultive la première année, au printemps, des plantes aux larges feuilles : choux, laitues ou melons d'eau. Par cette méthode, explique Sestini, on réduit la salinité caractéristique pour les sols vierges et on détruit les mauvaises herbes, car les feuilles de ces plantes les recouvrent et les étouffent avant qu'elles ne montent en grains ².

Des recherches récentes sur la technique agricole d'autrefois confirment dans les grandes lignes la relation de Sestini. Ainsi, le P^r H. H. Stahl constate que la « pénétration du capitalisme en agriculture nous a trouvés au niveau le plus bas de l'agriculture, celui du défrichement permanent et des deux parcelles (...) Le système des trois parcelles n'a pas dépassé la ligne des Carpates (...) En deça des Carpates, aussi bien en Moldavie qu'en Valachie, le système de l'assolement triennal était inconnu... » ³. La technique du défrichement permanent ne permettait qu'une mise en valeur de durée limitée, après quoi la terre était laissée en friche. La technique des deux parcelles consistait dans une alternance entre la culture céréalière et la jachère, une année après l'autre, et, à un échelon légèrement supérieur, entre deux céréales, suivie d'un an de jachère ⁴.

Pour amender la terre, on se contentait de mettre le feu aux éteules, au printemps et à l'automne ⁵. Mais cette pratique nuisait aux pâturages, aussi l'administration autrichienne prit-elle en 1790 des mesures pour l'interdire : « En conséquence, vous interdirez cette pratique du feu (...), afin de préserver le pâturage du bétail » ⁶.

Dans le même ordre d'idées, il convient de mentionner l'insuffisance de l'équipement agricole. Ainsi, une liste d'ustensiles du monastère de Mărgineni — qui avait en sa possession 30 terres — ne comprend que 4 paires de fers de charrue (soc et coutre), 15 faux et 6 pelles ⁷. De même, sur une liste du monastère de Mihai-Vodă, maître de 14 terres, ne sont passées, en fait d'ustensiles agricoles,

² Sestini, *Viaggio in Valachia...*, p. 40—41.

³ H. H. Stahl, *Contribuție la studiul satelor devălmașe...*, vol. I, p. 299.

⁴ *Ibidem*, p. 298.

⁵ V. A. Urechia, *op. cit.*, vol. I, p. 431.

⁶ *Ibidem*, vol. III, p. 427—428.

⁷ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 518.

que deux paires de fers de charrue ⁸. A Cucuetei (dép. d'Ilfov), terre de la Métropole et siège de l'administration d'un groupe de 10 à 16 terres, on ne trouve que 2 paires de fers de charrue, 3 houes, 11 faux et 17 faucilles ⁹. Les maîtres fonciers du temps — et de plus tard aussi d'ailleurs — cultivaient leurs terres par l'intermédiaire des paysans y habitant, qui devaient fournir les ustensiles agricoles et les bêtes de trait. Les recensements effectués par l'administration autrichienne de l'Olténie autour de 1730 enregistrent entre autres le nombre d'animaux des paysans. Ces chiffres font connaître, pour les villages de boyards et de monastères, les ressources en animaux de trait dont disposait le domaine. En voici quelques exemples. Dans le village de Bratoștița (Mehedinți), appartenant au *vornic* Constantin Argetoianu, 64 paysans asservis, têtes de famille, aptes au travail, possédaient 46 chevaux et 146 bœufs ¹⁰. Dans le village de Cetatea (Mehedinți), appartenant au conseiller impérial Ilie Știrbei, 92 têtes de famille possédaient 157 chevaux et 153 bœufs ¹¹. A Predești (Mehedinți), village de Constantin Bengescu, 46 têtes de famille possédaient 38 chevaux et 127 bœufs ^{11 bis}. Les terres de Malovăț et de Balomirești (Mehedinți), appartenant au monastère de Govora, avaient 85 paysans asservis têtes de famille, possesseurs de 59 chevaux et de 172 bœufs ¹². Le village du monastère de Tismana, Bahna, avait pour 47 têtes de famille 27 chevaux et 109 bœufs ¹³. Au total, dans le département de Mehedinți, pour lequel il existe cette statistique, 3616 têtes de familles (paysans libres et asservis) possédaient 2712 chevaux et 7677 bœufs, soit 10 389 animaux de trait ¹⁴, ce qui représente presque 3 animaux de trait par tête de famille : moyenne satisfaisante pour cette époque, où les étendues de cultures céréalières étaient assez réduites. Nous verrons plus loin que ce potentiel assez important de traction animale n'était utilisé qu'en faible mesure pour la culture des céréales.

2. Mesures administratives concernant la production de céréales.

Différents actes administratifs du XVIII^e siècle attestent l'importance accordée par les autorités à l'exécution des travaux agricoles. En février 1736, l'administration autrichienne attirait l'attention

⁸ *Ibidem*, f. 50.

⁹ Bibl. Acad., ms. 618, f. 24—25.

¹⁰ Arch. de l'Etat — Sibiu, Fonds *Benigni*, L 5—209, f. 4—6.

¹¹ *Ibidem*, f. 34—37.

^{11 bis} *Ibidem*, f. 12—14.

¹² *Ibidem*, f. 63—66.

¹³ *Ibidem*, f. 74—75.

¹⁴ Arch. de l'Etat — Sibiu, Fonds *Benigni*, L 5—209, f. 132—133.

des préfets sur le fait que « de nombreux habitants de ce pays, notamment les paysans asservis qui n'ont pas de terre, n'ont pas commencé les labours » ; plus loin, il est précisé que les hommes « ont fui d'un village à l'autre et d'un département à l'autre, afin d'échapper au paiement de la contribution ». Suivent les dispositions ci-après : « vous ne les laisserez plus agir selon cette mauvaise habitude, qui porte préjudice à la trésorerie impériale quant à la contribution (...) Aussi ordonnons-nous très sévèrement que tous les habitants dudit département se mettent au travail et à labourer, autant pour les cultures d'automne que de printemps, pour les vignes que pour les potagers ¹⁵ ». D'autres ordres de la même administration se réfèrent au contrôle plus strict de la production et à la livraison des cotes des produits. Ainsi, en juin 1737, les préfets reçoivent l'ordre que « dans tous les villages, chaque personne — paysan, boyard ou monastère — déclare immédiatement, d'ici 14 jours, aux officiers du département combien de blé il possède ; passé ce terme, celui qui n'aura pas déclaré son blé et sera trouvé en possédant aura à payer une amende d'un florin autrichien par boisseau » ¹⁶. Dans un autre ordre de la même année, il est prescrit que « tous les boyards et tous les supérieurs des monastères livrent en l'espace de 8 jours au magasin toutes les quantités restantes de blé » ¹⁷. C'est certainement la guerre contre les Turcs qui a déterminé chez l'administration autrichienne ce surcroît de rigueur en ce qui concerne les livraisons de produits agricoles ¹⁸. Des mesures similaires, visant à stimuler la production agricole, ont été prises par les organes administratifs des puissances occupantes au cours d'autres guerres menées sur le sol de la Valachie. Ainsi, pendant la guerre de 1787 — 1792, l'administration autrichienne ordonnait aux préfets et au divan de Craiova : « sachant combien la nécessité est grande, vous exhorterez et obligerez tous les habitants du pays à sortir aux champs avec leurs charrues et à faire des labours pour les ensemencements d'automne plus intensément que jamais, afin de satisfaire leurs obligations d'entretien des troupes qui se trouvent dans le pays » ¹⁹.

¹⁵ *Ibidem*, L5—206, f. 35. Toujours à propos de la surveillance des travaux agricoles, un ordre de juin 1737 enjoint aux préfets des départements « d'avoir soin et de faire bonne garde, lors de la moisson, de tous les grains, des quantités récoltées par un chacun... » (*ibidem*, f. 192).

¹⁶ *Ibidem*, L5—206, f. 178.

¹⁷ *Ibidem*, f. 183 v.

¹⁸ Ș. Papacostea, *Contribuții la problema relațiilor agrare...*, p. 245. Pendant la guerre de 1736—1739, les autorités autrichiennes d'Olténie ont ordonné la réquisition de toutes les réserves de grains et de fourrages.

¹⁹ V. A. Urechia, *op. cit.*, vol. III, p. 426.

Des mesures visant à assurer la production agricole n'étaient du reste pas prises seulement pendant les années de guerre, mais aussi en temps de paix. Ainsi, dans les firmans de nomination des princes phanariotes, la Porte leur ordonnait en premier lieu de rendre le pays « prospère et (...) florissant »²⁰. A cet égard, le paragraphe 22 des instructions d'Alexandru Ypsilanti aux préfets, en date du 18 août 1779, est on ne peut plus clair : « Etant donné que l'accroissement des quantités de denrées est des plus nécessaires, autant pour le profit des habitants que pour satisfaire les besoins de Constantinople, ayez soin et efforcez-vous, sans attendre un second ordre, d'obtenir des hommes que, autant l'automne que le printemps, ils ne labourent et n'ensemencent pas seulement pour leurs propres besoins, et qu'en dehors du millet et du maïs, ils cultivent aussi du blé et de l'orge »²¹. Un ordre similaire, concernant les ensemencements de blé et d'orge, est émis le 11 octobre 1792 par Mihai Soutzo : « Poussez tous les habitants du pays — écrit-il aux préfets — à ensemercer du blé et l'orge »²²; et — précise-t-il — que les hommes le fassent « non seulement pour accomplir une formalité, mais en s'efforçant réellement de faire des semailles suffisantes tant que les conditions sont favorables »²³. Enfin, toujours dans le cadre des mesures concernant la production agricole, mentionnons les ordres réitérés du gouvernement de ne pas citer les hommes en justice pendant la durée des travaux agricoles, c'est-à-dire à l'époque des labours, des ensemencements et de la moisson²⁴.

3. *Conjonctures défavorables à l'agriculture au XVIII^e siècle.* Quel a été le résultat de toutes ces mesures pour l'encouragement de l'agriculture? Ont-elles ou non déterminé un accroissement de la production agricole? Certes, il est difficile de donner une réponse précise à ces questions, vu l'absence de données statistiques agricoles à l'échelle nationale non seulement pour des périodes prolongées, mais même pour la production d'une seule année. Pourtant, l'existence d'une série de puissants facteurs défavorables nous autorise à ne voir dans ces mesures que des palliatifs plus ou moins inopérants. D'abord, leur fréquence même est un signe de leur inefficacité. Le besoin de stimuler la production agricole se faisait sentir particulièrement au moment des guerres et des occupations militaires.

²⁰ Bibl. Acad., DLXXXI/177.

²¹ Mus. hist. Buc., ms.n^o d'inv. 31. 348.

²² *Doc. rel. agr. T. Rom.*, doc. 637, p. 694.

²³ *Ibidem.*

²⁴ V. A. Urechia, *op. cit.*, vol. I, p. 257, 426; vol. III, p. 428—429; vol. IV, p. 134—135.

Or, ainsi que l'étude de la démographie rurale l'a montré, c'est justement durant ces périodes que la pénurie de main-d'œuvre était la plus forte, étant donné la fuite en masse des paysans. A cette cause se superposaient la famine, provoquée par les réquisitions de denrées alimentaires ²⁵, les épidémies qui fauchaient des milliers de vies humaines ²⁶, les épizooties qui frappaient gravement le cheptel, nécessaire aux travaux agricoles ²⁷. Toutes ces calamités étaient, comme les fuites, la conséquence directe des guerres, qui entraînaient le déplacement d'importantes masses humaines (troupes et hommes réquisitionnés pour différents travaux et transports), une nourriture insuffisante, des abris précaires, la détérioration de l'habillement, l'absence des règles les plus élémentaires de l'hygiène ²⁸. Aux calamités de la guerre, enfin, s'ajoutaient les calamités naturelles — grêle, invasions de sauterelles ²⁹, sécheresse ³⁰ — si fréquentes à l'époque. Ces calamités faisaient le jeu des spéculateurs, qui réalisaient des gains immenses. Ainsi, en mai 1794, à la suite de la terrible sécheresse de 1793, le prix de la *kila* de blé passa de 8—12 thalers à 30—40 thalers; à la tête des spéculateurs se trouvait le prince de Valachie en personne, Alexandru Morouzi ³¹.

4. *Production céréalière du domaine.* La plupart des informations à ce sujet sont fournies par les registres de comptes des monastères et de la Métropolie, les premiers pour la période 1730—1741, les seconds pour presque un demi-siècle (1746—1792). Les données de ces deux catégories de registres fournissent, pour certaines terres, des indications tant sur les quantités obtenues par les dîmes que sur la récolte de la réserve seigneuriale. Dans un paragraphe spécialement consacré au rapport entre la réserve seigneuriale cultivée en céréales et les tenures serviles, nous tâcherons d'établir la pro-

²⁵ *Ibidem*, vol. IV, p. 486—487.

²⁶ *Documente Hurmuzaki*, Nouvelle série, vol. I, doc. 362, p. 609—610; doc. 368, p. 671—672; doc. 370, p. 673—674. Un historique de la peste sur le territoire de la Roumanie se trouve dans : D^r Pompei Samarian, *Din epidemiologia trecutului românesc. Ciurma* (Epidémiologie du passé de la Roumanie. La peste), Bucarest, 1932.

²⁷ *Documente Hurmuzaki*, vol. XV-2, doc. MMCCCXCVI, p. 1800.

²⁸ Ces calamités seront attestées également au début du XIX^e siècle. Voir à ce sujet S. Columbeanu, *Date privind situația țăranilor clăcași din Țara Românească în anii 1829—1831* (Données sur l'état des paysans corvéables de Valachie pendant les années 1829—1831), dans « Studii », XI (1958), n^o 6, p. 152—153; idem, *Evoluția raporturilor agrare...*, 1822—1831, p. 15—16.

²⁹ Sestini..., *Viaggio...*, p. 68; Dionisie Eclesiarhu, *Cronograful Țării Românești*, p. 66.

³⁰ Dionisie Eclesiarhu, *op. cit.*, p. 66; V. A. Urechia, *op. cit.*, vol. V, p. 446; *Documente Hurmuzaki*, vol. XIX, doc. DCXI, p. 710; doc. DCXII, p. 711; *Documente Hurmuzaki*, Nouvelle série, vol. I, doc. 362, p. 659—660.

³¹ V. A. Urechia, *op. cit.*, vol. VI, p. 763.

portion de ces deux formes d'exploitation dans le cadre du domaine seigneurial.

Ainsi que nous l'avons déjà mentionné dans le chapitre introductif de cet ouvrage, l'étude des différentes données des registres de comptes s'est heurtée à deux obstacles : 1) les données concernant la production ne constituent pas des séries couvrant un certain nombre d'années, mais sont sporadiques ; 2) les unités de mesure exprimant les différentes quantités ne sont pas uniformes.

En ce qui concerne la première difficulté, précisons que, dans le cas des registres des monastères (période 1730—1741), la production n'est le plus souvent enregistrée que pour 2 ou 3 ans, dont des années de guerre (la guerre austro-turque de 1736—1739), pendant lesquelles l'économie du pays était ébranlée. La production n'est connue pour un laps de temps plus long (six ans) que pour le monastère de Cozia. Dans le cas des registres de la Métropole, la période relativement longue de 46 ans (1746—1792) se divise en trois sous-périodes (1746—1752, 1758—1764, 1771—1792), séparées les unes des autres par des intervalles durant lesquels les enregistrements concernant la production font entièrement défaut. Mentionnons encore que, tant dans les registres des monastères que dans ceux de la Métropole, les données d'une même période ou sous-période ne se réfèrent pas à toutes les années et à toutes les terres. Ainsi, pour telle terre on a des chiffres pour toutes les années de la sous-période, tandis que pour d'autres on n'en a que pour un certain nombre d'années.

Quant à la seconde difficulté, celle qui résulte du manque d'uniformité des unités de poids, nous avons déjà montré au début de cette étude que celles-ci diffèrent d'un département à l'autre, dans le cadre d'un même département d'une terre à l'autre et même, dans les limites d'une même terre, d'une céréale à l'autre ³². En outre, l'équivalent des unités de poids ou de capacité — *kila*, *cezvert*, *baniță* (boisseau) — est bien donné en ocques pour certaines années d'une même période, mais non pour toutes les années.

³² En voici quelques exemples. Sur la terre de Cucuetei (Ilfov), le *cezvert* de blé représentait 22 1/2 ocques en 1746, 25 ocques en 1783, 22 ocques en 1784, 25 ocques en 1785. Sur la terre de Fotoaia (Vlașca), le *cezvert* de blé a eu les valeurs suivantes : 22 oc. en 1746, 20 oc. en 1783, 22 oc. en 1784, 25 oc. en 1785. Des variations tout aussi importantes peuvent être relevées, sur la même terre de Fotoaia, pour le maïs, dont le *cezvert* valait 22 ocques en 1747, 30 oc. en 1783, 22 oc. en 1784, 33 oc. en 1785 et 1786. Sur la terre de Flești (Argeș), on relève des situations encore plus compliquées : en 1774, le maïs cultivé sur la réserve était pesé en *cezverfi* de 14 ocques, tandis que celui provenant des dimes l'était en *cezverfi* de 12 ocques. En 1775, la *banița* de maïs avait 24 ocques, celle de millet 12 ocques seulement (*Doc. rel. agr. T. Rom.*, doc. 456, p. 602—603).

Dans ces conditions, il nous a été impossible de faire des opérations de transformation en kilogrammes d'une certaine ampleur qui nous auraient permis, du moins pour une certaine période, d'établir des courbes de la production céréalière. Nous essayerons toutefois, dans la limite des possibilités, d'opérer certaines transformations en kilogrammes des anciennes unités, de façon à donner une image tant soit peu claire de la production céréalière d'un domaine du XVIII^e siècle.

De tout ce qui précède il ressort que nous ne sommes pas en mesure de fournir des statistiques générales de la production céréalière au XVIII^e siècle. Force est, par conséquent, de recourir à des exemplifications, portant sur des terres individuelles ou sur des groupes de terres, dans l'espoir de fournir ainsi des indications substantielles sur cette production.



Ainsi que nous venons de le mentionner, la production céréalière du domaine seigneurial au XVIII^e siècle apparaît dans les registres des monastères. Mais en dehors des éléments quantitatifs de la récolte, on y trouve des informations sur la répartition de la production (consommation propre, mise en dépôt, vente forcée à des prix imposés en vue de l'approvisionnement de l'Empire ottoman, vente libre), ainsi que sur les différents facteurs qui ont influencé la production (guerres, calamités naturelles).

Aussi, pour donner une idée des aspects quantitatifs de la production, quelques exemples sont-ils nécessaires.

Le monastère Mihai-Vodă, de Bucarest, a obtenu en 1738, 1739 et 1740 — sans égard pour la catégorie d'exploitation (dîmes ou réserve) — les quantités ci-dessous de céréales ³³ (tableau n^o 18).

Que représentent ces quantités en unités modernes? Par exemple, les 102 ki. de blé représentant la production obtenue en 1738 sur 7 terres sont l'équivalent de 15 912 kg, ce qui donne une moyenne de 2 273 kg par terre, une production fort réduite. Cela veut dire que les surfaces cultivées étaient peu étendues, bien que les terres en question fussent situées dans le département d'Ilfov, en plein tchernoziom ³⁴. Les 125 ki. de la récolte de 1739 (la plus

³³ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 43—54.

³⁴ Dans les opérations de transformation de la *kila* en kilogrammes, nous avons considéré la *kila* comme équivalent à 120 ocques et l'ocque comme approximativement égale à 1,3 kg (nous avons adopté cette équivalence afin de simplifier les opérations de multiplication). Pour ce qui est de l'équivalence 1 *kila* = 120 ocques, elle ressort des registres de comptes de la Métropole pour le département d'Ilfov au cours des années 1740—1750 (Bibl. Acad., ms. 616, f. 3, 241).

Tableau n° 18

Quantités exprimées en kile *

Année	Nombre d'exploit.	Blé	Maïs	Millet	Total
1738	2	40	—	20	60
	4	22	40	—	62
	1	40	—	—	40
Totaux	7	102	40	20	162
1739	1	40	—	—	40
	4	25	30	—	55
	1	60	—	40	100
Totaux	6	125	30	40	195
1740	1	30	—	—	30
	1	20	—	30	50
	4	18	35	—	53
Totaux	6	68	35	30	133

grande quantité pour les trois années envisagées) représentent 19 400 kg, c'est-à-dire une moyenne de 3 233 kg par terre, production réduite également ³⁵.

Le registre du monastère Mihai-Vodă renferme aussi des données sur la répartition des quantités de céréales obtenues. Par exemple, les 195 ki. de 1739 ont été réparties de la manière suivante : 40 ki. livrées pour la *zaherea* (c'est-à-dire une vente forcée à des prix de réquisition pour les obligations d'approvisionnement de la Porte) ; 85 ki. de blé et 40 ki. de millet vendues sur le marché libre ; 30 ki. de maïs pour la consommation propre du monastère.

Le registre du monastère de Mislea (dép. de Prahova) ³⁶ présente un intérêt particulier, car il montre la répartition des quantités de céréales par terres et par catégories d'exploitation. Ainsi, en 1739, les dîmes prélevées ont représenté :

- sur 3 terres — 10 ki. de blé ;
- „ 4 „ — 30 ki. de maïs ;
- „ 2 „ — 20 ki. de maïs ;
- „ 3 „ — 25 ki. de millet.

* La *kila* (ki.) était une unité de poids variant suivant la date et le lieu. Dans la période envisagée, sa valeur variait en général entre 120 et 200 kg (parfois sous 150 kg).

³⁵ Dans *La civilisation de l'Europe classique*, Paris, Ed. Arthaud, 1966, p. 303, Pierre Chaunu montre qu'au début du XVIII^e siècle, conformément aux sources du temps, le rendement du blé et du seigle était de 6 quintaux à l'hectare, donc très réduit.

³⁶ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 499—501 v. ; voir également S. Columbeanu, *Date privitoare la economia agrară...*, p. 114.

Les céréales récoltées sur la réserve se sont chiffrées à : 90 ki. de blé, 20 ki. de maïs, 10 ki. d'orge, 20 ki. d'avoine. Au total — réserve et dîmes réunies — les 12 terres ont produit 225 ki. de grains. Si l'on ajoute à cette quantité les 101 ki. perçues par les moulins du domaine comme droits de farinage, on arrive pour 1739 à un total de 326 ki.

On relève, ici aussi, la faible production de céréales de ces terres, toutes situées pourtant dans des régions fertiles (départements de Prahova et de Ialomița). On a ici, en outre, un exemple typique du système de monoculture, puisque sur chacune des 12 terres la dîme n'est perçue que pour une espèce de céréale ³⁷.

Pour 1740, les quantités de céréales sont enregistrées globalement pour l'ensemble des terres : les dîmes ont fourni 64 ki. de maïs et de millet; la réserve, 100 ki. de blé, orge et millet; les moulins, 64 ki. de grains (sans autre précision); au total, 228 ki. de grains, c'est-à-dire une baisse considérable de la production par rapport à 1739. Du reste, cette faible production céréalière et le rôle assigné à celle-ci — de couvrir les besoins de subsistance de l'institution — ressortent également d'une mention inscrite sur le registre du monastère, précisant que toutes les quantités de grains obtenues en 1739, tant des dîmes, que de la réserve et des moulins, sont destinées « aux besoins du monastère ».

Des données à la fois plus abondantes et plus instructives au sujet de la production céréalière du domaine seigneurial nous sont fournies par les registres des monastères d'Olténie. Certains d'entre eux font le décompte des quantités résultant des dîmes et de la réserve.

Voici quelles sont les quantités fournies en 1736 par les 14 terres du monastère de Cozia (dép. de Vilcea) ³⁸ :

— 3 terres : 105 ki. de blé, 45 de millet, 12 1/2 d'orge (dîme et réserve réunies) :

— 2 terres : 25 ki. de blé (dîme);

— 1 „ : 45 ki. de maïs (dîme);

— 1 „ : 7 1/2 ki. de maïs (dîme);

— 1 „ : 6 ki. de blé, 12 1/2 ki. de maïs (dîme);

— 1 „ : 2 ki. de blé, 1 ki. de maïs, 1 ki. d'orge (dîme);

³⁷ Le phénomène de la monoculture, caractéristique pour l'agriculture au Moyen Age, peut être relevé, par exemple, sur les terres du monastère Saint-Georges de Bucarest, dont 4 terres étaient cultivées seulement en blé et 2 terres seulement en maïs; deux autres terres connaissaient un régime de biculture (maïs et millet).

³⁸ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 585—585 v.; voir également S. Columbeanu, *op. cit.*, p. 117, note. 2.

- 2 „ : 13 ki. de maïs (dîme);
- 1 „ : 5 ki. de blé, 6 ki. de maïs, 1 ki. d'orge, 1 ki. de millet (dîme);
- 1 „ : 1 ki. de maïs, 1 ki. de millet (dîme);
- 1 „ : 21 ki. de blé (dîme et réserve);
- Au total, 164 ki. de blé, 15 de maïs, 47 de millet, 23 1/2 d'orge, soit 329 1/2 ki. de grains.

Le registre de comptes du monastère de Cozia nous permet, en même temps, d'examiner l'évolution au cours d'une période de 6 ans, de la production céréalière. Ce registre est d'ailleurs le seul des 60 registres de monastères consultés qui indique les récoltes d'un plus grand nombre d'années (tableau n° 19).

Tableau n° 19

Céréales et fourrages obtenus par le monastère de Cozia au cours des années 1736—1741 (quantités exprimées en ki.)

Année	Blé	Maïs	Millet	Orge	Avoine	Total céréales	Foin (meules)
1736	164	95	47	23	—	329	46
1737	147	40	100	31	—	318	37
1738	Aucune production du fait de la présence des troupes sur ces terres.						
1739	37	25	25	7	2	96	40
1740	40	25	25	52	—	142	47
1741	56	25	25	40	—	146	—

Du point de vue de la proportion des différentes cultures de céréales, les comptes du monastère de Cozia, notamment les données de 1736 et 1737, reflètent une situation qui était celle de l'ensemble du pays dans la première moitié du XVIII^e siècle. Les cultures les plus importantes étaient celles de blé, de maïs et de millet³⁹. Les deux autres céréales, l'orge et surtout l'avoine ne venaient qu'en seconde ligne.

Voici maintenant les quantités de céréales (dîmes et réserve réunies) obtenues sur les 14 terres du monastère de Brâncoveni, toutes situées dans le département de Romanâți, c'est-à-dire en pleine région agricole (quantités en ki.)⁴⁰ (tableau n° 20).

³⁹ Ș. Papacostea, *Oltenta sub stăpînirea austriacă...*, p. 70—71.

⁴⁰ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 707 v.; voir également S. Columbeanu, *op. cit.*, p. 118.

Tableau n° 20

Année	Blé	Maïs	Millet	Orge-avoine	Total
1739	45	98	40	9	192
1740	86	89	—	14	189

En ce qui concerne la destination des produits, en l'année 1739 il n'est fait mention, à la rubrique des ventes, que d'une petite quantité de millet (résultant de la dîme), vendue 13 thalers environ. En 1740, en échange, les données à ce sujet sont plus abondantes ; sont enregistrées : aux ventes, 20 ki. de blé, 5 de millet, 2 d'orge ; à fins de dépôt, 27 ki. de blé, 47 de millet et maïs, 4 d'orge et d'avoine ; pour la consommation et la semence, 39 ki. de blé, 27 de millet et de maïs, 9 d'orge et d'avoine.

Le registre du monastère de Tismana (dép. de Gorj) fournit des données sur la production réalisée an 1739—1740 (les deux années réunies) et 1741 par 22 des 35 terres du monastère (quantités exprimées en ki.)⁴¹ (tableau n° 21).

Tableau n° 21

Céréale	1739 et 1740				1741	
	Réserve	Dîme	Total pris par le monastère	Total production	Total pris par le monastère (réserve + dîme et moulins)	Total pris par le monastère (réserve + dîme et moulins)
Blé	49 1/2	12	61 1/2	169 1/2	90	56
Maïs	160 1/2	151	311 1/2	1670 1/2	612	163
Millet	157 1/2	80	237 1/2	957	—	30
Orge	25 1/2	—	25 1/2	25 1/2	25 1/2	251/2
Total	393	243	636	2822 1/2	727 1/2	274 1/2

Les données de la rubrique « total pris par le monastère (réserve, dîme, moulins) » révèlent une baisse considérable de la production entre les années 1739—1740 (moyenne annuelle, 364 ki.) et 1741 (274 1/2 ki.).

⁴¹ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 640—641 ; voir également S. Columbeanu, *op. cit.*, p. 115.

En ce qui concerne la production des différentes terres, on relève une assez forte production de céréales sur la réserve de la terre de résidence (Tismana) : 15 1/2 ki. de blé, 88 1/2 de maïs, 2 de millet, 106 ki. au total. A Ceauru, la réserve a donné une quantité supérieure encore : 182 ki. (30 1/2 de blé, 25 de maïs, 73 1/2 de millet, 25 orge). En revanche, la production d'autres terres est très faible : la réserve des terres de Grindu et d'Orlea n'a donné que 3 ki. de maïs et 2 de millet ; la dîme des terres de Roşia et de Valea cu Apă n'a pas dépassé 6 ki. de maïs ; celle de Ploştina, 9 1/2 ki. de maïs ; celle de Dărmoxa, 2 1/2 ki. de blé et 7 1/2 de maïs.

Une observation intéressante qui se dégage des comptes du monastère de Tismana est celle concernant l'extension des différentes cultures. Il résulte en effet du tableau ci-dessus que le maïs et le millet (le premier surtout) ont une nette priorité sur le blé : situation qui anticipe en quelque sorte sur celle qui deviendra générale au cours des décennies suivantes, lorsque le maïs deviendra la culture prépondérante.

Une question qui se pose est celle de la destination des quantités de céréales obtenues par le monastère de Tismana en 1739, 1740 et 1741. Pour ce qui est des grains récoltés en 1739, il est mentionné que « les Turcs ont tout pillé ou détruit lorsqu'ils sont venus et qu'ils ont mis le feu au monastère ». La récolte de 1740 (dîme et réserve) « a été entièrement consommée sur place au monastère et par les tziganes et autres hommes payés en nature ». Quant aux quantités produites par le droit de farinage des moulins en 1739 et 1740 (28 1/2 ki. de blé et 63 1/2 ki. de maïs et millet), le registre mentionne que « ces quantités ont été données comme paiement en nature aux bergers, porchers, gardiens de haras, à d'autres hommes payés en nature et aux tziganes ». Il y avait donc une série d'hommes effectuant différents services sur le domaine du monastère, qui étaient payés en nature.

En 1741, les produits obtenus de la réserve, des dîmes et des moulins se répartissaient comme suit (quantités exprimées en ki.) (tableau n° 22).

Tableau n° 22

Céréale	Quantités mises en dépôt	Quantités consommées et ensemencées	Total
Blé	31	25	56
Maïs	133	30	163
Millet	15	10 1/2	25 1/2
Orge	17	13	30
Total	196	78 1/2	247 1/2

Au monastère de Segarcea (Dolj)⁴², les données concernant la production de céréales, bien qu'enregistrées en bloc pour la réserve et pour les dîmes, montrent que la production de la terre de résidence du monastère, où il est à supposer que se trouvait la réserve seigneuriale, était plus importante que celle de toutes les autres terres réunies. Voici quelles sont les quantités enregistrées en 1739 sur les 5 terres du monastère de Segarcea :

- 1 terre : 75 ki. de blé, 52 de maïs, 28 d'orge, 114 de millet ;
- 1 terre : 10 ki. de blé, 15 de millet ;
- 2 terres : 8 ki. de blé ;
- 1 terre : 15 ki. de maïs.

Le total des 5 terres s'élève à 93 ki. de blé, 67 de maïs, 129 de millet, 28 d'orge.

La rubrique des revenus du monastère mentionne les quantités de grains vendus en 1739 — 35 ki. de blé vendus à 74 thalers, 37 ki. de millet (74 thalers) — et en 1740 — 26 1/2 ki. de blé (106 thalers), 15 ki. de millet (30 thalers).

Après avoir présenté ces nombreux exemples de production de quelques-uns des monastères d'Olténie durant la première moitié du XVIII^e siècle, il nous reste à calculer — dans la mesure très approximative où c'est possible — ce que représentaient en unités de poids modernes les quantités exprimés en *kile*. Rappelons que, plus haut, nous avons pu faire cette opération pour la production des terres du monastère Mihai-Vodă de Bucarest, parce que nous avons eu connaissance de l'équivalent en ocques de la *kila*, dans le département d'Ilfov et à la même époque. En ce qui concerne les monastères d'Olténie, nous ne disposons pas d'un tel équivalent pour la période 1730—1740, mais seulement pour une période beaucoup plus récente : 1830—1840 *). En admettant — ainsi qu'il arrive fréquemment — que l'équivalent en ocques de la *kila* n'a pas varié sensiblement au cours de ces cent ans, essayons de convertir en ocques, et puis en kilogrammes, certaines des quantités de grains produites par les terres des monastères d'Olténie. Nous pourrions mieux nous rendre compte ainsi du degré de développement de la production céréalière au XVIII^e siècle.

En 1740, les 14 terres du monastère de Brîncoveni, toutes situées dans le département de Romanați, donc en pleine zone de

* En 1831, la *kila*, dans les départements d'Olténie, équivalait en général à 100 ocques, à l'exception de la *kila* de Romanați, qui avait 76 ocques ; cf. *Acte și leginiri privitoare la chestia jărănească* (Actes et législations concernant la question paysanne), Série I, Vol. III, Bucarest, 1907, p. 258—259.

⁴² Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 7.

culture céréalière, ont produit en kilogrammes, en chiffres ronds, les quantités suivantes : 8500 kg de blé (86 ki.), 8800 kg de maïs et millet (89 ki.), 1400 kg d'orge et d'avoine (14 ki.); au total, 18 700 kg⁴³.

Au monastère de Tismana, la conversion en kilogrammes aboutit aux résultats suivants : en deux ans, 1739 et 1740, 22 terres de ce monastère ont produit : 22 000 kg de blé (169 ki.), 12 500 kg de maïs (311 ki.), 31 000 kg de millet (237 ki.), 3 200 kg. d'orge (25 ki.); au total, 68 700 kg⁴⁴.

Vu la productivité très souvent réduite de l'agriculture du temps, un grand nombre de terres n'avaient pas d'excédents disponibles pour la vente, toute la récolte étant absorbée par la consommation du monastère : elle avait été « mangée à la maison », selon les termes des registres⁴⁵. Parfois cependant, il est fait mention d'excédents destinés au marché, mais peu importants et d'un moindre revenu que la vente du vin et du bétail. Pour certains monastères, durant la période 1730—1740, l'absence de céréales disponibles pour la vente est due à la guerre austro-turque de 1736—1739. En Olténie, par exemple, les autorités autrichiennes ont fait réquisitionner toutes les réserves de grains et de fourrages⁴⁶. Aux réquisitions s'ajoutait le pillage commis par les armées d'occupation, comme nous l'avons déjà consigné dans les registres du monastère de Tismana.

Toutefois, à l'opposé de la situation qui vient d'être exposée, les registres de certains monastères font parfois état d'une participation assez importante au commerce des grains et donc à l'approvisionnement du marché intérieur⁴⁷. Ce sont, bien entendu, les années de paix qui sont favorables à ce processus. Ainsi, en 1740, le monastère de Cozia vendait 92 1/2 ki. de céréales moyennant 529 thalers⁴⁸. De même, en 1741, le monastère de Dealu encaissait

⁴³ Cf. *Acte și legiuiri...*, I^{ère} série, vol. III, p. 258—259 : en Romanași, en 1831, la *klla* était de 76 ocques, équivalence dont nous nous sommes servi dans nos opérations de transformation ; pour l'ocque, nous avons adopté l'équivalence en chiffres ronds de 1,3 kg.

⁴⁴ Ces 22 terres étaient situées dans les départements de Gorj et de Mehedinți, où la *klla* valait de 1831 100 ocques.

⁴⁵ On relève encore d'autres mentions similaires dans le cas des couvents possédant un grand nombre de terres, comme ceux de Bistrița et Hurezu (dép. de Vilcea) ou de Cîmpulung (dép. de Muscel).

⁴⁶ Ș. Papacostea, *Contribuții la problema relațiilor agrare...*, p. 245 ; idem, *Oltenia sub stăpîntrea austriacă...*, p. 306.

⁴⁷ S. Columbeanu, *op. cit.*, p. 120.

⁴⁸ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 585—585 v.

pour la vente de 233 1/2 ki. de grains la somme, considérable pour l'époque, de 1087 thalers⁴⁹; à noter que les terres du monastère de Dealu, qui ont fourni cet important revenu sur la vente des céréales, étaient situées dans le département de Ialomița, considéré comme produisant « la plus grande partie des produits, c'est-à-dire des denrées (*zaherele*) dont se nourrit le pays »⁵⁰. Pourtant, en règle générale, la plupart des monastères dont nous avons trouvé des registres de comptes ne vendaient que peu de grains, ou n'en vendaient pas du tout⁵¹.



Pour la seconde moitié du XVIII^e siècle, des informations abondantes sur la production végétale du domaine nous sont fournies, ainsi que nous l'avons déjà vu, dans les registres de la Métropole. Rappelons toutefois qu'ici aussi les enregistrements présentent de fréquentes interruptions.

Sur la terre de Cucueți (dép. d'Ilfov), où se trouvait le siège de l'administration d'un groupe de 10 à 12 terres, on relève une production végétale assez variée en comparaison de celle des autres terres du groupe⁵². Les cultures les plus importantes étaient celles du blé et du maïs, suivies de celles de l'orge et, à un moindre degré, de l'avoine et du millet. Parmi les cultures moins fréquentes, on relève les lentilles, les petits pois, les haricots (cultivés en association avec le maïs), les choux, l'oignon, les poireaux. De même, les plantes textiles — lin et chanvre — étaient cultivées à Cucueți.

Voici maintenant une liste synthétisant la *production du blé à Cucueți durant la période 1746—1764*, avec le décompte des quantités provenant de la réserve seigneuriale et des tenures serviles (quantités enregistrées en *cezverti*)⁵³ (tableau n° 23).

Dans l'intervalle 1772—1792, les quantités de blé enregistrées sont beaucoup plus faibles — de 10 à 300 czv. — et, de plus, leur provenance (réserve ou dîmes) n'est pas indiquée. Voici, à titre d'exemple, quelques chiffres : 1772 et 1773, 10 czv. ; 1775, 100 czv. ; 1776, 40 czv. ; 1778, 100 czv. ; 1779, 40 czv. ; 1782, 142 czv. ; 1783, 240 czv. ; 1785, 110 czv. ; 1786, 65 czv.

⁴⁹ *Ibidem*, f. 181, 183.

⁵⁰ <Mihai Cantacuzino>, *Genealogia Cantacuzinilor*, éd. N. Iorga, p. 469.

⁵¹ S. Columbeanu, *op. cit.*, p. 120.

⁵² *Bibl. Acad.*, ms. 616, f. 90—91, 102—104, 112, 139—140, 142, 254, 280, 287 ; ms. 617, f. 157—160 ; ms. 618, f. 20—21, 28, 48, 63, 79, 80—81 ; ms. 620, f. 1, 3, 10—11, 14, 25, 129, 131.

⁵³ La production céréalière du groupe de terres Cucueți est attestée pour des sous-périodes assez disparates : 1746—1752, 1761—1764, 1772—1792.

Tableau n° 23

Année	Réserve	Dîme	Total de la production des tenures
1746	944	116	1160
1747	1363	100	1000
1748	280	non spécifié	
1749	704	40	400
1751	488	non spécifié	
1752	1848 (total réserve + dîme)		
1761	640	240	2400
1762	736	80	800
1763	480	280	2800
1764	336	201	2010

On remarque la baisse massive de la production entre les deux premiers intervalles (1746—1752 et 1761—1764) et le troisième (1772—1792). De même, on relève la fluctuation des quantités respectives de blé fournies par la réserve et les dîmes entre l'intervalle 1746—1752 et l'intervalle 1761—1764, dans le sens d'une assez nette diminution des premières et d'un accroissement notable des secondes.

La baisse massive de la production, de 1848 czv. en 1752 à 10 czv. en 1772 et 1773, peut s'expliquer par la guerre de 1768—1774. Mais il faut aussi faire la part de l'absence d'intérêt des maîtres fonciers pour une agriculture grevée de lourdes charges envers la puissance suzeraine, l'Empire ottoman.

Voyons maintenant ce que les états du domaine de Cucuieți nous apprennent sur les autres cultures.

Pour le maïs, les quantités obtenues étaient en général inférieures à celles du blé : 880 czv. en 1751, 600 czv. en 1761 sont les chiffres les plus élevés. Au cours de l'intervalle 1772—1792, les quantités varient entre 24 et 300 czv.

L'orge apparaît avec une certaine fréquence pendant l'intervalle 1746—1764, avec des chiffres maxima en 1747, 292 czv. et en 1748, 240 czv. Au cours des années 1772—1782, cette culture disparaît presque entièrement : 8 czv. en 1773 et 5 czv. en 1776 sont les seules quantités enregistrées. On la retrouve avec une certaine

régularité dans les années 1783—1792, avec des quantités variant entre 6—8 et 70—80 czv.

L'avoine apparaît dans certaines années de l'intervalle 1746—1764 (140 czv. en 1746, 80 en 1747, 120 en 1761, 74 en 1763), pour disparaître ensuite presque complètement du registre de la terre de Cucuetei.

Le millet, enfin, apparaît fort sporadiquement : 48 czv. en 1751, 128 en 1752, 29 en 1783, 25 en 1788.

Les récoltes des autres cultures sont nettement inférieures aux céréales.

Les haricots donnent par 4, 8 et 9 czv. au cours des années 1746—1752, puis seulement 12 et 154 oc. pendant l'intervalle 1782—1792. Pour les lentilles, les quantités les plus grandes sont de 16 czv. en 1746, 19 en 1748, 32 en 1749 et 680 oc. en 1791. L'oignon donne 4 czv. en 1746 et 400 oc. en 1783 ; les petits pois, 23 czv. en 1746. Parmi les plantes textiles, c'est le lin qui est la plus fréquente, surtout pendant l'intervalle 1782—1792, mais avec des quantités réduites.

Sur les autres terres du groupe, les quantités enregistrées proviennent presque exclusivement de la dîme. Pendant les années 1746—1752, elles sont réduites, variant dans les limites suivantes : de 1 à 80 czv. pour le blé, de 1 à 90 pour le maïs, de 1 à 10 pour l'avoine, de 1 à 10 pour le millet. Sur certaines terres, il n'apparaît que deux cultures — le blé et l'orge — et les dîmes ne dépassent que rarement 10—13 czv. Les cultures se maintiennent à ces niveaux bas au cours des années suivantes. Ainsi, sur la terre de Curătești, alors qu'en 1764 on avait perçu des dîmes de blé en valeur de 408 czv., on relève à partir de 1776 les quantités suivantes : 155 czv. en 1776, 1600 en 1778, 5 seulement en 1779, 40 en 1780, 91 en 1782, 85 en 1784 ; on enregistre un accroissement sensible en 1785, 274 czv., suivi de baisses successives : 200 czv. en 1788, 128 en 1789, 60 en 1790, 48 en 1791 ; en 1792, la quantité de blé obtenue s'élève de nouveau à 142 czv. Les baisses de production des années 1788—1791 ont probablement eu pour cause la guerre de 1787—1792.

Une série de données intéressantes concernant la production céréalière au XVIII^e siècle sont celles enregistrées — avec quelques courtes interruptions — sur les terres de Gherghița, Borusul et Obdeanca, trois terres importantes de la Métropole situées dans le département d'Ilfov⁵⁴ (tableau n^o 24—26).

⁵⁴ Bibl. Acad., ms. 618, f. 45 v.—55, 59 v., 71—72, 127 ; ms. 620, f. 17—23 v.

Tableau n° 24

1. Gherghiu (1772-1789) - quantités exprimées en cvv.

Céréale Année	1772	1773	1776	1777	1778	1779	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1788	1789
Blé	—	—	76	100	125	15	40	70	68	150	—	50	26	—	—
Maïs non égrené	98	60	74	200	300	200	100	—	—	500	100	100	200	200	400

Tableau n° 25

2. Borusul (1776-1789) - quantités exprimées en cvv.

Céréale Année	1776	1777	1778	1779	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1788	1789
Blé	20	30	50	15	100	70	100	200	7	100	30	—	—
Maïs non égrené	171	200	150	400	300	100	—	200	100	100	200	400	200
Orge	—	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Millet	—	—	—	—	—	—	—	30	—	—	—	—	—

Les haricots (15 ocques) et le chanvre (3 ocques) apparaissent une seule fois, en 1777.

Tableau n° 26

3. Obdeanca (1776–1789) – quantités en czv.

Céréale Année	1776	1777	1778	1779	1780	1781	1783	1784	1785	1786	1788	1789
Blé	20	100	125	10	10	—	50	—	—	—	—	—
Mais non égrené	239	400	400	400	200	300	500	200	200	300	800	400

L'orge n'apparaît que deux fois : en 1777 (50 czv.) et en 1784 (10 czv.).

Des trois tableaux ci-dessus il convient de retenir, comme trait saillant, l'extrême manque de variété des cultures, qui se résume le plus souvent au blé et au maïs. Qui plus est, la terre d'Obdeanca pratique durant l'intervalle 1784–1789 la monoculture (maïs). On relève de même les grandes fluctuations enregistrées par la production de céréales.

Dans le département de Vlaşca, limitrophe d'Ilfov, la Métropole possédait une quarantaine de terres, dont deux seulement — celles de Pătroaia et de Fotoaia — avaient une production un peu diversifiée.

Pătroaia était du reste une des terres les plus importantes de la Métropole, où se tenait un marché qui fournissait aussi des revenus sous forme de taxes perçues de chez des marchands qui y vendaient leurs produits.

Si l'on examine les enregistrements de la terre de Pătroaia au long de presque un demi-siècle (1747–1792)⁵⁵, on constate qu'elle produisait de grandes quantités de maïs, variant en général entre 1000 et 3700 czv. Les fluctuations, bien entendu, ne manquent pas : de 2058 czv. en 1759, la quantité de maïs récoltée tombe l'année suivante à 770 czv. : de même, de 1781 à 1782, elle passe de 2500 à 1100 czv. Le blé était cultivé à une échelle beaucoup plus réduite : il a rendu en 1747 : 50 czv., en 1749 : 28 czv. seulement ; la plus grande récolte obtenue est de 350 czv., en 1782. La disproportion entre les deux cultures est parfois immense, comme en

⁵⁵ Bibl. Acad., ms. 616, f. 93, 116, 129, 140, 286–287 ; ms. 617, f. 310 ; ms. 618, f. 4, 8, 52, 64–66, 91 ; ms. 620, f. 43–46, 52–54 ; ms 621, f. 162.

1773, où pou 3200 czv. de maïs il n'y en a que 8 de blé (400 fois moins).

Une autre céréale cultivée à Pătroaia, quoique plus rarement et à une petite échelle, était le millet; cette culture a rendu 36 czv. en 1749, 40 en 1750, 15 en 1772, 16 en 1773.

On relève très fréquemment à Pătroaia les haricots, qui donnent jusqu'à 300—350 oc. par an. De mêmes les cultures maraîchères — choux, oignon, ail, poireaux — et industrielles, chanvre et tabac; mais ici les quantités sont très petites (15—30 oc.), correspondant à de très faibles étendues.

L'importance majeure de la culture du maïs est attestée aussi par la terre de Fotoaia⁵⁶. Voici quelques correspondances entre les rentrées de maïs (en épis non égrenés) et de blé: en 1745, 1350 czv. de maïs (dîmes) contre 258 czv. de blé (170 de la réserve, 88 des dîmes); en 1747, 2464 czv. de maïs, 131 de blé; en 1749, 2940 czv. contre 48. Après 1772, les quantités de maïs baissent considérablement: sauf en 1775 et en 1783, où les quantités sont respectivement de 550 et de 561 czv., la production ne dépasse guère 300 czv. et parfois n'atteint même pas 100 czv. Pour le blé aussi les quantités sont très diminuées à partir de 1772: de l'ordre des dizaines de czv. (40, 80, 90). L'orge et le millet étaient cultivés beaucoup plus rarement que le maïs et le blé et à une bien plus faible échelle. De temps en temps, les écritures mentionnent les haricots, puis le lin et le chanvre, parfois le fustet (dont on extrayait un colorant), le tabac, les choux, l'oignon.

D'autres terres du département de Vlaşca étaient constituées en groupes sous administration commune; tels étaient les groupes de Podul Doamnei (10—12 terres)⁵⁷, d'Obislav (15 terres)⁵⁸, de Epureşti (4 terres)⁵⁹. Sur la plupart de ces terres on pratiquait la monoculture ou la biculture — blé et maïs. De temps en temps apparaissent aussi l'orge et le millet, puis les haricots, les choux, le tabac, le chanvre. Les quantités enregistrées sont réduites. A Podul Doamnei, dans les années de paix, on récoltait de 15 à 32 czv. de blé et de 100 à 140 czv. de maïs. Sur d'autres terres du même groupe,

⁵⁶ Bibl. Acad., ms. 616, f. 1, 50, 100, 129, 140, 253, 281, 339; ms. 617, f. 312, 313; ms. 618, f. 20, 21, 28, 63, 79—81; ms. 620, f. 1—14, 25, 129, 131.

⁵⁷ Bibl. Acad., ms. 616, f. 1—2, 93, 105—106, 251—252, 279—280, 289; ms. 617, f. 309, 323, 327—328; ms. 618, f. 2—3, 10, 31—32, 54, 75—76, 92; ms. 620, f. 73—80, 123, 170.

⁵⁸ Bibl. Acad., ms. 616, f. 3, 93, 106, 251, 279—280, 286; ms. 617, f. 183, 309, 332; ms. 618, f. 9, 57, 66, 77, 91; ms. 620, f. 118, 343.

⁵⁹ Bibl. Acad., ms. 616, f. 2, 105—106, 252, 279, 289; ms. 618, f. 2—3, 54, 75, 93; ms. 620, f. 86—88.

les récoltes étaient encore plus faibles. Dans le groupe d'Obislav, les quantités de céréales obtenues arrivent jusqu'à 60—80 czv. de blé, 180—280 czv. de maïs, 20—30 czv. de millet. Dans le groupe de Epurești, les récoltes ne dépassaient pas 130 czv. pour le blé et 150 czv. pour le maïs.

La Métropole avait aussi des terres dans d'autres départements du pays : Teleorman, Olt, Ialomița, Argeș, Dimbovița, Muscel, Prahova, Saac, Slam-Rîmnic, Mehedinți, Romanați. On y relève, en général, les mêmes caractéristiques que pour les terres d'Ilfov et de Vlașca, où se trouvait concentrée la plus grande partie du domaine métropolitain. En ce qui concerne les quantités de céréales réalisées, telles qu'elles ressortent des listes de produits, on constate que la production était en général plus réduite sur ces terres excenriques. Les quantités ne dépassaient pas, dans la plupart des cas, 50 czv.

Il nous reste maintenant à tenter d'établir pour les terres de la Métropole, comme nous l'avons fait pour celles des monastères, l'équivalent en unités de mesure modernes des quantités produites.

Voici quelques exemples de correspondances en kilogrammes de la production d'un certain nombre de terres au XVIII^e siècle. En 1746, la réserve cultivée en blé de la terre de Cucueți a produit 944 czv., soit 27 612 kg (à cette date, 1 czv. = 22,5 oc) ; la récolte totale (réserve et tenures) a été de 1060 czv., soit 30 905 kg. Toujours à Cucueți, en 1783, la production obtenue par le monastère n'est plus défalquée par catégories d'exploitation, mais indiquée globalement : 240 czv. de blé = 7 800 kg ; 360 czv. de maïs non égrené = 11 700 kg, ou 5 850 kg de grains ; 6 czv. d'orge = 195 kg ; 29 czv. de millet = 942 kg (à cette date, le *cezvert* ne représentait plus 22,5 ocques, mais 25 ocques, aussi avons-nous calculé l'équivalence en kilogrammes en fonction de cette équivalence).

A Curătești (Ilfov), les quantités obtenues en 1784 et 1785 (en *cezverti* et kilogrammes) sont les suivantes (tableau n° 27).

A Boteni (Ilfov)⁶⁰, on a de nouveau des quantités défalquées suivant la provenance pour la production céréalière de 1746 : le blé récolté sur la réserve a pesé 512 czv., ou 14 336 kg (1 czv. = 22 oc.). Le blé produit sur les tenures a pesé 360 czv. (36 czv. de dîme × 10), soit 10 080 kg.

⁶⁰ Bibl. Acad., ms. 616, f. 92, 103—104.

Tableau n° 27

Année	Blé	Maïs	Orge
1784	85 czv. 2431 kg) czv. = 22 oc.	60 czv. non égrené (1716 kg non égrené 858 kg grains) czv. = 22 oc.	80 czv. (2288 kg) czv. = 22 oc.
1785	274 czv. (7672 kg) czv. = 21,5 oc.	65 czv. non égrené (1820 kg non égrené 910 kg grains)	92 czv. (2576 kg) czv. = 21,5 oc.

A Pătroaia (Vlaşca), en 1775, le blé produit par les dîmes a été de 421 kg (1 czv. de blé = 18 oc.); la dîme du maïs a donné 2100 czv. d'épis = 1050 czv. de grain = 35 000 oc. de grain. En multipliant par 10 la dîme du blé et par 8 celle du maïs (pour ce produit, la dîme était prélevée par arpent, ce qui donnait une dîme de 1/8), on arrive à une production de 4212 kg de blé et 280 000 kg de maïs.

Il faut pourtant souligner que des terres comportant une production relativement élevée, telles que Pătroaia, Boteni ou Cucueţi, n'étaient pas nombreuses à cette époque. Cette production même, si on la compare à celle du siècle suivant, qui ne cessera de croître à partir de 1830, n'est guère importante. Ainsi qu'il ressort des exemples donnés dans les pages antérieures, des dîmes sous 100 czv. correspondent à une production inférieure à 2500—3000 kg.

Essayons maintenant de calculer, à partir des chiffres fournis — parcimonieusement hélas — par les registres de comptes, quelle était l'étendue réelle des surfaces cultivées en céréales au XVIII^e siècle. Une indication concernant la terre même de Cucueţi montre que, en 1764, la récolte de 350 czv. de maïs non égrené (provenant probablement de la dîme) correspondait à une superficie de 80 *pogoane* (1 *pogon* = pg. = approximativement 1 arpent)⁶¹. Une superficie plus grande est relevée sur la terre de Fotoaia (Vlaşca) : 2940 czv. de maïs non égrené, soit 1470 czv. de grains, représentent les dîmes prélevées sur 490 pg.⁶². A Pătroaia, qui — ainsi que nous l'avons vu — produisait de grandes quantités de maïs, les tenures avaient une superficie assez considérable, 20—30 pg., dont une bonne partie n'était pas cultivée⁶³, pour sûr en raison de l'insuffisance de l'inventaire. A Comani (dép. d'Olt), la superficie cultivée en

⁶¹ Bibl. Acad., ms. 617, f. 160.

⁶² Bibl. Acad., ms. 616, f. 129.

⁶³ *Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, doc. 722, p. 903—904.

mais moyennant dîmes était, en 1745, de 25 kg ⁶⁴. On relève la même superficie pour les cultures de maïs des paysans de la terre de Mileasca (Prahova) en 1773 ⁶⁵. Dans le même département de Prahova, la réserve de maïs de Crîngul Sasului était en 1747 de 4 pg. ⁶⁶. En 1787, à Trestieni, la dîme de maïs était prélevée sur 6 pg., à Corlătești sur 2 1/2 pg. et à Mărăcinii Lungi sur 4 pg. ⁶⁷. A Vaideești, terre du monastère de Tîrgșor, dans le département de Prahova, la dîme de maïs était perçue sur 15 pg. : les tenures variaient comme superficie de 0,25 à 4 pg. ⁶⁸.

En dehors des enregistrements de la production céréalière, les registres de la Métropole renferment par endroits des données sur la destination des récoltes (mise en dépôt, consommation, vente).

Ainsi, à Cucuetei (Ilfov), la récolte de 217 ki. de blé obtenue en 1743 et 1744 a été employée comme suit : 148 1/2 ki. ont été mises en dépôt dans des fosses ; 54 ki. ont été distribuées aux moissonneurs tziganes, aux vachers, gardiens de buffles et porchers qui entretenaient le bétail de la terre ; 12 1/2 ki. ont été distribuées aux laboureurs, 2 ki. aux meuniers ⁶⁹.

Des informations intéressantes sur la destination de la récolte existent pour la terre de Răzmirești (Vlașca) en 1747. Sur une première quantité de 10 ki. de blé, 6 ki. et 2 czv. ont été donnés aux bergers, 3 ki. ont été détériorés par les charançons, 6 czv. se sont perdus. Sur une seconde quantité de 4 ki. de blé, la plus grande partie (2 ki. et 6 czv.) s'est détériorée à cause des mauvaises conditions d'emmagasinage, le restant, c'est-à-dire 1 ki. et 2 czv., a été distribué aux bergers. L'orge (1 ki.) et l'avoine (80 czv.) « se sont entièrement détériorées »⁷⁰, le millet a été donné aux bergers (13 ki.) et au prêtre du village (4 ki.)⁷¹. A noter les pertes dues au système primitif de conservation des grains dans des fosses. Les registres de la Métropole mentionnent d'autres cas encore où de grandes quantités de céréales

⁶⁴ Bibl. Acad., ms. 616, f. 54.

⁶⁵ Bibl. Acad., ms. 618, f. 45.

⁶⁶ Bibl. Acad., ms. 616, f. 57.

⁶⁷ *Doc. rel. agr. T. Rom.*, doc. 604, p. 758.

⁶⁸ *Ibidem*, doc. 608, p. 761.

⁶⁹ Bibl. Acad., ms. 616, f. 284. La récolte de blé des années 1747 et 1748 a été répartie comme suit : 149 ki. ont été transportées à la Métropole, 201 ki. ont été déposés dans des fosses, 4 ki. ont été distribués comme rations aux valets de ferme ; le millet récolté ces mêmes années a eu les destinations suivantes : 17 ki. ont été transportées à la Métropole, 68 ki. ont été distribuées aux hommes qui ont travaillé sur la terre, 74 ki. ont été déposées dans des fosses (*ibidem*, f.101–102). Le blé (189 ki.) et l'orge (9 ki.) des années 1750 et 1751 ont été déposés dans 6 fosses (*ibidem*, f. 112).

⁷⁰ Bibl. Acad., ms. 616, f. 251.

⁷¹ *Ibidem*.

se sont détériorées pour la même raison. Ainsi à Curătești, en 1746, les dégâts causés par les conditions d'emmagasinage sont les suivants : une fosse pleine « détériorée par les charançons » ; une autre fosse « complètement mangée » ; 6 ki. « entièrement pourries » ; 9 ki. « inondées par l'eau dans une fosse » ; finalement, 4 ki. seulement étaient « encore bonnes »⁷². De grands dégâts ont été provoqués, de même, au blé de l'ermitage de Ruptura par l'inondation des fosses : 46 czv. de blé et 36 czv. d'orge en 1773 ; 59 czv. de blé en 1774 ⁷³. Au même ermitage de Ruptura, non moins de 230 czv. de maïs se sont détériorés en 1777 dans les magasins en clayonnage ⁷⁴.

En ce qui concerne les céréales réservées à la consommation, les registres de la Métropole sont assez riches en informations. On sait, par exemple, qu'en 1772, sur 1110 czv. de maïs égrené produit par les terres de l'ermitage de Ruptura (Gherghița, Obedeanca, Borusul, Radu Cojocar, Furduescu et Berilești), 883 czv. ont été distribués aux gardiens des troupeaux de moutons et de porcs, aux valets de ferme, aux tziganes domestiques et aux hommes engagés pour le fauchage du foin. De même, sur 66 czv. de millet, 24 ont été vendus et 42 donnés comme paiement en nature aux faucheurs ⁷⁵. En 1774—1777, au même ermitage, 1355 czv. de maïs ont représenté le paiement en nature du personnel de la ferme (valets de ferme et tziganes domestiques), ainsi que de 400 hommes engagés pour la fenaison ⁷⁶. Des situations similaires se répètent en d'autres années ⁷⁷.

Dans le département de Vlașca, renommé pour le grand nombre de porcs qui y étaient élevés, les registres de la Métropole consignent de grandes quantités de maïs consommées par les troupeaux de porcs et par leurs gardiens. Sur la terre de Pătroaia, de septembre 1764 à septembre 1765, 592 czv. de maïs ont été donnés aux porchers pour la nourriture de 300 porcs, plus 32 czv. accordés à l'administrateur de la terre ⁷⁸. En 1772 et 1773, sur les 8 terres du groupe Pătroaia, près de 22.000 oc. de maïs ont été destinées à la nourriture des animaux, notamment des porcs, et au paiement en nature des valets de ferme, des tziganes et des chefs des troupeaux de porcs ;

⁷² *Ibidem*, ms. 616, f. 285.

⁷³ *Ibidem*, ms. 618, f. 15—16.

⁷⁴ *Ibidem*, ms. 618, f. 60.

⁷⁵ *Ibidem*, ms. 618, f. 14.

⁷⁶ *Ibidem*, ms. 618, f. 60—61.

⁷⁷ *Ibidem*, ms. 618, f. 61.

⁷⁸ *Ibidem*, ms. 617, f. 181 ; au cours de l'hiver 1765, 2809 czv. de maïs ont été prévus pour la nourriture de 140 porcs (*ibidem*, f. 183).

un restant de 2200 oc. a été vendu ⁷⁹. A Fotoaia (Vlașca), en 1747, 163 czv. de maïs ont été consommés par les porcs ⁸⁰. En 1758, sur la même terre, 540 czv. de maïs ont été consommés par les chevaux ⁸¹. De grandes quantités de maïs sont également enregistrées à titre de nourriture pour les porcs aux ermitages de Babele (1828 czv. en 1776 ⁸²) et de Ruptura (1609 czv. pendant l'hiver de 1787 ⁸³).

Parfois, les registres de comptes métropolitains consignent les quantités de grains vendues et les sommes qui en ont résulté. Cela permet de saisir cet aspect, tellement significatif, du manque d'intérêt des maîtres fonciers pour la culture des céréales, dont nous avons déjà parlé. Ainsi, en 1762, une quantité de 18 ki. de blé dit « *de zaherea* » (c'est-à-dire pour la cote due à la Porte) de la terre de Ciolănești (dép. de Teleorman) était vendue à un thaler la *kila* ⁸⁴. Au cours de la même année — mais sans que la destination en fût spécifiée — le blé de la terre de Loloiasca (dép. de Prahova) était vendu à un prix trois fois supérieur, c'est-à-dire 3 thalers la *kila* ⁸⁵. La différence de prix entre les produits destinés à l'approvisionnement de la Porte et ceux dirigés vers le marché ressort nettement des comptes de l'année 1780. Ainsi, 54 czv. de blé récoltés sur 4 terres du dép. de Teleorman, parmi lesquelles Ciolănești, étaient vendus à 2 thalers et 60 bani la *kila*, alors que 10 czv. livrés aux collecteurs de provisions pour la Porte n'étaient payés que 1 thaler la *kila* ⁸⁶. A Comani, de même, le blé « *de zaherea* » était vendu à 1 thaler la *kila*, contre 3 thalers la *kila* le blé habituel ⁸⁷. Il est évident que le prix de 1 thaler la *kila* était un prix forcé, imposé par le monopole de la Porte. De ce fait, un important secteur de l'économie agraire était d'une rentabilité dérisoire, ce qui incitait les maîtres fonciers à se tourner vers des sources de revenus plus profitables, ainsi que nous le verrons plus bas.

En ce qui concerne l'autre facette du commerce des grains (la vente libre), les données fournies par les registres de comptes

⁷⁹ *Ibidem*, ms. 618, f. 5; voir les f. 6, 53 et 68 pour les années 1774—1775, 1776, 1780. En 1788, les 1525 czv. de maïs de Pătroaia ont eu les destinations suivantes : 1261 pour la nourriture des porcs, 150 le pourcentage du sous-administrateur, 54 pour la nourriture des bergers, 80 pour les cochers de la Métropole (*ibidem*, ms. 620, f. 47; voir également f. 50, 53—54, 55).

⁸⁰ *Ibidem*, ms. 616, f. 253.

⁸¹ *Ibidem*, ms. 617, f. 312.

⁸² *Ibidem*, ms. 618, f. 54.

⁸³ *Ibidem*, ms. 620, f. 22.

⁸⁴ *Ibidem*, ms. 617, f. 42.

⁸⁵ *Ibidem*, ms. 617, f. 34.

⁸⁶ *Ibidem*, ms. 618, f. 89.

⁸⁷ *Ibidem*, ms. 618, f. 130.

donnent lieu de même à certaines constatations. A Purani (Vlaşca), en 1772—1783, on vendait du maïs, de l'orge et de l'avoine pour 3—9 thalers par an⁸⁸. Il est vrai qu'à Pătroaia, durant la même période, la vente du maïs rapportait de plus grandes sommes : 136 thalers en 1776, 140 thalers en 1789 ; mais il faut tenir compte du fait que ces encaissements provenaient non seulement de la récolte de la terre susmentionnée, mais de celle des 7 terres placées sous administration commune⁸⁹. A Comani (Olt), en 1749, 10 ki. de maïs sont vendues 21 thalers, 30 bani⁹⁰ ; au cours des années 1777—1780, la vente des différents produits de la même terre (maïs, blé, choux, chanvre, tabac) ne dépasse pas la somme de 32 thalers par an⁹¹ : 12 thalers en 1779 pour 4 ki. de blé à 3 thalers la *kila*, 32 thalers en 1780 pour 11 1/2 ki. de maïs à 2 thalers 90 bani la *kila*⁹². La quantité maximum de blé vendue par la terre de Băcăeni en 1783, 18 ki., ne représente qu'environ 2800 kg, équivalent de 55—56 thalers⁹³. Une somme un peu plus importante est réalisée par l'ermitage de Ruptura, qui vend une quantité de 342 czv. de maïs provenant des dîmes de ses 6 terres (le total des dîmes s'élevait à 880 czv.) pour près de 215 thalers⁹⁴.

Il ressort de tous ces exemples que, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la vente des céréales cultivées sur le domaine seigneurial de Valachie ne produisait pas de revenus bien importants. L'économie domaniale a plutôt, en ce qui concerne la culture céréalière, les caractères d'une économie de subsistance. La plus grande partie des produits étaient consommés sur place, dans le sein du domaine, par les hommes fournissant différents services et par le bétail assez nombreux qui y était élevé. Nous aurons, au chapitre sur les revenus du domaine, l'occasion de voir quelle était la part de la culture céréalière par rapport aux autres secteurs de l'économie domaniale.

Les registres de la Métropole renferment de nombreuses informations sur certaines circonstances particulièrement défavorables à l'agriculture. L'une des causes de la faible production des céréales étaient les guerres qui se déroulaient sur le territoire du

⁸⁸ *Ibidem*, ms. 618, f. 10 ; ms. 620, f. 171.

⁸⁹ *Ibidem*, ms. 618, f. 53 ; ms. 620, f. 50.

⁹⁰ *Ibidem*, ms. 616, f. 67.

⁹¹ *Ibidem*, ms. 618, f. 119, 124, 130.

⁹² *Ibidem*, ms. 618, f. 130.

⁹³ *Ibidem*, ms. 620, f. 227 et 233. Sur les terres de Balta Albă et de Grădiştea (dép. de Slam-Rîmnic), la vente des grains ne dépassait que de peu la somme annuelle de 80 thalers (*Ibidem*, ms. 618, f. 29).

⁹⁴ *Ibidem*, ms. 618, f. 15.

pays. Ainsi, sur la terre de Grojdibod (Romanăți), pendant les années 1772, 1773 et 1774, « aucun revenu n'a été encaissé, les terres étant restées sans hommes à cause des guerres »⁹⁵. A Cojocasca et Pribeagul (dép. de Slam-Rîmnic), il n'y a eu en 1773 « aucun revenu, car les hommes se sont enfuis de sur ces terres » ; la mention « aucun revenu » réapparaît en 1774 et 1777⁹⁶. A Ciolănești et à Slăvești (Teleorman), en 1771 et 1772, « on n'a rien réalisé, étant donné la guerre »⁹⁷. La situation était la même à Mihăileasca (Teleorman) pendant les années 1773—1775⁹⁸. En 1774, l'administration de 11 terres du département de Vlașca (groupe Podul Doamnei) enregistre l'absence de tout revenu et en montre la cause : « des troupes ont stationné par là et l'on n'a rien réalisé »⁹⁹. La mention « aucun revenu » revient pour plusieurs terres métropolitaines, de différents départements de la Valachie, durant les années de la guerre de 1768—1774¹⁰⁰.

Une autre cause non négligeable des mauvaises récoltes étaient les fréquentes invasions de sauterelles. En 1748, à Mihăileasca (Teleorman), il est mentionné que « l'on n'a rien récolté » parce que « il y a eu des sauterelles »¹⁰¹. En 1776, les terres de Balta Albă et de Grădiștea (Slam-Rîmnic) « n'ont rien produit (...) car il y a eu invasion de sauterelles »¹⁰². De même, à Curătești (Ilfov) en 1777¹⁰³ et à Bițcoveni (Vlașca) en 1780¹⁰⁴, « la récolte (...) a été mangée par les sauterelles ». Dans d'autres cas, c'est la grêle qui détruisait les récoltes. Ainsi, en 1746, la même mention « on n'a rien récolté, la grêle étant tombée » est consignée pour deux terres, l'une de Vlașca, l'autre de Teleorman¹⁰⁵.

Un aspect encore plus révélateur fourni par les registres de comptes, c'est le manque fréquent de toute production céréalière même au cours des années de paix. Pour des terres de différents départements (Vlașca, Ilfov, Ialomița, Teleorman) situées en pleine

⁹⁵ *Doc. rel. agr. Ț. Rom.*, doc. 456, p. 604.

⁹⁶ *Bibl. Acad.*, ms. 618, f. 29.

⁹⁷ *Ibidem*, f. 1.

⁹⁸ *Ibidem*, f. 1.

⁹⁹ *Ibidem*, f. 2—3. A Sărani (dép. de Saac), il est également mentionné pour l'année 1772 que « cette année, il n'y a eu aucun revenu, car de nombreuses troupes sont passées par ici » (*ibidem*, f. 35).

¹⁰⁰ *Ibidem*, ms. 618, f. 3, 9—10 (dép. de Vlașca) ; f. 20—30 (dép. d'Olt, Ilfov, Ialomița, Buzău, Slam-Rîmnic).

¹⁰¹ *Ibidem*, ms. 616, f. 65.

¹⁰² *Ibidem*, ms. 618, f. 29.

¹⁰³ *Ibidem*, f. 63.

¹⁰⁴ *Ibidem*, ms. 616, f. 106, 251 ; ms. 618, f. 85, 92.

¹⁰⁵ *Ibidem*, ms. 616, f. 279—280.

zone agricole, il est consigné plus d'une fois que « l'on n'a rien réalisé, car l'on n'a pas fait de labours »¹⁰⁶. En d'autres termes, les maîtres fonciers ne faisaient rien en vue de la mise en valeur de leurs terres, manifestant une fois de plus leur manque de tout véritable intérêt pour l'agriculture.

En conclusion, à la lumière des données analysées dans les pages qui précèdent, la production de céréales se situe, au XVIII^e siècle, à un niveau très bas. La domination économique et politique de la Porte, d'une part, les guerres incessantes menées sur le sol du pays, de l'autre, représentaient de puissantes entraves au développement économique du pays en général et à la production céréalière en particulier. A ces circonstances défavorables d'ordre historique venait maintes fois s'ajouter l'effet des phénomènes naturels. De toute façon, la plupart des terres étaient loin de représenter des exploitations agricoles productrices de céréales pour la vente. Des récoltes d'une certaine importance n'étaient obtenues que sur les terres pourvues d'une réserve plus étendue. Mais même ces quantités ne dépassaient pas la limite des nécessités de consommation interne, une fois livrée la cote due à la puissance suzeraine.

On relève ensuite, sur la plupart des terres, le manque de spécialisation agricole, trait caractéristique pour l'agriculture du Moyen Age. Souvent, c'est la monoculture qui y est pratiquée, ou tout au plus la culture de deux ou trois espèces de céréales. A la fin du XVIII^e siècle et même au début du XIX^e siècle, les maîtres fonciers ne se montrent guère soucieux de réaliser une production agricole diversifiée.

Nous montrerons par la suite que le rôle de la production céréalière dans le cadre du domaine seigneurial valaque était, au XVIII^e siècle, inférieur à celui d'autres secteurs productifs. C'est même là l'un des traits les plus saillants de l'économie agraire roumaine à cette époque.

5. *La réserve seigneuriale céréalière. La corvée et le travail payé* *. Le problème de la réserve seigneuriale a fait en Roumanie, au cours des dernières années, l'objet de larges débats. Ces débats et les opinions qui y ont été formulées portent d'ailleurs fort peu sur la réserve seigneuriale dans son ensemble, mais presque exclu-

* Voir également à ce sujet S. Columbeanu, *A havasalföldi feudális majorsági földek hédésénéz a XVIII. században és a XIX. század első felében* (Le problème de la réserve féodale en Valachie au XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle), ouvrage cité dans l'Introduction, pp. 296—317.

¹⁰⁶ *Ibidem*, ms. 616, f. 279 ; ms. 617, f. 311—312 ; ms. 618, f. 13, 56, 63, 71, 81.

sivement sur la réserve céréalière. Ainsi, P. P. Panaitescu a émis l'opinion qu'au XIV^e et au XV^e siècle les paysans dépendants n'avaient pas l'obligation de fournir des travaux agricoles, mais seulement des corvées domestiques. Pour cette raison, il ne pouvait être question à cette époque d'une réserve cultivable dans le cadre du domaine seigneurial. Selon cet auteur, la réserve cultivable n'apparaît qu'à partir du XVI^e siècle ¹⁰⁷.

L'opinion contraire a été soutenue dans une ample étude sur l'évolution de la rente féodale en Valachie et Moldavie du XIV^e au XVIII^e siècle ¹⁰⁸, publiée en 1962, étude qui a repris, en leur donnant une base documentaire plus étendue, des idées sur la réserve seigneuriale exposées dans différents ouvrages antérieurs, consacrés aux structures agraires roumaines du Moyen Age ¹⁰⁹.

D'après les auteurs de ladite étude, les termes de *services* et de *travaux*, qui désignent aux XIV^e — XVI^e siècles la corvée, impliquent l'existence dans le cadre du domaine seigneurial d'une portion de terre distincte de celle occupée par les tenures. Cette portion de terre séparée ne pouvait être que la réserve féodale, c'est-à-dire la partie du domaine administrée directement par le seigneur. Au XVII^e siècle apparaît l'expression de *lucru boieresc* (travail dû au boyard), qui désigne surtout les travaux agricoles. Le terme de *clacă* (corvée) désigne à la fois les travaux agricoles et les travaux domestiques. Mais ce qui mérite d'être souligné, c'est qu'au XVII^e siècle la réserve féodale commence à être désignée

¹⁰⁷ P. P. Panaitescu, *Dreptul de strămutare al țăranilor în țărilor române până la mijlocul secolului al XVII-lea* (Le droit de déguerpissement des paysans dans les pays roumains jusqu'au milieu du XVII^e siècle), dans « Studii și materiale de istorie medie », vol. I, Bucarest, Ed. Acad., 1956, p. 73 et 81.

¹⁰⁸ H. Chircă, D. Mioc, Șt. Ștefănescu, *L'évolution de la rente féodale en travail en Valachie et en Moldavie aux XIV^e—XVIII^e siècles*, dans « Revue roumaine d'histoire », I (1962), n^o 1, p. 39—60.

¹⁰⁹ B. Cimpina, *Dezvoltarea economiei feudale și începuturile luptei pentru centralizarea statului în a doua jumătate a secolului al XV-lea în Moldova și Țara Românească* (Développement de l'économie féodale et commencement de la lutte pour la centralisation de l'Etat dans la seconde moitié du XV^e siècle en Moldavie et en Valachie), 1950 (extrait des travaux de la Session générale scientifique de l'Académie du 2—12 juin 1950); Șt. Ștefănescu, *Evoluția proprietății feudale în Țara Românească până în secolul al XVII-lea* (Evolution de la propriété féodale en Valachie jusqu'au XVII^e siècle), dans « Studii », XI (1958), n^o 1, p. 53—65; V. Costăchel, le paragraphe sur la réserve seigneuriale dans le volume *Viața feudală în Țara Românească și Moldova — sec. XIV—XVII* (La vie féodale en Valachie et en Moldavie — XIV^e—XVII^e siècles), Bucarest, Ed. științifică, 1957, p. 258—261; idem, *Unele considerații privind rezerva seniorială în Țara Românească și Moldova în secolul XV* (Quelques considérations sur la réserve seigneuriale en Valachie et en Moldavie au XV^e siècle), dans « Analele Universității București », Série Sciences sociales — Histoire, X (1961), n^o 20, p. 25—36. Voir également *Istoria României*, vol. II, p. 303, 310, 853—854.

par des termes spéciaux : *delniță boierească* (le lot du boyard), *parte boierească* (la partie du boyard). De même, la production de la réserve est appelée *pîine de clacă* (le produit — littéralement le « pain » — de la corvée), par opposition à *pîine de dijmă* (le produit de la dîme), c'est-à-dire aux quantités obtenues par le seigneur de sur les tenures ¹¹⁰.

Ce qu'il importe toutefois de préciser c'est que par « réserve seigneuriale » il ne faut pas entendre seulement cette partie de la terre où se pratiquait la culture des céréales sous l'exploitation directe du seigneur, mais toutes les parties du domaine — terrains arables, pâturages, vignes, vergers, forêts, installations diverses (moulins, foulloirs, scieries, distilleries), ainsi que les cabarets et les épiceries — exploitées par le travail servile ou payé, sous l'administration directe du seigneur ou de son régisseur ¹¹¹.

Les sources du XVIII^e siècle examinées dans le présent ouvrage — documents de relations agraires et registres de comptes des terres — contiennent des informations bien plus substantielles sur la réserve céréalière du seigneur que les documents des siècles antérieurs. Aussi tenterons-nous d'en dégager les aspects les plus significatifs.



Dans les registres de comptes des terres, la réserve seigneuriale céréalière est maintes fois mentionnée à la rubrique de la production, où sont enregistrées les rentrées des céréales, y compris leur provenance. Ainsi, dans le registre du monastère Saint-Georges de Bucarest, il est spécifié qu'en 1739 « on a obtenu également par les charrues du monastère » 50 ki. de céréales, outre les 120 ki. représentant la quantité fournie par « la dîme »¹¹². Des indications similaires sont comprises dans les enregistrements pour la période 1730—1740 de différents autres monastères, tels que ceux de Cîmpulung (Muscel)¹¹³, Mislea (Prahova)¹¹⁴, Hurez (Vâlcea)¹¹⁵, Tismana (Gorj)¹¹⁶, Călușul (Romanța)¹¹⁷.

Des données sur la situation économique du domaine seigneurial après 1745 sont fournies, de même, par les registres de la Métropole, là où la provenance des grains est spécifiée : tant de *kile* ou

¹¹⁰ H. Chircă, D. Mioc, Șt. Ștefănescu, *op. cit.*, p. 58—59.

¹¹¹ S. Columbeanu, *A hársalföldi majorsági földek kérdésehez...*, p. 297.

¹¹² Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 109.

¹¹³ *Ibidem*, f. 307—308.

¹¹⁴ *Ibidem*, f. 499—501.

¹¹⁵ *Ibidem*, f. 683.

¹¹⁶ *Ibidem*, f. 640—641.

¹¹⁷ *Ibidem*, f. 727.

tant de *cezverji* produits par « les charrues de la maison »¹¹⁸, par « la maison »¹¹⁹ ou par « les charrues »¹²⁰. D'autres fois, il est spécifié que telle quantité de grains provient « de la corvée », pour la distinguer de celles fournies par « la dîme »¹²¹.

La réserve céréalière est mentionnée également par des documents du XVIII^e siècle concernant les relations agraires. Dans un document du 9 juillet 1700 il est mentionné que deux habitants du village de Jiblea (Vilcea), dont la terre avait été acquise par le monastère de Cozia, s'engageaient à « fournir la corvée au monastère, à savoir trois journées de labour au printemps et deux à l'automne, ainsi qu'avec la hache et la houe ... »¹²². Il s'agit ici, assurément, d'une toute petite réserve, puisqu'elle est labourée par deux hommes seulement, à raison de 5 jours par an. Mais il convient de relever la tentative d'agrandir celle-ci par défrichement, du moment qu'il est question de travaux exécutés à la hache et à la houe. En général, on trouve des indications sur l'existence de la réserve céréalière dans les documents attestant l'obligation de fournir la corvée sous forme de labours. En 1702, les habitants du village de Făcăeni (Ialomița) s'engagent à fournir la corvée au monastère de Cotroceni (Ilfov) : « 4 jours par an, à savoir 2 jours avec les charrues et 2 jours à n'importe quel travail »¹²³. De même, les paysans de Iablanița (Mehedinți) signent, le 21 juin 1781, un acte par lequel ils s'engagent vis-à-vis du boyard Iordake Păianu, au lieu des 12 jours de corvée légaux, « de labourer un jour avec les charrues du village, de lui fournir encore deux jours de corvée et de lui payer aussi *zlotul de vatră* (le *zlot* dû par chaque foyer) »¹²⁴.

D'autres fois, il est spécifié combien les paysans possesseurs de charrues auront à labourer. Ainsi, en 1722, les habitants de Lichireștii de Vad (Ialomița), terre du monastère des Trois-Hiérarques de Bucarest, étaient obligés « de labourer et de herser, à l'automne et au printemps, avec leurs charrues, à raison de 80 pas chacun »¹²⁵. De même, en 1786, les colons transylvains établis sur la terre de Stănești (Argeș), possession du monastère de Cimpulung, s'engagent à fournir 6 jours de corvée par an ; « en ce qui concerne les charrues existant dans le village », elles feront « un *pogon* de labour

¹¹⁸ Bibl. Acad., ms. 616, f. 280, 287 ; ms. 617, f. 157 ; ms. 618, f. 20.

¹¹⁹ *Ibidem*, ms. 616, f. 1, 254 ; ms. 618, f. 20–21, 48, 80–88.

¹²⁰ *Ibidem*, ms. 617, f. 158–160 ; ms. 618, f. 21–22, 28.

¹²¹ *Ibidem*, ms. 616, f. 255, 339.

¹²² *Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, doc. 7, p. 187.

¹²³ *Ibidem*, doc. 16, p. 193–194.

¹²⁴ *Ibidem*, doc. 527, p. 676.

¹²⁵ *Ibidem*, doc. 107, p. 296–297 ; le pas était une unité de longueur, mesurant entre 1 m et 1,50 m ; en l'occurrence, il s'agit de la largeur du terrain à labourer.

chacune »¹²⁶. Malheureusement, ce document n'indique pas le nombre des charrues, dont on aurait pu déduire l'étendue de la réserve. Enfin, la réserve apparaît aussi dans les documents spécifiant les travaux qui doivent être exécutés dans le cadre de la corvée : « et que la corvée ne soit pas exécutée d'un seul coup, mais à tour de rôle au moissonnage, au fauchage et aux labours »¹²⁷. Dans ce cas, il s'agit de la réserve céréalière et de la réserve de foin. De même, il ressort d'un document de 1739 que la terre de Tintava (Ilfov), possession de la Métropole, n'avait pas de réserve de terrain arable, mais seulement une réserve de foin, les paysans étant obligés de fournir leurs 5 jours de corvée exclusivement aux travaux de la fenaison, à savoir 3 jours de fauchage et 2 jours à serrer le foin ¹²⁸.

Rappelons que les journées de labour, attestées au XVIII^e siècle, seront officialisées par la législation de Caradja, au début du siècle suivant ¹²⁹, et seront maintenues ensuite par le Règlement Organique ¹³⁰.

Il faut ajouter, enfin, que l'existence de la réserve seigneuriale au XVIII^e siècle est mentionnée non seulement dans les registres d'administration des terres, mais aussi dans la célèbre *Histoire* du ban Mihai Cantacuzino. « Personne n'a le droit — dit celui-ci — de passer sur les champs, les prés à foin et les emblavures que le propriétaire s'est réservés ». Et plus loin : « Pour le droit de pacage au lieu prévu, la taxe est de 12 *bani* par tête de bétail. Quant au terrain réservé par le propriétaire, personne ne peut y faire paître son bétail sans accord préalable »¹³¹. Soulignons que ces observations de Mihai Cantacuzino confirment non seulement l'existence de la réserve céréalière, mais aussi celle de la réserve de foin.

Après ces premiers éclaircissements, deux problèmes importants demandent à être précisés : 1) où apparaît la réserve céréalière ? sur toutes les terres ou seulement sur quelques-unes ? ; 2) quel est le rapport entre la réserve céréalière et les tenures ou, si l'on préfère, quelles sont ses dimensions ?

Où apparaît la réserve céréalière ? Au monastère de Bistrița, par exemple, en 1739 et 1740, la réserve n'est attestée que sur 3 des 16 terres mentionnées dans le registre respectif ¹³². Au monastère

¹²⁶ *Ibidem*, doc. 590, p. 744—745 ; le *pogon* a 5500 m².

¹²⁷ *Ibidem*, doc. 212, p. 384—385 ; doc. 214, p. 386 ; doc. 221, p. 390 ; doc. 233, p. 392 ; doc. 236, p. 401 ; doc. 245, p. 407 ; doc. 263, p. 422 ; doc. 268, p. 425.

¹²⁸ *Ibidem*, doc. 200, p. 375—376.

¹²⁹ *Legiuitrea Caragea* (La législation de Caradja), Bucarest, Ed. Acad., 1955, p. 44.

¹³⁰ I. Corfus, *Evoluția rezervei feudale din Țara Românească...*, p. 807.

¹³¹ <Mihai Cantacuzino>, *Istoria politică și geografică a Țării Românești*, p. 37.

¹³² Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 613.

de Tismana, de même, 4 terres seulement sur 25 ont une réserve, l'une d'elles étant la terre même de Tismana. C'est du reste la réserve céréalière de cette terre — siège de toute l'administration du monastère — qui donne les plus grandes quantités de produits ¹³³. Il semble que l'existence de la réserve implique l'exercice d'une surveillance directe, qui ne peut être réalisée dans de bonnes conditions que sur les terres où l'administration d'un groupe de plusieurs terres a son siège. Sur les 19 terres du monastère de Hurez, 2 seulement — Hurez même, siège de l'administration de tout le domaine, et Şirineasa, une de ses terres importantes — sont mentionnées comme ayant une réserve ¹³⁴.

Des renseignements sur l'emplacement de la réserve céréalière nous sont fournis également par les registres de comptes de la Métropole. Ainsi, au cours de la période 1746—1752, dans l'important groupe de terres ayant son siège à Cucuetei (dép. d'Ilfov), il n'est fait mention d'une réserve que sur cette terre, les 8 ou 9 autres du groupe ne fournissant que le produit des dîmes. C'est d'ailleurs la terre de Cucuetei qui, placée sous la surveillance directe de l'administrateur, livrait les plus grandes quantités de céréales ¹³⁵. La situation se répète, pour ce même groupe de terres, durant la période 1761—1764 ¹³⁶. Il en allait de même dans le groupe de 5 terres ayant son siège à l'ermitage de Dideşti, où la réserve n'est mentionnée, en 1745—1750, qu'en rapport avec la terre de résidence ¹³⁷.

Pour ce qui est du rapport de surfaces entre la réserve céréalière du seigneur et les tenures concédées aux paysans, c'est là un point des plus importants, car c'est le seul moyen d'arriver à une évaluation des dimensions de la réserve. Pour établir cette proportion, nous avons comparé la production réalisée sur la réserve, d'une part, et sur les tenures — en nous basant sur les quantités fournies par les dîmes — d'autre part. Certes, nous ne saurions prétendre que les résultats de nos calculs représentent le rapport précis entre la réserve et les tenures des terres envisagées. L'approximation dans les évaluations quantitatives, caractéristique pour cette période de l'histoire, rend impossible l'obtention de résultats mathématiquement exacts. Nous estimons toutefois que ces données fournissent, pour

¹³³ *Ibidem*, f. 640, 641.

¹³⁴ *Ibidem*, ms. 377, f. 683.

¹³⁵ *Bibl. Acad.*, ms. 616, groupe de terres Cucuetei (f. 1, 90—91, 102—104, 112—139, 142, 254—255, 280—281, 287—288); voir également le groupe de terres Boteni (f. 92, 103—104, 140, 252, 282).

¹³⁶ *Ibidem*, ms. 617, f. 157—160.

¹³⁷ *Ibidem*, ms. 616, f. 6, 65—79, 105—106, 280, 287.

le moins, des indications valables quant au rapport de grandeur entre les deux catégories d'exploitations.

Voici quelques tableaux montrant le rapport de grandeur entre la réserve et les tenures, en fait de cultures de céréales (quantités en ki.) (tableau n^o 28—30).

Tableau n^o 28

Monastère Saint-Georges de Bucarest¹³⁸

Année	Nombre des terres à production céréalière	Quantités fournies par la réserve	Quantités fournies par les dîmes	Production totale des tenures	Rapport entre la réserve et les tenures
1739	15	50	120	1 200	$\frac{50}{1200} = \frac{1}{24}$
1740	12	50	80	800	$\frac{50}{800} = \frac{1}{16}$

Tableau n^o 29

Monastère de Hurex (Vilcea)¹³⁹

Année	Nombre des terres à production céréalière	Céréale	Quantités fournies par la réserve	Quantités fournies par les dîmes	Production totale des tenures	Rapport entre la réserve et les tenures
1739	16	blé	72	94	940	$\frac{72}{940} = \frac{1}{13}$
		maïs	86	112 1/2	1125	$\frac{86}{1125} = \frac{1}{13}$
		millet	27	97 1/2	975	$\frac{27}{975} = \frac{1}{36}$

¹³⁸ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 109—110.

¹³⁹ *Ibidem*, f. 683.

Monastère de Brincoveni (Romanai)¹⁴⁰

Année	Nombre des terres à production	Quantités fournies par la réserve	Quantités fournies par les dîmes	Production totale des tenures	Rapport entre la réserve et les tenures
1739/1740	14	56	136	1360	$\frac{56}{1360} = \frac{1}{24,3}$

Les tableaux ci-dessus font ressortir la très grande différence de surface entre la production céréalière de la réserve et celle des tenures paysannes; d'où la faible proportion — allant jusqu'à 1/36 — de la première par rapport aux secondes. De telles proportions peuvent être relevées également pour d'autres domaines. Ainsi, sur le domaine du monastère de Cîmpulung (Muscel), le rapport entre la réserve et les tenures était, en 1738, de 1/10,4 pour le maïs et de 1/17 pour le blé; en 1739, de 1/11,7 pour le maïs, mais de 1/1,8 seulement pour le blé¹⁴¹. Dans ce dernier cas, le nivellement des chiffres ne correspond pas à un accroissement de la production de la réserve, mais à une baisse considérable de la production des tenures, probablement due à la guerre austro-turque, car celles-ci n'ont produit en 1739 que 35 ki. de blé contre 120 ki. l'année d'avant. La faible valeur de la production céréalière de la réserve par rapport à celle des tenures ressort aussi, à cette époque, des états de comptes d'autres monastères: 1/13 et 1/32 pour les terres du monastère de Bistrița (Vilcea)¹⁴², 1/9 et 1/19 pour celles du monastère de Căluțiu (Romanai)¹⁴³. Il convient toutefois de préciser que la disproportion est plus marquée pour le blé que pour le maïs, car les paysans avaient commencé à cultiver de plus grandes surfaces en maïs, céréale qui ne tardera pas à devenir un des éléments de base de leur alimentation.

Pour la seconde moitié du XVIII^e siècle, la réserve céréalière du seigneur et son importance par rapport aux tenures sont révélées surtout par les registres de comptes de la Métropole. Les données les plus nombreuses sont fournies par le groupe de terres Cucuței—Tobolea (Ilfov), l'un des domaines les plus importants de la Métropole, situé en pleine région agricole. Sans constituer des séries continues, elles permettent de suivre assez régulièrement l'évolution

¹⁴⁰ *Ibidem*, f. 707.

¹⁴¹ *Ibidem*, f. 307—308.

¹⁴² *Ibidem*, f. 463—465.

¹⁴³ *Ibidem*, f. 727.

de la réserve et de la production céréalière au cours d'un long intervalle de temps et de nous faire ainsi une idée assez exacte des réalités agraires du temps. Ainsi, au cours des années 1746—1751¹⁴⁴, le rapport réserve-tenures pour la terre de Cucueți seulement était assez réduit : 1/1,8 et 1/2,6. C'est que, Cucueți étant le siège de l'administration de tout le groupe de terres, il y avait là une réserve céréalière relativement étendue, dont la mise en valeur avait lieu sous le contrôle direct de l'administrateur. La réserve seigneuriale de Cucueți était exploitée au moyen de Tziganes, serfs du monastère, et de paysans d'ailleurs, payés en nature ou en espèces. Sur l'ensemble des 9 à 10 terres du groupe dépendant de Cucueți, le rapport réserve-tenures avait des valeurs bien plus grandes : 1/11,5, 1/12, 1/23,6. Les enregistrements montrent, en effet, que les grains produits par la réserve ne provenaient que de Cucueți, tandis que les autres terres du groupe ne donnaient que du blé fourni par les dîmes.

La situation n'est guère différente en 1761—1764¹⁴⁵ : rapports de 1/3,7, 1/5,8, 1/6 pour la terre de Cucueți seulement ; de 1/17,7, 1/22,5, 1/23,6, 1/56,5 pour l'ensemble des terres du groupe.

En ce qui concerne l'intervalle, supérieur aux cas précédents, de 1772—1780¹⁴⁶, les données des registres permettent d'établir le rapport réserve-tenures pour tout le groupe, lequel compte à cette époque 10—15 terres, ainsi que l'évolution de la production céréalière du groupe. On y relève de très grandes fluctuations, caractéristiques pour l'agriculture du temps, si vulnérable à tous les caprices de la nature¹⁴⁷. Les disproportions entre l'étendue de la réserve et des tenures y sont, de même, très grandes : 1/17, 1/21, 1/24, 1/27, voire 1/61. Elles sont illustrées — non sans quelques interruptions — par le tableau ci-dessous (tableau n° 31).

Quant aux autres terres de la Métropole, situées dans divers départements, les données, quoique sporadiques, révèlent en gros une situation semblable à celle du groupe Cucueți.

Dans le département de Vlașca, à Fotoaia, en 1745, le rapport réserve-tenures était pour le blé de 1/5¹⁴⁸. A Obislav, en 1748, le

¹⁴⁴ Bibl. Acad., ms. 616, f. 90—91, 102—104, 112, 139—140, 142, 254, 280, 287.

¹⁴⁵ *Ibidem*, ms. 617, f. 157—160.

¹⁴⁶ *Ibidem*, ms. 618, f. 20, 22, 28, 48, 80.

¹⁴⁷ Pour les épidémies et les épizooties, voir Dr. Pompei Samarian, *Din epidemiologia trecutului românesc. . . , passim*. Pour les autres calamités naturelles — sécheresse, grêle, sauterelles — on trouve de nombreuses informations dans les registres de comptes des terres (Bibl. Acad., ms. 616, f. 106, 251, 279—280 ; ms. 618, f. 29, 63, 85, 92). Nombreuses sont, de même, les mentions de terres qui ne produisent rien à cause de la guerre et de la présence des armées étrangères (*Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, doc. 456, p. 604 ; Bibl. Acad., ms. 618, f. 1—3, 9—10, 20—30, 35 ; ms. 620, f. 389—390).

¹⁴⁸ Bibl. Acad., ms. 616, f. 1.

Tableau n° 31

Année	Nombre des terres à production céréalière	Céréale	Quantités fournies par la réserve (cezverts)	Quantités fournies par les dîmes (cezverts)	Rapport entre la réserve et les tenures
1772	11	blé	120	256	$\frac{120}{2560} = \frac{1}{21}$
		orge	105	300	$\frac{105}{3000} = \frac{1}{30}$
1773	10	blé	137	127	$\frac{137}{1270} = \frac{1}{9}$
		orge	95	582	$\frac{95}{5820} = \frac{1}{61}$
		maïs	380	910	$\frac{380}{9100} = \frac{1}{24}$
1774	12	blé	237	432	$\frac{237}{4320} = \frac{1}{18}$
		orge	51	85	$\frac{51}{850} = \frac{1}{17}$
1775	10	blé	310	531	$\frac{310}{5310} = \frac{1}{17}$
		orge	65	112	$\frac{65}{1120} = \frac{1}{17}$
		avoine maïs	— —	69 825	— —
1776	12	blé	204	556	$\frac{204}{5560} = \frac{1}{27}$
		orge	81	193	$\frac{81}{1930} = \frac{1}{24}$
		maïs	—	454	—
		millet	—	8	—
1780	15	blé	300	825	$\frac{300}{8250} = \frac{1}{27,5}$

rapport pour le blé était de $\frac{35 \text{ czv.}}{105 \text{ czv.}} = 1/3$ ¹⁴⁹; en 1749, il était de

$\frac{33 \text{ czv.}}{60 \text{ czv.}} = 1/1,8$ ¹⁵⁰. Les quantités produites par la réserve montrent

que celle-ci était de faible étendue. Son rapport avec les tenures est sans grande valeur, car la production en était de même fort réduite.

Pour le département d'Argeș, la réserve est mentionnée en 1745 à Flești, pour le maïs ; le rapport réserve — tenure est de $\frac{130 \text{ czv.}}{1500 \text{ czv.}} =$

$= 1/11,5$ ¹⁵¹. En 1774, pour la même céréale, le rapport était de $1/48$ ¹⁵².

Dans Prahova, sur la terre de Crîngul-Sasului, le rapport réserve — tenures pour le maïs était en 1748 de $\frac{38 \text{ banite}^*}{400 \text{ banite}} = 1/10,3$.

Cette source indique également l'étendue de la réserve : 4 pg. seulement ¹⁵³.

Ainsi, de tous les tableaux statistiques et de toutes les données numériques exposés plus haut, il ressort que la réserve céréalière (arable) jouait un rôle à peu près insignifiant dans l'économie agraire de la Valachie au XVIII^e siècle. La base de la production céréalière, ce n'était pas la réserve, les tenures accordées aux paysans asservis. La production céréalière était une production obtenue dans sa quasi-totalité par l'exploitation paysanne. C'est elle qui subvenait presque en entier aux besoins des maîtres fonciers ¹⁵⁴ et qui alimentait le commerce des grains de la Valachie, tant intérieur qu'extérieur.

Il faut mentionner toutefois qu'en ce qui concerne la réserve une situation exceptionnelle a été créée par l'occupation autrichienne de l'Olténie ¹⁵⁵.

En effet, dès les premières années de l'occupation, les boyards olténiens ont manifesté la volonté d'accroître la réserve seigneuriale. Dans ce but, ils ont adressé, le 16 décembre 1721, un mémoire à

* Ancienne mesure de poids équivalant à 28—30 kg.

¹⁴⁹ *Ibidem*, f. 106.

¹⁵⁰ *Ibidem*, f. 93.

¹⁵¹ *Ibidem*, f. 3.

¹⁵² *Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, doc. 456, p. 602.

¹⁵³ *Bibl. Acad.*, ms. 616, f. 84.

¹⁵⁴ Florin Constantiniu, *Relațiile agrare din Ţara Românească...*, p. 173.

¹⁵⁵ Șerban Papacostea, *Contribuție la problema relațiilor agrare...*, p. 274—280 ; *idem*, *Oltenia sub stăpînirea austriacă...*, p. 169—177, 203—208.

l'administration autrichienne, demandant que les paysans établis sur les terres des boyards et des monastères travaillent pour le seigneur un jour par semaine, soit 52 jours par an. En compensation, les maîtres fonciers renonceraient à percevoir la dîme. Le mémoire demandait encore que les paysans asservis d'Olténie soient assimilés aux *iobagi* (serfs) de Transylvanie, qui fournissaient 4 jours de corvée par semaine. Seuls seraient exempts de corvée les *moşneni* (paysans libres) qui, ne pouvant se suffire, cultivaient des portions des domaines seigneuriaux moyennant la dîme des produits. L'exploitation de cette réserve, accrue grâce aux 52 jours de corvée, rendait nécessaire une main-d'œuvre plus nombreuse. Les boyards olténiens sont parvenus à cette fin en soustrayant aux rôles du fisc et par conséquent au paiement des contributions envers l'Etat un grand nombre de paysans, qu'ils obligeaient de travailler sur leurs terres. Ainsi, les surplus de produits obtenus par le travail des paysans sur la réserve seigneuriale agrandie sont arrivés à constituer d'importantes sources de revenus pour les maîtres fonciers¹⁵⁶. Cependant, cette situation a pris fin avec le retrait des Autrichiens (1739) et le retour de l'Olténie à la Valachie.

Pour revenir à l'évolution de la réserve, précisons que l'importance réduite de la réserve céréalière n'était pas un trait spécifique pour les structures agraires du XVIII^e siècle : elle s'est maintenue au cours de la première moitié du siècle suivant, les registres de comptes des terres de boyards révélant pour la période 1800—1830 des rapports réserve-tenures allant jusqu'à 1/24, 1/25, 1/28 et même 1/30¹⁵⁷. Mieux encore : la réserve continue à être réduite après la promulgation du Règlement Organique, qui accordait aux maîtres fonciers le droit d'exploiter directement un tiers du domaine. De récentes recherches sur l'évolution de la réserve seigneuriale en Valachie jusqu'en 1848 ont établi qu'en 1838 la réserve de terre arable et de fauche, dans 13 départements sur 17, n'était que de

¹⁵⁶ Les documents offrent un grand nombre d'exemples de paysans soustraits aux rôles fiscaux pour travailler sur les terres de boyards olténiens. Citons ainsi le cas de trois villages du conseiller Constantin Strimbeanu, qui avaient été imposés d'abord à une contribution de 81 florins ; mais il est ressorti d'une vérification ultérieure que la somme due était en réalité de 2615 florins, somme correspondant à un total de 277 familles de paysans asservis (soumis à la taille) et de 23 familles de paysans libres. Le fisc était, par conséquent, frustré de 2533 florins, somme dont bénéficiait évidemment Constantin Strimbeanu par la vente des produits réalisés grâce au grand nombre de paysans soustraits au paiement du l'impôt et obligés de travailler sur ses terres. La même pratique valait au conseiller Dositei Brăiloiu un bénéfice de plus de 3900 florins (Ş. Papacostea, *Contribuţii la problema relaţiilor agrare...*, p. 288).

¹⁵⁷ S. Columbeanu, *Economia domeniului feudal...*, p. 332.

21 023 pg., chiffre qui ne représentait que 1,03 % du total des terres cultivées cette année¹⁵⁸. Cependant, les principaux objectifs du Règlement Organique — réduction des surfaces cultivées par les corvéables et obligation pour ceux-ci de travailler sur réserves seigneuriales considérablement accrues — n'ont pu être appliqués jusqu'en 1848. En échange, les corvéables ont pu affermer de vastes portions des domaines, nommées *excédents*, moyennant le paiement de fortes sommes. A la veille de la révolution de 1848, les paysans dépendants, aussi bien dans la région des collines que dans la plaine, cultivaient des superficies bien plus considérables que la réserve. De la sorte, les terrains de culture du pays se trouvaient en majeure partie entre les mains des paysans dépendants et non sous l'administration directe des maîtres fonciers ou de leurs fermiers sous forme de réserve¹⁵⁹. Par conséquent, ce n'est pas seulement au XVIII^e siècle, mais plus tard aussi, durant toute la première moitié du siècle dernier, que la réserve seigneuriale a tenu une place aussi réduite dans l'économie agraire et que la production des grains était assurée en tout premier lieu par l'exploitation paysanne. Il importait de souligner ce trait spécifique pour l'agriculture roumaine d'aujourd'hui.



Du reste, la faible étendue et la production réduite de la réserve sont en étroite concordance avec le nombre réduit des jours de corvée. Ce n'est pas avec les 12 jours de corvée établis par les règlements du XVIII^e siècle et par la *Pravilnicească condică* (Code des lois) de 1780¹⁶⁰, ni avec les 14 jours de corvée octroyés par la *Législation de Caradja* de 1818 (qui a ajouté une journée de labour et une journée de charroi pour le transport du bois)¹⁶¹, que pouvait se constituer une réserve représentant une entreprise agricole de quelque envergure¹⁶². Des recherches récentes sur l'histoire des rapports agraires au XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle ont

¹⁵⁸ I. Corfus, *Evoluția rezervei feudale...*, p. 829; idem, *L'agriculture en Valachie durant la première moitié du XIX^e siècle*, Bucarest, 1969, p. 114—115.

¹⁵⁹ I. Corfus, *Prisoasele în Țara Românească...*, p. 909.

¹⁶⁰ *Pravilniceasca Condică* (Le Code des lois), Bucarest, Ed. Acad., 1957, p. 80—82, 86; voir également Valentin Georgescu et Emanuela Popescu, *Legislația agrară a Țării Românești (1775—1782)...*, p. 168—183; Florin Constantiniu, *Relațiile agrare din Țara Românească...*, p. 145—152.

¹⁶¹ *Legiuirea Caragea*, éd. citée, p. 44.

¹⁶² A. Oțetea, *Considerații asupra trecerii de la feudalism...*, p. 339.

établi que sur maintes terres les paysans ne fournissaient même pas les 12 jours de corvée, mais seulement 3—4, 6 ou 9 jours ¹⁶³.

Les registres de comptes des terres nous offrent des informations fort intéressantes sur le mode d'application de la corvée au XVIII^e siècle. Ainsi, des années durant, on relève sur les terres de la Métropolie la pratique de la conversion en argent de la corvée, et cela à très faibles taux : 45 *bani* (un demi-*zlot*), 60 *bani* (2/3 de *zlot*) ou 75 *bani* ¹⁶⁴ — taux inférieurs à celui, dérisoire d'ailleurs, établi en 1780 par le *Code des lois*, à savoir de 90 *bani* = 1 *zlot* pour les 12 jours légalement prévus. Au début du XIX^e siècle, la *Législation de Caradja* aggravera les conditions de la conversion en argent de la corvée, en la portant à 1 *leu* par jour de corvée non fournie.

Quant à la corvée en nature, on dispose de nombreuses données sur la nature et la quantité des travaux fournis. Ainsi, en 1750—1751, sur la terre de Pătroaia, 46 hommes étaient astreints à 12 jours de travail chacun, soit un total de 552 jours, ainsi répartis : 85 jours à l'aménagement d'un bief de moulin, 133 jours à la vigne, 22 jours à la fenaison, 24 jours à la construction d'étables à porcs, 26 jours à réparer la clôture d'un abri pour le bétail ; au total, 290 jours de travail effectif, 262 jours non fournis ¹⁶⁵.

On dispose de données particulièrement intéressantes au sujet de la corvée en nature fournie sur 4 importantes terres métropolitaines du département d'Ilfov (Gherghița, Borusul, Radu Cojocar et Berilești). Sur les 18 562 jours de corvée, qui auraient dû être exécutés en l'espace de 5 ans (1782—1786), seuls 8030 jours ont été effectivement fournis ; le reste, à savoir 10 532 jours, a été perdu. Les 8 030 jours de corvée fournis se répartissent comme suit : 3 939 jours aux différentes opérations de la fenaison (fauchage,

¹⁶³ Voir. Ș. Papacostea, *Contribuție la problema relațiilor agrare...*, p. 274—283, p. 317 ; Fl. Constantiniu, *Situația clăcașilor din Țara Românească...*, p. 82—89 ; idem, *Relațiile agrare în Țara Românească...*, p. 136—144, 152—166 ; S. Columbeanu, *Evoluția raporturilor agrare...*, 1822—1831, p. 26—30.

¹⁶⁴ *Dép. d'Ilfov* : terres de Fundulea et de Teșileanca, 1781—1792 (Bibl. Acad., ms. 618, f. 81 ; ms. 620, f. 3—25, 129—131) ; terre de Coțofeanca, 1775—1792 (*ibidem*, ms. 618, f. 25, 63, 70—71 ; ms. 620, f. 5—25, 129—131). *Dép. de Vlașca* : terres de Preajba et de Vărăști, 1776—1792 (*ibidem*, ms. 618, f. 31—52 ; ms. 620, f. 78, 123) ; terre de Prisăceanca, 1775—1786 (*ibidem*, ms. 618, f. 8, 47, 52, 64—66 ; ms. 620, f. 70—71) ; terre de Pătroaia, 1746—1752, 1760, 1772—1792 (*ibidem*, ms. 616, f. 45, 117, 130, 269, 351 ; ms. 617, f. 310 ; ms. 618, f. 4, 43—46, 52, 54, 64—66, 91) ; *Dép. d'Oll* : terre de Comani, 1778—1792 (*ibidem*, ms. 618, f. 119—120 ; ms. 620, f. 254—262). *Dép. de Ialomița* : terre d'Acșentia, 1778—1792 (*ibidem*, ms. 616, f. 285 ; ms. 618, f. 37, 77—78 ; ms. 620, f. 340—342).

¹⁶⁵ Bibl. Acad., ms. 616, f. 117 ; Fl. Constantiniu, *Relațiile agrare în Țara Românească...*, p. 177.

ramassage, transport et érection des meules); 269 jours à la construction de différents abris pour les animaux; 1135 jours aux travaux de la vigne; 867 jours au transport du vin; 471 à la construction d'une cave et de cabarets; 458 jours de travaux dans la ferme; 30 jours aux ruches; 96 jours au battage des grains; 368 jours à bâtir des magasins pour le maïs et à aménager des fosses à céréales ¹⁶⁶.

Ainsi qu'on peut voir, ce sont les travaux de la fenaison qui ont absorbé le plus grand nombre des jours de corvée effectivement fournis, d'où l'on peut déduire l'importance que présentait la réserve de foin par rapport à la réserve céréalière. Suivent, dans la hiérarchie des travaux de corvée, ceux concernant le secteur viticole (production, transport, conservation et vente du vin), puis ceux en rapport avec la construction et l'entretien des moulins. Lorsque nous analyserons les revenus des terres, nous verrons que le grand nombre de jours de corvée fournis à la vigne et aux moulins s'explique par le fait qu'autant la vente du vin que la meunerie constituaient des monopoles seigneuriaux, sources d'importants revenus. Notons enfin le niveau extrêmement réduit de la corvée agricole : 96 jours seulement au battage des grains.

La prépondérance des travaux de la fenaison par rapport aux autres formes de corvée se retrouve sur d'autres terres. Nombreuses sont les mentions sur la corvée où il ne s'agit que de la corvée des foins ¹⁶⁷. Ainsi, sur la terre de Dărăști (Vlașca), pour donner un exemple concret, les comptes des années 1782—1786 montrent que les 6 journées de corvée annuelle imposées aux paysans de cette terre étaient fournies en entier aux travaux de la fenaison ¹⁶⁸.

Les corvées au moulin sont souvent attestées aussi, qu'il s'agisse de construire ou d'entretenir l'édifice, de bâtir l'écluse ou de draguer le bief. Sur la terre de Babele ou Podul Doamnei (Vlașca), 20 familles travaillaient en 1776 au moulin, 30 familles en 1781, 25 familles en 1785; en 1792, 36 familles travaillaient à bâtir l'écluse ¹⁶⁹. A Flești (dép. d'Argeș), en 1772, 120 hommes travaillaient en 1772 à l'écluse du moulin, 36 à la vigne; en 1773, le nombre des hommes travaillant au moulin était de 200 ¹⁷⁰.

La corvée agricole proprement dite est attestée bien plus rarement. A Curățesti (Ilfov), durant la période 1776—1792, on

¹⁶⁶ Bibl. Acad., ms. 620, f. 17—21 (données obtenues par des calculs à partir des différentes listes mentionnant le nombre des jours de corvée; des calculs plus détaillés à partir d'un plus grand nombre de tableaux, se trouvent chez Fl. Constantiniu, *op. cit.*, p. 178—182).

¹⁶⁷ Bibl. Acad., ms. 616, f. 90—92, 104, 138, 142, 252, 280, 287.

¹⁶⁸ *Ibidem*, ms. 620, f. 86—88.

¹⁶⁹ *Ibidem*, ms. 618, f. 54, 76; ms. 620, f. 75, 80.

¹⁷⁰ *Ibidem*, ms. 618, f. 12.

relève en 1783 : 12 hommes occupés à battre le blé et, en 1785, 32 hommes. On note également deux corvées de transport : en 1782, 10 hommes charrient la paille produite par le battage, cependant qu'en 1785 les 32 hommes proposés au battage doivent aussi transporter le blé au lieu de dépôt. Au cours de toutes les autres années de la période, la corvée a été convertie en argent¹⁷¹. A Boteni (Ilfov), importante terre de la Métropole, il n'est fait mention de corvée en nature que pour le battage et le transport du blé, en 1783 et 1785 ; pour toutes les autres années de la même période 1776—1792, on ne trouve mentionnée que la corvée en argent¹⁷². A OGREZENI (Vlașca), en 1782, le régime des corvées était le suivant : 10 hommes travaillaient à sarcler le maïs, cependant que 7 autres, pour lesquels il n'y avait probablement pas de travail, payaient la corvée en espèces, à raison de 1 *zlot* par famille¹⁷³.

De tout ce qui précède, il ressort nettement que seule une réserve céréalière de peu d'importance pouvait absorber un nombre aussi réduit de jours de corvée. Cette réalité est confirmée par des constatations tenant de l'histoire agraire comparée. En effet, tant en Valachie qu'en Moldavie¹⁷⁴, la situation de la réserve et de la corvée était totalement différente de celle qu'elle avait en Europe centrale et orientale où, ainsi qu'il est connu, les journées de corvée étaient très nombreuses, 3 à 4 par semaine, voire tous les jours ouvrables de la semaine, ce qui correspondait certainement à une réserve céréalière bien plus étendue.

Enfin, toujours en liaison avec l'exploitation de la réserve seigneuriale, nos registres de comptes attestent aussi la pratique du travail payé, qu'il s'agisse de labourer, de sarcler, de moissonner, de battre, de charrier ou de la mise en dépôt des produits. Le paiement pouvait être fait en espèces, en nature ou suivant les deux systèmes combinés. Ceux qui exécutaient des travaux payés étaient des Tziganes serfs demeurant en général à proximité de l'habitation du maître, ou bien des hommes venus d'ailleurs. En voici quelques exemples. A Cucuți (Ilfov), il est fait mention en 1743—1744 de moissonneurs Tziganes et de gens engagés comme « laboureurs », payés globalement 12 1/2 *ki*. de blé¹⁷⁵ ; en 1748, 3 Tziganes qui font la récolte reçoivent pour leur peine des bottes en valeur de 2 thalers.

¹⁷¹ *Ibidem*, ms. 616, f. 48, 63, 80—81 ; ms. 620, f. 1—5, 7—9, 129—131.

¹⁷² *Ibidem*, ms. 618, f. 20, 25, 44, 63, 79 ; ms. 620, f. 1—11, 16, 66.

¹⁷³ *Ibidem*, ms. 620, f. 73.

¹⁷⁴ Voir Iuliu Ciubotaru, *Așezămintele agrare moldovenești — 1766—1831* (Législations agraires moldaves — 1776—1831), I, dans « Anuarul Institutului de istorie și arheologie A. D. Xenopol », Jassy, V (1968), p. 87—120.

¹⁷⁵ *Bibl. Acad.*, ms. 616, f. 284.

30 *bani*¹⁷⁶ ; en 1749, des Tziganes qui ont « travaillé aux champs », ceux qui ont labouré et ceux qui ont charrié la récolte sont payés 31 ki. de blé et 15 ki. de millet¹⁷⁷ ; en 1761, 25 hommes sont engagés au battage du blé moyennant 3 thalers, 90 *bani*¹⁷⁸ ; en 1782, toujours pour le battage, 15 hommes reçoivent 5 thalers, 3 *bani*¹⁷⁹ ; en 1783 enfin, les hommes engagés pour le battage du millet sont payés 9 thalers 90 *bani*¹⁸⁰.

Le travail payé se pratiquait aussi, et même à une bien plus grande échelle, pour l'exploitation de la réserve de foin et de la réserve viticole. Aux paragraphes traitant de l'élevage et de la viticulture, nous montrerons que pour la fenaison et les travaux de la vigne on engageait des centaines de travailleurs, qui recevaient des salaires considérables pour l'époque.

Le faible volume de travail payé absorbé par l'agriculture proprement dite était donc, ainsi qu'on l'a vu pour la corvée, la conséquence directe de l'étendue réduite de la réserve céréalière¹⁸¹. Si l'on avait largement recours aux Tziganes pour toutes sortes de travaux nécessités par la réserve, cela s'explique par le fait que, ceux-ci étant en général établis autour de l'habitation du maître, il était plus facile de les convoquer à tout moment, d'organiser leur travail et de le surveiller¹⁸².

6. L'élevage et l'apiculture.

a) L'élevage. Au XVIII^e siècle, l'élevage continuait à être une des principales branches de l'économie des pays roumains. Dans la célèbre *Constitution* de Constantin Maurocordato de février 1740, au paragraphe consacré à la suppression de la redevance sur le bétail, il était écrit que « la nourriture et le bien-être de tous les habitants étaient assurés par l'abondance du bétail »¹⁸³. L'exportation des bêtes à cornes, des chevaux et surtout des porcs était des plus intenses. On exportait également de grandes quantités de produits animaux : viande salée, graisse, fromage, beurre, laine, peaux.

¹⁷⁶ *Ibidem*, f. 255.

¹⁷⁷ *Ibidem*, f. 91.

¹⁷⁸ *Ibidem*, ms. 617, f. 23.

¹⁷⁹ *Ibidem*, ms. 620, f. 4.

¹⁸⁰ *Ibidem*, f. 6—7.

¹⁸¹ Fl. Constantiniu, *Relațiile agrare în Țara Românească...*, p. 171—187 (les paragraphes concernant la corvée et le travail payé).

¹⁸² En ce qui concerne le régime des différentes catégories de Tziganes, voir également George Potra, *Contribuții la istoricul țiganilor din România* (Contribution à l'histoire des Tziganes de Roumanie), Bucarest, 1939, p. 26—65.

¹⁸³ Arch. de l'Etat — Bucarest, *Suluri*, doc. 17.

Les vastes étendues de forêts et de pâturages favorisaient l'élevage d'un important cheptel.

L'élevage est fréquemment attesté dans les registres des monastères. On y trouve, par exemple, des tableaux renfermant le nombre et les catégories d'animaux, dont nous reproduisons ci-dessous quelques-uns (tableaux n^{os} 32—34).

Tableau n^o 32
Monastère de Bistrița ¹⁸⁴

Catégorie	Années	Solde précédent	Accroissement	Vendus	Morts	Salaires	Solde
Chevaux	1739	43	3	—	15	—	31
	1740	31	3	2	9	1	22
Buffles	1739	14	5	—	2	—	17
	1740	17	5	—	4	—	18
Bœufs de trait	1739	27	2	—	1	—	28
	1740	28	—	—	—	—	28
Vaches	1739	43	5	9	9	—	30
	1740	30	7	—	4	1	32
Moutons	1739	724	181	116	30	36	723
	1740	723	130	57	130	36	630
Porcs	1739	10	60	—	1	3	66
	1740	56	26	—	2	—	80

Tableau n^o 33
Monastère de Tismana ¹⁸⁵

Catégorie	Années	Solde précédent	Accroissement	Vendus	Morts	Salaires	Solde
Chevaux	1739	33	7	—	4	—	36
	1740	36	17	—	5	—	48
Buffles	1739	25	7	—	6	—	26
	1740	26	10	—	9	—	27
Bœufs de trait	1739	25	—	—	4	—	21
	1740	21	5	—	—	—	26
Vaches	1739	8	1	—	—	—	9
	1740	9	1	—	—	—	10
Moutons et chèvres	1739	348	137	—	50	14	421
	1740	421	111	138	107	12	275
Porcs	1739	105	53	—	22	—	136
	1740	136	41	12	62	—	103

¹⁸⁴ *Ibidem*, ms. 377, f. 614.

¹⁸⁵ *Ibidem*, f. 642.

Catégorie	Années	Solde précédent	Accroissement	Vendus	Morts	Salaires	Solde
Chevaux	1739	25	4	—	7	—	22
	1740	22	6	2	8	—	18
Buffles	1739	7	—	—	1	—	6
	1740	6	—	—	5	—	1
Bœufs de trait	1739	16	—	—	2	—	14
	1740	14	—	—	—	—	—
Vaches	1739	18	2	—	3	—	17
	1740	17	3	1	7	—	12
Moutons	1739	300	90	80	120	10	180
	1740	180	61	80	104	6	51
Porcs	1739	80	30	26	10	—	74
	1740	74	—	26	7	—	41

A d'autres monastères, on donne la liste du bétail existant à un moment donné. Ainsi au monastère de Slobozia lui Enache, on trouve enregistrés un grand nombre d'animaux : 711 moutons et chèvres, 86 bovins, dont 60 bœufs de trait et 67 chevaux ¹⁸⁷. Le monastère d'Argeş possédait 45 chevaux, 44 bovins, 452 moutons et 200 porcs ¹⁸⁸ ; le monastère de Rimnic, 600 moutons, 286 porcs, 80 bœufs et vaches, 6 buffles et 90 chevaux ¹⁸⁹.

Il ressort encore des registres des monastères que la vente du bétail, des peaux, de la laine et des produits lactés était une source de revenus considérables. Dans un chapitre ultérieur, nous ferons la comparaison entre les revenus de l'élevage et ceux des autres secteurs du domaine. Voici, en attendant, quelques chiffres.

L'état des comptes du monastère de Mărgineni a enregistré en 1730 les ventes suivantes de bétail et de produits animaux : 420 moutons à 315 thalers, 10 bœufs, 5 buffles, 3 chevaux et 7 juments à 150 thalers, du fromage *caşcaval* et autre pour 168 thalers, du beurre de vache pour 70 thalers, de la laine en valeur de 100 thalers, des peaux de mouton en valeur de 20 thalers ¹⁹⁰. En 1731, le même monastère vendait : 400 moutons à 330 thalers, 10 bœufs à 75 thalers, 20 vaches à 90 thalers, 80 porcs à 160 thalers, pour 196 thalers de *caşcaval* et de fromage, pour 90 thalers de laine, pour 75 thalers

¹⁸⁶ *Ibidem*, f. 770.

¹⁸⁷ *Ibidem*, f. 550.

¹⁸⁸ *Ibidem*, f. 286.

¹⁸⁹ *Ibidem*, f. 390.

¹⁹⁰ *Ibidem*, f. 519.

de beurre, pour 23 thalers de peaux de vache¹⁹¹. Le monastère de Slobozia lui Enache a réalisé, de même, des revenus considérables sur ses ventes de bétail en 1739 : 23 bœufs et vaches à 220 thalers, 112 chevaux à 1523 thalers, 416 moutons à 493 thalers, 65 porcs à 267 thalers, sans compter de la laine pour 75 thalers et du fromage frais pour 60 thalers¹⁹². Parmi les monastères de Bucarest, mentionnons le monastère de Sărindar, qui vendait en 1739 60 porcs (180 thalers), 10 bœufs et vaches (100 thalers), 4 bufflonnes (50 thalers), de la laine (28 thalers) et du *cașcaval* (40 thalers)¹⁹³. En 1738, le monastère de Cotroceni vendait 570 moutons (617 thalers), 120 porcs (240 thalers), 28 vaches et 4 bufflonnes (148 thalers), ainsi que de la laine pour 81 thalers¹⁹⁴.

Nous verrons plus bas que l'élevage entraînait certaines dépenses de la part du maître. Ainsi, il fallait engager, pour l'entretien et la garde du bétail, des hommes payés en espèces et en nature, cette dernière modalité de paiement consistant d'habitude en vêtements et aliments. De même, le recours à la main-d'œuvre payée était fréquent lors de la fenaison.

Dans ce même secteur de l'élevage, mentionnons les revenus produits par l'affermage des *suhaturi* (prés spéciaux pour l'engraissement du bétail), des montagnes et des *odăi* (abris à ciel ouvert). Ainsi, le monastère de Cozia encaissait 100 thalers en 1736 pour un *suhat*¹⁹⁵ ; le monastère de Cîmpulung, 126 thalers en 1738 pour 11 montagnes à pacage alpin et un *suhat*¹⁹⁶ ; le monastère de Motru, 178 thalers en 1740¹⁹⁷ ; le monastère de Slobozia lui Enache, 75 thalers en 1739¹⁹⁸ ; le monastère de Mărgineni, entre 40 et 70 thalers pour ses alpages¹⁹⁹ ; le monastère de Cotroceni, 40 thalers pour son *suhat*, au cours de plusieurs années²⁰⁰. Pour le seul affermage de leurs *odăi*, le monastère Saint-Jean encaissait entre 260 et 280 thalers²⁰¹ ; le monastère de Focșani, entre 60 et 80 thalers²⁰² ; le monastère de Zlătari, 64 thalers²⁰³.

¹⁹¹ *Ibidem*, f. 520.

¹⁹² *Ibidem*, f. 551.

¹⁹³ *Ibidem*, f. 81.

¹⁹⁴ *Ibidem*, f. 20.

¹⁹⁵ *Ibidem*, f. 589.

¹⁹⁶ *Ibidem*, f. 310.

¹⁹⁷ *Ibidem*, f. 651.

¹⁹⁸ *Ibidem*, f. 551.

¹⁹⁹ *Ibidem*, f. 520–525.

²⁰⁰ *Ibidem*, f. 16–20, 25.

²⁰¹ *Ibidem*, f. 94–100.

²⁰² *Ibidem*, f. 442–449.

²⁰³ *Ibidem*, f. 85–86.

Certaines données sur l'élevage sont fournies également par les registres de comptes de la Métropole; elles concernent les catégories et la quantité de bétail, les pâturages loués moyennant taxes, le personnel engagé pour la garde et l'entretien du bétail, les hommes payés pour faire les foins.

Les données sur les catégories et le nombre des animaux, assez peu nombreuses, se réfèrent à deux périodes: 1745—1753 et 1760—1766. Les enregistrements de la première période, qui sont un peu plus suivis, nous ont permis de dresser le tableau suivant (tableau n° 35).

Tableau n° 35

Années	Moutons	Porcs	Bovins (Bœufs et vaches)	Buffles	Chevaux
1745 avril	1377	1119	90	—	105
1746 avril	1224	1398	87	—	93
„ octobre	1085	867	67	31	111
1747 avril	1457	790	88	35	158
„ octobre	1125	1073	103	38	110
1748 avril	1315	1027	82	22	171
„ octobre	1204	—	—	—	116
1749 avril	1465	1556	62	31	220
„ octobre	1175	1412	80	30	129
1750 avril	1742	1153	132	39	136
„ octobre	1409	1217	99	35	—
1751 avril	1948	1293	80	44	206
„ octobre	1549	1120	120	47	170
1752 avril	2229	1153	134	46	177
„ octobre	1520	1268	126	38	153
1753 octobre	1885	851	109	51	180

A noter, dans ce tableau, le grand nombre de moutons et porcs ²⁰⁴, ce qui confirme les dires des voyageurs étrangers, à savoir que c'était là une des principales ressources du pays.

Quant à l'élevage des porcs, les registres mentionnent l'existence de terres entières couvertes de forêts de chêne, dont les glands

²⁰⁴ Bibl. Acad., ms. 616, f. 148—326 (y compris des données sur l'élevage). Le nombre d'animaux enregistrés dans les registres de la Métropole pour les années 1760—1766 est compris dans les limites suivantes: moutons, 700—1200; porcs, 800—1200; bovins, 50—120; chevaux, 40—180 (Bibl. Acad., ms. 617, f. 46—55, 289—300, 370—375). En septembre 1761, le monastère de Glavacioc possédait 86 chevaux, 106 vaches, 58 bœufs, 36 buffles, 662 moutons et 622 porcs; en septembre 1763, le même monastère possédait 147 vaches et bœufs, dont 57 bœufs de trait, 43 buffles, 828 moutons et chèvres, 373 porcs (*ibidem*, ms. 617, f. 353—354, 362—363).

assuraient la nourriture des troupeaux de porcs ²⁰⁵. Nous avons déjà montré, dans les pages consacrées à la répartition de la production céréalière du domaine, les grandes quantités de maïs destinées à cette même fin ²⁰⁶.

Il arrivait que le cheptel souffrit des pertes considérables, les épizooties étant à cette époque des phénomènes courants. Ainsi, 191 moutons sur 1315 sont morts en avril 1748, 223 moutons sur 1204 en octobre de la même année; 191 porcs sur 1153 sont morts en avril 1750.

Un autre aspect que dévoilent les registres de la Métropole est celui de la vente des animaux et de leurs produits. Voici quelques chiffres significatifs quant à l'importance de ces ventes. En avril 1751, la vente de 285 moutons a rapporté 387 thalers ²⁰⁷; celle de 166 moutons en avril 1752, 196 thalers ²⁰⁸. Les porcs faisaient de même l'objet d'un important commerce: en 1746, sur un total de plus de 2200 porcs, presque 600 étaient vendus ²⁰⁹; en 1766, 127 porcs mâles castrés étaient vendus moyennant 444 1/2 thalers ²¹⁰. La même année, 190 moutons étaient vendus pour une somme de 133 thalers ²¹¹. Des sommes importantes étaient réalisées, de même, sur la vente des produits animaux. Ainsi, en 1747, 1457 moutons rapportaient 475 thalers: 351 1/2 thalers par la vente de 1228 1/2 oc. de fromage et 123 1/2 thalers par la vente de 774 oc. de laine ²¹². En avril 1751, la tonte de 1784 moutons produisait 801 oc. de laine, dont on vendit 794 oc. à 139 thalers ²¹³; en octobre 1752 enfin, 2 troupeaux comptant 2229 moutons produisaient 874 1/2 oc. de laine, vendue à 186 thalers ²¹⁴.

Si l'on compare les sommes réalisées par la vente des grains avec celles qui ont résulté de la vente des animaux, on voit que

²⁰⁵ *Ibidem*, ms. 616, f. 57. Des terres comme celles de Ștefeni, Buliga, Zăvirta (dép. de Vlașca) ou Diecii et Văcărești (dép. d'Olt), dont la plus grande partie consistait en forêts, étaient destinées presque exclusivement à fournir la nourriture de leurs importants troupeaux de porcs.

²⁰⁶ *Ibidem*, ms. 616, f. 323. (Ainsi, en 1746, un troupeau de 612 porcs, dont le gardien-chef était un certain Roman, a consommé 160 ki. de maïs égrené; le troupeau du gardien-chef Neagoe, qui comptait 237 porcs, en a consommé 65 ki.).

²⁰⁷ *Ibidem*, ms. 616, f. 151.

²⁰⁸ *Ibidem*, f. 198.

²⁰⁹ *Ibidem*, f. 327 et 330.

²¹⁰ *Ibidem*, ms. 617, f. 299.

²¹¹ *Ibidem*, f. 374.

²¹² *Ibidem*, ms. 616, f. 303.

²¹³ *Ibidem*, f. 156.

²¹⁴ *Ibidem*, f. 198.

cette dernière est de loin supérieure à la première ²¹⁵. Du reste, les prix de certaines catégories de bétail étaient bien plus avantageux que ceux des grains, surtout des grains soumis au régime du monopole turc, comme le blé. Ainsi, le blé de *zaherea* (c'est-à-dire pour l'approvisionnement de la Porte) se vendait, ainsi que nous l'avons vu, à 1 thaler la *kila* ²¹⁶, et même sur le marché libre la *kila* de blé ne dépassait généralement pas le prix de 2 à 3 thalers ²¹⁷. En revanche, on payait un cheval jusqu'à 20 thalers ²¹⁸, un porc 3 1/2 thalers ²¹⁹. D'où l'on peut déduire sans peine que l'élevage des porcs était une occupation bien plus rentable que l'agriculture; les porcs étaient d'ailleurs un des principaux articles libres à l'exportation du pays. Pour assurer la nourriture des immenses troupeaux de porcs, des terres entières étaient laissées en friche et valaient surtout par leurs forêts de chênes. Il est mentionné ainsi qu'en 1746 « on n'a rien récolté » sur la terre de Bițcoveni (Vlașca) vu que « il n'y a eu que des glands » ²²⁰. Sur trois terres voisines de la précédente, en 1746—1749, le seul produit récolté a été les glands consommés par les porcs de la Métropole ²²¹. Il est mentionné de même, en 1761, que la terre de Găleşești (Vlașca) ne produit que des glands ²²² et, en 1765, en termes encore plus catégoriques, que « sur cette terre il n'y a rien, ni labours, ni foin, mais seulement de la forêt » ²²³.

L'importance de l'élevage dans l'économie du pays ressort aussi des enregistrements concernant le fenaïson. On n'a aucune donnée précise sur l'étendue des prés à foin, mais il est hors de doute qu'elle était très grande, à en juger par la quantité de foin récoltée et par le nombre d'hommes engagés pour la fauche, le ramassage et le charriage. Ainsi, sur la terre de Cucuieți (Ilfov), on trouve enregistrées durant l'intervalle 1748 — 1752 de grandes quantités de foin — 160 à 290 chariots — pour lesquelles on enga-

²¹⁵ Dans les pages consacrées à la vente des grains, nous avons montré que les sommes encaissées étaient fort réduites : sous 100 thalers et le plus souvent sous 50 thalers ; elles dépassaient rarement ces chiffres. Par exemple, durant la période 1745—1750, la plupart des sommes réalisées sur la vente des grains sont inférieures à 50 thalers ; elles ne dépassent 250 thalers que deux fois (Bibl. Acad., ms. 616, f. 1, 34, 42, 66—67, 285, 291).

²¹⁶ *Ibidem*, ms. 617, f. 42 ; ms. 618, f. 89, 120, 130.

²¹⁷ *Ibidem*, ms. 616, f. 1, 34 ; ms. 618, f. 130 ; ms. 620, f. 259—260.

²¹⁸ *Ibidem*, ms. 617, f. 164.

²¹⁹ *Ibidem*, f. 299.

²²⁰ *Ibidem*, ms. 616, f. 279.

²²¹ *Ibidem*, f. 106, 252, 289.

²²² *Ibidem*, ms. 617, f. 309.

²²³ *Ibidem*, f. 322.

geait des hommes payés en numéraire ²²⁴. Sur la même terre, on payait aux hommes engagés pour la fenaison 163 thalers ²²⁵; en 1785, pour une récolte de 318 chariots, 639 hommes recevaient 208 thalers (39 *bani* par homme), plus du poisson salé ²²⁶. Dans cette même question de la récolte des foins à Cucuieți, une note datant de 1791 — 1792 donne des détails intéressants sur le nombre d'hommes engagés et sur les sommes payées pour les différentes opérations : pour le fauchage, 270 hommes reçoivent 101 thalers, 20 *bani* (15 *paras* ou 45 *bani* par homme); pour le ramassage, 309 hommes reçoivent 100 thalers, 51 *bani* (13 *paras* ou 39 *bani* par homme); le charriage a coûté 37 thalers, 60 *bani* (45 *bani* par chariot) ²²⁷. De grandes quantités de foin récoltées et des sommes en conséquence sont passées également dans les comptes des terres métropolitaines de Vlașca : en 1769, le fauchage et le charriage de 300 chariots de foin ont coûté non moins de 366 thalers ²²⁸.

Il ressort de tous ces chiffres que la fenaison nécessitait l'engagement de nombreux hommes, bien payés pour ces temps-là en numéraire, contrairement à ce qui arrivait pour la culture et la récolte des céréales ²²⁹.

Il faut souligner aussi que ce foin ne provenait pas seulement de la réserve seigneuriale, mais aussi des dîmes des tenanciers qui, outre leurs lots de terrain arable, jouissaient aussi de vastes étendues de terrains de fauche. Pour ce foin, ils étaient redevables d'une dîme en nature — une meule sur dix — stipulée dans le chapitre du *Code des lois* consacré aux problèmes agraires. Selon cette même législation, le terrain sur lequel le paysan faisait les foins après l'avoir défriché demeurait en sa possession ²³⁰. Mais, de fait, les maîtres fonciers essayaient, d'une part, de réduire la surface des prés à foin donnés en jouissance aux paysans et, d'autre part, d'augmenter le taux de la dîme.

²²⁴ *Ibidem*, ms. 616, f. 90, 104, 142, 255.

²²⁵ *Ibidem*, ms. 618, f. 80—81.

²²⁶ *Ibidem*, ms. 616, f. 8—9.

²²⁷ *Ibidem*, ms. 620, f. 134.

²²⁸ *Ibidem*, ms. 617, f. 225.

²²⁹ Des exemples d'embauchage d'hommes payés se rencontrent aussi dans *Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, doc. 196, p. 372—373 (en juillet 1738, le supérieur du monastère de Bistrița engage 75 hommes à 15 *bani* par jour pour faucher le foin sur la terre de Costești); doc. 596, p. 749 (en août 1785, le monastère de Tismana engage des hommes payés pour faire les foins); doc. 699, p. 867—869 (en juillet 1798, 36 faucheurs du département de Gorj sont engagés pour faucher le foin sur la terre de Mogoșoia, près Bucarest).

²³⁰ *Pravilniceasca Condiță*, p. 80.

A quel point la tendance de réduire les terrains de fauche des tenanciers était générale, c'est ce qui ressort d'une circulaire adressée par Nicolae Caradja, en 1782, à quatre départements. On y relevait que les maîtres fonciers, non contents de percevoir la dîme des foins sur les terrains défrichés par leurs tenanciers, cherchent à occuper ces terrains pour les exploiter à leur propre compte ²³¹. D'autres fois, sous la pression des maîtres, les paysans s'engageaient à verser une dîme plus lourde : une meule sur sept, au lieu du dixième habituel ²³². Parfois, ce taux même était jugé insuffisant : à preuve un document de février 1787 où il est consigné qu'après avoir donné comme dîme une meule de foin sur six, les paysans du monastère d'Argeş ont obtenu une légère réduction, à savoir de livrer désormais une meule sur sept ²³³. A l'ermitage de Goleşti (Muscel), la pratique en matière de dîme du foin était encore plus défavorable pour les paysans : ils montrent, dans une plainte, que l'hégoumène du monastère de Cîmpulung exigeait une meule sur quatre et ils demandent à ne donner qu'une meule sur cinq ²³⁴. A cet égard, un autre document précise que dans les régions de montagne, où les foins sont plus abondants, la dîme était spécialement avantageuse pour les maîtres fonciers, à savoir d'un cinquième, alors que vers la plaine elle était restée d'un dixième ²³⁵.

Une autre manière, pour les maîtres fonciers, de tirer un important revenu de la récolte du foin était la pratique de la dîme en espèces, à des taux supérieurs à ceux généralement en usage. A cet égard, il est instructif de suivre l'évolution de la dîme en espèces versée pour le foin de la terre de Săcuieni (dép. de Dimboviţa), possession de la Métropole de Tîrgovişte, évolution marquée par trois documents : a) le 12 février 1780, les paysans se plaignent que l'administrateur de la Métropole exige d'eux 24 *bani* par chariot de foin, alors que l'ancienne convention stipulait 15 *bani* ; les préfets du département qui jugent le litige fixent le prix du chariot à 18 *bani*, spécifiant que c'est le tarif en usage sur les terres voisines ; b) le 19 juin 1790, nouvelle plainte des paysans obligés de payer à la Métropole 30 *bani* le chariot, au lieu de 18 *bani* comme avait

²³¹ V. A. Urechia, *op. cit.*, vol. I, p. 256 ; un cas semblable dans *Doc. rel. agr. T. Rom.*, doc. 507, p. 653.

²³² *Doc. rel. agr. T. Rom.*, doc. 573, p. 724 ; doc. 590, p. 744.

²³³ *Ibidem*, doc. 596, p. 749.

²³⁴ *Ibidem*, doc. 583, p. 734—735.

²³⁵ *Ibidem*, doc. 646, p. 804.

statué le prince Nicolae Mavrogheni; c) le 20 juillet 1790, un mois plus tard donc, les habitants de Săcuieni cèdent, s'engageant par écrit à payer 30 *bani* le chariot ²³⁶.

Les cas susmentionnés montrent la place importante occupée dans l'économie domaniale par la fenaison, activité liée de près à l'élevage. Les registres de comptes des terres du début du XIX^e siècle, c'est-à-dire des années qui ont suivi immédiatement les circonstances agraires que nous venons d'évoquer, attestent que les surfaces de pâturages étaient souvent une meilleure source de revenus (dime du foin en espèces ou vente des fourrages) que les terrains cultivés en céréales ²³⁷.

Enfin, toujours à propos de l'élevage pratiqué sur le domaine, les registres de comptes fournissent des informations non sans intérêt sur les modalités de paiement des hommes engagés pour la garde et l'entretien des animaux. Ainsi les chefs de troupeaux recevaient un nombre de têtes de bétail en rapport avec l'importance du troupeau qui leur était confié ²³⁸. Le personnel de garde et d'entretien (bergers, porchers, vachers, gardiens de haras) était payé d'habitude semestriellement et recevait également une certaine quantité de grains, de chaussures (sandales) et de vêtements ²³⁹.

b) *Apiculture*. L'apiculture est une branche d'activité qui a joué un rôle des plus importants dans l'économie agricole roumaine d'autrefois. Au XVIII^e siècle, elle occupait une place importante dans l'exploitation. Cela s'explique par le fait qu'à cette époque

²³⁶ *Ibidem*, doc. 515, p. 661; doc. 617, p. 771—772; doc. 619, p. 774. L'importance du foin comme source de revenus ressort de bien d'autres exemples encore. Ainsi, le 23 avril 1794, l'hégoumène du monastère de Bistrița (en Olténie) se montre, dans une requête au prince, fort mécontent du fait que les paysans des terres du monastère situées dans le département de Romanași ont pris la mauvaise habitude de ne donner, en fait de dime du foin, que 66 *bani* par grande meule (plus de 40 chariots) et 33 *bani* par petite meule (20 chariots); il demande que l'on donne 2 1/2 thalers par grande meule, 1 thaler par grand tas et 60 *bani* par petit tas (*ibidem*, doc. 662, p. 823—824). De même, le 18 décembre 1795, les paysans de Bogdănești (dép. de Vilcea) se plaignent de ce que le monastère d'Arnota leur réclame pour le chariot de foin dû en tant que dime 1 thaler (120 *bani*), au lieu des 12 *bani* établis par la coutume; en outre, le monastère les prive de la jouissance du pré à foin défriché par eux (*ibidem*, doc. 684, p. 847—848). Enfin, dans un acte du divan en date de janvier 1796, il est mentionné que les paysans de 7 villages appartenant au monastère Mihai Vodă (Bucarest) se plaignent de ce que les fermiers et les administrateurs du monastère leur comptent comme dime du foin un chariot sur trois et leur prennent 60 *bani* par chariot, alors que selon la coutume le prix du chariot était de 30 *bani* (V. A. Urechia, *op. cit.*, vol. VI, p. 388—389).

²³⁷ Voir S. Columbeanu, *Economia domeniului feudal...*, p. 335—345.

²³⁸ *Bibl. Acad.*, ms. 616, f. 303. En 1747, deux bergers-chefs ayant sous leur garde respectivement 804 et 633 moutons recevaient : le premier 17 moutons, le second 14.

²³⁹ *Ibidem*, ms. 616, f. 165, 201, 220—221; ms. 617, f. 184.

encore les produits apicoles satisfaisaient des nécessités courantes de la vie, tant alimentaires (le miel remplaçant le sucre) que d'éclairage (les bougies de cire). De ces produits on confectionnait souvent des articles de luxe, telles les bougies parfumées, très appréciées à l'étranger.

Au sujet de l'apiculture pratiquée sur le domaine seigneurial, on trouve de nombreuses références tant dans les registres de comptes des monastères que dans ceux de la Métropole.

Presque tous les états de comptes sur lesquels a porté notre recherche comprennent, à la rubrique de l'inventaire des biens meubles et immeubles, le nombre de ruches. Ainsi, le monastère Sărintar de Bucarest avait, dans les années 1730 — 1740, 230 ruches ²⁴⁰, le monastère de Focșani en avait 150 ²⁴¹, Mărgineni 750 ²⁴², Cîmpulung 340 ²⁴³, Argeș 258 ²⁴⁴, Nucet ²⁴⁵, Tîrgșor ²⁴⁶. Les sommes encaissées sur la vente du miel et de la cire étaient assez considérables : par exemple, le monastère de Mărgineni a vendu en 1730 pour 240 thalers de miel et pour 70 thalers de cire ²⁴⁷; en 1731, pour 195 thalers de miel et 80 de cire ²⁴⁸.

L'apiculture impliquait des dépenses, en premier lieu le paiement des hommes préposés à l'entretien des ruches. Ainsi, le monastère de Mărgineni, qui avait un grand nombre de ruches, leur payait en 1736 90 thalers ²⁴⁹. Le monastère Sărintar payait en 1733 des salaires de 24 thalers ²⁵⁰. Les comptes du monastère Saint-Jean de Bucarest nous apprennent qu'en 1733—1736 le salaire de l'apiculteur était de 6 à 8 thalers ²⁵¹. Une mention dans un registre de la Métropole de 1746 précise que chaque apiculteur avait, outre son salaire, le droit « qu'on lui laboure aussi un arpent de maïs » ²⁵².

Quant au nombre des ruches existant sur les terres de la Métropole, une mention de 1745 montre que les terres de Luciani et de Bănești (Dîmbovița) avaient 538 ruches productives entrete-

²⁴⁰ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 79.

²⁴¹ *Ibidem*, f. 440.

²⁴² *Ibidem*, f. 518.

²⁴³ *Ibidem*, f. 316.

²⁴⁴ *Ibidem*, f. 286.

²⁴⁵ *Ibidem*, f. 183.

²⁴⁶ *Ibidem*, f. 537.

²⁴⁷ *Ibidem*, f. 519.

²⁴⁸ *Ibidem*, f. 250.

²⁴⁹ *Ibidem*, f. 524.

²⁵⁰ *Ibidem*, f. 83.

²⁵¹ *Ibidem*, f. 94, 95, 96, 97.

²⁵² Bibl. Acad., ms. 616, f. 319.

nues par 7 hommes ²⁵³; en 1746, ces mêmes terres avaient 488 ruches qui produisaient 158 *vedre* (unité de capacité d'environ 1 dal), plus 593 ruches improductives²⁵⁴. A Boteni (Îlfov), il existait, en 1746, 100 ruches qui produisaient 31 *vedre* de miel ²⁵⁵ et, en 1749, 223 ruches ²⁵⁶. Des ruches en plus petit nombre existaient de même sur les terres de Cucuieți, Cernica, Ruptura, Pătroaia, Gherghița, Mărcuța, Runc.

7. *Viticulture*. Dans l'économie agraire roumaine, la viticulture présentait une importance majeure, et non seulement la viticulture proprement dite, mais tout ce qui touchait au secteur des boissons alcooliques. Afin de stimuler la production du vin, l'Etat intervenait par des exemptions d'impôts pour les producteurs ²⁵⁷ et par des mesures protectionnistes visant à combattre la concurrence des produits similaires étrangers ²⁵⁸. La production des eaux-de-vie faisait l'objet d'une sollicitude spéciale. Ainsi, les documents font mention d'autorisations de l'Etat délivrées aux maîtres fonciers, leur permettant de fabriquer de l'eau-de-vie à partir de grains détériorés. Sur certaines terres, il existait des distilleries pour la fabrication de l'eau-de-vie ²⁵⁹. Les législations à caractère général, comme le *Code des lois* de 1780, renferment au chapitre réglementant les relations agraires des articles spéciaux consacrés à la viticulture ²⁶⁰. Par exemple, la plantation de vignes n'est possible qu'avec l'autorisation du maître du sol et aux lieux fixés par celui-ci; celui qui passerait outre à cette règle perdrait sa vigne; les vignes laissées à l'abandon plus de quatre ans peuvent être prises au fautif et données à quelqu'un d'autre. Les lois confirment de même au maître du sol le monopole de la vente du vin, qui constituait au XVIII^e siècle, ainsi que nous le verrons plus bas, la principale source de revenus du domaine féodal.



La viticulture dans les registres de comptes des domaines. Il ressort des sources narratives du temps que la vigne était cultivée

²⁵³ *Ibidem*, f. 317.

²⁵⁴ *Ibidem*, f. 318—319.

²⁵⁵ *Ibidem*, f. 318.

²⁵⁶ *Ibidem*, f. 234.

²⁵⁷ Arch. de l'Etat — Bucarest, *Suluri*, XVII. Par sa « Constitution » de 1740, Constantin Mavrocordato a supprimé la redevance du *pogonărit*, perçue par surface cultivée de vignoble, qui — aux termes de l'acte — « n'avait que dégâts et pertes... »

²⁵⁸ V. A. Urechia, *op. cit.*, vol. I, p. 101—102; vol. IV, p. 353—354.

²⁵⁹ *Ibidem*, vol. IV, p. 350—351.

²⁶⁰ *Pravilniceasca Condică 1780*, p. 82, 84, 86.

partout, quoique de préférence dans la région des collines. Ainsi, le monastère de Cotroceni possédait au cours des années 1730—1739 : 94 1/2 arpents de vigne, toutes situées dans la zone de collines : à Sărata (dép. de Buzău), Cepturile et Scăeni (Saac), Tîrgoviște (Dîmbovița), Budișteni et Țigănești (Muscel) ²⁶¹. On ne communique pas la production de ces vignobles, mais elle a dû être importante, si l'on considère les chiffres des ventes : 19 758 *vedre*, soit 1976 hl en l'espace de dix ans ²⁶². Pour le monastère de l'Archimandrite (Bucarest), qui possédait 4 vignobles d'une superficie totale de 40 1/2 arpents ²⁶³, on connaît aussi les chiffres de la production : en 7 ans, le monastère a produit 21 060 *vedre* (2106 hl), y compris les quantités livrées en tant que redevance ; sur cette quantité, le monastère a vendu 16 070 *vedre* ²⁶⁴. Le monastère de Mărgineni (Prahova), pour une surface totale de 116 1/2 arpents de vigne ²⁶⁵, obtenait en l'espace de 7 ans, dans l'intervalle 1730—1739, une récolte de 612 tonneaux de vin, dont il vendait 525 ²⁶⁶. Le registre ne précise pas la capacité d'un tonneau, mais la production a certainement été considérable, compte tenu des encaissements de la vente du vin, qui ont été de 2000 thalers par an et de presque 3000 thalers en 1738. D'autres monastères encore possédaient des surfaces considérables de vigne : le monastère Saint-Georges de Bucarest, par exemple, avait 11 vignes, d'une surface totale de 197 arpents ²⁶⁷ ; le monastère de Rîmnic avait 10 vignes, totalisant 174 arpents ²⁶⁸. Les vignes du premier ont produit en 1739 : 2500 *vedre* de vin, en 1740 : 3820 *vedre* ; la vente du vin lui a rapporté, en 1739, pour 1900 *vedre*, 1366 thalers ; en 1740, pour 2100 *vedre*, 1951 thalers. Le registre du monastère Saint-Georges précise aussi la destination des quantités de vin non vendues : en 1739, 1450 *vedre* ont été consommées au monastère, 150 *vedre* ont représenté la « perte du vin » ; en 1740, la consommation interne a été de 1230 *vedre*, la perte a été de 300 *vedre* et il y a eu 100 *vedre* de résidus (marcs), dont on a fait de l'eau-de-vie ²⁶⁹. Au monastère de Rîmnic, de même, il est permis de supposer que les 174

²⁶¹ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 10.

²⁶² *Ibidem*, f. 14—21.

²⁶³ *Ibidem*, f. 62.

²⁶⁴ *Ibidem*, f. 63—69.

²⁶⁵ *Ibidem*, f. 517.

²⁶⁶ *Ibidem*, f. 521—526.

²⁶⁷ *Ibidem*, f. 105.

²⁶⁸ *Ibidem*, f. 389. Le monastère de Slobozia lui Enache (dép. de Ialomița) possédait, de même, des étendues assez considérables de vignobles : 119 pg., groupés en 9 vignes (*ibidem*, f. 584).

²⁶⁹ *Ibidem*, f. 108—110.

arpents de vigne ont donnée des récoltes considérables, si l'on en juge par la somme d'argent consignée pour la vente du vin en l'espace de 6 ans (1735 — 1740) : 14 428 thalers ²⁷⁰.

En dehors des quantités de vin récoltées et vendues, les registres de comptes des monastères renferment une série de données sur les dépenses occasionnées par l'entretien de la vigne et autres frais. Ci-dessous, nous publions deux tableaux (tableaux n^{os} 36 et 37) de ces dépenses, que nous avons estimés spécialement représentatifs par la diversité de leurs éléments :

Tableau n^o 36

Monastère de l'Archimandrite (Bucarest)²⁷¹
Dépenses viticoles (en thalers)

Année	Travaux d'entretien de la vigne	Echalas	Vendange	Frais de dépôt	Transport des tonneaux	Salaires des vigneron
1734	140	—	—	120	8	18
1735	130	13	—	50	13	6
1736	80	—	63	58	12	12
1737	109	18	40	100	7	11
1738*	115	16	96	196	12	16
1740	106	12	70	150	13 1/2	—

* L'année 1739 manque, c'est pourquoi nous n'avons pas calculé les totaux.

Tableau n^o 37

Monastère de Märgineni (Prahova)²⁷²
Dépenses viticoles (en thalers)

Année	Travaux d'entretien de la vigne	Echalas	Vendange	Frais de dépôt	Transport des tonneaux	Salaires des vigneron
1730	580	—	—	—	—	—
1731	460	20	28	—	30	15
1732	470	10	15	—	23	15
1733	522	15	30	—	30	15
1734	600	15	25	—	30	20
1735	660	20	25	—	40	15
1736	620	—	25	—	35	15
1737	780	—	25	—	25	20
1738	750	—	25	—	25	20
1739	910	—	—	—	—	—
Total	6352	80	182	—	238	135

²⁷⁰ *Ibidem*, f. 392—400.

²⁷¹ *Ibidem*, f. 63—69.

²⁷² *Ibidem*, f. 519—526.

Les chiffres enregistrés à la rubrique « travaux d'entretien de la vigne » montrent que la main-d'œuvre était une source d'importantes dépenses ; la vendange était, de même, payée en numéraire. On relève également les sommes considérables dépensées pour la mise en dépôt et le transport des tonneaux hors de la cave et au lieu de vente ; le mauvais état des routes faisait de ce transport, lorsque la distance était plus grande, une opération fort coûteuse.

Une première constatation est donc que, dès les premières décennies du XVIII^e siècle, le secteur viticole demandait l'investissement de sommes d'argent considérables, autant pour les travaux proprement dits de la vigne que pour les frais de manipulation et de transport. Une seconde constatation est la pratique à une large échelle de main-d'œuvre payée. En effet, précise une source d'époque, « il ne convient pas de faire les travaux de la vigne au moyen de la corvée, car c'est chose délicate . . . »²⁷³.

Des informations détaillées au sujet du secteur viticole du domaine seigneurial sont fournies également par les registres de la Métropole. Elles se réfèrent notamment aux sommes d'argent investies pour l'exploitation des vignes (nombre d'hommes engagés, salaires payés en espèces et en nature) et aux catégories de travaux effectués.

La Métropole possédait un grand nombre de vignobles dans différentes régions du pays. Une liste de ces vignes dressée en 1748 montre que leur surface totale s'élevait à plus de 300 arpents. Beaucoup d'entre elles étaient situées dans les départements de la zone de collines : Argeş (vigne de Jiblea), Muscel (vignes d'Izvorani et de Topoloveni), Dimbovița (vignes d'Aninoasa et de Răzvad), Saac (vignes de Pleașa, Orlița, Postea, Chiriazî, Scăeni, Mărunțiș, Valea Călugărească, Brad, Sîrbeni, Negovani, Slomnu, Merezi, Valea Gardului), Buzău (vigne de Sărata). Ces vignes étaient loin des principales terres de la Métropole, situées pour la plupart dans la plaine, notamment dans les départements de Vlașca et d'Ilfov²⁷⁴. Dans ce cas, le transport du vin aux lieux de dépôt et de vente soulevait des difficultés sérieuses, comme nous le verrons plus bas. A côté des vignobles situés dans la zone des collines, la Métropole avait des vignes faisant partie des grands domaines du bas-pays,

²⁷³ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 112, f. 130. Il ressort des termes de la « Constitution » de Constantin Mavrocordat que le paiement de la redevance du *pogonârîl* représentait pour les possesseurs de vignobles des charges pécuniaires supplémentaires, qui venaient s'ajouter aux sommes dépensées pour le paiement des ouvriers (Arch. de l'Etat — Bucarest, *Suluri*, XVII).

²⁷⁴ Bibl. Acad., ms. 616, f. 12—13, 125.

par exemple à Pătroaia, Mărcuța et Cucuțeți (Ilfov) ²⁷⁵, ainsi que dans le cadre du grand centre viticole de Greaca²⁷⁶.

Les registres de la Métropole fournissent aussi certaines données sur l'inventaire des vignes : bâtiments, caves, ainsi que les différents récipients et autres ustensiles viticoles (pressoirs, entonnaires, tonneaux, baquets, etc.) ²⁷⁷.

Les données sur l'exploitation des vignes sont particulièrement abondantes. On distingue plusieurs moyens d'exploitation : exploitation concédée moyennant dîme ; concession à charge pour le maître de payer les impôts du concessionnaire ; exploitation payée en espèces ou en nature ; exploitation mixte (main-d'œuvre payée + dîme ou main-d'œuvre payée + corvée) ; exploitation au moyen de la corvée.

En ce qui concerne les vignes exploitées au moyen de la dîme, un billet du 25 mai 1741 atteste que 15 arpents de vigne sis à Valea lui Seman (Saac), laissés à l'abandon depuis dix ans, sont donnés à cinq personnes, « mais seulement la vigne, et non la terre, à charge de les exploiter et de verser la dîme du sol, de dix *vedre* une *vadră*, plus 3 *bani* par *vadră* pour le représentant de la Métropole ²⁷⁸. Des écrits analogues existent pour la dîme des vignes d'Urloaia ²⁷⁹ et de Valea Nucetului (Dimbovița) ²⁸⁰, appartenant à l'ermitage de Ruptura, filiale de la Métropole, et pour la vigne de Merezi (Saac)²⁸¹.

Pour ce qui est de l'exploitation des vignes par concession à des groupes d'hommes moyennant le paiement de leur impôt, citons un acte du 18 mars 1745 qui présente un double intérêt, car il s'y agit aussi des différents travaux nécessaires pour rendre une vigne productive. Un groupe de 23 habitants de Țîrgoviște s'y engage, en échange des 23 arpents de vigne qu'ils ont reçus de la Métropole, « à faire, tout le long de l'année, les travaux néces-

²⁷⁵ *Ibidem*.

²⁷⁶ *Ibidem*.

²⁷⁷ Ainsi, au vignoble de Valea Largă (dép. de Saac), on mentionne : « une maison sur cave, un bon chai sur pieux, à couverture d'écorce » ; puis : 3 tonneaux, 3 cuves, 3 baquets, 3 coffres, 1 pressoir, 1 mesure d'une *vadră* (ms. 616, f. 99). A la vigne de Bobul, on rencontre : « un bon chai et, séparément, une maison d'habitation », 5 tonneaux, 2 barils pour le raisin, un petit récipient en acier, 1 fût pour l'eau-de-vie, 2 baquets, 1 mesure d'une *vadră*, 4 cuves, 1 pressoir, 2 échelles de tonneaux (*ibidem*, f. 99). Des listes d'inventaire viticole se trouvent également dans Bibl. Acad., ms. 617, f. 210—212.

²⁷⁸ Bibl. Acad., ms. 616, f. 14, 84.

²⁷⁹ *Ibidem*.

²⁸⁰ *Ibidem*, f. 8, 15, 18.

²⁸¹ *Ibidem*, f. 15.

saires . . . , à la tailler, à la bouturer, à y répandre chaque année 12 chariots de fumier par arpent, à planter chaque année 500 échals fendus, à échallasser la vigne, à la nouer, à la biner trois fois par an, à l'ébourgeonner deux fois, à confectionner chaque année un tonneau neuf de 60 à 90 vedre, à faire la vendange et à transporter le raisin là où il nous sera indiqué . . . » Les 23 concessionnaires s'engagent en outre « à confectionner des pressoirs et des cuves, à édifier un hangar à la vigne, à émonder les arbres fruitiers qui la bordent, ainsi, que font d'autres vigneronns chez d'autres seigneurs». En échange de tous ces travaux, « Sa Sainteté (c'est-à-dire le Métropolitain) aura soin de payer les termes de notre taille, à savoir 2 thalers et demi par terme »²⁸².

Nous avons cité *in extenso* ces passages de l'acte du 18 mars 1745, parce qu'ils nous renseignent en détail sur les différentes catégories de travaux nécessaires pour faire valoir une vigne. On remarque combien nombreux et variés étaient ces travaux, et par conséquent quel soin il fallait apporter à l'exploitation d'une vigne. Enfin, on voit que ce système d'exploitation, où en échange de la concession le maître prenait à sa charge les obligations fiscales du concessionnaire, devait être assez répandu, puisqu'on y évoque les conditions en usage chez d'autres maîtres fonciers²⁸³.

Une autre modalité d'exploitation de la vigne, celle pour laquelle nous avons le plus de données, est basée sur le travail payé : en nature ou, le plus souvent, en espèces. Mais il faut ajouter que la pratique du travail payé coexiste plus d'une fois

²⁸² *Ibidem*, f. 20.

²⁸³ Il existe des actes intéressants au sujet de la concession des vignes pour le vignoble de Piscul Pătroaiei (dép. de Vlaşca), situé sur le grand domaine de Pătroaia : 4 prêtres et 2 diacres prennent l'engagement de travailler la vigne, d'y poser chaque année 800 échals et 800 boutures par *pogon*, d'en amender la terre, de construire un enclos, d'assurer en automne le transport des tonneaux ; en échange, ils ne paieront pas les cotes habituelles d'impôt, mais seulement la contribution supplémentaire (*ibidem*, ms. 617, f. 7). Le 11 novembre 1765, les quatre concessionnaires susmentionnés de la vigne de Piscul Pătroaiei obtiennent que, en échange des travaux de la vigne, la Métropole paye leur taille et différentes autres contributions dues par eux à la trésorerie (*ibidem*, f. 41). Un autre acte, en date du 29 septembre 1768, émanant du diacre Ispas de Băileşti (dép. de Vlaşca), montre que celui-ci s'est engagé comme vigneron au vignoble de Căpşuna, propriété de la Métropole, en assumant les obligations suivantes : de tailler la vigne, d'opérer des bouturages, d'épandre du fumier chaque année, de poser chaque année 800 échals fendus par *pogon*, de sarcler la vigne deux fois par an, de lui donner deux façons, de confectionner les tonneaux et autres récipients nécessaires, de faire du marc et de l'eau-de-vie qu'il transportera au lieu indiqué, de bâtir des enclos autour de la vigne ; en compensation pour tous ces travaux, le diacre sera exempté de toute contribution, de même que d'autres vigneronns (*ibidem*, f. 9).

avec celle de la concession ou de l'exploitation au moyen de la corvée, ce qui donne lieu à des systèmes d'exploitation mixtes.

Afin de mieux faire comprendre le mécanisme du système, voici quelques exemples fournis par d'importants vignobles de la Métropole ²⁸⁴.

Vigne de la terre de Pătroaia (Vlașca)

En 1746, l'exploitation des 46 arpents de vigne ont entraîné les dépenses suivantes :

				<i>thalers</i>	<i>bani</i>
— taille ...	64 hommes payés	12 <i>bani</i>	par tête =	6	48
— paisselage	63 hommes payés	12 <i>bani</i>	par tête =	6	72
— nouage..	94 hommes payés	10 <i>bani</i>	par tête =	7	100
— binage du printemps	180 hommes payés	16	„ „ „ =	24	—
— réparation de l'enclos	6 hommes payés	15	„ „ „ =	—	90
— coupé et transporté	800 pieux			1	72
— 4 chariots de branchages			1	60
— confection d'échalas			10	—
— remblai autour de la vigne			2	—
			Total :	60	82*

* Le registre indique un total de 59 thalers, 86 *bani*.

Il est précisé que l'argent pour ces dépenses provient de la corvée en espèces payée par 70 hommes établis sur la terre de Pătroaia.

Une autre liste de dépenses pour la même vigne de Pătroaia, datant de 1749, montre comment a été employée la somme de 33 thalers perçue pour la corvée en argent de 44 paysans : 8 thalers pour enfouir la vigne, 8 thalers et 40 *bani* pour le transport des tonneaux, presque 8 thalers pour l'aménagement des cabarets, 30 *bani* représentant le bois pour le pressoir, 1 thaler pour le cerclage des tonneaux ²⁸⁵.

²⁸⁴ Bibl. Acad., ms. 616, f. 46.

²⁸⁵ *Ibidem*, f. 130.

En 1751, l'exploitation de 19 1/2 arpents de vigne à Pătroaia a donné lieu aux dépenses suivantes :

						<i>thalers</i>	<i>bani</i>
— taille	52 hommes payés	10	<i>bani</i> par tête			4	40
— paisselage	65 hommes payés	101/2	<i>bani</i> par tête			5	82
— nouage de la vigne	42 „ „	9	„ „ „			3	18
— premier binage	143 „ „	15	„ „ „			17	105
— ébourgeonnage	216 hommes payés	9	„ „ „			16	24
— deuxième binage	12 hommes payés	15	„ „ „			1	60
— prix de 2000 échalas						2	90
— prix de 2000 pieux pour l'enclos						3	—
— cerclage de 3 tonneaux						1	60
— achat de viande, poisson, sel						—	36
— sandales pour le vigneron						—	15
					Total :	56	30*

* Le registre indique un total de 57 thalers, 82 *bani*.

Outre les travaux ci-dessus, il est spécifié que 133 hommes « ont travaillé au compte de la corvée »²⁸⁶. Il s'agissait par conséquent d'un système d'exploitation mixte : travail payé et corvée.

En 1760, les dépenses faites pour la vigne de Pătroaia sont les suivantes²⁸⁷ :

						<i>thalers</i>	<i>bani</i>
— taille	51 hommes payés	12	<i>bani</i> par tête			5	22
— paisselage	62 „ „	12	„ „ „			6	24
— nouage de la vigne	64 „ „	12	„ „ „			6	48
— enfouissement	12 „ „	12	„ „ „			1	24
— binage	100 „ „	15	„ „ „			12	60
— ébourgeonnage	80 „ „	12	„ „ „			8	—
— pour de l'osier						1	—
— pour de l'écorce de tilleul						1	60
— pour 1000 échalas						1	60

²⁸⁶ *Ibidem*, f. 117.

²⁸⁷ *Ibidem*, ms. 617, f. 310—311.

	<i>thalers bani</i>	
— cerclage des tonneaux	2	—
— acheté 3 tonneaux	3	—
— nourriture des vendangeurs	1	60
Total :	50	58*

* Le registre indique un total de 49 thalers, 108 *bani*.

Pour un certain nombre d'années après 1770, les dépenses sont passées globalement : 122 thalers en 1772, 173 en 1773, 137 en 1774²⁸⁸. Si l'on compare ces chiffres à ceux d'avant 1760, on constate un accroissement considérable des frais d'exploitation : du simple au double ou au triple. Voici un succinct tableau récapitulatif (tableau n° 38).

Tableau n° 38

Année :	1746	1751	1760	1772	1773	1774
Dépenses (en thalers)	60	56	50	122	173	137

Cet accroissement des prix des différents travaux d'entretien de la vigne ressort aussi d'une mention de 1789 concernant la même vigne²⁸⁹ :

- paisselage 102 hommes payés 12 *bani* par tête
- nouage de la vigne . . . 125 hommes payés 21 *bani* par tête
- binage 85 hommes payés 30 *bani* par tête

Vigne de Sărata (Buzău)

Il s'agit cette fois-ci d'un vignoble situé dans la région de collines, et non pas d'une vigne englobée dans un grand domaine, comme celle de Pătroaia.

Une première mention, datée de 1746, montre que le prêtre Ioanikie, l'administrateur de la Métropolie, a dépensé pour 21 arpents de vigne 74 thalers²⁹⁰.

Une autre mention du même Ioanikie enregistre, pour l'intervalle 26 novembre 1746—26 novembre 1747, les frais d'exploita-

²⁸⁸ *Ibidem*, f. 6—7.

²⁸⁹ *Ibidem*, ms. 621, f. 9.

²⁹⁰ *Ibidem*, ms. 616, f. 11.

tion de la vigne ²⁹¹, mais cette fois-ci en détail, comme suit :

	<i>thalers</i>	<i>bani</i>
— déchaussement, paisselage, nouage, deuxième façon, ébourgeonnage, enfouissage, taille	44	15
— 7000 échalas	10	60
— pressoir neuf	2	—
— cercles pour le fond des tonneaux, cerclage, nourri- ture des hommes, 2 sacs	11	55
— louage d'un tonneau	1	60
— vêtements pour l'administrateur	3	60
— 60 boutures	9	—
— réparation de l'enclos	1	60
— pour la vendange, le transport et le foulage	11	55

Ces données attestent, comme on voit, des rétributions en espèces et en nature (en aliments et habillement), ainsi que des dépenses en rapport avec l'inventaire de la vigne et les transports.

Une autre mention, du 3 février 1774, montre que pour l'année courante l'exploitation de la vigne de Sărata était de type mixte : 16 arpents étaient « exploités moyennant espèces » par le pope Ioanikie, tandis que 5 arpents étaient donnés à 5 moines qui s'engageaient à effectuer les travaux d'entretien, à planter 500 échalas et 300 boutures et à cercler un tonneau chacun ²⁹².

En 1748 et 1749, l'exploitation de la vigne de Sărata continue à être de type mixte :

— en 1748, 17 arpents sont confiés toujours à Ioanikie, qui dépensera : 40 thalers pour les travaux d'entretien de la vigne et 24 thalers pour le paiement des vendangeurs et du foulage, pour l'achat de sacs et de bougies, pour le cerclage des tonneaux et pour la nourriture (viande, poisson salé et haricots) des travailleurs ²⁹³;

— en 1749, un certain Sima s'engage à exploiter deux arpents en payant les travaux en numéraire, cependant que 19 autres arpents étaient confiés, sous forme de concession sans doute, à 19 moines, qui ne devaient rien recevoir au printemps, mais seulement

²⁹¹ *Ibidem*, f. 19.

²⁹² *Ibidem*, f. 55.

²⁹³ *Ibidem*, f. 60.

à l'automne, lors de la vendange. Le tableau des dépenses se présente comme suit : ²⁹⁴.

	<i>thalers</i>	<i>bani</i>
— pour les 2 pg. confiés à Sima pour les dépenses du printemps : première façon, déchaussement et binage	13	60
— aux 19 moines pour la vendange	9	12
— aux vendangeurs de Sima	10	108
— pour la nourriture (poisson) des vendangeurs	4	30
— 4 tonneaux neufs	10	—
— réparation et cerclage de 19 tonneaux	9	—
— cuves données en paiement pour le cerclage	—	30
— louage de 5 tonneaux	1	105
— 1 1/2 ki. de farine de maïs	1	60
— 1 oc. de bougies	—	36
— 10 oc. de sel	—	30

Mention est faite aussi de la provenance d'une partie des sommes spécifiées ci-dessus : 20 thalers reçus de la Métropole, 13 thalers obtenus de la vente d'un tonneau de vin, 10 thalers représentant la corvée en argent des paysans établis sur les terres d'Ăcsentia et de Cervenia (département de Ialomița). A propos de cette dernière somme, on constate — comme dans le cas de la vigne de Pătroaia — que les sommes produites par la conversion en argent de la corvée étaient parfois investies dans des secteurs plus productifs du domaine, tel le secteur viticole.

Pour d'autres années, les registres attestent que la vigne de Sărata était exploitée exclusivement suivant le système des travaux payés.

Voici, par exemple, l'état des dépenses pour l'année 1762 ²⁹⁵ :

	<i>thalers</i>	<i>bani</i>
— paisselage et taille de 20 1/2 pg : 101 hommes payés 15 <i>bani</i> par tête	12	75
— déchaussement : 2 hommes payés 9 <i>bani</i> par tête	—	18
— nouage de 20 1/2 arpents : 36 <i>bani</i> l'arpent	6	18
— binage de 6 arpents : 32 hommes payés 24 <i>bani</i> par tête	6	48
— première façon : 67 hommes payés 30 <i>bani</i> par tête	16	90
— prix de 4000 échalas	3	—

²⁹⁴ *Ibidem*, f. 95.

²⁹⁵ *Ibidem*, ms. 617, f. 63.

En 1788, les dépenses de la vigne de Sărata se présentaient comme suit : ²⁹⁶

	<i>thalers bani</i>	
— dépôt, paisselage et nouage de 23 arpents à 1 thaler et 75 <i>bani</i> l'arpent	34	30
— façon après la pousse des rejets, 1 thaler et 60 <i>bani</i> l'arpent	31	60
— ébourgeonnage et façon après ébourgeonnage, 2 thalers et 3 <i>bani</i> l'arpent	51	60
— taille et enfouissement de la vigne, 1 1/2 thaler l'arpent	31	—
— vendange 270 hommes payés 12 <i>bani</i> par tête	27	—
— foulage du raisin 80 hommes payés 18 <i>bani</i> par tête	12	—
— transport du raisin 57 hommes payés 21 <i>bani</i> par tête	8	90
— achats de viande	4	—
— achats de choux	1	60
— achat de sel	—	60
— achat de bougies	—	60

Aux sommes ci-dessus s'ajoutent les frais de transport des tonneaux :

	<i>thalers</i>	<i>bani</i>
— transport à la vigne de 10 tonneaux vides	4	—
— transport de 16 tonneaux pleins à l'ermitage de Ruptura	56	21

En 1789 enfin, l'exploitation de la vigne de Sărata a donné lieu aux dépenses suivantes ²⁹⁷ :

	<i>thalers bani</i>	
— déchaussement, paisselage, nouage : 1 thaler et 78 <i>bani</i> l'arpent	37	114
— façon après la pousse des rejets : 1 thaler et 60 <i>bani</i> l'arpent	34	60
— ébourgeonnage :	46	—
— taille et enfouissement	35	—
— foulage et charriage 60 hommes payés 30 <i>bani</i> par tête	13	60
— vendange 78 hommes payés 18 <i>bani</i> par tête	11	84
— vendange 104 hommes payés 21 <i>bani</i> par tête	10	48
— achat de viande	4	—
— transport à la vigne de 10 tonneaux vides	12	60
— transport à Ruptura de 400 <i>vedre</i>	40	—

²⁹⁶ *Ibidem*, ms. 621, f. 27.

²⁹⁷ *Ibidem*, f. 28.

Toutes ces données montrent que la vigne de Sărata était exploitée suivant un système mixte de concession et de régie propre. Le paiement des travaux se faisait à la fois en espèces et en nature (aliments surtout et parfois habillement). Enfin des sommes assez importantes étaient destinées au transport des tonneaux du lieu de production au lieu de vente.

Vignes du département de Saac

La Métropole possédait plusieurs vignes dans la vaste région viticole sise sur les collines dominant Ploiești, dans l'ancien département de Saac ou Săcuieni. Aussi les données les concernant sont-elles fréquentes.

Les registres de comptes de la Métropole montrent que, dans les années 1744 — 1748, chacune de ces vignes était confiée à un administrateur, prêtre ou diacre, qui la faisait valoir en payant les différents travaux. Ceux-ci se chiffraient à 3 1/2—4 thalers par arpent ²⁹⁸.

Voici maintenant quelques données sur les dépenses totales :

	<i>thalers</i>	<i>bani</i>
En 1745 ²⁹⁹ : travaux d'entretien de 119 arpents . . .	606	42
vendange	73	47
transport de 466 <i>vedre</i> , à 4 <i>bani</i> la <i>vadra</i>	154	100
En 1746 ³⁰⁰ : travaux d'entretien de 119 arpents . . .	594	26
vendange	95	90
transport et achat de farine de maïs . . .	23	51

Pour la période postérieure à 1760, on a de même des indications fort détaillées sur les travaux d'exploitation des vignes du département de Saac. Différents comptes des registres de la Métropole nous renseignent autant sur le nombre des hommes engagés pour les travaux que sur leur mode de rétribution. Le tableau ci-dessous (tableau n° 39) montre l'évolution des prix des différents travaux au cours d'une période d'un demi-siècle (1746 — 1795) ³⁰¹.

On relève, au cours de l'intervalle 1746 — 1795, certaines fluctuations, avec une tendance d'accroissement du prix des travaux viticoles. L'accroissement est assez lent jusqu'à la guerre de 1768 — 1774, après quoi il s'accélère considérablement pour

²⁹⁸ *Ibidem*, ms. 616, f. 13, 55—56, 60, 98.

²⁹⁹ *Ibidem*, f. 21—22.

³⁰⁰ *Ibidem*, f. 24—25.

³⁰¹ Les registres de la Métropole renferment des centaines de mentions en rapport avec les prix de ce tableau.

Tableau n° 39

Evolution des prix des différents travaux entre 1746-1795 d'après les registres de la Métropole (en bani)

Travaux effectués	1746	1751	1760	1762	1764	1788	1789	1793	1794	1795
Taille de la vigne	12	10	12	15, 18	15	33, 36	33, 36, 39	45	43	54
Paisselage	12	10 1/2	12	15, 18, 21	18	33, 36	21, 36, 39	48	42, 45	54
Nouage	10	9	12	12, 15	12, 15	30	21, 30, 33	39	45	39
Première façon	16	15	15	24, 27, 30	21	—	20, 42, 45	48, 51	51	60
Ebourgeonnage.	—	9	12	15, 18	15, 18	33	30, 34	45	39	45
Deuxième façon	—	15	—	24	21, 24	39, 42	42, 45	60	45	60
Vendange	—	—	—	—	6	12, 15	12, 15, 18	15	12	15
Foulage	—	—	—	—	12	18, 19	21, 24, 27, 30	21	18	21
Transport	—	—	—	—	12	18, 19, 21	21, 27, 30	—	24	21
Binage d'automne	—	—	—	—	—	—	—	45	42	32
Déchaussement de la vigne	—	—	—	—	—	33	—	—	—	—
Enfouissement de la vigne	—	—	12	—	—	30	—	—	—	—

certaines travaux (jusqu'à 200 % et même 300 %). Un autre bond se produit après la guerre de 1787—1791. Ce phénomène peut d'ailleurs être dû, dans une certaine mesure, au processus de dévalorisation de la monnaie, conséquence des années de guerre et des crises économiques qui ont suivi.

La tendance d'accroissement des prix des travaux viticoles ressort également d'un tableau comparatif (tableau n° 40) dressé sous le règne d'Alexandru Ypsilanti, qui donne les prix de 1775 par rapport à ceux antérieurs.

Tableau n° 40

Prix des travaux viticoles en 1775³⁰²

Travaux effectués	Avant 1775		En 1775	
	thalers <i>bani</i>		thalers <i>bani</i>	
Binage d'automne . . .	—	15	—	24
Taille de la vigne . . .	—	12	—	18
Paiselage	—	15	—	21
Nouage de la vigne . . .	—	12	—	18
Façon du printemps . . .	—	21	—	33
Ebourgeonnage	—	12	—	18
Deuxième façon	—	21	—	33
Vendange	—	5	—	9
Transport	—	9	—	15
Fouillage	—	9	—	15
Travail au pressoir . . .	—	9	—	15

Si l'on compare les prix de notre tableau pour l'intervalle 1746 — 1795 à ceux de 1775, on constate que, en ce qui concerne les prix antérieurs à 1775, les chiffres sont en général proches les uns des autres. En revanche, les prix de certains travaux pour les années 1788 — 1789 indiqués dans notre tableau sont de loin supérieurs à ceux du tableau de 1775.

Après cette analyse des modalités de mise en valeur des vignes, il nous reste à examiner les problèmes ayant trait à la production et à la vente des produits. Mais nous devons dire dès le début que les données concernant ces deux points sont en général fort irrégulières. On ne saurait, par exemple, suivre la production du vin sur un nombre successif d'années pour un groupe plus important de vignes, ni même pour une vigne isolée. Il est toutefois possible de déduire la quantité approximative de vin produite au cours d'une année, la production moyenne par arpent, ainsi que les sommes encaissées

³⁰² V. A. Urechia, *op. cit.*, vol. II, p. 206.

sur la vente du vin et de l'eau-de-vie. Rapportant ces encaissements aux sommes déboursées pour les travaux de la vigne et pour le transport de la marchandise, on peut se faire une idée de la rentabilité de la viticulture dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Du reste, nous avons déjà vu, à l'aide des registres de comptes des monastères, que le bénéfice net fourni par les vignes, déduction faite des dépenses, était souvent considérable.

Pour ce qui est de la Métropole, un état des comptes daté du 20 janvier 1746 montre que les presque 120 arpents de vignes métropolitaines du département de Saac ont produit 5546 *vedre* (554,6 hl) de vin, ce qui donne pour l'ensemble du groupe une production moyenne de 4,6 hl par arpent. Bien entendu, la production variait d'une vigne à l'autre : Sirbeni, 5 hl ; Valea Largă, 3,7 hl ; Bradul, 3,1 hl, etc. ³⁰³.

Un autre état de comptes, daté de novembre 1763, montre que les vignes du département de Saac et celles de Bucarest réunies n'ont produit que 2432 1/2 *vedre* (243 hl) ³⁰⁴.

La vigne de Sărata (Buzău), autre important vignoble de la Métropole, produisait en 1744 : 1300 *vedre* de vin. Sur cette quantité, 715 1/2 *vedre* ont été transportées à la Métropole et 584 1/2 ont été laissées sur les lieux pour y être vendues ; mais, de fait, 82 1/2 *vedre* se sont détériorées et on en a fait du marc ; de 6 *vedre* on a fait de l'eau-de-vie ; 7 1/2 *vedre* sont revenues aux cabaretiers chargés de la vente du vin ; enfin, 494,5 *vedre* ont été vendues à 45 *bani la vadră*, c'est-à-dire pour une somme totale de 185 thalers. Si l'on ajoute à cette somme les 45 thalers produits par la vente de l'eau-de-vie et d'une quantité de vieux vin, le total encaissé a été de 230 thalers ³⁰⁵. Etant donné, d'autre part, que les frais d'exploitation de la vigne, y compris le transport des tonneaux, se sont élevés à 182 thalers, le bénéfice net a été de 48 thalers.

En 1775, la production de vin de Sărata a marqué une baisse considérable : 250 *vedre* de vin seulement, dont 182 sont restées pour la vente. Cette quantité, plus le marc et l'eau-de-vie, n'a rapporté que 87 thalers. Et comme le coût des travaux d'entretien et de la vendange a été de 96 thalers, il s'ensuit que l'exploitation de la vigne de Sărata s'est soldée en 1745 par un déficit de 9 thalers ³⁰⁶.

D'autres états de comptes du milieu du XVIII^e siècle attestent l'existence de quantités de vin assez importantes, tout en précisant

³⁰³ Bibl. Acad., ms. 616, f. 21, 22.

³⁰⁴ *Ibidem*, ms. 617, f. 85.

³⁰⁵ *Ibidem*, f. 10.

³⁰⁶ *Ibidem*, f. 11.

les sommes qui en ont résulté. En 1746, l'archimandrite Onufrie a eu en dépôt 1671 *vedre* de vin (421 de vieux vin et 1250 de vin nouveau), dont 947 *vedre* ont été vendues moyennant 390 thalers, somme à laquelle s'ajoutent 44 thalers produits par la vente de l'eau-de-vie, donc au total 434 thalers ³⁰⁷.

En 1750, l'un des administrateurs des biens de la Métropole a disposé d'une récolte de 3278 *vedre* (327,8 hl) de vin produites par les vignes exploitées en régie propre et de 1050 *vedre* (105 hl) représentant les dîmes d'une autre série de vignes; au total, 4328 *vedre*. Sur cette quantité, presque la moitié — 2021 *vedre* — a été vendue pour 890 thalers; le reste a eu l'utilisation suivante: 1645 *vedre* ont été transportées à la Métropole, 25 *vedre* ont été données aux cabaretiers comme paiement en nature, 35 *vedre* ont été consommées à l'occasion de différentes fêtes, 427 *vedre* représentent la perte du vin ³⁰⁸. Enfin, en 1751, le « prohégoumène » Gherasim vendait, sur les 2635 *vedre* (263,5 hl) de vin produites par les vignes de la Métropole de Tirgoviște, une quantité de 807 *vedre* pour 620 thalers ³⁰⁹. A cette somme s'ajoutent 236 thalers perçus au titre de redevance sur le vin, dont la Métropole avait la concession ³¹⁰.

D'autres données sur la production et la vente du vin existent pour les années 1788 et 1789. Ainsi, en 1788, les vignes du département de Saac et la vigne de Sărata (Buzău) réunies ont produit 4927 *vedre* (492, 7 hl), dont 2795 *vedre* ont été vendues pour 2458 thalers; si l'on ajoute à cette somme 150 thalers représentant la vente de 50 *vedre* d'eau-de-vie (obtenues de 450 *vedre* de marc), le chiffre total des ventes arrive à 2508 thalers ³¹¹. L'année suivante, presque 1800 thalers, sur les rentrées de 1788, ont été affectés à l'exploitation des mêmes vignobles. Déduction faite de cette somme, le bénéfice net produit par les vignes susmentionnées des départements de Saac et de Buzău a donc été de 708 thalers ³¹², somme assez considérable pour l'époque.



Des données qui viennent d'être exposées, il ressort que la viticulture était au XVIII^e siècle l'une des branches les plus importantes non seulement de l'exploitation domaniale, mais même de l'économie générale du pays. L'examen des registres de comptes

³⁰⁷ *Ibidem*, f. 35.

³⁰⁸ *Ibidem*, f. 114.

³⁰⁹ *Ibidem*, f. 118.

³¹⁰ *Ibidem*, f. 119.

³¹¹ *Ibidem*, ms. 621, f. 28.

³¹² *Ibidem*, ms. 616, f. 30.

montre que le domaine seigneurial était régulièrement pourvu de vignes, que ce fût dans les zones de collines, particulièrement propices à la viticulture, ou dans la plaine. Nous constaterons au chapitre traitant des revenus du domaine que sa source principale de gains était le monopole de la vente des boissons : c'est pourquoi les maîtres fonciers accordaient à la viticulture un bien plus grand intérêt qu'à l'agriculture proprement dite. Or, la technique d'exploitation de la vigne était autrement complexe et autrement coûteuse que celle de la culture céréalière et, ainsi que maints exemples cités dans les pages précédentes l'ont prouvé, elle réclamait des investissements considérables. Les sommes les plus importantes étaient destinées au paiement de la main-d'œuvre : dans certains cas, on engageait des centaines de travailleurs saisonniers, ce qui prouve combien ce système d'exploitation était répandu. Par ailleurs, d'autres vignes étaient exploitées au moyen de la corvée, le total des journées fournies pouvant être plus d'une fois très grand ³¹³.

³¹³ Voir Fl. Constantiniu, *Relațiile agrare din Țara Românească...*, p. 181—182.

LES MONOPOLES SEIGNEURIAUX

1. Le problème des monopoles seigneuriaux dans l'historiographie roumaine*

Le problème des monopoles seigneuriaux n'est pas nouveau dans notre historiographie. Il s'est posé il y a quelques décennies déjà aux historiens qui ont entrepris des recherches sur nos institutions médiévales. Ce qui les a surtout retenus, c'est l'origine de ces monopoles et leur existence en soi dans le cadre du domaine féodal. Mais il restait à mesurer l'importance de leur rôle dans l'économie domaniale, ce à quoi se sont appliqués les historiens de nos jours.

Au début de ce siècle, Ion Bogdan et Radu Rosetti affirmaient que les monopoles féodaux les plus anciens étaient le droit des knèzes à avoir un cabaret et un moulin dans les villages placés sous leur juridiction¹. Les monopoles étaient ainsi mis en liaison étroite avec le droit de juridiction des knèzes, droit qui constituait un privilège d'immunité. En ce qui concerne l'origine de ces institutions — le droit de juridiction des knèzes et les monopoles — Ion Bogdan pensait qu'il s'agissait peut-être « d'une coutume que l'on rencontre partout en Allemagne au Moyen Age et qui, chez les Roumains, pourrait ne pas remonter au-delà du XIII^e siècle, lorsque

* Pour les données de ce chapitre, ainsi que pour certaines considérations d'histoire comparée, voir S. Columbeanu, *Monopolurile feudale din Țara Românească în secolul al XVIII-lea în raport cu instituțiile similare din Europa* (Les monopoles féodaux de Valachie au XVIII^e siècle en comparaison des institutions similaires d'autres pays européens), dans « Studii », XXIII (1970), n^o 4, p. 727—737.

¹ I. Bogdan, *Despre cnezii români* (Sur les knèzes roumains), Bucarest, 1903, p. 20 (Extrait); R. Rosetti, *Despre originea și transformările clasei stăpînitoare din Moldova* (Sur l'origine et les transformations de la classe dominante en Moldavie), Bucarest, 1906, p. 7 (Extrait) : idem, *Pămîntul, sătenii și stăpînii în Moldova* (La terre, les paysans et les seigneurs en Moldavie), tome 1^{er}, Bucarest, 1907, p. 57, 113.

d'Allemagne elle a été introduite en Hongrie »². Un point de vue à peu près semblable a été soutenu par R. Rosetti, qui a comparé les droits des maîtres du sol en Moldavie au XIV^e siècle à ce que les Français nomment *seigneurie* et les Allemands *Herrschaft*³. Plus tard, lorsque les knèzes eurent disparu, les boyards, maîtres du sol, héritèrent de leurs droits. N. Iorga, pour sa part, dans son étude bien connue *Constatări istorice privitoare la viața agrară a românilor* (Constatations historiques au sujet de la vie agraire des Roumains)⁴, a souligné que les institutions féodales de chez nous se sont formées en partie par le développement d'anciennes institutions locales, se rattachant à « l'ancienne coutume roumaine », et en partie sous l'influence d'institutions similaires du sud du Danube et d'Occident⁵. Pour ce qui est des monopoles féodaux, qui avaient acquis une importance si considérable au XVIII^e siècle, le grand historien écrivait : « Comme dans les temps les plus anciens, le maître avait le droit régalien de tenir un cabaret et un moulin, droit assez rarement mis en application au début, lorsque les cabarets étaient très peu nombreux et que le blé ou le maïs, au lieu d'être porté au moulin, était le plus souvent moulu à la maison »⁶.

C'est cependant à un chercheur trop souvent oublié, A. V. Gidei, que revient le mérite d'avoir brossé pour la première fois un large tableau des monopoles féodaux roumains. Dans un ouvrage remarquable, publié dès 1904, où il puise aux sources documentaires assez étendues existant déjà à cette date, il a analysé toutes les principales formes de monopoles féodaux roumains : monopole des boissons, monopole des moulins, monopole du commerce de détail, droit d'organiser des foires sur la terre, régime des ponts⁷. Il ressort de l'ouvrage de Gidei que ces monopoles ont connu leur développement maximum au XVIII^e siècle et au commencement du siècle dernier.

Le problème des monopoles féodaux dans les pays roumains a été abordé également, en 1933, par le chercheur français M. Emerit. Celui-ci était d'avis qu'« il n'a pas existé de monopoles féodaux en Roumanie durant la période du droit coutumier »⁸. Plus loin,

² I. Bogdan, *op. cit.*, p. 21.

³ R. Rosetti, *op. cit.*, p. 33—34.

⁴ Bucarest, 1908.

⁵ N. Iorga, *Constatări...*, p. 14—16 et 18—19; voir *Développement de la question rurale en Roumanie*, Jassy, 1917, p. 12.

⁶ N. Iorga, *Constatări...*, p. 37 et 43.

⁷ A. V. Gidei, *Contribuțiuni pentru istoria socială a țăranimii noastre și pentru istoria raporturilor economice dintre țărani și proprietari, pînă la 1864* (Contributions à l'histoire sociale de notre paysannerie et à l'histoire des rapports économiques entre paysans et propriétaires, jusqu'en 1864), Bucarest, 1904.

⁸ M. Emerit, *La question des monopoles seigneuriaux dans l'ancienne Roumanie*, dans « Mélanges offerts à N. Iorga », Paris, J. Gamber, 1933, p. 3, note 8.

se référant à la question du monopole des boissons, qui apparaît si souvent dans les documents du XVIII^e siècle, M. Emerit considère que celui-ci n'aurait pas été mentionné solennellement dans les décrets princiers et les législations s'il s'était agi d'un droit incontestable⁹. Douze ans après la parution de l'article de M. Emerit, V. Costăchel a repris le problème dans une étude consacrée au monopole des moulins¹⁰, suivi à bref intervalle d'un autre article, où il démontre que les monopoles féodaux découlaient des droits d'immunité dont bénéficiaient les maîtres du sol¹¹.

Enfin, l'existence des monopoles féodaux dans les pays roumains a été relevée également dans des ouvrages historiques de date récente, autant dans des ouvrages de synthèse comprenant aussi des problèmes d'histoire agraire¹² que dans différentes monographies consacrées spécialement aux relations agraires.

2. Les monopoles seigneuriaux dans les documents agraires

a. *Monopole des boissons*. C'était le plus important de tous les monopoles en vigueur sur le domaine seigneurial roumain, et cela non seulement au XVIII^e siècle, mais jusque dans les premières décennies du siècle suivant. On verra plus loin que c'était la source principale de revenus du domaine, au point qu'il était supérieur dans la plupart des cas à tous les autres revenus réunis. Le monopole des boissons est mentionné très fréquemment dans les documents agraires des années 1700 — 1830, ainsi que dans des articles spéciaux des chapitres consacrés aux rapports entre maîtres du sol et serfs par des législations à caractère général comme le *Code des lois* (1780)¹³ ou la *Législation de Caradja* (1818)¹⁴.

⁹ M. Emerit, *op. cit.*, p. 249.

¹⁰ V. Costăchel, *Le monopole du moulin en Moldavie aux XV^e et XVI^e siècles*, dans « *Revue du sud-est européen* », XXII (1945), p. 171—183.

¹¹ Idem, *Les immunités dans les principautés roumaines aux XIV^e et XV^e siècles*, Bucarest, 1947, p. 88.

¹² V. Costăchel, P. P. Panaitescu, A. Cazacu, *Viața feudală în Țara Românească și Moldova — sec. XIV—XVII* (La vie féodale en Valachie et Moldavie — XIV^e — XVII^e siècles), Bucarest, Ed. științifică, 1957, p. 263—265, 307; H. H. Stahl, *Contribuții la studiul satelor devălmașe...*, vol. III, p. 294, 298, 300; *Istoria României*, vol. II, p. 313—316, 830; vol. III, p. 636—638; Ș. Papacostea, *Contribuție la problema relațiilor agrare în Țara Românească*, p. 313—317; Fl. Constantiniu, *Situația clăcășilor din Țara Românească...*, p. 94—95; idem, *Relațiile agrare din Țara Românească...*, p. 172—173; A. Oțetea, *Considerații asupra trecerii de la feudalism...*, p. 349—350.

¹³ *Pravilniceasca Condică* (Le Code des lois), Bucarest, Ed. Acad., 1957, p. 86.

¹⁴ *Legiutrea Caragea* (La Législation de Caradja), Bucarest, Ed. Acad., 1955, p. 46.

Comment ce monopole était-il appliqué au XVIII^e siècle, c'est-à-dire durant la période dont s'occupe le présent ouvrage? Un document du 12 janvier 1734 montre que l'hégoumène du monastère de Nucet se plaint que les habitants de Cimpulung (Muscel), qui ont des vignes sur la colline du village de Topoloveni, propriété du monastère, vendent leur vin sur la terre même du monastère. Pour cette raison, est-il précisé, « le vin du monastère ne se vend pas ». Il s'agit donc d'un acte de concurrence. A la suite de la plainte du monastère, le prince Grigore Ghica interdit la vente, sur la terre du monastère, des vins d'autre provenance, en motivant cette décision par le fait que de telles interdictions sont inscrites dans les décrets de ses prédécesseurs¹⁵. Un an plus tard, en 1735, dans un ordre adressé aux paysans établis sur les terres de la Métropolie au sujet des obligations qui leur incombent, le même prince décide que si la Métropolie n'a pas de vin à vendre et qu'ils ont donc le droit de vendre le leur, ils paieront pour cette autorisation une taxe d'un thaler par tonneau¹⁶. Un ordre de 1736 de Constantin Mavrocordato au supérieur du monastère de Banul (Buzău) est particulièrement explicite : celui-ci ne permettra pas aux paysans d'Udați — une des terres du monastère — « de vendre leur vin ou celui d'autres personnes, ni de tenir un cabaret : seul le monastère en aura le droit et celui d'y vendre les vins du monastère »¹⁷.

A parcourir les documents de rapports agraires, on constate à travers leurs formules stéréotypées que le monopole des boissons est presque aussi fréquemment mentionné que la dîme et la corvée¹⁸. En ce qui concerne la taxe de 1 thaler due par les paysans lorsque le maître, n'ayant pas de vin propre à vendre, autorise ceux-ci à vendre le leur¹⁹, il convient de préciser que le *Code des lois* augmentera cette taxe, en ajoutant au thaler traditionnel la redevance d'une *vadră* par tonneau. « Lorsque le seigneur — énonce le *Code des lois* — ne mettra pas de vin en vente sur sa terre, les habitants pourront en vendre avec l'autorisation du seigneur, à charge de payer un thaler par tonneau et une *vadră* de vin ». Un autre article

¹⁵ *Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, doc. 158, p. 340.

¹⁶ *Ibidem*, doc. 174, p. 355.

¹⁷ *Ibidem*, doc. 175, p. 355.

¹⁸ Le monopole des boissons est mentionné toutes les 2 ou 3 pages dans le volume *Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, de sorte que nous avons jugé inutile de citer tous les documents où il est attesté.

¹⁹ De même, la taxe de 1 thaler est mentionnée très fréquemment dans le volume sur les relations agraires.

de la même législation confirme à nouveau le monopole des boissons, en stipulant de façon péremptoire que « personne n'a le droit de vendre du vin ou de l'eau-de-vie sur une terre sans la permission du maître, ni d'installer une épicerie, à moins de s'être entendu avec le seigneur de la terre »²⁰.

Il existe également des actes par lesquels les paysans asservis, forcés par les autorités, s'engagent à respecter le monopole des boissons. Citons ainsi l'acte délivré par les paysans du village de Runc, terre du monastère de Hurez, par-devant les préfets et le juge du département de Vilcea. Les habitants y reconnaissent que « par négligence, nous n'avons pas respecté les ordres princiers, décrétés par la loi, et nous avons établi des cabarets dans le village, chacun à sa guise, et à cause de nos actions le vin du monastère demeure non vendu ». Moyennant l'exemption de toute peine, les habitants s'engagent à ne plus tenir de cabarets sans la permission du supérieur ; à la première infraction, ils paieront une amende de 100 thalers et souffriront aussi des châtiments corporels²¹. Pourtant, il y avait aussi des cas où le monopole s'appliquait de manière moins rigide. Ainsi, dans l'acte délivré en février 1785 par les paysans de la terre de Vîrvor (Dolj), possession du monastère de Bucovăț, il était spécifié que les paysans peuvent vendre du vin, mais seulement celui récolté sur leurs propres vignes et seulement jusqu'à la Saint-Basile (1^{er} janvier). L'acte des habitants de Vîrvor mentionne encore une forme d'infraction au monopole des boissons : celle commise par les paysans qui achetaient du vin d'ailleurs pour le revendre sur la terre où ils étaient établis²².

En ce qui concerne les infractions au monopole des boissons commises par les paysans, producteurs eux aussi de grandes quantités de vin qu'ils devaient bien valoriser par la vente, les documents agraires consignent parfois des cas où le monopole était enfreint sur une vaste échelle. En 1785 et en 1793, par exemple, l'évêché de Rimnic (Olténie) s'est trouvé devant une violation du monopole sur toutes ses terres²³. Ou bien en novembre 1791, le supérieur du monastère de Mărgineni (Prahova) se plaint que les habitants de la terre de Telega ont ouvert non moins de 12 cabarets afin d'y vendre leur vin²⁴. Du reste, Telega était située en pleine région viticole et avait donc une production de vin consi-

²⁰ *Pravilniceasca Condiță*, p. 84 et 86.

²¹ *Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, doc. 532, p. 680—681.

²² *Ibidem*, doc. 559, p. 709 ; voir aussi doc. 686, p. 850.

²³ V. A. Urechia, *Istoria românilor*, vol. I, p. 425 ; vol. V, p. 114—115.

²⁴ *Ibidem*, vol. IV, p. 130.

dérable, dont une partie était de toute façon destinée à la vente. En février 1797, les fermiers de la terre de Jegălia (Ialomîța) étaient en procès avec les paysans, vigneron pour la plupart, qui avaient vendu plus de 6000 *vedre* (900 hl) de vin. En outre, ces mêmes paysans avaient acheté 23 tonneaux de vin et l'avaient vendu dans des cabarets ouverts par eux ; finalement, les fermiers n'ont pas pu vendre leur vin, qui s'est gâté ²⁵.

Toujours en rapport avec le monopole des boissons, les documents mentionnent des conventions conclues entre paysans asservis et maîtres fonciers, stipulant des conditions spéciales d'application du monopole. Un exemple nous en est fourni par un document du 11 février 1753 : les habitants du village de Găgeni (dép. de Saac), terre du grand « vornic » Constantin Brâncoveanu, s'engagent à respecter le monopole ; toutefois, le seigneur les autorise à vendre aussi leur vin, mais seulement après que chaque paysan aura vendu préalablement un tonneau de son vin à lui ; après que tout le vin du maître aura été vendu et que l'argent encaissé lui aura été remis, les paysans pourront vendre leur propre vin, mais seulement au prix auquel a été vendu le vin du maître et dans ses cabarets ²⁶. L'existence d'une convention similaire est mentionnée — mais sans le détail de son contenu — dans un document de 1780, concernant trois terres du département de Ialomîța appartenant à un certain logothète Stoica ²⁷.

Ce que représentait en argent pour les propriétaires fonciers le monopole des boissons, le chapitre consacré aux revenus du domaine le montrera. De toute façon, le nombre impressionnant de litiges ayant à leur origine des infractions à ce monopole et sa confirmation permanente dans les actes et les lois du temps montrent l'importance considérable qu'il avait dans l'économie domaniale au XVIII^e siècle.

b. *Monopole du moulin*. Nous avons souligné au début de ce chapitre que le monopole du moulin est l'un des plus anciens monopoles seigneuriaux des pays roumains. Les documents du XVIII^e siècle mentionnent les moulins comme source de revenus

²⁵ *Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, doc. 687, p. 851, 852.

²⁶ *Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, doc. 360, p. 519—520. Un document du 10 décembre 1791, concernant la même terre de Găgeni du boyard Nicolae Brâncoveanu, ne mentionne plus rien au sujet des conditions de l'accord pour l'année 1753 (cf. V. A. Urechia, *Istoria Românilor*, vol. IV, p. 129).

²⁷ *Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, doc. 517, p. 664.

pour les maîtres fonciers ²⁸, ainsi que le soin manifesté par ceux-ci pour le bon état de fonctionnement de ces installations ²⁹.

En ce qui concerne le monopole proprement dit du moulin, il est abondamment attesté dans différents documents agraires du XVIII^e siècle. Le 19 septembre 1740, deux grands boyards désignés pour juger un litige entre le supérieur de monastère d'Arnota et les serfs du village de Bogdănești montrent, dans l'acte émis à cette occasion, que l'hégoumène accuse les paysans d'avoir construit deux moulins sur la rivière Hurez. Les paysans de Bogdănești se défendent en soutenant qu'ils ne sont pas serfs, mais paysans libres, jouissant des mêmes droits que les maîtres fonciers. Les juges, qui repoussent pour commencer l'allégation des paysans de Bogdănești quant à leur condition d'hommes libres, confirment on ne peut plus clairement par les termes de la sentence l'existence du monopole seigneurial du moulin : « Donc, voyant qu'ils n'ont rien à répondre à cela et que c'est à tort qu'ils ont dérangé Son Altesse le prince, nous les avons déclarés coupables, car ils n'avaient aucune qualité à faire des moulins sur la terre du monastère, étant serfs ; aussi l'hégoumène leur remboursera-t-il les dépenses faites pour la construction des deux moulins, telles qu'elles seront évaluées, et les moulins resteront la propriété du monastère ³⁰. Comme on le voit, les hommes asservis n'avaient pas le droit de construire des moulins sur les terres où ils étaient établis. L'interdiction était un peu moins rigide si ceux en cause n'étaient pas serfs. Il ressort en effet du document du 16 septembre 1706, cité plus haut, qu'il existait sur les terres du monastère de Tismana des personnes jouissant de terrains cultivés et qui n'étaient pas serfs, mais hommes libres exerçant des fonctions militaires ou administratives. Ceux-ci avaient, entre autres, des moulins, mais ils étaient, de ce fait, tenus à verser une dîme, évidemment sur les quantités de grains

²⁸ Le 16 février 1706, Constantin Brâncoveanu renouvelait à l'hégoumène de Tismana le droit « de forcer tout homme ayant des cultures sur les terres du saint monastère de Tismana... à fournir la dîme du blé, du millet, de l'orge, de l'avoine, du foin, du chanvre, des forêts, de la nourriture des porcs et des prés à engraisser le bétail, des moulins, des ruches et de tout autre produit... » (*Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, doc. 30, p. 212).

²⁹ Le 20 mars 1734, l'hégoumène de Cozia priait l'administration de l'Olténie d'exempter de différentes obligations un homme du monastère ayant à sa charge un vignoble et un moulin du monastère sur la rivière Rîmnîc (*Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, doc. 160, p. 341) ; le 30 juin 1737, Constantin Mavrocordato montre que l'hégoumène de Măxineni s'est plaint « de ce que des hommes établis sur la terre du saint monastère, près du moulin, ont causé de grands dégâts à l'écluse du moulin (*Ibidem*, doc. 193, p. 369—370).

³⁰ *Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, doc. 208, p. 381—382.

moulues ³¹. On remarque, par conséquent, que pour les personnes de condition non servile, le monopole du moulin s'appliquait dans des conditions spéciales : l'interdiction d'avoir des moulins n'était pas catégorique ; elle pouvait être levée, moyennant une contribution en nature. Ce système de fonctionnement du monopole est attesté plus fréquemment dans les documents agraires de la seconde moitié du XVIII^e siècle. L'évolution enregistrée par le mode d'application du monopole du moulin apparaît clairement dans un rapport de 1776, qui fait l'historique d'un litige entre le monastère de Găiseni et les habitants des villages d'Urluești et de Bănești (Argeș). Se référant à une situation antérieure à 1750, le rapport montre que, en ce qui concerne les moulins bâtis par les paysans sur les terres du monastère, la sentence judiciaire de 1772 a décidé que l'hégoumène aura à rembourser aux paysans les dépenses de la construction ³². Il y a là une indication sur le droit exclusif du maître foncier à posséder des moulins, situation semblable à celle signalée ci-dessus, concernant le conflit entre le monastère d'Arnota et les serfs de Bogdănești. Et il est probable que ce droit exclusif était en vigueur bien avant 1750, c'est-à-dire avant la réforme de Constantin Mavrocordato qui a aboli le servage. Le paragraphe suivant du document atteste une transformation dans le droit exclusif du seigneur à avoir des moulins. Certes, le monopole existe toujours, mais sous une forme quelque peu atténuée : désormais les paysans asservis peuvent obtenir du seigneur l'autorisation de tenir des moulins moyennant le paiement d'une taxe de 4 thalers par an pour chaque moulin qu'ils auront construit. Cette somme représente assurément une compensation pour la perte de la dîme de la mouture ³³.

Il est à présumer que ce changement dans le mode de fonctionnement du monopole du moulin est dû à la modification de la condition sociale des hommes établis sur les terres des boyards et des monastères, que la réforme de Mavrocordato a affranchis du servage.

Une situation semblable à celle que nous venons de décrire s'est d'ailleurs produite sur la terre de Costești (Vâlcea), possession du monastère de Bistrița. Un rapport de décembre 1776 mentionne une convention antérieure entre les paysans et le supérieur du monastère, aux termes de laquelle les premiers ont le droit d'avoir des moulins sur la terre, à condition de payer une taxe de 2 thalers par an ³⁴.

³¹ *Ibidem*, doc. 30, p. 212.

³² *Ibidem*, doc. 468, p. 614.

³³ *Ibidem*, doc. 468, p. 614.

³⁴ *Ibidem*, doc. 472, p. 618—619.

L'application du monopole du moulin dans la seconde moitié du XVIII^e siècle nous est connue également par les mentions inédites des registres de la Métropole. Ainsi, le 25 octobre 1765, un certain prêtre Dragomir demande à la Métropole l'autorisation de construire un moulin à une meule sur la terre de Blotorii (Teleorman), moyennant la somme de 20 thalers représentant le loyer de l'emplacement ³⁵.

Un document intéressant, par les détails d'ordre juridique et économique qu'il comprend quant au monopole du moulin, est la déclaration donnée le 23 avril 1790 par Stan de Ciumați, où il est spécifié que « sur la terre de Ciinească de la Métropole il existe un emplacement de moulin ... et on me l'a donné afin que j'y fasse un moulin, mais avec engagement de ma part de payer à la Métropole 15 thalers par an ... ». Il s'agit donc, en premier lieu, d'une clause économique. Stan reconnaît ensuite à la Métropole le droit de confisquer le moulin s'il ne paye pas la taxe de 15 thalers. S'il veut vendre le moulin, il ne peut le faire qu'avec le consentement de la Métropole. De même, si le moulin est détruit par le feu ou emporté par l'eau, il ne pourra en construire un autre que si la Métropole l'y autorise : une série de clauses, par conséquent, qui attestent avec évidence le monopole seigneurial du moulin. Enfin, le même Stan peut — toujours sous réserve de l'approbation de la Métropole — tenir un cabaret près du moulin, afin d'y vendre du vin aux clients du moulin ³⁶. Cette clause implique par conséquent la superposition de deux monopoles : le dénommé Stan peut avoir un cabaret, de même que le moulin, mais seulement avec l'autorisation du maître.

Le monopole du moulin est défini très explicitement dans l'art. 18 du *Code des lois* : « L'habitant sans terre n'a pas le droit de construire un moulin, puisque c'est le maître du sol qui peut le faire » ³⁷. En d'autres termes, le droit de tenir un moulin était étroitement subordonné au droit de possession de la terre ³⁸, ainsi que le confirme également un document du début du XIX^e siècle : « Edifier un moulin et en jouir, c'est là le premier privilège de la possession du sol et de la propriété héréditaire » ³⁹.

³⁵ Bibl. Acad., ms. 617, f. 83 v.

³⁶ *Ibidem*, ms. 621, f. 151 ; voir également le cas mentionné p. 136.

³⁷ Ed. Acad., 1957, p. 86.

³⁸ A. V. Gidei, *op. cit.*, p. 79 ; cf. également N. Iorga, *Studii și Documente*, vol. V, p. 331, 364 (cité par A. V. Gidei, *op. cit.*, p. 79).

³⁹ V. A. Urechia, *Istoria românilor*, vol. XIII, p. 436 (chez A. V. Gidei, *op. cit.*, p. 79). La législation de Caradja (*op. cit.*, p. 46) renforcera une fois de plus aux mattres terriens le monopole du moulin : « le corvéable n'aura pas le droit de faire un moulin sur la terre ».

Le monopole du moulin, si fermement défendu par les maîtres fonciers, au point qu'ils l'ont même fait inscrire dans les textes de lois, leur fournissait effectivement des quantités considérables de céréales. A cet égard, quelques chiffres sont concluants. En 1738 — 1740, les 6 moulins, totalisant 13 meules, du monastère de Cîmpulung ont fourni à celui-ci 230 ki. de maïs, sous forme de dîme de la mouture, alors que la réserve céréalière et les dîmes de la récolte réunies n'ont fourni que 165 ki ⁴⁰. Pendant les années 1739 — 1740, de même, le monastère de Hurez a obtenu de ses 7 moulins 210 ki. de blé, maïs et millet, contre 495 ki. fournies par la réserve céréalière et les dîmes ⁴¹. Au cours de ces mêmes années 1739 — 1740, les trois moulins du monastère de Polovraci rapportaient à celui-ci 83 1/2 ki. de grains, chiffre qui représente plus des 2/3 de la qualité obtenue par l'agriculture proprement dite — 110 ki ⁴². Le monastère Saint-Jean de Bucarest réalisait, en 1734 — 1740, 315 thalers sur la vente de la farine produite par ses moulins, alors que la vente des céréales récoltées sur ses mêmes terres ne lui rapportait que 269 thalers ⁴³.

Pour la seconde moitié du XVIII^e siècle, ces données peuvent être complétées par celles, assez nombreuses, fournies par les registres de la Métropole. En 1761 — 1764, le moulin de Cucueți — lieu de résidence d'un groupe important de terres de la Métropole, ainsi que nous l'avons déjà vu — rapportait 138 ki. de farine et 266 ki. de millet ⁴⁴. En 1773 — 1775, ce même moulin fournissait une quantité de 1424 czv. de maïs et de millet, plus 391 1/2 czv. de farine ⁴⁵; en 1776, 1006 czv. de maïs, de millet et de farine ⁴⁶; dans les premiers 9 mois de 1781, 500 czv. de millet et de farine ⁴⁷; en 1792, 1304 czv. de différentes céréales ⁴⁸. Au moulin métropolitain de Ruptura (Ilfov), la redevance du moulage pour les années 1783 — 1786 atteignait 2200 czv. de maïs égrené et 240 czv. de blé ⁴⁹. Souvent,

⁴⁰ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 306—308.

⁴¹ *Ibidem*, f. 683.

⁴² Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 736. Voici d'autres exemples : le monastère Saint-Georges, en 1739—1740, 95 ki. de droits de mouture sur deux moulins (f. 105); monastère de Snagov, en 1739—1740, 120 ki. de droits de mouture (f. 165); monastère de Mîslea, en 1740, 80 ki. de droits de mouture sur 4 moulins (f. 636); monastère de Brincoveni, en 1739—1740, 69 ki. de droits de mouture sur 2 moulins (f. 708).

⁴³ *Ibidem*, f. 93—101.

⁴⁴ Bibl. Acad., ms. 617, f. 63.

⁴⁵ *Ibidem*, ms. 618, f. 22—23.

⁴⁶ *Ibidem*, f. 49.

⁴⁷ *Ibidem*, f. 82.

⁴⁸ *Ibidem*, ms. 620, f. 132; voir également f. 7, 8, 10—11, 459, 475.

⁴⁹ *Ibidem*, f. 474—475.

dans le cas des terres métropolitaines, les quantités de grains obtenues par les moulins dépassaient celles fournies par la récolte. Voici, par exemple, pour la terre de Cucuetei, un tableau comparatif (tableau n° 41) de ces deux catégories de rentrées ⁵⁰ :

Tableau n° 41

Années	Quantités fournies par le moulin	Quantités fournies par la récolte
1773—1775	1463 czv.	353 czv.
1776	1006 „	123 „
1781 (9 mois)	500 „	—
1792	1304 „	448 „

De même, à Epurești (Vlașca), le moulin fournissait des quantités de grains (farinage) qui dépassaient presque toujours celles produites par la récolte des champs ⁵¹ (tableau n° 42) :

Tableau n° 42

Années	Quantités fournies par le moulin	Quantités fournies par la récolte
1781	2650 ocques	660 ocques
1782	1880 „	2860 „
1783	3041 „	2222 „
1784	4322 „	770 „
1792	4 ki.	4600 „

Les quantités de grains fournies par le moulin étaient destinées : une partie au paiement en nature de certaines catégories du personnel de la ferme, le reste à la vente. Les comptes de la Métropole mentionnent aussi les sommes produites par la vente des céréales du moulin.

Ainsi, en 1774, les 12 terres du groupe Cucuetei ont fourni à la Métropole un revenu de presque 93 thalers ⁵², auquel s'ajoute

⁵⁰ *Ibidem*, ms. 618, f. 20 — 21, 48, 80 ; rs. 620, f. 131.

⁵¹ *Ibidem*, ms. 618, f. 93 v. ; ms. 620, f. 79, 86—87, 464.

⁵² *Ibidem*, ms. 618, f. 20—21.

la somme de 36 thalers produite par la vente d'une partie de la mouture⁵³. Soulignons que la vente des dîmes n'a fourni que 20 thalers, 16 de moins que celle de la dîme de la mouture.

Au groupe de terres de Epurești (Vlașca), la Métropole a réalisé en 1781 par les péages, par les taxes de pacage et par la vente de la dîme des foins la somme de 131 thalers, alors que le moulin de Epurești rapportait à lui tout seul 60 thalers⁵⁴. A noter qu'à ce groupe de terres les seules disponibilités pour la vente, en fait de céréales, étaient celles fournies par les moulins, ce qui atteste une fois de plus l'importance du monopole du moulin dans l'économie domaniale.

Non moins importants étaient les revenus fournis par les moulins de la terre de Gherghița, propriété de la Métropole, en 1790 : 336 thalers étaient produits par la vente de 5000 oc. de millet et de 240 oc. de farine provenant d'un moulin du dép. de Ialomița, 32 thalers par la vente de 500 oc. de millet provenant d'un moulin du dép. de Prahova⁵⁵.

Des chiffres concluants en ce qui concerne l'importance des moulins dans l'économie domaniale nous sont fournis par la terre de Flești (Argeș)⁵⁶ (tableau n° 43).

Tableau n° 43

Revenus de différentes catégories	Revenus du moulin
379 thalers	657 thalers

Précisons que sur les 379 thalers représentant différentes catégories de revenus, 187 thalers proviennent de la vente des céréales

⁵³ *Ibidem*, f. 22—23. Toujours dans le dép. d'Ilfov, l'héroumène de l'ermitage de Ruptura a obtenu en 1783—1786, sur 4 terres placées sous son administration, un revenu de 377 thalers (*ibidem*, ms. 620, f. 18—21) et sur la vente des droits de mouture 82 thalers. A noter que les seuls grains disponibles pour la vente étaient ceux fournis par le moulin.

⁵⁴ *Ibidem*, ms. 618, f. 93.

⁵⁵ *Ibidem*, ms. 620, f. 33.

⁵⁶ *Ibidem*, ms. 618, f. 12.

récoltées sur la terre, soit moins du tiers de la somme produite par la vente de la mouture⁵⁷.

Les moulins rapportaient des revenus importants non seulement par la vente des grains retenus aux clients, mais aussi par voie d'affermage. Ainsi le monastère de Slobozia lui Enache obtenait en 1739 — 1740, d'une part, 530 thalers de la vente des grains et, d'autre part, une somme presque égale — 500 thalers — en affermant deux de ses moulins⁵⁸. De même, le monastère de Rimnic réalisait en 1739 un revenu de 140 thalers par la vente du blé et de 80 thalers par l'affermage des moulins⁵⁹.

Dans certains cas, le prix de l'affermage du moulin était payé en nature. Ainsi le moulin de Cucuetei fut affermé du 14 septembre 1771 au 14 septembre 1772 à trois marchands moyennant un bail en nature de 80 ki. de grains⁶⁰.

c. *Monopole des moulins à foulon*. Un autre monopole se rapportant à l'exercice d'un métier sur le domaine seigneurial était celui des installations industrielles à base hydraulique pour la confection du drap⁶¹. Ce monopole est attesté dès le XV^e siècle.

Au XVIII^e siècle, les registres de comptes des terres mentionnent assez souvent l'existence de moulins à foulon ou de fouloirs, ainsi que les revenus qui en découlent. Ainsi, le « moulin à fouler le drap » du monastère de Cotroceni rapportait à celui-ci : en 1734, 36 thalers ; en 1737, 40 thalers, en 1739, 28 thalers ; en 1740, 90 thalers⁶². Le monastère Mihai-Vodă encaissait au même titre, dans l'intervalle 1738 — 1740, un total de 165 thalers⁶³ et le monastère

⁵⁷ Le moulin de Băsești (Dimbovița) produisait, en 1774, un revenu de 37 thalers, alors que le revenu de la terre n'était que de 30 thalers (Bibl. Acad., ms. 618, f. 91). Toujours en 1774, le moulin d'une terre du dép. de Saac, située sur le Teleajen, produisait un revenu considérable, 253 thalers (*ibidem*, f. 90), alors qu'une terre de l'ermitage de Iordache, dans le même département, ne produisait en tout que des revenus de 170 thalers (*ibidem*, f. 36). Des données sur le volume des droits de mouture et sur le bénéfice réalisé par leur vente existent également pour les moulins de la Métropole situés dans le dép. de Prahova (*ibidem*, ms. 618, f. 88—90 et ms. 620, f. 468, 471).

⁵⁸ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 548—552.

⁵⁹ *Ibidem*, f. 388 et 399. L'affermage des moulins est attesté également dans les états de comptes des monastères de Tismana (f. 643), Govora (f. 696) et Arhanghelul (f. 720).

⁶⁰ Bibl. Acad., ms. 618, f. 20.

⁶¹ *Istoria Românteii*, vol. II, p.313 ; ce monopole est exprimé fort clairement pour le XVIII^e siècle dans une plainte de l'hégoumène de Hurez datant de 1792, au sujet de deux hommes de Baia de Fier qui ont fait deux petites installations à base hydraulique pour fouler le drap (*Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, doc. 628, p. 784).

⁶² Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 18, 20, 21, 25.

⁶³ *Ibidem*, f. 51—53.

de Dedulești, en l'espace de 4 ans, 58 thalers ⁶⁴. De fait, les revenus produits par l'exploitation des moulins à foulon n'étaient pas bien importants en comparaison des autres, mais ils n'en contribuaient pas moins, dans une certaine mesure, à arrondir les gains des maîtres fonciers ⁶⁵.

d. *Monopole du commerce de détail*. Parmi les monopoles seigneuriaux à caractère commercial, à côté de celui — de première importance — de la vente des boissons, il convient de mentionner également différentes formes de commerce de détail qui représentaient des gains pour le domaine ⁶⁶.

Le monopole des épiceries est attesté tant par les documents de rapports agraires ⁶⁷ que par les textes de lois, où il est consigné dans des formulations très précises : personne ne peut avoir d'épicerie sur une terre « sans accord préalable avec le seigneur de la terre » ⁶⁸.

En ce qui concerne le monopole des boucheries, un diplôme accordé au maître de la terre de Zimnicea consigne au point 5 : « Personne n'a le droit de tenir une boucherie et de vendre de la viande, car selon toute justice et d'après la coutume ce gain ne peut revenir qu'au seigneur de la terre » ⁶⁹. Voilà, par conséquent, une formulation on ne peut plus précise sur le monopole seigneurial. Quant au « gain » que peuvent rapporter les boucheries mentionnons que sur la terre de Gherghița le revenu en était de 28 thalers en 1789 et de 20 thalers en 1790 ⁷⁰. Sur la terre de Loloiasca (dép. de Saac), la boucherie était affermée en 1790 à un boucher pour 60 thalers ⁷¹. Comme on le voit, la boucherie, en tant que droit du seigneur de la terre, pouvait être affermée au même titre que les cabarets, les moulins etc.

⁶⁴ *Ibidem*, f. 363—366.

⁶⁵ Le monastère de Cimpulung encaissait de ses foulours, en 1738 — 1740, 18 thalers (*ibidem*, f. 310); le monastère de Snagov, en 1739—1740, 19 thalers (*ibidem*, f. 166—167); le monastère de Băbeni, en 1740, 10 thalers (*ibidem*, f. 376).

⁶⁶ A. V. Gidei, *op. cit.*, p. 69—70.

⁶⁷ *Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, doc. 543, p. 691—693 (monopole de l'épicerie sur la terre de Flești, dép. d'Argeș, appartenant à la Métropole) monopole de l'épicerie sur la terre de Coșoveni, au monastère Colțea, sur les terres de Gherghița, Borusul, Radu Cojocaru, Berilești et Herșani, à la Métropole (*ibidem*, p. 693, note 1); le même monopole est attesté sur les terres de Gorj et de Mehedinți du monastère de Tismana (*ibidem*, doc. 535, p. 683—684).

⁶⁸ *Pravilniceasca Condică*, éd. 1957, p. 86; on retrouve une formulation presque identique dans *Legiuirea Caragea*, p. 46.

⁶⁹ V. A. Urechia, *Istoria românilor*, vol. VIII, p. 599.

⁷⁰ *Bibl. Acad.*, ms. 620, f. 23, 33.

⁷¹ *Ibidem*, f. 33.

Le droit d'organiser des foires sur les terres était encore un des monopoles dont bénéficiaient les boyards et les monastères. Ceux-ci avaient le privilège, accordé par l'Etat, de percevoir un octroi et d'autres taxes, sans que les agents princiers aient le droit de pénétrer dans l'aire de la foire ⁷².

Les registres de comptes de la Métropole renferment des données permettant d'évaluer les revenus produits par les foires sur certaines terres. Ces revenus consistaient dans les taxes perçues pour l'occupation d'un lieu de vente sur l'emplacement de la foire. Sur la terre de Gherghița, où avait lieu une foire annuelle d'ancienne tradition ⁷³, le total des taxes perçues s'élevait durant les années 1777 — 1789 à 14 thalers ⁷⁴ et en 1790 à 56 thalers ⁷⁵. A Pătroaia, une des terres les plus importantes de la Métropole, la foire annuelle ⁷⁶ rapportait, en 1776 — 1786, des sommes variant entre 8 et 41 thalers ⁷⁷.

e. *Monopole des ponts*. Les ponts construits sur les cours d'eau traversant la terre étaient également une source de revenus pour les maîtres, par le péage que ceux-ci percevaient de chez les usagers ⁷⁸. Mais, en même temps, le droit de construire un pont dormant ou un bac constituait un monopole seigneurial ⁷⁹. Ce droit était subor-

⁷² Un grand nombre de documents, connus pour la plupart, concernant les marchés ou les foires qui se tenaient sur les terres des boyards et des monastères, ont été publiés par V. A. Urechia, *op. cit.*, vol. I, p. 99; vol. II, p. 63, 91; vol. IV, p. 342—344; vol. V, p. 307—319; vol. VI, p. 678—684; vol. VII, p. 102—104, 524—526; vol. VIII, p. 232—233. Différents princes — Alexandru Ypsilanti (1775—1782), Mihai Soutzo (1791—1793), Alexandru Morouzi (1793—1796) — ont accordé à maintes reprises aux boyards et aux monastères le privilège d'organiser des foires sur leurs terres. A ce sujet, voir A. V. Gidei, *op. cit.*, p. 70 et Gheron Netta, *Bilciurile in comerțul nostru* (Les foires dans notre commerce), Bucarest, 1939 (courte étude dans laquelle l'auteur, basé sur l'information documentaire puisée dans *Istoria românilor* de V. A. Urechia, expose les traits caractéristiques des marchés et des foires organisés sur les terres des monastères et des boyards).

⁷³ Arch. de l'Etat — Bucarest, *Mitropolia București*, VI/38.

⁷⁴ Bibl. Acad., ms. 618, f. 55, 59, 71—72, 127; ms. 620, f. 17—23.

⁷⁵ *Ibidem*, ms. 620, f. 33.

⁷⁶ V. Mihordea, *op. cit.*, p. 729—733 (le marché annuel de Pătroaia a été institué en 1746 à la suite de la demande du métropolitain Ncofhyte, demande approuvée par Constantin Mavrocordat); voir également Arch. de l'Etat — Bucarest, *Mitropolia București*, LVII/123 (rapport du divan du 3 juin 1746 au sujet de l'organisation d'une foire sur la terre de Pătroaia).

⁷⁷ Bibl. Acad., ms. 618, f. 52, 64—66, 91; ms. 620, f. 43—45.

⁷⁸ A. V. Gidei, *op. cit.*, p. 81 (cf. V. A. Urechia, *Istoria românilor*, vol. VII, p. 131; vol. XII, p. 315 sqq.).

⁷⁹ V. A. Urechia, *Istoria românilor*, vol. IV, p. 133 (droit d'avoir un bac accordé au grand gothète Manolache Brâncoveanu).

donné à la condition de ne pas créer de préjudice aux possesseurs d'autres ponts ⁸⁰. Avec le temps, vu l'accroissement du trafic tant intérieur qu'avec l'étranger, le prince imposa aux maîtres fonciers, en tant que seules personnes en ayant les moyens, de construire des ponts sur leurs domaines, de les entretenir et de les réparer ⁸¹. Par le même occasion, il fixait les droits de péage dont bénéficieraient les maîtres fonciers possédant un bac. Ainsi, le 13 janvier 1727, Nicolae Mavrocordato prescrivait « aux habitants de Brăniceni (Ialomița) et des environs qui transportez du blé en chariot et par le bac fonctionnant sur la terre du monastère de Dealu », de payer « pour chaque chariot de blé, par 9 *bani* », selon « l'ancienne coutume » ⁸².

Les listes de revenus que nous avons étudiées comprennent des mentions sur les gains produits par les bacs. Ainsi, en 1730 — 1741, le monastère de Cotroceni encaissait un total de 647 thalers comme droits de péage à ses deux bacs établis sur la rivière Argeș ⁸³. De même, le monastère de Slobozia lui Enache percevait d'un seul bac 50 thalers par an ⁸⁴, cependant que le monastère de Cozia tirait, en 1740, de son bac aménagé sur l'Olt, un revenu de 38 thalers ⁸⁵.

Tableau n° 44

Année	Total des revenus des terres de Dărăști, Nănești, Curățești, Epurești	Revenu fourni par le pont de Dărăști extrait du total des revenus des 4 terres
1781	131 thalers	70 thalers
1782	71 „	50 „
1783	44 „	20 „
1784	88 „	50 „
1785	58 „	50 „
1786	63 „	50 „

⁸⁰ H. H. Stahl, *op. cit.*, vol. III, p. 300.

⁸¹ V. A. Gidei, *op. cit.*, p. 82.

⁸² *Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, doc. 137, p. 320—321; la même taxe de 9 *bani* était perçue au bac de la terre de Dichiseni (Ialomița), appartenant au monastère Radu Vodă (*ibidem*, doc. 173, p. 354).

⁸³ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 14—25.

⁸⁴ *Ibidem*, f. 551—552. Un document du 2 décembre 1792 montre que le bac du monastère de Slobozia lui Enache continuait à exister, avec son monopole, un demi-siècle après sa première mention en 1739—1740 (V. A. Urechia, *Istoria românilor*, vol. IV, p. 128).

⁸⁵ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 592.

D'importantes sommes d'argent perçues à titre de péages aux ponts apparaissent également dans les comptes de la Métropole. Au cours des années 1776 — 1790, le pont sur l'Argeș de Fotoaia (Vlașca) produisait des revenus annuels de 10 à 120 thalers⁸⁶. En 1780, exception faite des revenus réalisés par la vente du vin et par la redevance sur le vin, ce pont a fourni à lui seul un revenu de 60 thalers, soit plus de la moitié du revenu total — 114 thalers — des 12 terres du groupe dont faisait partie Fotoaia⁸⁷. De même, le pont de Dărăști (Vlașca) a fourni pendant les années 1781 — 1786 — à l'exception de l'année 1783 — des revenus représentant plus de la moitié des revenus des 4 terres du groupe dont faisait partie Dărăști⁸⁸ (tableau n° 44).

Des revenus importants du même ordre apparaissent également dans les comptes de la terre de Gherghița : 90 thalers en 1781, 40 thalers en 1784, 30 thalers pour le seul gué en 1786, 50 thalers en 1790, cette dernière somme représentant le bail d'un an pour l'affermage du pont⁸⁹.

Il ressort de ces chiffres que les ponts constituaient une source de revenus assez importante et parfois même la plus importante de toute la terre. Les maîtres fonciers tiraient ces revenus des ponts soit en les exploitant eux-mêmes, soit en les affermant ; il en était de même pour les gués, où de nouveaux ponts pouvaient être construits.

f. *Monopole de la pêche*. Les étangs peuvent également être considérés comme des objets du monopole seigneurial. Si un village dépendant aménageait un étang, c'est le seigneur de la terre qui en jouissait⁹⁰. Nous avons déjà montré, dans le paragraphe consacré à la corvée, que l'une des formes de celle-ci était le travail effectué aux étangs. Du reste, le *Code des Lois* s'occupe dans un de ses articles autant du régime des étangs artificiels que de celui des étangs naturels existant sur le domaine seigneurial. « Aucun serf — y est-il précisé — n'a le droit de pêcher dans l'étang du seigneur de la terre ». Quant aux étangs naturels, « les habitants sont libres d'y pêcher,

⁸⁶ Bibl. Acad., ms. 618, f. 48, 79—81 et ms. 620, f. 1, 3, 9, 131. En 1761, ce même pont avait donné un revenu de 42 thalers (ms. 617, f. 312). Sont mentionnés également en Vlașca les bacs de Pătroaia (ms. 616, f. 116) et d'Obislavi (*ibidem*, f. 2, 251, 280).

⁸⁷ *Ibidem*, ms. 618, f. 80.

⁸⁸ *Ibidem*, ms. 618, f. 93 ; ms. 620, f. 86—88.

⁸⁹ *Ibidem*, ms. 618, f. 127 ; ms. 620, f. 19, 21, 23. L'affermage des ponts est mentionné aussi par V. A. Gidei, *op. cit.*, p. 82.

⁹⁰ H. H. Stahl, *op. cit.*, vol. III, p. 98.

à condition de verser sa dîme au maître, à savoir un poisson sur dix »⁹¹.

Les revenus produits par l'exploitation des étangs étaient parfois considérables, dépassant d'autres catégories de revenus, tels que ceux fournis par la culture des céréales ou par l'élevage. Ainsi, en 1739 et 1740, le monastère de Segarcea (Dolj) obtenait de son étang 375 thalers, alors que la vente des grains ne lui rapportait que 317 thalers⁹². Le monastère de Bistrița (Vâlcea) réalisait en 1740, sur deux étangs, un revenu de 150 thalers, supérieur de 14 thalers à celui réalisé par la vente du bétail⁹³. De même, l'exploitation d'un étang valait au monastère Saint-Jean de Bucarest, au cours des années 1733 — 1740, des revenus à peine inférieurs à ceux produits par la vente des céréales : 216 thalers contre 269 thalers⁹⁴. En 1733 — 1735 — 1737 et 1740, le monastère de Cotroceni tirait un revenu de 329 thalers de l'exploitation de l'étang de Făurei⁹⁵, cependant qu'en 1734 il affermait le lac de Herăstrău pour 140 thalers⁹⁶. En 1781, la Métropole obtenait des sommes importantes de l'affermage de l'étang sis sur la terre de Mariuța (Ilfov) : 300 thalers, soit plus de la moitié du total des revenus du groupe de 13 terres dont faisait partie ladite terre de Mariuța⁹⁷.

g. La forêt — droit de jouissance et entraves introduites par les maîtres fonciers. La forêt — ainsi que nous l'avons souligné au début du présent ouvrage, lorsque nous avons décrit les éléments dont se compose le domaine — dominait largement le paysage de la Valachie. Au XVIII^e siècle, les grands massifs forestiers continuaient à couvrir des superficies considérables non seulement dans les régions de collines et de montagne, mais aussi dans la région de plaine, jusqu'à proximité du Danube. De ce temps, la forêt était à la fois lieu de refuge en cas de guerre ou d'invasions, abri pour ceux que les abus des autorités avaient fait quitter leurs

⁹¹ *Pravilniceasca Condică*, p. 86.

⁹² Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 715 et 716.

⁹³ *Ibidem*, f. 616. L'étang de Bistrița a fourni au monastère de Tismana, en 1740, un revenu de 121 thalers; cette même année, la vente du bétail lui a fourni un revenu de 152 thalers (*ibidem*, f. 643).

⁹⁴ *Ibidem*, f. 94—100 v.

⁹⁵ *Ibidem*, f. 17—25.

⁹⁶ *Ibidem*, f. 18.

⁹⁷ Bibl. Acad., ms. 616, f. 81. La terre de Curățești (Ilfov) obtenait en 1789 un revenu de 17 thalers de l'affermage de son « emplacement de pêche » (*ibidem*, ms. 620, f. 14).

foyers, source d'aliments pour les hommes et pour le bétail, enfin la principale source de matériaux de construction et de combustible⁹⁸.

Or, les documents agraires du XVIII^e siècle nous font connaître, à cet égard, une série d'interdictions et d'entraves au droit de jouissance des paysans dépendants établis sur les terres des boyards et des monastères.

On trouve ainsi de fréquentes mentions de l'interdiction de couper du bois dans les forêts de basse futaie, ainsi que dans les forêts de chêne dont les glands assuraient la nourriture des immenses troupeaux de porcs du temps⁹⁹. En ce qui concerne les forêts de chêne, le *Code des lois* stipule que les paysans ont le droit d'y envoyer leurs troupeaux se nourrir de glands, à charge de payer une taxe au seigneur de la terre¹⁰⁰.

Ainsi que nous le faisons remarquer plus haut, la forêt était aussi la principale source de matériaux de construction et de combustible des habitants. Mais les maîtres fonciers faisaient leur possible pour limiter l'accès des paysans à la forêt. En janvier 1742, Mihai Racoviță établissait par une décision écrite adressée au monastère de Vieroș que les paysans dépendants vivant sur les terres de celui-ci n'ont pas le droit « de couper du bois pour leurs maisons, leurs celliers ou d'autres usages, s'ice n'est le bois de chauffage »¹⁰¹. Ainsi donc, les paysans ne pouvaient couper librement du bois que pour se chauffer¹⁰². Pour leurs constructions, pour la vente et pour la confection des différents objets de la vie courante, les paysans n'avaient pas le droit de couper du bois dans la forêt et, s'ils le faisaient, ils étaient tenus à payer des taxes ou à verser une dîme. Un rapport du divan en date de janvier 1796 montre que 7 villages situés sur les terres du monastère Mihai-Vodă de Bucarest ont intenté une action contre les fermiers de ces terres, qui leur avaient demandé 4 *paras* par chariot de bois coupé dans les forêts du monastère. Au procès il a été établi que le bois de chauffage est exempt

⁹⁸ H. H. Stahl, *Contribuții la studiul satelor devălmașe...*, p. 226—228 (analyse, sous ses différentes facettes, du rôle joué par la forêt dans la vie des hommes au temps de la féodalité roumaine).

⁹⁹ V. A. Urechia, *Istoria românilor*, vol. I, p. 425 ; vol. IV, p. 130—132 ; vol. VIII, p. 66—67 ; *Doc. rel. agr. Ț. Rom.*, doc. 551, p. 791.

¹⁰⁰ *Pravilniceasca Condică*, p. 84.

¹⁰¹ *Doc. rel. agr. Ț. Rom.*, doc. 232, p. 398.

¹⁰² *Ibidem*, doc. 542, p. 690. Pourtant, au cas où les paysans ne sont pas établis sur la terre dont fait partie la forêt d'où ils prennent du bois de chauffage, ils doivent payer une taxe. C'est ce que font, en février 1783, les habitants du village de Slătioara (dép. de Romanați) : ils remettent à l'hégoumène du monastère de Bistrița un acte par lequel ils s'engagent à lui payer 20 thalers pour le bois de chauffage qu'ils couperont dans la forêt de la terre d'Arcești, propriété du monastère.

de toute taxe, mais que le bois destiné au commerce est soumis en vérité à la taxe de 4 *paras* exigée par les fermiers¹⁰³. Un autre exemple, non moins intéressant, est celui concernant une terre du département de Buzău appartenant au boyard Constantin Vernescu. Le 21 février 1785, le prince Mihai Constantin Soutzo faisait savoir aux préfets du département que les paysans établis sur cette terre ne sont autorisés « à couper que le bois nécessaire pour la construction de leurs maisons » ; s'ils se font « du bois de construction pour la vente », ou s'ils coupent du bois « pour en faire commerce », ils doivent s'entendre avec le seigneur pour le paiement de « la dîme habituelle »¹⁰⁴. Lorsque les maîtres fonciers réclament le versement de la dîme pour les objets confectionnés par les paysans, tels que roues, seilles, tonneaux, bardeaux, etc., ils justifient cette prétention par le fait qu'il s'agit d'objets confectionnés en bois coupé dans les forêts de leurs terres¹⁰⁵. Plus d'une fois, des conflits aigus éclatent entre paysans et maîtres fonciers au sujet des produits en bois confectionnés par les paysans. Citons ainsi le procès, dont fait état un document d'avril 1701, entre un certain *clucer* Mihalache et les habitants du village d'Izvorul de Sus. Les habitants accusent le *clucer*, outre différents autres abus concernant leurs obligations de corvée et de dîme, de leur avoir confisqué arbitrairement de grandes quantités de bois façonné (planches, ais)¹⁰⁶. On voit donc, une fois de plus, le rôle économique considérable que jouaient, sur le domaine seigneurial, les forêts, forêts qui constituaient des sources de revenus tant pour les maîtres fonciers que pour les paysans. Les premiers, qui avaient pour eux les autorités et la loi, cherchaient à limiter autant que possible le droit de libre usage que les paysans possédaient *ab antiquo*.

¹⁰³ V. A. Urechia, *Istoria românilor*, vol. VI, p. 387—388.

¹⁰⁴ *Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, doc. 560, p. 710.

¹⁰⁵ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 1120, f. 112 sqq.

¹⁰⁶ *Doc. rel. agr. Ţ. Rom.*, doc. 343, p. 503—506.

REVENUS DU DOMAINE

Pour se faire une idée plus précise de l'économie du domaine, la question de ses revenus est d'importance primordiale. Les données statistiques sur les différentes catégories de revenus et, en particulier, leur analyse comparative permettront de cerner les traits caractéristiques non seulement de l'économie domaniale, mais aussi, en général, de l'économie agraire de la Valachie au XVIII^e siècle.

Ces données sont fournies par les nombreuses et longues listes de sommes inscrites dans les registres de comptes des monastères durant la période 1730 — 1741, pour la première moitié du XVIII^e siècle, et dans les registres de comptes de la Métropole, pour la seconde moitié de ce même siècle. A ces sources principales viennent s'ajouter certaines listes de revenus de terres disparates, pour les dernières années du XVIII^e siècle.

Les registres conventuels des années 1730 — 1741 comprennent des rubriques détaillées des revenus provenant : de la vente des grains, de la vente des boissons, de la vente des animaux et de leurs sous-produits, de la dîme de la moutre, de l'apiculture, des étangs poissonneux, des taxes de pacage, du péage des ponts, des taxes perçues aux fouloirs, de la perception de différentes redevances auxquelles l'Etat a renoncé en faveur des couvents, de l'affermage de certaines terres.

Il y a quelques années, dans une étude sur ces registres¹, nous montrions que les secteurs qui fournissaient les revenus les plus importants étaient — en ordre décroissant — les suivants :

¹ S. Columbeanu, *Date privind economia agrară...*, p. 129—134.

le monopole de la vente des boissons, l'élevage et la culture céréalière². Nous profiterons de l'espace plus large dont nous disposons ici pour nous arrêter à nouveau, plus en détail, sur le problème des revenus du domaine seigneurial au XVIII^e siècle, tel qu'il se dégage des registres conventuels. Nous procéderons de même avec les registres de la Métropole, qui comprennent au chapitre des revenus à peu près les mêmes rubriques que ceux des monastères. Afin de faciliter l'exposé et de le mieux systématiser, nous grouperons les données suivant leurs sources documentaires, c'est-à-dire en revenus du domaine attestés par les registres des monastères, par les registres de la Métropole et par différentes notations provenant de terres individuelles.

1. Revenus du domaine d'après les registres des monastères de Valachie (1730—1741)

Afin que l'on puisse mieux suivre les différentes catégories de revenus du domaine et leur montant, nous avons eu recours une fois de plus à la méthode des tableaux statistiques. Pour commencer, nous avons dressé des tableaux (tableaux n^{os} 45—49) pour les monastères possédant de nombreuses terres et pour lesquels il existe des listes de revenus embrassant une assez longue série d'années. Nous passerons ensuite aux revenus de la grande majorité des monastères durant les années 1739 et 1740, pour lesquelles les registres permettent une large opération de groupage des revenus.

TABLEAUX ANALYTIQUES DES REVENUS (EN THALERS) DES MONASTÈRES INDIVIDUELS

Des tableaux ci-après, ainsi que d'autres listes de revenus des registres conventuels, certaines constatations se dégagent.

² Nous y avons publié une statistique montrant la fréquence des trois principales sources de revenus à 61 monastères pendant l'intervalle 1730—1741 : les revenus sur les boissons sont mentionnés pour 58 monastères ; ceux sur le bétail pour 49 monastères ; ceux sur les grains pour 40 (cf. Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377 et Bibl. Acad., ms. 129 — monastère Colțea et doc. CXXXIV/80 — évêché de Buzău). Mentionnons que certains comptes du monastère de Hurez ont été publiés par N. Iorga dans *Studii și documente*, vol. XIV, p. 27—30.

Tableau n° 45

Monastère de Cotoroceni (Bucarest)³
(33 terres, 6 vignes)

Année	Vin et eau-de-vie	Ventes de bétail et sous-produits	Droits de pacage	Céréales et sous-produits	Apiculture	Taxes de pêche	Péage des ponts	Taxes perçues aux fouloirs	Location de boutiques	Revenus des impôts	Revenus non spécifiés
1730	714	467	—	—	—	—	58	—	215	1258	48
1731	750	434	—	130	—	—	66	—	548	1352	60
1732	615	468	40	129	37	—	59	—	548	1301	134
1733	1011	493	40	—	35	66	65	—	547	1362	96
1734	1145	86	—	245	36	140	66	36	593	1516	220
1735	1128	483	40	—	35	66	63	—	547	1362	97
1736	1011	391	40	—	—	30	56	—	596	1494	137
1737	1200	541	—	—	60	25	50	40	653	815	147
1738	780	1086	40	—	—	—	100	—	366	411	127
1739	625	421	—	163	—	—	30	28	637	1062	870
1740	635	195	24	647	26	142	34	40	530	—	37

³ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 9—21.

Tableau n° 46

Monastère de Coltea (Bucarest⁴)

Année	Vin	Ventes bétail et sous-produits	Droits de pa-gage	Céréales	Taxes foires	Taxes de forêt	Revenu du sel sous forme de dime	Revenu du sel extrait par corvée	Revenus des impôts
1732	296	19	24	102	47	52	2250	300	—
1733	1002	67	—	165	—	50	2250	360	—
1734	815	50	10	88	195	54	2252	273	—
1735	425	60	10	78	185	54	2252	380	—
1736	533	105	10	67	135	63	2272	270	—
1737	621	52	10	18	100	75	2272	270	445
1738	708	15	13	73	—	68	2272	270	554
1739	1049	—	—	264	—	63	—	—	523

Tableau n° 47

Monastère de Saint-Jean (Bucarest⁵)
(7 terres, 3 vignes, 4 moulins)

Année	Vin et eau-de-vie	Ventes de bétail et sous-produits	Location d'abris pour le bétail	Céréales	Api-culture	Taxes de pêche	Loca-tion	Revenus des terres (non précisés)
1733	690	10	264	—	—	67	15	37
1734	739	71	272	53	30	62	15	33
1735	711	43	275	77	40	64	15	20
1736	611	143	282	81	50	55	15	29
1737	774	79	277	—	48	55	15	30
1738	660	116	215	—	40	27	10	30
1739	662	105	278	60	40	52	10	70
1740	720	17	284	322	20	24	10	46

Remarquons d'abord que la période envisagée — 1730 — 1740 — est divisée en deux sous-périodes : 1730 — 1735 (années de paix) et 1736 — 1739 (années de guerre). En conséquence, les revenus de ces deux sous-périodes doivent être examinés comparativement, afin de discerner dans quelle mesure l'état de guerre a ou non influencé la situation économique du domaine conventuel.

De tous les monastères dont nous avons étudié les registres, c'est le monastère de Cotroceni (tableau 1) qui offre la liste de re-

⁴ Bibl. Acad., ms. 129, f. 2, 21, 45, 65, 87, 101, 116, 132.

⁵ Arch. del'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 88—101.

Tableau n° 48

Monastère de Mărgineu (Prahova)⁶
(30 terres, 9 vignes, 6 moulins)

Année	Vin et eau-de-vie	Ventes de bétail	Pacages alpins	Api-culture	Revenus des impôts	Revenu du sel sous forme de dime
1730	1560	823	—	310	240	600
1731	1634	1060	53	275	235	1450
1732	2350	841	55	245	240	1450
1733	2521	845	40	252	230	1400
1734	2371	802	40	204	230	1400
1735	2666	730	45	168	240	1500
1736	2219	352	70	160	235	1000
1737	2415	728	60	280	235	—
1738	3090	245	50	218	230	—
1739	1744	210	—	175	115	—

Tableau n° 49

Monastère de Cozla (Vilcea)⁷
(22 terres, 4 vignes, 5 moulins)

Année	Vin et eau-de-vie	Ventes de bétail	Droits de pacage	Céréales	Api-culture	Péage des ponts	Revenus	Revenus des terres (non spécifiés)
1736	574	81	100	20	53	—	76	18
1737	315	—	30	—	—	—	27	27
1738	356	60	—	50	—	—	—	—
1739	303	—	—	—	—	—	—	—
1740	219	2	—	529	—	38	161	46
1741	244	34	—	—	—	9	218	672

venus la plus complète et échelonnée sur le plus grand nombre d'années. Au cours de 6 ans de paix (1730 — 1735), le monastère a réalisé environ 5300 thalers sur la vente des boissons, 2 400 thalers sur les ventes de bétail et de sous-produits animaux (peaux, laine, produits lactés), 500 thalers sur les ventes de céréales ; pendant les 4 années de guerre (1736 — 1739), les revenus ont été les suivants : environ 3 600 thalers de la vente des boissons, 2 400 thalers du bétail et

⁶ *Ibidem*, f. 503—527.

⁷ *Ibidem*, f. 574—594.

400 thalers des grains. Ainsi que l'on peut voir, la guerre n'a pas eu une influence négative sur les revenus du monastère de Cotroceni ; si ceux-ci sont plus faibles que pendant les années de paix, c'est qu'ils correspondent à un laps de temps plus court : 4 années au lieu de 6. Le monastère de Cotroceni a réalisé des revenus importants sur les impôts et les taxes dont la perception lui a été concédée par l'Etat, ainsi que sur son hôtellerie Şerban-Vodă (d'après le nom du fondateur), et sur ses boutiques de Bucarest. Ainsi, pendant les années 1730 — 1735, les sommes perçues au compte des impôts et des redevances d'Etat se sont chiffrées à près de 8 200 thalers, 1 000 thalers de plus que le revenu des boissons, du bétail et des grains réunis ; de même, l'hôtellerie et les boutiques lui ont rapporté plus de 3 000 thalers. Les autres revenus mentionnés dans les registres sont les taxes de pacage, les péages des ponts, les taxes perçues aux fouloirs, celles fournies par la pêche dans les étangs du monastère, les ventes de cire et de miel ⁸.

Un autre monastère dont on peut suivre les revenus au long d'une série d'années est le monastère de Mărgineni (tableau 4). Pour les années de paix (1730 — 1735), il ressort du tableau que près de 13 000 thalers ont été réalisés sur les ventes de vin et d'eau-de-vie 4 100 thalers sur les ventes de bétail, 1 400 thalers sur les rentrées d'impôts concédés, 1 400 thalers par l'apiculture (vente du miel et de la cire), 7 800 thalers par la dîme du sel de la saline de Telega — Prahova (revenu concédé par l'Etat). Pendant les années de guerre (1736 — 1739), les revenus ont été approximativement les suivants : 9 400 thalers — la vente des boissons, 800 thalers — rentrées d'impôts, 800 thalers — apiculture, 1 000 thalers — dîme du sel de Telega, 180 thalers — location de pacages alpins. Si l'on compare les chiffres des deux sous-périodes, on relève une baisse subite des ventes de bétail, conséquence logique de la guerre de 1736 — 1739. Soulignons, de même, l'importance des sommes produites par la dîme du sel de Telega. A cet égard, notons que le monastère de Colţea (tableau 2) a réalisé, lui aussi, pendant les années 1732 — 1739, rien que sur la dîme du sel, presque 16 000 thalers, contre près de 5 400 thalers produits par les ventes de boissons et 800 thalers par les ventes de bétail. A noter également au monastère de Colţea la somme de plus de 600 thalers encaissée en taxes à la foire tenue sur son domaine, ainsi que les 1 500 thalers produits par les redevances et impôts.

⁸ Voir l'analyse des revenus du monastère de Cotroceni dans S. Columbeanu, *Date privitoare la economia agrară...*, p. 127.

Au monastère de Nucèt⁹, pour lequel on dispose de l'état des revenus sur une période de 9 ans (1732 — 1740), on constate que les revenus des années de guerre ont été supérieurs à ceux des années de paix. Ainsi, pendant l'intervalle 1732—1735, le monastère a réalisé approximativement 3 800 thalers sur les boissons, 600 thalers sur le bétail, 600 thalers sur les produits apicoles, alors que pendant les années de guerre 1736 — 1739 ses revenus se sont chiffrés à approximativement : 3 900 thalers — boissons, 1 000 thalers — bétail, 200 thalers — céréales, 600 thalers — apiculture. Le monastère a encore perçu pendant ces 9 ans : 90 thalers en taxes de pacage et 200 thalers en redevances concédées par l'Etat.

Soulignons que, pour les monastères susmentionnés aussi bien que pour la plupart des autres monastères, les revenus produits par la vente des boissons (notamment du vin), par la vente du bétail (chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs) et des sous-produits animaux (beurre, fromages, laine, peaux) représentent les cotes les plus importantes¹⁰. Précisons encore qu'aux revenus réalisés par la vente du bétail et des produits dérivés, il convient d'ajouter ceux provenant de la vente de la dîme du foin et des fourrages, ainsi que des taxes de pacage et de la location des abris pour animaux. Tous ces revenus se rapportent à l'élevage, qui était incontestablement l'un des secteurs les plus importants de l'économie agraire du pays. Les revenus produits par la vente de la dîme du foin, la vente des fourrages, les taxes de pacage et la location des abris pour le bétail sont enregistrés pour la plupart des monastères, parfois avec des chiffres considérables. Ainsi, pendant les années 1737 — 1740, le monastère Saint-Jean de Bucarest (tableau 3) a encaissé près de 2 100 thalers rien que de la location de ses «*odăi*» (abris pour le bétail). Ce chiffre n'était inférieur qu'à celui correspondant aux ventes de vin et d'eau-de-vie (à peu près 5 500 thalers) et était nettement supérieur aux sommes obtenues par la vente du bétail (580 thalers) et par la vente des grains (590 thalers).

En dehors des revenus que nous venons d'énumérer, l'apiculture continue à être une source importante de profits pour le domaine seigneurial : n'oublions pas en effet que, de ce temps encore,

⁹ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 195—203.

¹⁰ Du point de vue statistique, les revenus produits par les boissons, par le bétail et par les grains, dans les 61 établissements religieux sur lesquels ont porté nos recherches (y compris le monastère Colțea et l'évêché de Buzău), se situent dans les rapports de grandeur suivants : dans 46 monastères, les revenus sur les boissons dépassent ceux sur le bétail et les grains ; pour le reste des monastères, les revenus produits par le bétail et les grains dépassent ceux fournis par les boissons.

le miel remplaçait le sucre et que la cire était le produit de base pour l'éclairage.

En ce qui concerne les rapports de grandeur des différentes catégories de revenus, notons qu'à certains monastères la cote des revenus produits par les céréales était supérieure à celles des autres sources de revenus. Ainsi, le monastère Mihai-Vodă de Bucarest a encaissé, pendant les années 1738—1740, 1 300 thalers sur la vente des grains, contre 500 thalers seulement sur la vente des boissons et 200 thalers sur les ventes de bétail¹¹. De même, le monastère de Segarcea a réalisé en 1739, 180 thalers sur la vente des céréales, contre 87 thalers sur les ventes de bétail et 34 thalers sur les boissons ; en 1740, 137 thalers sur les grains, contre 115 thalers sur le bétail et 41 thalers sur les boissons. Le monastère de Cozia aussi (tableau 5) obtenait en 1740 un revenu de 529 thalers de ses ventes de céréales, contre 219 thalers sur la vente des boissons¹². En ce qui concerne les monastères où les revenus des céréales l'emportaient sur les autres, il faut remarquer que les chiffres n'atteignent jamais les hautes valeurs que nous avons relevées pour les ventes de boissons et de bétail ; ajoutons que les revenus produits par la vente des grains ne dépassaient que dans certaines années ceux réalisés par les ventes de boissons ou de bétail.

Il ressort encore des registres que certains monastères tiraient des bénéfices assez importants de leurs hôtelleries et de la location de leurs maisons et boutiques. Il s'agit, bien entendu, des monastères qui possédaient des immeubles urbains. Ce sont les monastères de Bucarest qui bénéficiaient surtout de tels revenus. Le monastère de Cotroceni (tableau 1) possédait l'hôtellerie de Șerban-Vodă¹³ qui, certaines années, lui rapportait 450 — 500 thalers, ainsi que 9 boutiques qu'il louait pour une centaine de thalers par an. Le monastère Sărintar possédait une hôtellerie qui lui rapportait 100—130 thalers par an et 8 boutiques qu'il louait 131 thalers par an ; il possédait également des maisons dans deux quartiers de Bucarest, dont il tirait encore 30 à 34 thalers par an¹⁴. Le monastère Saint-Georges¹⁵ encaissait de ses boutiques des loyers assez importants : 450 thalers en 1739, 900 thalers en 1740. En province, le monastère de Focșani¹⁶ encaissait, des boutiques qu'il possédait dans cette

¹¹ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 50—54.

¹² *Ibidem*, f. 589—594.

¹³ Au sujet des hôtelleries des monastères de Bucarest, voir également G. Potra, *Hanurile bucureștene* (Les hôtelleries de Bucarest), Bucarest, 1943.

¹⁴ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 82—83.

¹⁵ *Ibidem*, f. 103—111.

¹⁶ *Ibidem*, f. 435—451.

ville et dans Bucarest, des loyers en valeur de 189 à 313 thalers par an, ainsi que des loyers variant entre 50 et 87 thalers pour ses maisons et ses cabarets des deux mêmes villes. De même, le monastère de Rîmnic¹⁷ encaissait, pour son hôtellerie de Rîmnicul Sărat et pour ses boutiques de cette même ville et de Focșani, des loyers dont la valeur totale, en 1735—1740, oscillait entre 38 et 119 thalers par an.

Tous ces chiffres montrent que les monastères avaient non seulement des possessions foncières — bien que celles-ci fussent les plus importantes — mais aussi des immeubles urbains, consistant en hôtelleries, boutiques, cabarets et maisons. C'est là, du reste, un trait caractéristique pour le domaine seigneurial dans toute l'Europe médiévale et qui — ainsi qu'il ressort des exemples ci-dessus — ne font pas défaut dans la Valachie du XVIII^e siècle¹⁸.

D'autres sources de revenus, qui produisaient parfois des sommes fort importantes, étaient les redevances et les taxes d'octroi concédées par privilège d'Etat. Les listes de revenus du monastère de Cotroceni (tableau 1) montrent que, rien qu'en 1735, ce monastère encaissait 500 thalers sur les taxes d'octroi de la ville de Floci (Ialomița), 340 thalers de « 2 redevances » du village de Pietrele, 137 thalers de la redevance des moutons, des ruches et de la pêche et 490 thalers de la redevance du vin de ce même village, ainsi que 120 thalers de la redevance du vin de Țigănești, au total donc 1516 thalers, soit plus du tiers du revenu global de 4 123 thalers pour l'année 1735. Le monastère de Focșani¹⁹ percevait en 1733 — 1737, comme taxes d'octroi à l'entrée de cette ville, des sommes variant entre 116 et 350 thalers. Le monastère de Cimpulung²⁰ encaissait en 1738 259 thalers sur la redevance du vin, 30 thalers produits par le supplément à cette redevance, 33 thalers représentant l'impôt des tziganes et 21 thalers l'impôt sur les cabarets, au total 343 thalers. En 1737, le monastère Sărindar de Bucarest obtenait 150 thalers de la perception des taxes d'octroi et 180 thalers de la redevance du vin de Greaca²¹. Citons encore le monastère de Mărgineni (tableau 4), auquel l'impôt des tziganes établis sur ses terres rapportait des sommes comprises entre 230 et 240 thalers par an.

Mentionnons enfin l'existence d'une série de revenus fournis par les moulins, les moulins à foulon et les ponts, qui constituaient

¹⁷ *Ibidem*, f. 380—402.

¹⁸ V. A. Urechia, *op. cit.*, vol. II, p. 50—123 et 389—397, reproduit de nombreux décrets princiers accordant différents privilèges fiscaux et autres à des monastères.

¹⁹ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 380—402.

²⁰ *Ibidem*, f. 310.

²¹ *Ibidem*, f. 80.

de même des monopoles seigneuriaux. Ces sommes arrondissaient les revenus majeurs fournis par le monopole des boissons ; souvent leur valeur était loin d'être négligeable.

Pour clore ce paragraphe, essayons, à l'aide des données statistiques extraites des registres des monastères, de broser une image d'ensemble de l'économie domaniale vers le milieu du XVIII^e siècle.

Faisant le total de ces revenus par groupes de monastères, on obtient les chiffres suivants : en 1739, un groupe de 43 monastères possédant 454 terres, 167 vignobles, 106 moulins et 34 montagnes réalisaient, à ne considérer que les principales sources de revenus : 25 000 thalers sur le vin et l'eau-de-vie, 8 200 thalers sur les animaux et leurs sous-produits (peaux, laine, laitages), 2 700 thalers sur les grains, 3 100 thalers en impôts et droits de douane, 1 500 thalers sur le loyer des boutiques, 1 400 thalers sur le miel et la cire. En 1740, 53 couvents, possédant 501 terres, 186 vignobles, 115 moulins et 37 montagnes, réalisaient : 23 500 thalers sur les boissons, 5 200 thalers sur les animaux et leurs sous-produits, 4 500 thalers sur les grains, 1 800 thalers en impôts et droits de douane, 1 800 thalers du loyer des boutiques, 1 600 thalers de l'apiculture.

La conclusion qui se dégage de ces données par groupes de monastères est que, dans le revenu des domaines, les céréales tenaient une place moins importante que le bétail, sans parler de la viticulture, qui fournissait à elle seule des revenus supérieurs à ceux de l'agriculture et de l'élevage réunis ²².

2. Revenus du domaine seigneurial d'après les registres de comptes de la Métropole (1744—1792)

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les revenus du domaine seigneurial au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle peuvent être étudiés au moyen des registres de comptes de la Métropole.

Au chapitre consacré à la production du domaine, nous avons vu que les registres se référant à l'économie du domaine métropolitain ont été constitués — à de rares exceptions près — par groupes de terres, selon le mode d'administration de celles-ci.

En ce qui concerne les revenus de ce domaine, nous devons préciser que, malheureusement, nous ne disposons d'enregistrements

²² Voir l'analyse des revenus du domaine par grands groupes de monastères dans S. Columbeanu, *Dale private la corcomiu agiară...*, p. 134.

tant soit peu réguliers que pour les trois dernières décennies du siècle et plus particulièrement pour les groupes de terres des départements de Vlașca et d'Ilfov. Il existe également des données disparates pour la période 1744 — 1792 concernant les revenus de terres métropolitaines situées dans les départements d'Olt, Ialomița, Argeș, Dîmbovița et Saac (tableaux n^{os} 50—57).

De l'examen du tableau *a*, comprenant les revenus des 11—17 terres du groupe Cucueți, il ressort en premier lieu que parmi les revenus les plus fréquents on compte ceux produits par les monopoles seigneuriaux : vente des boissons et péages. C'est, de même, la vente des boissons qui fournit les sommes les plus importantes, qui souvent dépassent de loin celles de tous les autres revenus réunis.

On relève également la fréquence des revenus en rapport avec l'élevage (taxes de pacage, location des abris pour animaux, fromageries), ainsi que ceux de l'apiculture, auxquels il convient d'ajouter ceux qui découlent de la conversion en argent de la corvée, fait significatif qui illustre, ainsi que nous l'avons déjà souligné, la faible étendue sinon l'absence totale de la réserve seigneuriale.

Les autres revenus, produits par la vente des grains, les taxes de pêche, la perception de certaines catégories d'impôts, la vente de plantes textiles, n'apparaissent que sporadiquement.

Le tableau *b*, englobant les revenus des terres du groupe Gherghița-Borusul (4—6 terres), révèle dans les grandes lignes les mêmes aspects que le tableau précédent. Les revenus produits par les monopoles féodaux y sont encore parmi les plus fréquents et les plus importants. Mais on y relève en outre l'apparition des monopoles féodaux à caractère commercial : le monopole de la foire et celui de la boucherie. Les taxes de foire proviennent de Gherghița même, bourgade qui compte parmi les plus anciens centres commerciaux de Valachie. On remarque de même que le revenu du moulin — autre monopole seigneurial — n'apparaît qu'une seule fois, mais avec une somme substantielle : 389 thalers. Au reste, même fréquence que pour le groupe Cucueți des revenus produits par l'élevage, l'apiculture, la corvée en espèces, avec, en plus, les revenus fournis par les taxes de forêt.

Un autre aspect que nous révèlent les tableaux ci-dessus, c'est — excepté les ventes de boissons — la médiocrité, parfois la médiocrité extrême des sommes, malgré le nombre assez élevé des terres dont il s'agit, surtout pour le groupe Cucueți, qui comprend de 11 à 17 terres.

Tableau
a) **Groupe de terres**
(Chiffres en

Année	Nombre de terres	Vin et eau-de-vie	Location de cabarets	Ventes de bétail	Dîme des foins	Location abris pour animaux	Taxes pacage en forêt jeune	Location emplacements bergeries
1772	11	—	—	—	90	—	—	—
1774*	12	3	—	2	—	—	—	—
1775	10	510	—	—	—	—	30	—
1776	12	305	28	—	—	—	20	6
1777	14	30	—	—	—	6	—	—
1778	16	10	—	—	—	—	—	—
1779	16	372	—	—	—	—	—	—
1780	15	—	—	—	—	—	—	—
1781	13	5	—	—	—	—	—	17
1782	16	—	20	74	8	5	10	14
1783	16	—	—	2	30	—	15	27
1784	16	711	—	—	21	4	16	47
1785	17	—	—	—	11	3	15	41
1786	16	—	—	—	13	10	25	37
1787	12	2 458	—	—	40	—	—	38
1789**	13	449	—	—	14	10	—	10
1790	13	530	—	16	—	—	—	—
1791	13	1 163	—	—	—	—	—	5
1792	15	1 339	45	—	25	—	—	20

* L'année 1773 manque dans le registre.

** L'année 1788 manque dans le registre.

Tableau
b) **Groupe de terres**
(Chiffres.

Année	Nombre de terres	Vin et eau-de-vie	Location de cabarets	Ventes de bétail	Dîme des foins	Location abris pour animaux	Taxes pacage en forêt jeune	Location emplacements de bergeries
1776	5	8	20	—	—	—	—	11
1777	6	—	22	—	—	—	—	—
1778	5	20	22	—	—	—	—	—
1779	6	—	50	—	15	5	—	—
1780	4	—	—	—	—	7	—	—
1781	6	—	42	—	30	5	—	12
1782	4	—	—	—	—	—	7	10
1783	6	—	—	—	—	—	10	16
1784	6	—	20	—	—	—	15	16
1785	5	—	20	—	—	—	10	16
1786*	5	—	25	—	—	—	14	16
1788	4	821	—	79	—	—	—	7
1789	4	2 481	—	—	—	—	7	—
1790	1	1 464	—	—	59	4	15	—

* L'année 1787 manque dans le registre.

Note. — Pour l'année 1790, on ne donne que les revenus de la terre de Gherghita, y compris pourtant certains revenus d'ailleurs.

n° 50
de Cucueji (Ilfov)²³
(thalers)

Fromageries	Vente de céréales	Revenu du moulin	Plantes textiles	Api-lecture	Pêche	Péage des ponts	Taxes pour bois coupé par paysans	Corvée en espèces	Revenu redevan- ce du vin
—	—	—	5	—	—	—	—	50	—
—	20	36	3	—	—	—	—	84	—
—	—	—	—	—	—	5	—	12	—
—	—	—	—	1	—	25	—	11	127
15	—	—	—	2	—	25	—	68	—
—	—	—	—	—	—	40	—	37	—
—	—	—	—	—	—	10	—	37	—
—	—	—	—	10	—	60	—	44	550
30	—	—	2	14	301	70	—	59	—
30	—	—	—	7	—	70	—	46	—
35	—	—	—	5	—	70	—	47	—
30	—	5	—	22	—	—	—	82	—
30	—	—	—	15	—	—	—	32	—
30	—	—	—	9	—	120	—	75	—
—	—	—	—	—	—	—	84	102	—
15	—	—	2	—	17	—	—	89	—
—	128	—	—	3	—	—	—	53	—
—	—	—	—	6	—	—	—	87	—
35	—	—	6	3	—	30	—	114	—

n° 51
de Cherglija-Borusul (Ilfov)²⁴
en thalers)

Fromageries	Revenu des moulins	Taxes perçues aux pay- sans pour le bois pris de la forêt	Fruits	Api- culture	Péage des ponts	Location d'empla- cements pour bou- cherie	Taxes aux foires	Corvée en espèces	Impôt des tziganes
—	—	—	—	—	—	—	15	40	—
—	—	—	—	5	—	—	15	92	—
—	—	15	—	16	—	—	14	93	—
—	—	25	—	9	—	—	14	127	—
—	—	35	5	8	—	—	18	47	—
10	—	60	—	3	—	—	18	7	—
10	—	20	10	4	—	—	19	7	—
10	—	—	—	4	—	—	14	8	—
10	—	—	—	3	40	—	14	6	—
10	—	—	—	4	—	—	14	—	—
10	—	—	—	2	30	—	14	6	—
—	—	—	—	—	—	—	16	6	34
—	—	—	—	2	—	—	14	6	20
—	389	10	43	—	50	80	87	77	—

²³ Bibl. Acad., ms. 618, f. 18, 20-21, 22-23, 48-49, 63, 79, 80-82; ms. 620, f. 1, 3-11, 14, 16, 25, 129, 181, 133.

²⁴ *Ibidem*, ms. 618, f. 55, 59-60, 71-72, 127; ms. 620, f. 17-23, 83; ms. 621, f. 3.

Il s'agit, d'évidence, d'un type d'économie domaniale où le maître ne semble guère intéressé par le développement, sur une partie de son domaine et sous sa surveillance directe, d'entreprises agricoles susceptibles d'un rapport sérieux, bien que l'on se trouve dans une des zones les plus fertiles du pays. Les tableaux de revenus confirment également, par la valeur extrêmement réduite des bénéfices dus à la vente des céréales, l'absence ou la très faible importance de toute unité de production ayant pour base la réserve céréalière. En dehors du monopole des boissons, source des rentrées les plus considérables, tous les autres revenus provenaient des différentes taxes payées par les paysans établis sur la terre, c'est-à-dire que ces revenus étaient produits par l'activité de l'ex-

Tableau

c. Groupe de terres
(Revenus en

Année	Nombre de terres	Vin et eau-de-vie	Vente de bétail et sous-produits	Dîme des foins	Location d'abris pour animaux	Taxes de pacage (forêt jeune)	Taxes de pacage (glands)	Vente des céréales
1771	—	625	—	—	—	—	—	—
1772	7	263	—	34	7	24	35	—
1773	6	470	—	—	12	26	—	258
1774	7	679	—	14	3	—	28	—
1775	6	460	—	—	28	27	—	—
1776	8	—	—	18	10	12	—	137
1777	8	45	—	23	3	12	—	—
1778	8	—	—	32	8	15	40	—
1779	7	—	—	13	6	20	—	—
1780	9	182	117	33	2	16	—	—
1781	7	—	—	19	—	27	—	—
1782	8	—	—	25	8	—	—	—
1783	8	—	—	70	2	14	—	—
1784	7	—	—	32	4	20	—	—
1785	6	—	—	51	3	18	—	—
1786	7	—	—	25	3	25	—	—
1787	—	214	—	—	—	—	—	—
1788	6	585	—	60	—	5	—	—
1789	—	864	—	17	—	—	4	140
1790	5	—	—	—	—	7	—	—
1791	6	863	—	30	—	20	10	—
1792	9	—	—	35	—	16	7	—

ploitation paysanne, et nullement par l'activité de l'exploitation propre du seigneur.

Les tableaux ci-dessous, qui se réfèrent à d'autres terres de la Métropole, révèlent des situations semblables à celles de ses terres du département d'Ilfov.

Les revenus du groupe de terres Pătroaia (5-9 terres), ainsi que ceux d'autres groupes du département de Vlaşca — Babele (5-16 terres)²⁶, Epureşti — Dărăşti (4-5 terres)²⁷ — attestent le même rôle prépondérant des monopoles seigneuriaux (vente des boissons, taxes de foire, péages). On y retrouve également, avec une non moindre fréquence, les revenus fournis par l'exploitation paysanne, tels que ceux en rapport avec l'élevage (dîme des foins, taxes de pacage, location d'abris pour animaux, fromageries), ou bien ceux qui résultent de la conversion en argent de la corvée. Les états de revenus des terres de Vlaşca de la Métropole ne comprennent,

n° 52

Pătroaia (Vlaşca)²⁵
thalers)

Revenus du moulin	Tabac	Fruits	Taxes de forêt	Api-culture	Taxes de foire	Corvée en espèces	Affermages
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	25	—
—	—	—	—	—	—	16	—
—	—	9	—	—	—	—	—
—	—	11	—	—	—	—	—
—	—	13	—	—	8	4	19
—	—	12	—	—	20	21	19
5	—	25	—	—	20	18	22
—	—	5	—	—	15	6	25
—	—	12	—	1	30	23	37
37	—	—	—	—	26	28	34
—	—	11	—	—	26	51	32
—	—	—	—	—	25	67	29
—	—	—	30	—	31	62	36
—	—	—	—	—	38	64	22
—	—	—	—	—	41	60	28
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	37	26
—	—	—	—	—	—	43	—
—	—	—	5	—	—	—	19
15	4	—	—	—	—	45	26
22	—	13	—	—	—	53	26

²⁵ *Ibidem*, ms. 618, f. 4—8, 52—53, 64—67, 91 ; ms. 620, p. 43—47, 50, 52—57.

²⁶ *Ibidem*, ms. 618, f. 2, 54, 75—76 ; ms. 620, f. 73—76, 80.

²⁷ *Ibidem*, ms. 618, f. 93 ; ms. 620, f. 86—88.

elles non plus, que très rarement des rentrées d'argent consécutives à la vente des grains. En revanche, dans le groupe de terres Pătroaia, les fruits sont une source de revenus assez importante. On relève dans ce même groupe la relative fréquence des revenus produits par l'affermage des terres, phénomène que l'on ne rencontre que rarement dans la première moitié du XVIII^e siècle et qui, après avoir commencé à se dessiner dans les dernières décennies du siècle, deviendra général au siècle suivant ²⁸.

Afin de donner une image aussi complète que possible des revenus du domaine seigneurial dans la seconde moitié du XVIII^e

Tableau n° 53

d. Terres de Clorica, Dilaca et Văcăreasa (Olă) placées sous l'administration de l'ermitage de Mihai Udeanu y compris pour certaines années la terre de Negrea-Lipianu (Arges)²⁹
(revenus en thalers)

Année	Nombre de terres	Vin et eau-de-vie	Vente de la dime des foins	Location abris p. animaux	Taxes p. emplacem. bergeries	Taxes de pacage (glands)	Vente de céréales	Tabac, chanvre	Corvée en espèces
1772—									
1775	—	313	—	—	—	—	—	—	—
1778	3	281	25	14	—	19	169	—	—
1779	4	246	13	16	—	7	—	2	11
1780	3	—	13	23	—	—	103	—	—

Tableau n° 54

e. Terres de Sălătruc et Clrștenești (Arges)³⁰
(Revenus en thalers)

Année	Vin et eau-de-vie	Vente de la dime du foin	Location d'abris pour animaux	Revenus des montagns	Taxes de pacage (glands et faines)	Taxes de vergers	Fruits	Céréales	Affermage de moulins et fouroirs	Vente de la dime de la mouture	Revenu non spécifié (Clrștenești)	Corvée en espèces
1744	100	8	9	35	—	—	4	—	15	6	10	—
1745	91	—	—	25	—	18	—	—	15	—	—	24
1746	84	—	—	30	—	18	—	—	15	—	—	22
1747*	142	—	—	30	—	8	—	—	—	—	14	22
1749	—	—	—	30	—	—	—	—	—	—	14	22
1750	176	—	—	30	40	8	—	—	—	—	14	22

* L'année 1748 manque dans le registre.

²⁸ Au sujet de l'affermage des terres au XVIII^e siècle, voir Ioana Constantinescu, *Contribuții la istoria relațiilor agrare în perioada destrămării feudalsmului...*, p. 1039—1056.

²⁹ Bibl. Acad., ms. 618, f. 11, 69—70, 115, 85.

³⁰ *Ibidem*, ms. 616, f. 7, 15, 86, 109.

Tableau n° 55
f. Terre de Flești (Argeș)³¹
(Revenus en thalers)

Année	Vin et eau-de-vie	Vente de la dime du foin	Location d'abris pour animaux	Taxes de pacage (glands et faines)	Fruits	Céréales	Corvée en espèces
1749	510	1 1/4	—	—	—	—	37
1750*	103	4	2	—	—	—	15
1772	—	15	14	6	—	87	17
1773	—	—	15	—	20	107	—
1774	—	7	—	—	—	—	22
1775	19	14	10	—	—	—	22

* La période 1751–1771 ne se trouve pas enregistrée.

Tableau n° 56
g. Ancienne Métropole de Tirgoviste (Dimbovița)³²
(Revenus en thalers)

Année	Nombre de terres	Vin et eau-de-vie	Vente de bétail et sous-produits	Vente de la dime des foins	Location d'abris pour animaux	Taxes de pacage (en forêt jeune)	Taxes de pacage (glands)	Vente de fourrages	Fruits	Apiculture	Location de boutiques	Taxes perçues aux fouloirs	Corvée en espèces	Affermage	Revenus des impôts
1774															
1745	6	636	115	31	2	10	3	—	68	—	—	3	—	—	6
1750	10	750	32	18	—	22	—	12	9	—	7	4	—	8	229
1751*	8	890	—	35	7	20	—	—	19	—	7	—	8	8	—
1760	5	620	—	40	11	21	—	—	7	2	7	—	—	8	266
	8	635	—	30	40	—	—	—	36	—	16	7	14	58	354

* Il n'y a pas de données enregistrées pour la période comprise entre les années 1751 et 1760.

siècle, nous avons présenté ci-dessus quelques tableaux de revenus se rapportant à des terres de la Métropole situées dans d'autres départements qu'Ilfov et Vlașca.

Dans ces départements aussi, peut-on constater, les revenus les plus considérables sont ceux qui résultent de la vente des boissons, suivis comme importance par les taxes de pacage et les sommes versées en tant que corvée en espèces. Dans les terres de la région de montagne, telles que Sălătruc et Cîrstenești, les taxes de pacage proviennent de la location des pâturages alpins. On relève ensuite l'existence des revenus fournis par des monopoles commerciaux

³¹ *Ibidem*, ms. 616, f. 85; ms. 618, f. 12, 46. Des chiffres à peu près pareils sont mentionnés sur une feuille volante (*Doc. rel. agr. T. Rom.*, doc. 456, p. 602–603, les revenus des années 1774 et 1775).

³² *Bibl. Acad.*, ms. 616, f. 28–29, 35, 114–115, 118; ms. 617, f. 39.

épiceries) et industriels (moulins, moulins à foulon, fouloirs). Tout comme pour les terres des départements d'Ilfov et de Vlaşca, les sommes réalisées par la vente des grains sont plutôt rares ; on relève pourtant aux terres de Ciorica, Diaca et Văcăreasca du département d'Olt, des ventes de céréales assez importantes en 1778 (169 thalers) et 1780 (103 thalers)³³. De même, la terre de Fleşti vendait en 1772 pour 87 thalers de grains et en 1773 pour 107 thalers³⁴. En échange, sur les listes de revenus des terres du département de Ialomiţa — région par excellence de culture céréalière — durant la période 1778 — 1781, on ne trouve pas le moindre enregistrement d'une rentrée d'argent attestant une vente de grains³⁵.

Enfin, on relève sur certaines listes de terres des départements de Ialomiţa, Dimboviţa et Prahova³⁶ des enregistrements de sommes provenant de l'affermage des terres.

Tableau n° 57

b. Revenus du domaine du monastère de Hurez durant la période 1792—1804

(23 terres ou parts de terres, 4 vignobles, 3 moulins à eau à 5 meules, une hôtellerie à Craiova)³⁷

Année	Vin et eau-de-vie	Dîme de la vigne	Vente de bétail	Vente de la dîme des foins	Location des pâturages alpins	Taxe de pacage (glands)	Vente de grains	Revenu du moulin	Taxe pour des terrains défrichés	Revenus de la terre (exploitation en régie)	Affermage de terres	Redevance du vin
1792	280	—	—	600	500	—	—	—	—	—	—	500
1793	450	—	—	561	250	—	—	—	—	—	650	430
1794	270	—	—	20	—	100	—	300	—	—	700	750
1795	250	30	100	362	260	—	100	100	—	—	1 130	250
1796	210	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 230	328
1797	416	—	—	312	800	—	—	—	—	—	1 815	328
1798	215	—	—	308	300	—	—	—	—	—	1 790	315
1799	408	—	—	308	800	—	—	—	—	455	754	150
1800	620	—	—	300	800	—	—	—	40	—	1 819	300
1801	808	—	—	308	800	—	—	—	40	—	2 340	315
1802	200	—	—	—	800	—	—	—	40	—	2 275	—
1803	890	—	—	—	800	—	—	—	40	—	1 895	—
1804	250	—	—	200	—	—	—	—	80	—	2 230	600

³³ *Ibidem*, ms. 618, f. 69—70, 85, 115. Des ventes de grains sont enregistrées également, pour ces mêmes terres en 1782 — 26 thalers ; 1783—37 thalers ; 1784 — 9 thalers ; 1785 — 33 thalers (*ibidem*, ms. 620, f. 259—260).

³⁴ *Ibidem*, ms. 618, f. 12.

³⁵ *Ibidem*, ms. 618, f. 30, 37, 77—78.

³⁶ *Ibidem*, ms. 618, f. 25.

³⁷ I. Ionaşcu, *Contribuţii la istoricul mănăstirii Hurez* (Contributions à l'histoire du monastère de Hurez), Craiova, 1935, p. 85— 86, 121—129.

Outre les registres de comptes de la Métropole, nous avons disposé aussi pour la seconde moitié du XVIII^e siècle de quelques listes isolées de revenus, publiées ou inédites, concernant autant le domaine conventuel que les terres de boyards.

Une fois de plus, on constate que le monastère de Hurez réalisait des sommes importantes (voir T. 57) sur la vente des boissons, et, dans la même sphère, par la perception de la redevance du vin. La dîme du foin et la location des pâturages alpins — donc le secteur en liaison avec l'élevage — étaient de même d'importantes sources de revenus. Cependant les principaux encaissements résultaient du paiement des fermages, fait qui atteste le développement de la pratique de l'affermage des terres dès la fin du XVIII^e siècle et le début du siècle dernier. En revanche, les ventes de grains ne sont que très faiblement représentées : un seul encaissement (100 thalers pour une vente de maïs) en l'espace de 13 ans. On relève cependant des mentions de taxes perçues pour des terrains défrichés (les « essarts »). D'où l'on peut déduire que la mise en culture de terrains nouveaux n'était plus loisible aux paysans établis sur une terre, si ce n'est avec l'autorisation du seigneur et après paiement d'une taxe préalable. Du reste, en 1818, un article de la *Législation de Caradja* stipulera la perception d'une telle taxe³⁸. Dans le même secteur de la culture céréalière, on relève à deux reprises des revenus résultant du monopole seigneurial du moulin.

Le monastère de Bistrița, dont les registres nous avaient déjà servi pour les années 1739—1740, nous apporte de nouvelles données vers la fin du siècle, plus précisément en 1788, sous forme d'une liste enregistrant les catégories suivantes de revenus : vente de foin — 3 thalers, vente de vin — 143 thalers, taxes de moulin — 10 thalers, vente de la laine des agneaux — 13 thalers, taxes « du foyer » perçues de chez trois prêtres — 15 thalers et 90 *bani*, revenus non précisés — 10 thalers³⁹. Un demi-siècle plus tôt, en 1739 et 1740, les revenus étaient répartis comme suit : en 1739, vin et eau-de-vie — 237 thalers, ventes de bétail et sous-produits —

³⁸ Voir *Legiuirea Caragea*, p. 46.

³⁹ *Doc. rel. Agr. Ţ. Rom.*, doc. 607, p. 760. Au cours des années 1775—1784, le revenu annuel de la terre de Stroești (Argeș), possession du même monastère de Bistrița, a varié entre 180 et 250 thalers : il provenait des taxes de pacage et de la location des abris pour animaux, de la dîme du foin, de la vente des produits agricoles et des fruits (*ibidem*, doc. 535, p. 705). En 1786, la terre de Cuneasca (Ialomița), appartenant au monastère Radu-Vodă, donnait les revenus suivants : 60 thalers les taxes de pacage et la location des abris pour moutons, 31 1/2 thalers la dîme des foins, 54 thalers la conversion en argent de la corvée de 90 familles, 32 thalers les ventes de grains, plus une somme non précisée produite par la vente de 6 tonneaux de vin (Bibl. Acad., XX/22).

191 thalers, dîme des foins — 18 thalers, taxes de pêche — 141 thalers, taxes perçues au fouloir — 6 thalers; en 1740, vente des boissons — 496 thalers, ventes de bétail — 136 thalers, dîme du foin — 96 thalers, dîme des céréales — 9 thalers, perception de redevances — 55 thalers, taxes de pêche — 150 thalers, taxes perçues au fouloir — 6 thalers⁴⁰. Comme l'on peut constater, autant vers le début que vers la fin du siècle, ce sont les ventes de boissons et tout ce qui est en rapport avec l'élevage qui constituent les principales sources de revenus du monastère de Bistrița.

Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, on ne trouve que très rarement au XVIII^e siècle — en comparaison du domaine conventuel — de relevés de comptes des terres de boyards. Le fait est dû au manque d'organisation du domaine seigneurial laïque, qui ignorait sans doute la pratique des registres de comptes. Nous nous contenterons donc d'une présentation très succincte des quelques listes de revenus trouvées néanmoins jusqu'à ce jour, afin de fournir une image sommaire, certes, mais pourtant véridique de l'économie du domaine laïque.

Une mention datée de 1756 sur les revenus de la terre de Mirceasca (Ialomița), possession du « vornic » Constantin Dudescu, fait état des sommes suivantes encaissées par ce personnage: 25 thalers pour la location des abris d'animaux, 3 thalers pour la location d'un emplacement de bergerie, 5 thalers fournis par la dîme du foin⁴¹. Voilà par conséquent une terre de la région de plaine dont les revenus — minimes — ne se rapportent qu'à l'élevage.

D'autres données nous sont fournies par la terre de Scăeni (Buzău), possession du boyard Filipescu, située dans la région de hautes collines: 50 thalers y sont fournis par les bergeries aménagées au mont Agathon, 30 thalers par le droit de pacage dans les forêts à faines, 20 thalers par la dîme du foin, 30 thalers par la plantation de pruniers, 8 thalers par la corvée en espèces perçue chez autant de familles, 6 thalers par 6 arpents de terre de labour⁴².

Enfin, une dernière liste de revenus, datée de 1799, montre que le boyard Dimitrache Papazoglu a réalisé, sur ses deux terres de Lungii (ou Secăturile) et de Lungulețu (dép. de Dimbovița), les sommes suivantes: 100 thalers sur la vente du vin et de l'eau-de-vie dans quatre cabarets; 1 400 thalers sur la vente de différentes

⁴⁰ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 377, f. 615—616.

⁴¹ *Doc. rel. agr. T. Rom.*, doc. 381, p. 538.

⁴² Ioan C. Filitti, *Arhiva Gheorghe Grigore Cantacuzino* (Les archives Gheorghe Grigore Cantacuzino), Bucarest, 1919, doc. 499.

dîmes (maïs, blé, orge, lin, chanvre, choux), la conversion en argent de la journée de labour et autres « menus bénéfiques » ; 500 thalers sur la vente de la dîme des foins ; au total donc, 2 600 thalers, dont la plus grande partie provient des monopoles seigneuriaux et de la vente des fourrages ⁴³. Soulignons l'importance des sommes produites par la vente des dîmes (grains, plantes textiles, foin), ce qui montre une fois de plus que, tant sur les terres ecclésiastiques que laïques, le facteur actif de production était l'exploitation paysanne, tandis que l'exploitation directe par le seigneur était insignifiante. Cette liste confirme on ne peut plus nettement l'inexistence de la réserve, puisque la journée de labour elle-même, spécialement instituée en vue de l'exploitation de cette réserve, était convertie en argent.

⁴³ Bibl. Acad., LIX/10.

DÉPENSES DU DOMAINE

Une rubrique importante était réservée, dans les registres des terres, aux dépenses. Leur examen nous permettra d'apprécier dans quelle mesure les maîtres fonciers étaient ou non intéressés à l'amélioration de leur exploitation agricole et s'ils possédaient la capacité et les capitaux nécessaires pour une exploitation rationnelle de leur domaine. Dans la mesure où il se manifeste un intérêt quelconque pour des améliorations, la répartition des dépenses nous fera connaître à quels secteurs de l'économie domaniale allaient les préférences des maîtres fonciers. Il est en effet logique de considérer que l'importance des sommes investies dans tel ou tel secteur de production exprime cette préférence. Nous avons constaté auparavant que le secteur viticole était celui qui produisait les plus gros revenus. Or, les listes de dépenses confirment que les plus fortes dépenses étaient, de même, celles liées à la production du vin. Ainsi qu'il est précisé dans un texte du temps, la viticulture nécessitait d'importants investissements pour le paiement de la main-d'œuvre : « il ne convient pas que la vigne soit cultivée au moyen de la corvée, car c'est une tâche délicate »¹. En dehors de la viticulture, des sommes importantes allaient également aux moulins, à la fenaison, ainsi qu'au paiement des différents hommes occupés autour du manoir du maître. Les registres des monastères des années 1730 — 1740 renferment également des données sur le paiement des différentes redevances.

Les états de comptes du monastère Sărinđar de Bucarest pour les années 1737 — 1740 mentionnent, par exemple, les dépenses suivantes : travaux de la vigne, sommes comprises entre 350 et 460 thalers ; vendange, location et transport des tonneaux de vin, 60 — 150 thalers ; construction de l'écluse du moulin, 20 thalers ;

¹ Arch. de l'Etat — Bucarest, ms. 112, f. 20.

meules de moulin, 98 thalers ; réparation d'une boutique, 40 thalers ; achats de foin pour le bétail, 60—150 thalers ; fauchage du foin, 80 thalers ; salaires des hommes de peine et des bergers, 18 — 30 thalers ; vêtements et chaussures des hommes de peine, bergers et tziganes, 16—24—90—96—100 thalers ; paiement des redevances aux hommes de peine et bergers, 26—30 thalers ; salaire des vigneron et des préposés aux ruches, 9—24 thalers ; chaussures du magasinier, 13 thalers ; paiement de différentes redevances (redevance des moutons, du gros bétail, du vin, des vignobles), 21—26 thalers ; achat d'un buffle, 20 thalers ; achat de deux vaches, 13 thalers. D'autres sommes d'argent ont été dépensées pour le salaire des prêtres et différents besoins du culte. Au total, le monastère a dépensé en l'espace de 4 ans 7 678 thalers et 90 *bani*. Pour la même période, les recettes avaient été de 8 395 thalers et 30 *bani*, d'où un excédent de 716 thalers et 40 *bani* ².

Le monastère Saint-Jean a dépensé au cours de la période 1733—1736 les sommes suivantes : pour les travaux des vignes, des sommes comprises entre 115 et 146 thalers ; achats d'échalas et de boutures, 16—32 thalers ; frais de vendange et location des tonneaux, 130—155 thalers ; réparation d'un moulin, 102 thalers ; 4 paires de meules, 53 thalers ; fauchage du foin, 35—45 thalers ; aménagement de la cour d'un cabaret, 22 thalers ; construction d'une cave au vignoble d'un monastère, 62 thalers ; habillement et chaussures des bergers et des tziganes qui ont travaillé au monastère, 16—86 thalers ; habillement de différents hommes de peine, 12 thalers ; payé aux artisans (maçons?), 10—15 thalers ; salaire du magasinier, du gardien de haras et des préposés aux ruches, 6—10 thalers ; paiement de différentes redevances, sommes variant entre 11 et 99 thalers ; achat de 15 ki. de millet, 15 thalers ; pour des mulets, 30 thalers. D'autres sommes ont été payées comme salaire des prêtres et différents besoins du culte, ainsi que pour des réparations au monastère ³.

Les états de comptes du monastère Saint-Georges attestent de même des dépenses considérables pour les travaux de la vigne. En 1739, par exemple, ceux-ci se sont élevés à 1000 thalers, auxquels il faut ajouter 400 thalers pour la vendange et la location des tonneaux. Au total donc, le secteur viticole du domaine du monastère Saint-Georges a entraîné des dépenses de 1400 thalers. D'autres dépenses enregistrées sont : 207 thalers pour l'habillement de 45 hommes travaillant sur le domaine (tziganes, hommes de

² *Ibidem*, ms. 377, f. 80—83.

³ *Ibidem*, ms. 377, f. 94—97.

peine, gardiens de haras, porchers, bergers, vachers, gardiens de buffles) : 20 thalers pour le salaire de deux cochers, deux vachers et un gardien de buffles ; 12 thalers pour le salaire de deux hommes de peine. Les redevances d'Etat ont représenté des sommes importantes : redevance du gros bétail (145 têtes), 97 thalers ; redevance des moutons (824 têtes), 96 thalers ; cote de l'impôt général, 314 thalers ; redevance des vignes, 352 thalers. La part du monastère aux obligations en nature envers la Porte (*zaherea*) a représenté plus de 110 thalers. Enfin, le monastère a acheté 124 czv. de blé moyennant 93 thalers. Au total, les dépenses du monastère Saint-Georges pour l'année 1739 ont été de 4 320 thalers ; les rentrées n'ayant été que de 2 778 thalers, il y a eu un déficit de 1 542 thalers ⁴.

Au monastère de Mărgineni, qui possédait — ainsi que nous l'avons déjà vu — un vaste domaine composé de plus de 30 terres, c'est toujours le secteur viticole qui a suscité les principales dépenses, dont la valeur atteint jusqu'à 900 thalers par an ; elles étaient suivies, en ordre d'importance, par le fauchage du foin, qui a atteint jusqu'à 200 thalers par an. D'autres sommes étaient affectées au paiement en espèces des différents hommes travaillant à la ferme et aux achats de l'habillement respectif ⁵.

Il ressort des listes ci-dessus qu'à des monastères comme Sărin-dar et Saint-Jean des sommes parfois assez considérables étaient dépensées pour les moulins. C'est que les monastères avaient tout intérêt à ce que les moulins fonctionnent bien, puisque la dîme de la mouture était un monopole seigneurial important, source de gains substantiels. C'est aussi la raison pour laquelle le monastère « de l'Archimandrite » dépensait, en 1740, 140 thalers pour l'écluse d'un moulin ⁶ ; le monastère de Nucet payait, en 1737, 150 thalers pour la construction d'un moulin à 4 meules ⁷ et, en 1740, 180 thalers pour un second moulin à 6 meules ⁸.

Des sommes considérables étaient absorbées par les impôts. Le monastère de Rîmnic payait, en 1735, 222 thalers la redevance du gros bétail, 100 thalers l'ancienne redevance du « cheval princier », 250 thalers la redevance des vignobles ⁹. Le monastère de Focșani payait en 1731 des sommes considérables pour ses redevances :

⁴ *Ibidem*, ms. 377, f. 108—109.

⁵ *Ibidem*, ms. 377, f. 519—526.

⁶ *Ibidem*, ms. 377, f. 69.

⁷ *Ibidem*, ms. 377, f. 201.

⁸ *Ibidem*, ms. 377, f. 203.

⁹ *Ibidem*, ms. 377, f. 392.

517 thalers la redevances des moutons ; 182 thalers la redevance d'hiver du gros bétail ; 255 thalers la même, d'été ; 286 thalers la redevance des vignobles ; 440 thalers la « contribution de l'étendard » ; 310 thalers, le tribut dû à la Porte ; 165 thalers, le « cheval princier » ; 310 thalers, la cote de l'impôt général ; 310 thalers, la contribution du « baïram » ; 935 thalers, la cote additionnelle à l'impôt général ¹⁰.

Il convient cependant de mentionner que les monastères étaient souvent exemptés par le prince du paiement de ces redevances, ainsi que l'attestent de nombreux actes princiers d'exemption accordés aux monastères et conservés jusqu'à ce jour dans leurs fonds d'archives. Mais leur privilège fiscal ne consistait pas seulement dans ces exemptions d'impôts : le bénéficiaire recevait souvent, en outre, le droit de percevoir à son compte certaines cotes de redevances. Nous avons déjà constaté, en effet, que certains monastères réalisaient des gains importants en percevant telle ou telle redevance.

Nous devons nous arrêter quelque peu sur la redevance la plus violemment contestée par la population : celle du gros bétail (*văcărit*, de *vacă* = vache). Celle-ci frappait au même degré les catégories sociales privilégiées et non privilégiées. En outre, les registres de comptes des monastères confirment ce qu'attestent aussi d'autres documents : à savoir que cette redevance était souvent perçue deux fois par an : hiver et été. Les effets du *văcărit* étaient particulièrement désastreux, ainsi que la « Constitution » de Constantin Mavrocordato le montre clairement : il affectait en effet l'économie de tout le pays, basée en grande mesure sur l'élevage ¹¹. D'où les protestations générales qu'il a soulevées, protestation d'autant plus virulente qu'elle s'exprimait aussi par l'intervention directe des privilégiés, dont les intérêts étaient le plus gravement lésés. L'importance de ces intérêts peut être évaluée par les chiffres publiés dans le chapitre précédent, dont il ressort que les revenus du domaine produits par l'élevage se situaient au second rang comme ordre de grandeur, immédiatement après les gains réalisés par la vente du vin. Ajoutons que, dans le même esprit de faveur à l'égard des « nantis » du temps, la « Constitution » de Constantin Mavrocordato a supprimé aussi le *pogonărit*, ou redevance sur les vignobles.

Passons maintenant à notre seconde grande source d'information, les registres de comptes de la Métropole, pour voir quelles catégories de dépenses s'y trouvent inscrites. Ceci nous permettra

¹⁰ *Ibidem*, ms. 377, f. 521.

¹¹ *Ibidem*, *Suluri*, XVII.

de faire la comparaison entre les dépenses du domaine dans la première moitié du siècle et dans sa seconde moitié.

Voici, par exemple, ce que dépensait en 1745—1746 l'administrateur des terres de l'ancienne Métropole de Tirgovîste : travaux de la vigne, 222 thalers ; pour avoir dressé 71 meules de foin, 63 thalers ; achats de fer et d'acier pour le moulin et déblayage des biefs des moulins, 43 thalers ; différents matériaux de construction pour la scie hydraulique, 138 thalers ; habillement de différents travailleurs, 65 thalers ; habillement de 13 tziganes travaillant « au-dehors » (aux champs, sans doute), 38 thalers ; paiement de la contribution des hommes engagés à la vigne, 165 thalers ; paiement des contributions de 8 serviteurs et bergers, 112 thalers ; redevance d'hiver des moutons, 15 thalers¹². On constate, par conséquent, que les dépenses du domaine métropolitain affectaient les mêmes secteurs que le domaine conventuel : secteur viticole, moulin, paiement du salaire — en espèces ou en nature — et des contributions des hommes engagés sur le domaine, fenaison. En plus des données antérieures, on relève l'existence d'installations industrielles — une scie hydraulique — qui réclamaient des investissements assez importants. En 1750, les dépenses de cette même Métropole de Tirgovîste étaient les suivantes : plus de 560 thalers au vignoble ; 128 thalers pour dresser 72 meules de foin (représentant la charge de 667 chariots) ; 95 thalers, l'habillement des serfs tziganes travaillant autour du manoir et des gens de maison ; 33 thalers pour différents ustensiles agricoles, parmi lesquels des faux ; 10 thalers, le salaire de deux serviteurs ; 90 thalers pour transports à chariot et achats de meules de moulin et de mazout¹³. Les dépenses des années 1751—1752 ont à peu près la même configuration : on y relève surtout l'importance des frais suscités par le vignoble (776 thalers) et par la fenaison (464 chariots de foin, payés 109 thalers)¹⁴.

D'autres mentions dans les registres de la Métropole concernent les dépenses de différentes terres individuelles ou de groupes de terres.

Ainsi, en 1761, le diacre Tudor, administrateur de la terre de Fotoaia (Vlaşca), dépensait 55 thalers pour les travaux de la

¹² Bibl. Acad., ms. 616, f. 36.

¹³ *Ibidem*, ms. 616, f. 114—115.

¹⁴ *Ibidem*, ms. 616, f. 120. Parmi les dépenses de la Métropole de Tirgovîste en 1759, on relève les sommes suivantes : presque 300 thalers pour la vendange, 52 thalers pour 13 meules de moulin, 52 thalers achats de foin pour le bétail, 45 thalers l'habillement des serfs, différentes menues sommes pour l'entretien (nourriture et habillement) des hommes qui ont travaillé aux champs, à la vigne et à la ferme, 52 thalers pour le fauchage du foin, 5 thalers seulement pour des achats de haches, faux et faucilles (*ibidem*, f. 39—41).

vigne et 25 thalers pour les opérations de la fenaison¹⁵. Cette même année, à Pătroaia (Vlașca également), 49 thalers étaient dépensés pour les travaux de la vigne, 2 thalers pour le transport de 4 ki. de blé, 4 thalers pour la construction d'une maison¹⁶. Toujours à Pătroaia, on a dépensé de septembre 1764 à septembre 1765 les sommes suivantes : 5 thalers pour le transport de 9 ki. de blé, 2 1/2 thalers pour le transport de deux tonneaux de vin, 11 1/2 thalers pour des meules de moulin, 21 thalers pour des matériaux de construction¹⁷.

Des listes de dépenses plus régulières se trouvent dans les registres de la Métropole pour la période postérieure à 1770. Ainsi, pour le groupe de terres Cucueți (10 à 16 terres), on note en 1773 les postes suivants : 50 thalers, le salaire d'un an de l'administrateur ; près de 11 thalers, différents matériaux nécessaires au moulin ; 4 thalers, réparation des fers de charrue. En 1774 et 1775, aux dépenses du moulin et au salaire de l'administrateur s'ajoutent différentes sommes en liaison avec l'entretien des tziganes et d'autres travailleurs de la ferme, ainsi que 7 1/2 thalers payés à 30 hommes qui ont fauché le foin (30 *bani* par homme)¹⁸. Pour l'intervalle 1776 — 1781, on note comme dépenses plus importantes : 88 thalers en 1776, 45 thalers en 1779 et 163 thalers en 1780 pour le fauchage des foins ; 140 thalers en 1779 pour la réparation du moulin de Cucueți ; puis les petites sommes habituelles de 10 à 12 thalers pour le matériel d'entretien du moulin. De petites sommes sont enregistrées, de même, pour la nourriture, l'habillement et les chaussures des gens de la ferme (tziganes, vachers, valets d'écurie, gardiens de buffles, hommes de peine). Des dépenses fort réduites sont affectées à l'inventaire agricole : 3 thalers pour 10 faux, 1 thaler pour des bêches¹⁹. A d'autres terres de la Métropole situées dans le département d'Ilfov, on relève la même modicité des dépenses en liaison avec la production céréalière. Ainsi, aux terres de Brănești, Cioara et Zgîriata, l'administrateur dépense : en 1782, 3 1/2 thalers pour le battage du blé, y compris le nourriture des hommes, et la même somme pour le transport du grain ; en 1783, 5 thalers pour le battage, y compris la nourriture des hommes, et 6 1/2 thalers pour le transport des produits ; en 1785, 4 thalers pour le battage et autant pour le transport ; en 1792, 5 thalers pour les hommes tra-

¹⁵ Bibl. Acad., ms. 617, f. 313.

¹⁶ *Ibidem*, ms. 617, f. 311.

¹⁷ *Ibidem*, ms. 617, f. 182.

¹⁸ *Ibidem*, ms. 618, f. 23—24.

¹⁹ Dépenses des années 1776—1781 (*ibidem*, f. 50, 63, 79, 80—81, 82).

vaillant sur l'aire, dont la nourriture consistant en poisson et en fromage a coûté 1 1/2 thalers, près de 3 thalers pour le creusage d'une fosse destinée à recevoir le grain, 13 thalers du bois pour le magasin à maïs, 1 1/2 thalers pour le transport de l'orge, des haricots blancs et des lentilles, 3 thalers pour la réparation de la cave du cabaret ²⁰.

Les listes de dépenses des terres de Ciorîca, Diecii et Văcăreasca du département d'Olt, qui formaient une administration commune, montrent que les investissements concernent exclusivement la secteur viticole (travaux de la vigne, transport du vin, réparation d'un cabaret) ²¹; en 1780, on note en outre différentes dépenses pour la cueillette des prunes et la confection de l'eau-de-vie, ainsi que pour la construction d'un magasin à maïs et le transport du grain à Pitești ²².

Il ressort de tous ces chiffres que c'est dans les secteurs les plus rentables de l'économie domaniale que les maîtres fonciers investissaient les sommes les plus importantes. Dans le chapitre consacré aux revenus, nous avons constaté que les bénéfices les plus considérables étaient ceux produits par la vente du vin. Or, les listes de dépenses tant du présent chapitre que des paragraphes consacrés à la viticulture démontrent que la production, le transport et l'écoulement du vin étaient les activités qui entraînaient les plus grosses dépenses. Celles-ci étaient suivies, comme importance, par celles de construction, réparation et entretien des moulins, installations qui constituaient elles aussi une importante source de revenus. Il existait donc une juste proportion entre le chapitre des revenus et celui des dépenses, axés l'un et l'autre sur les monopoles seigneuriaux.

Nous avons relevé de même, au chapitre des revenus, l'importance des taxes de pacage comme source de gains sur presque toutes les terres. Or, ici aussi, les listes de dépenses montrent que des investissements assez considérables, en comparaison des autres, étaient absorbés par ce secteur du domaine, qu'il s'agisse de la production des fourrages (en l'espèce les différentes opérations de la

²⁰ Bibl. Acad., ms. 620, f. 13, 130.

²¹ *Ibidem*, ms. 618, f. 69—70.

²² *Ibidem*. A l'ermitage de Iordache (dép. de Saac), les seules dépenses consignées dans le registre de comptes pour l'année 1773 étaient celles en liaison avec la production et la conservation du vin : 152 thalers le travail de la vigne et la vendange, 11 thalers l'achat d'articles nécessaires pour la vigne, 40 thalers pour 5 tonneaux ; en 1774, on note presque 167 thalers de dépenses productives dans le même secteur ; en 1775, comme les années précédentes, 141 thalers sont dépensés toujours pour la vigne (*ibidem*, f. 36).

fenaison) ou du paiement, en espèces ou en nature, des hommes préposés à la garde et à l'entretien du bétail. Ainsi donc, après les monopoles seigneuriaux, c'était l'élevage qui absorbait les plus gros investissements. La symétrie constatée plus haut dans les états des revenus et ceux des dépenses se retrouve ainsi dans le secteur de l'élevage.

D'autre part, les listes de dépenses attestent la médiocrité des sommes dépensées pour les travaux agricoles proprement dits (salaires et dépenses pour ustensiles agricoles). Il arrive même que de tels postes ne figurent pas dans les comptes. Bénéficiant des dîmes et du travail gratuit dus par les paysans, qui fournissaient aussi l'inventaire agricole, les maîtres fonciers ne faisaient pratiquement aucune dépense en vue d'améliorer le processus de production des céréales²³. Des recherches effectuées ces dernières années ont montré que le manque d'intérêt pour l'amélioration de la technique agricole persistera même après l'abolition du monopole ottoman. Afin d'accroître leurs revenus dans le domaine de la production céréalière, les maîtres du sol — devenus propriétaires terriens — continueront à recourir à des procédés qui ne comportaient ni la mise de fonds, ni les coûteux salaires qu'entraîne fatalement toute exploitation agricole tant soit peu intensive. Des investigations portant sur un vaste matériel documentaire ont mené à la conclusion que, jusqu'à la fin de la deuxième décennie de la période du Règlement Organique, la plus grande partie des terrains de culture se trouvait entre les mains des paysans dépendants et non pas, sous forme de réserve seigneuriale, entre celles des propriétaires. Comme l'a fort bien défini une étude de date récente, « la base de la production céréalière du pays à cette époque n'était pas fournie par la réserve, mais par la production paysanne obtenue sur les terrains exploités à titres d'excédents, surtout dans la zone de plaine »²⁴. Les « excédents » dont il s'agit étaient de vastes étendues de terres que les propriétaires terriens, pour les faire rendre, affermaient aux paysans. Les revenus qui en résultaient, sous forme de fermages, reflètent l'établissement de relations agraires nouvelles, qui ne sont plus fondées sur la rente féodale, mais sur la rente capitaliste²⁵. On constate par conséquent que, même après 1830, la tendance des propriétaires à ne pas cultiver leurs terres par leurs propres moyens — mode de gestion qui exige des machines agricoles,

²³ A. Otlea, *Le second asservissement des paysans roumains — 1716—1821*, Bucarest, Ed. Acad., 1955, p. 6 ; idem, *Considerații asupra trecerii de la feudalism la capitalism...*, p. 353.

²⁴ I. Corfus, *Evoluția rezervei feudale...*, p. 831.

²⁵ Idem, *Prisoasele în Țara Românească...*, p. 910.

un nombreux personnel spécialisé pour leur mise en œuvre, de solides connaissances agro-techniques et économiques, ainsi que tout un appareil bureaucratique — persiste malgré la modification des conditions économiques consécutive à la suppression du monopole ottoman²⁶. Afin d'échapper à toutes les charges indispensables pour une exploitation intensive des terres, propre à un capitalisme agraire avancé, les propriétaires fonciers ont choisi une autre voie, qui n'impliquait ni connaissances spéciales de technique agricole, ni mise de fonds considérable, à savoir la pratique — qui avait acquis une grande extension à la fin du XVIII^e siècle et au début du siècle suivant — de l'affermage des terres²⁷. Les fermiers, qui manifestaient les mêmes traits négatifs que les propriétaires — insuffisance tant des connaissances que des capitaux — ont eu recours à la même méthode que ceux-ci ; ils ont sous-affermé les terres aux paysans, opération dont on connaît des exemples dès avant 1830²⁸. Ainsi donc, l'affermage de la terre et son complément, le sous-affermage, ont constitué à partir des premières années du siècle dernier — et le demeureront pour une longue période — le principal procédé de valorisation de la terre, procédé qui revêtra bien entendu des formes variées, selon les conditions sociales-économiques des différentes périodes. L'affermage des terres par les propriétaires et leur sous-affermage par les fermiers ont épargné aux uns et aux autres les coûteux investissements qu'exige tout programme d'amélioration des procédés de culture.

²⁶ Le maintien d'anciennes pratiques dans le système agraire du pays est mentionné dans une autre étude d'Ilie Corfus, *Achiziția produselor agricole pentru export, o nouă formă de explotare a clăcașilor din Țara Românească — 1831—1848* (L'acquisition des produits agricoles pour l'exportation, une nouvelle forme d'exploitation des corvéables en Valachie — 1831—1848), dans « Studii și articole de istorie », vol. V, Bucarest, 1963, p. 117—143. Il s'agit de l'activité de ces marchands qui parcouraient les villages, achetant à l'avance la récolte à des prix dérisoires, que les paysans devaient accepter vu leur besoin pressant d'argent. Le moment venu, la récolte était naturellement vendue aux prix du marché, pour le grand bénéfice des marchands qui l'avaient achetée aux paysans. Quoique dans des conditions historiques différentes, à savoir celles du monopole ottoman, le même système est attesté aussi au XVIII^e siècle par Raicevich, *Osservazioni...*, p. 12 et par Sestini, *Viaggio...*, p. 92—93, d'après lesquels il était pratiqué par des marchands du sud du Danube, qui achetaient ces produits pour la Porte.

²⁷ S. Columbeanu, *Evoluția raporturilor agrare...*, p. 11, 13—14 ; voir également Ioana Constantinescu, *Contribuții la istoria relațiilor agrare...*, p. 1055—1056 (sur l'apparition de personnes étrangères à la communauté des paysans, qui affermaient les terres).

²⁸ S. Columbeanu, *Evoluția raporturilor agrare...*, p. 14.

CONSIDÉRATIONS SUR LES REVENUS ET L'ACTIVITÉ COMMERCIALE DU DOMAINE AU XVIII^e SIÈCLE

Une première — et la principale — constatation qui se dégage de notre exposé sur les revenus du domaine seigneurial en Valachie au XVIII^e siècle, c'est la nette tendance de celui-ci à prendre un caractère commercial. Parmi les bénéfiques produits par l'activité commerciale des maîtres fonciers, ceux provenant de l'exercice du monopole seigneurial de la vente des boissons étaient les plus importants. L'importance toute particulière de ce monopole ressort non seulement de sa présence régulière dans les listes de revenus, mais aussi de la série interminable de procès intentés par les maîtres fonciers aux paysans qui portaient atteinte à ce monopole, procès dont les documents judiciaires du temps sont pleins¹. Ceux-ci attestent que, jusque dans les premières décennies du XIX^e siècle, la tendance des seigneurs à maintenir et même à étendre leur monopole des boissons se manifestait très vigoureusement². Aux revenus produits par le monopole des boissons venaient s'ajouter ceux, non négligeables, fournis par les autres monopoles seigneuriaux, tels que le droit du seigneur d'organiser des foires sur sa terre, d'y tenir une épicerie ou une boucherie, d'y percevoir un péage aux ponts et d'y avoir un moulin ou d'autres installations industrielles telles que moulins à foulon et foulours³.

¹ Voir Ș. Papacostea, *Contribuții la problema relațiilor agrare...*, p. 313—317; Fl. Constantiniu, *Situația clăcașilor...*, p. 94—95.

² S. Columbeanu, *Evoluția raporturilor agrare...*, 1822—1831, p. 49—50.

³ Le P^r Charles Edmond Perrin, qui a analysé les monopoles seigneuriaux au Moyen Age en Occident, les a divisés en deux catégories: monopoles commerciaux (vente du vin, droit de tenir une foire) et monopoles industriels (monopole du moulin et autres installations), voir *Les classes paysannes et le régime seigneurial...*, Paris, 1953, p. 148—149.

Cependant, l'existence de ces monopoles seigneuriaux, qui consistaient non seulement dans le droit exclusif du seigneur à jouir de certaines ressources de son domaine, mais aussi en une série de taxes en espèces ou en nature levées sur les paysans — taxes perçues à l'entrée d'une foire et au passage d'un pont, dîme de la mouture ou du poisson pêché dans l'étang du seigneur — dévoilent une des principales caractéristiques de l'économie domaniale au XVIII^e siècle. Toutes ces taxes perçues par les maîtres terriens dans le cadre des monopoles seigneuriaux constituaient de fait un véritable système fiscal privé, superposé à celui de l'Etat. L'acharnement des boyards à faire valoir leurs monopoles seigneuriaux — dont l'application arrive à son maximum d'intensité au XVIII^e siècle et au début du siècle dernier — est en grande mesure, à notre avis, le contrecoup de la politique d'abaissement de leur puissance poursuivie par l'autorité centrale. Afin de contrecarrer cette politique, les boyards, dans le mémoire adressé par eux au prince de Cobourg, chef de l'administration militaire autrichienne en 1790 — 1791, ont demandé à être remis en possession de « villages entiers », comme du temps du seivage⁴. Cela signifiait pratiquement la substitution de leur propre autorité à celle de l'Etat sur une grande partie du territoire et de la population du pays. Dans le chapitre du présent ouvrage consacré à la démographie rurale, ainsi que dans le paragraphe concernant l'évolution de la réserve seigneuriale, nous avons relevé la tendance des boyards olteniens du temps de l'occupation (1718 — 1739) à soustraire des villages entiers aux rôles fiscaux pour les placer sous leur « protection », c'est-à-dire sous leur autorité exclusive. Or, de ce temps, les rôles fiscaux représentaient pour le pouvoir central le principal moyen d'exercer son autorité sur les habitants. Soustraits aux rôles fiscaux, ceux-ci cessaient de se trouver sous l'autorité de l'Etat pour passer sous celle, privée, des maîtres fonciers. La pratique consistant à soustraire les habitants aux rôles fiscaux s'est poursuivie jusque dans les premières décennies du XIX^e siècle, lorsque non moins de 35 000 à 40 000 familles de paysans se trouvaient, sous le nom de *scutelnici* (exemptés) ou de *poslušnici* (serviteurs), à la disposition exclusive des maîtres fonciers, pour différents services⁵.

⁴ V. A. Urechia, *op. cit.*, vol. III, p. 329 — 330.

⁵ S. Columbeanu, *Caracterul exploatării feudale a țărănimii în deceniile anterioare răscoalei lui Tudor Vladimirescu — 1800 — 1820* (Le caractère de l'exploitation féodale de la paysannerie durant les décennies antérieures à la révolte de Tudor Vladimirescu — 1800 — 1820), dans « Studii », XIV (1961), n^o 3, p. 579 — 580 ; *Istoria României*, vol. III, p. 709 — 710.

Certes, les efforts des boyards pour placer sous leur autorité une grande partie de la population a suscité une assez vive résistance. Le pouvoir central, dont le souci majeur était d'accroître le nombre de ses contribuables, s'y est opposé résolument. Les réformes de Constantin Mavrocordato abolissant le servage, l'échec des tentatives de rétablissement du servage à la fin du XVIII^e siècle, les efforts permanents de l'administration pour freiner la pratique de « protection » des villages et pour limiter le nombre des *scutelnici* et des *poslušnici* attribués aux boyards : autant de manifestations de l'opposition constante du pouvoir central aux efforts des boyards pour tenir sous leur dépendance exclusive la population rurale du pays. Frustrés dans leurs aspirations, les boyards ont réagi en aggravant l'application des monopoles seigneuriaux. Plus d'un siècle durant, ceux-ci ont été appliqués à un rythme sans cesse accru, au point de devenir la principale source de revenus du domaine seigneurial. Du reste, selon les documents autrichiens du temps de l'occupation, le premier signe qui traduit la présence du boyard dans un village de paysans libres pris sous sa « protection » — c'est-à-dire asservi — était l'instauration du monopole du cabaret et du moulin⁶. A la fin du XVIII^e siècle, les monopoles seigneuriaux, qui apparaissent couramment dans les documents agraires du temps comme l'une des principales causes de procès entre maîtres et paysans, seront officiellement et définitivement ratifiés par le *Code des lois*, législation à caractère normatif général pour toute la vie socio-économique de la Valachie. Les monopoles seigneuriaux et le système fiscal particulier qui découle de leur application peuvent, par conséquent, être considérés comme la revanche des boyards contre l'opposition du pouvoir central à leurs velléités de suprématie politique absolue.

Cependant, le monopole de la vente des boissons — le plus important de tous et en même temps la principale source de revenus des maîtres fonciers, comme nous l'avons souligné à maintes reprises — doit en partie sa large diffusion à un facteur étranger. Ainsi qu'il est connu, le Coran interdit aux « croyants » toute consommation de boissons alcooliques ; en conséquence, le vin et l'eau-de-vie n'étaient pas soumis au régime de monopole commercial institué par la Porte pour la plupart des produits roumains et pouvaient être vendus librement à d'autres pays aux prix du marché. C'est pourquoi les boissons alcooliques constituaient une catégorie de marchandises plus rentables que les grains, par exemple, soumis aux prix de réquisition fixés par les Turcs, et l'on comprend que les maîtres fon-

⁶ Ş. Papacostea, *op. cit.*, p. 314—315.

ciers aient concentré leurs efforts sur la viticulture, secteur de l'économie domaniale dont les produits, bénéficiant d'une liberté de vente absolue, faisaient l'objet d'exportations importantes en Hongrie, Pologne et Ukraine ⁷.

Cependant, si le cas de la vente des boissons est le plus typique quant aux tendances de l'économie domaniale, il convient de préciser que les autres catégories de revenus reflètent également la situation spéciale créée par le monopole ottoman, lequel ne s'exerçait d'ailleurs pas, de fait, sur l'économie entière des pays roumains ⁸.

Les produits sur lesquels portait en premier lieu le monopole ottoman étaient le blé, certaines catégories d'animaux et leurs sous-produits, denrées de première nécessité pour l'approvisionnement de Constantinople. Le gouvernement autrichien ayant, en 1767, protesté contre l'interdiction des exportations de grains et de bétail de Valachie en Transylvanie, la réponse de la Porte fut la suivante : « Les derniers décrets et décisions du divan impérial interdisent absolument l'exportation et la vente à l'étranger du blé récolté dans les principautés, sur les rives du Danube et dans d'autres pays du sultan, ainsi que d'autres marchandises prohibées, telles que le bétail, les produits animaux et autres, dès lors qu'elles sont demandées dans les Etats de l'Empire et notamment dans sa bienheureuse capitale » ⁹. De même, dans les instructions d'Alexandru Ypsilanti aux préfets des départements en date du 18 août 1779, le point 12 stipule : « Ces marchands autochtones n'auront pas le droit de vendre des produits tels que le bétail et autres, si ce n'est aux marchands étrangers *kapanlii* (marchands turcs qui achetaient des denrées pour l'approvisionnement de l'empire, *S.C.*) ; qu'aucun de ces marchands

⁷ M. Cantacuzino, *Istoria politică și geografică a Țării Românești*, p. 38 ; Bauer, *Mémoires...*, p. 28 ; Raicevich, *Osservazioni...*, p. 125.

⁸ Dans sa préface du vol. X de la collection Hurmuzaki, p. XVII, N. Iorga écrit au sujet du monopole ottoman : « Ce monopole turc a existé assurément, mais sa portée était plutôt rhétorique, si l'on peut ainsi dire. La Porte ne demandait pas tout, mais seulement certaines catégories de produits, ou plus exactement seulement certaines catégories de produits alimentaires. Parmi les denrées alimentaires, même les habitants du « grenier de Constantinople », étaient libres de faire ce qu'ils voulaient de celles que les musulmans ne consommaient pas ou qui n'étaient pas recherchées chez eux : les moutons étaient presque entièrement monopolisés, mais personne ne demandait aux « incroyants » du Danube porcs, gros bétail, volaille, gibier, etc. Ils exigeaient des grains, mais non des légumes. Le maïs, si répandu à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, a toujours été consommé à l'intérieur du pays ou a été exporté en Transylvanie. Quant aux produits non alimentaires, on peut affirmer que presque tous étaient libres à l'exportation ; seuls le bois et le salpêtre faisaient exception... ».

⁹ Hurmuzaki, vol. X, p. XX. Le texte original de la protestation se trouve dans Hurmuzaki, vol. VII, p. 39—40 et 41.

n'ose acheter des grains, tels que blé, orge ou millet, pour en faire une affaire, si ce ne sont les *reizii* et les *kapanlii* munis d'autorisations de Notre Seigneurie. De même, il est interdit d'introduire et de vendre des denrées ou du bétail dans les *serhat* (places fortes turques à la frontière des principautés, *S.C.*) sans notre connaissance et notre autorisation. Ces mesures, nous les avons prises dans le seul but d'empêcher que les denrées ne se gaspillent ici et là, au lieu d'être dirigées vers Constantinople conformément aux ordres »¹⁰. Le point 13 complète le précédent par de nouvelles dispositions interdisant aux paysans de transporter en chariot dans les *serhat* des produits destinés à la vente; ils n'ont le droit d'y vendre que la quantité de produits qu'un homme peut porter par ses propres moyens. Le point 13 précise ensuite, une fois de plus, que « les grains — blé, avoine et millet — ne devront en aucun cas être transportés ici ou là (...), mais seront transportés directement à Brăila afin d'y être vendus aux *kapanlii* ». A son tour, le point 14 renouvelle l'interdiction de vendre le blé, l'orge et le millet aux marchands étrangers, « sauf, aux *reizii* et aux *kapanlii* » munis d'autorisations écrites délivrées par la Porte. Nous avons cru devoir nous attarder quelque peu sur ces instructions, car leur insistance réitérée en ce qui concerne les grains exigés par la Porte atteste éloquemment l'importance du rôle joué par la production céréalière roumaine pour l'approvisionnement de la capitale de l'empire.

Dans le mémoire adressé en 1770 par les boyards valaques au général Panin, il est précisé que la Valachie était tenue à livrer annuellement à l'Empire ottoman 35 000 *kile* de blé (il s'agit de la *kila* de Brăila — 240 ocques), obligation qui lui avait été imposée 14—15 ans auparavant. Elle devait, en outre, lui fournir 70 000 moutons, au prix officiel et par l'entremise d'un marchand turc muni d'un firman impérial¹¹. Le mémoire montre ensuite qu'en 1769 la quantité de blé livrée a dépassé celle prévue : 40 000 *kile*, plus 40 000 *kile* d'orge¹². Il existe un texte révélateur au sujet du monopole ottoman des grains et des moutons : c'est le mémoire adressé le 6/17 avril 1783 par le prince Nicolae Caradja à l'ambassadeur de Russie à Constantinople, I. Boulgakov. Après avoir montré que les livraisons de produits dans l'Empire ottoman sont « une cause de destruction » pour le pays, le prince déclare que ces livraisons représentent une « innovation » introduite il y a près de 30 ans, plus précisément en 1756, sous le règne de Constantin Mavrocordato en Valachie et

¹⁰ Mus. d'hist. Buc., ms. n° d'inv. 31 348, f. 5—8.

¹¹ <Mihai Cantacuzino>, *Genealogia Cantacuzinilor*, p. 461.

¹² *Ibidem*, p. 462.

de Constantin Racoviță en Moldavie. Depuis 1779, ces livraisons s'accroissent sans arrêt, au point d'être devenues « un fléau », d'autant plus grave que la récolte, elle, est stationnaire. D'où il s'agissait au début de 35 000 *kile* de blé de Brăila, à savoir 15 000 *kile* de blé de printemps et 20 000 *kile* de blé d'automne, on est arrivé à des livraisons de 60 000 *kile* rien que de blé d'automne, « et cela lorsque les quantités existantes ne suffisent même pas pour les besoins intérieurs du pays ». En l'espace de onze mois (avril 1782 — mars 1783), les demandes de blé ont été répétées à quatre reprises, dont la troisième, faite dans le courant de l'hiver, a compris aussi — illégalement — de l'orge¹³. A ce sujet, l'*arzmagzar* (supplique au sultan) du conseil valaque datée d'avril 1783 montre que, au cours des 11 mois spécifiés dans le mémoire de Nicolae Caradja, la Valachie a livré à la Porte 1 182 150 *kile* de Stamboul de blé et d'orge, soit plus de 107 000 *kile* de Brăila¹⁴, c'est-à-dire une quantité qui dépasse de beaucoup celle de 80 000 *kile* de Brăila — blé et orge — exigée en 1769. Le mémoire de Nicolae Caradja montre ensuite que, pour pouvoir faire face à ces obligations, il a fallu acheter du blé à des marchands étrangers, qui en l'espèce n'étaient autres que des marchands turcs des bords du Danube. Le prix a été de 9, 10, 12 et 13 lei la *kila*, de fait 15—16 lei la *kila* si l'on tient compte des pertes et des frais de transport. Or, la Porte n'a payé que 5 lei la *kila*, d'où une perte de 10—11 lei la *kila* pour le pays. Des procédés semblables ont été pratiqués pour les livraisons de moutons : les 25 000 têtes prévues initialement sont arrivées à 40 000, payées par les acheteurs sous le prix courant, de sorte que le prince a dû rembourser la différence aux propriétaires de troupeaux. Les mêmes prix onéreux étaient payés pour le beurre et le fromage livrés à la Porte, denrées, qu'il était interdit de vendre à l'étranger. Le mémoire montre que « cette gêne du commerce appauvrit de jour en jour les sujets et achèvera dans peu de le détruire de fond en comble, décourage l'industrie, fait tomber le prix des terres, énerve les habitants, fait désertier le pays, déjà très sensiblement dépeuplé »¹⁵. La liberté du commerce et la suppression des livraisons obligatoires à la Porte de grains, moutons, chevaux, beurre, suif, miel, fromage, sel et autres produits auraient pour effet d'améliorer sensiblement la situation économique du pays¹⁶.

¹³ Hurmuzaki, Nouvelle série, vol. I, doc. 81, p. 206—207.

¹⁴ V. A. Urechia, *op. cit.*, vol. I, p. 277.

¹⁵ Hurmuzaki, Nouvelle série, vol. I, doc. 81, p. 208.

¹⁶ *Ibidem*, annexe I au doc. 83, p. 214 (Mémoire de Nicolae Caradja du 13/14 avril 1783).

Le mémoire d'avril 1783 peut être considéré comme fort instructif en ce qui concerne l'influence néfaste exercée par le monopole ottoman notamment sur le commerce des grains. Il explique ainsi le niveau très bas de la production céréalière de la Valachie, tel qu'il ressort clairement des registres de comptes dont nous nous sommes servi pour la présente étude.

Le contrôle rigoureux exercé par la Porte sur le commerce des denrées agricoles, ainsi que le monopole ottoman sur une grande partie de ces produits, font l'objet d'abondantes mentions dans les rapports consulaires et dans les différents documents turcs qui se rapportent à la livraison des produits.

En ce qui concerne le contrôle exercé par la Porte sur le commerce des denrées agricoles de la Valachie, les sources susmentionnées présentent des aspects divers. Au début du XVIII^e siècle, en 1729, le sultan Ahmud III ordonnait à Nicolae Mavrocordato de suspendre toute exportation de grains vers l'Autriche, par Vidin et Nicopole, vu qu'elle avait massé des troupes à sa frontière sud-est et manifestait des intentions agressives envers la Porte¹⁷. En juin 1784, Mustafa III adressait à Ștefan Racoviță et à Grigore Ghica, les princes de Valachie et de Moldavie, des firmans où il les réprimande pour n'avoir pas pris de mesures contre l'achat, par des marchands appartenant à des pays hostiles à la Porte, de produits tels que : cire, miel, beurre, graisse, suif, viande fumée, laine, peaux et autres. Il leur rappelle les dispositions comprises dans un firman de 1750, où il leur est enjoigné d'arrêter les marchands étrangers, de confisquer leurs marchandises et de les expédier à Constantinople¹⁸.

Quant aux livraisons de produits céréaliers et animaux, les documents attestent les pressions permanentes de la Porte, qui se produisaient souvent, juste après la livraison des cotes et des quantités établies. Ainsi, aux termes d'un firman de septembre 1787, la Valachie devait envoyer à Constantinople 40 000 moutons¹⁹; en mars 1792, Mihai Soutzo annonçait à la Porte l'envoi de 70 000 moutons²⁰; cette même année, le prince valaque priait le sultan d'ordonner aux dignitaires turcs de faciliter le transport dans l'Empire turc de 90 000 moutons²¹. Raicevich montre que, à elles deux,

¹⁷ Mihai Guboglu, *Catologul documentelor turcești* (Catalogue des documents turcs), vol. 1, Bucarest, 1960, résumé 134, p. 51.

¹⁸ *Ibidem*, résumé 225, p. 70.

¹⁹ *Ibidem*, résumé 403, p. 107.

²⁰ *Ibidem*, résumé 461, p. 119.

²¹ *Ibidem*, résumé 466, p. 120 et résumé 488, p. 124.

les principautés envoyaient annuellement 500 000 à 600 000 moutons, au prix fixé par la Porte, un grand nombre de chèvres, puis des sous-produits animaux tels que fromage, beurre, suif, viande fumée, cire. Afin d'obtenir l'importante quantité de suif exigée, on abattait chaque année 80 000 bovins (bœufs et vaches) ²².

En rapport avec les fournitures de grains à la Porte, mentionnons que, d'après des totalisations faites à partir des registres des cadis de Vidin, cette seule ville a reçu de la Valachie, au cours des années 1774 — 1780, plus de 150 0000 *kile* de millet ²³. Le 4 août 1777, un rapport à Kaunitz indiquait qu'une quantité de 150 000 *ki'e* de blé devait être livrée à la Porte, plus une grande quantité d'orge; il mentionne également l'obligation de construire des bateaux de petites dimensions pour les transports sur le Danube et de préparer le bois de construction pour les magasins d'Isaceea ²⁴. Un rapport russe du début du mois de mars 1778 nous informe que, en l'espace de 18 mois, la Valachie a fourni aux villes turques du Danube 500 000 *kile* de grains, qui lui ont fait subir une perte de 300 bourses représentant la différence entre les prix du marché et celui offert par les Turcs ²⁵. Les documents turcs de 1792 mentionnent d'importantes quantités de grains que la Valachie doit livrer à la Porte. Nous en reproduisons brièvement le contenu, qui montre la charge terrible que constituaient ces livraisons obligatoires :

1. Mihai Soutzo adresse une supplique à la Porte, demandant que l'on s'apprête à recevoir 40 000 *kile* d'orge et 40 000 *kile* de farine à Brăila et 18 000 *kile* à Roustchouk; le reste des quantités d'orge et de farine, ainsi que 3 500 pesées de biscuits, sont en voie de livraison ²⁶.

2. Mihai Soutzo rapporte à Stamboul que, en dehors de l'orge déjà livrée il transportera au débarcadère encore 57 410 *kile* de blé ²⁷ jusqu'au début du mois de mai 1793 ²⁸.

²² Raicevich, *Osservazioni*... , p. 120—122; Sestini, *Viaggio*... , p. 87—89; voir également un rapport de Reicevich du 27 août 1782, où il montre que la Porte a demandé à la Valachie 35 000 pesées de beurre, 35 000 pesées de suif, plus du miel, de la cire et du fromage (Hurmuzaki, vol. XIX, p. 44).

²³ M. Guboglu, *Despre arhiva turco-orientală din Biblioteca de Stat V. Kolarov — Sofia* (Sur les archives turco-orientales de la Bibliothèque d'Etat V. Kolarov de Sofia), dans « Revista Arhivelor », II (1959), p. 209.

²⁴ Hurmuzaki, vol. VII, doc. CLXVI, p. 293.

²⁵ Hurmuzaki, Nouvelle série, vol. I, doc. 31, p. 141.

²⁶ M. Guboglu, *Catalogul documentelor turcești*, résumé 489, p. 124—125.

²⁷ *Ibidem*, résumé 490, p. 125.

²⁸ *Ibidem*, résumé 493, p. 125.

3. Par une supplique à la Porte, Mihai Soutzo annonce qu'il a expédié 240 439 *kile* de Stamboul de blé et d'orge, par 50 vaisseaux du service d'approvisionnement, et encore 26 000 *kile* dans 7 bateaux, au total donc 266 439 *kile* ²⁹.

Fin février 1793, la Porte ordonne au nouveau prince Alexandru Morouzi d'expédier 20 000 *kile* de blé et 30 000 *kile* d'orge (comptées à la *kila* de Brăila) ³⁰. En juin 1795, sans tenir compte de la situation désastreuse due à la grande sécheresse de 1794 et aux ravages de la peste en 1795, la Porte ordonne à ce même prince d'expédier 120 000 *kile* de grains, afin de remplir les magasins turcs situés sur le Danube ³¹.

Et pourtant, ainsi que nous l'avons déjà mentionné, il y avait toute une série de produits qui échappaient totalement ou en partie au monopole ottoman et qui pouvaient par conséquent être vendus dans d'autres pays. Ainsi, les Turcs ne consommant pas de viande de porcs, de grandes quantités de porcs étaient exportées de Valachie en Transylvanie et en Autriche. De même, la laine était en grande mesure libre à l'exportation et était vendue surtout en Allemagne et en Autriche. La cire était, de même, un produit des plus recherchés à l'étranger. Enfin une série de sous-produits animaux, tels que peaux, maroquinerie et graisses, étaient disponibles en quantité pour la libre exportation ³².

Les registres des terres attestent copieusement le phénomène d'adaptation de l'économie du domaine à ces circonstances spéciales, dues au monopole ottoman d'une part, aux possibilités de commercer avec l'étranger, de l'autre. Les immenses forêts qui continuaient à couvrir une grande partie des terres et permettaient d'y élever des troupeaux entiers de porcs, les vastes étendues de pâturages, l'aménagement d'abris pour les moutons et même pour le gros bétail, l'importance accordée à l'apiculture prouvent que les maîtres fonciers se souciaient en premier lieu des secteurs de l'économie agraire qui n'étaient pas touchés par les exigences de la Porte. Les sommes perçues pour le droit de ramasser les glands, de faire les foins, pour le droit de pacage, pour la location d'abris,

²⁹ *Ibidem*, résumé 497, p. 126.

³⁰ *Documente Hurmuzaki*, vol. XIX-1, doc. DXXXI, p. 635; la *kila* de Brăila a eu à travers le temps un poids stable équivalent à 240 ocques, soit 307 kg.

³¹ *Documente Hurmuzaki*, Nouvelle série, vol. I, doc. 370, p. 673.

³² Des exposés sur les exportations des pays roumains au XVIII^e siècle se trouvent chez : Hurmuzaki, vol. X, p. XVI–XVII; <Mihai Cantacuzino>, *Genealogia Cantacuzinilor*, p. 476–478; Raicevich, *Osservazioni...*, p. 120–125; Sestini, *Viaggio...*, p. 90–93; Peyssonel, *Traité sur le commerce de la Mer Noire*, vol. II, Paris, 1787, p. 185–189; D. Fotino, *Istoria generală a Daciei*, vol. III, p. 143.

les gains réalisés par la vente des différents produits animaux reflètent on ne peut plus nettement ce phénomène d'adaptation de l'économie domaniale de la Valachie aux réalités politiques et économiques du temps.

L'intensification des échanges commerciaux avec l'Autriche a contribué, elle aussi, à stimuler l'économie agraire valaque du XVIII^e siècle. Après ses victoires remportées sur l'Empire ottoman à la fin du XVII^e siècle, l'Autriche s'est lancée dans une politique active d'expansion économique vers le sud-est. Ainsi, le traité de Karlovitz de 1699 renfermait deux clauses sur la réglementation du commerce austro-turc. L'économie de l'Autriche était entrée dans sa phase mercantiliste. Pendant les dernières décennies du XVIII^e siècle, le gouvernement de Vienne avait adopté une politique visant à affranchir les pays germaniques de la domination industrielle française et anglaise, et à se forger une position économique puissante qui lui permette de contrecarrer la politique d'hégémonie universelle de Louis XIV. Mais la mise en œuvre de ces principes s'avéra pendant longtemps difficile. C'est à peine au XVIII^e siècle qu'ils arriveront à constituer un programme précis de gouvernement et une base de la politique tant intérieure qu'extérieure de l'Autriche. Au cours de ce siècle, l'Empire des Habsbourg, écarté de la compétition politique en Europe centrale et occidentale, allait s'efforcer de trouver une compensation dans son expansion territoriale et économique vers l'Orient³³. La politique mercantiliste de l'Autriche allait se manifester de trois manières : 1) en encourageant l'industrie, avec un intérêt spécial pour les importations de matières premières ; 2) en développant le commerce ; 3) en créant des débouchés pour ses produits industriels et artisanaux³⁴. Après la guerre de 1716 — 1718, le premier soin de l'empereur Charles VI fut d'ouvrir au commerce et à l'industrie de l'Autriche la voie vers la Turquie. Dans cet ordre d'idées, le traité politique de Passarowitz du 21 juillet 1718 ratifiait ses conquêtes territoriales : le Banat, l'Olténie, une partie de la Slovénie et la Serbie jusqu'au Timok étaient incorporés à l'empire. Le 27 juillet, six jours après

³³ I. Moga, *Politica economică austriacă și comerțul Transilvaniei în veacul XVIII* (La politique autrichienne et le commerce de la Transylvanie au XVIII^e siècle), dans « Anuarul Institutului de istorie națională », Cluj, VII (1936—1938), p. 86. Une pénétrante analyse du mercantilisme autrichien et de la pénétration économique de l'Autriche vers le sud-est a été faite par Lucian Blaga dans *Gîndirea românească în Transilvania* (La pensée roumaine en Transylvanie), Bucarest, Ed. științifică, 1966, p. 23 sqq.

³⁴ Gheron Netta, *Expansiunea economică a Austriei și explorările ei orientale* (L'expansion économique de l'Autriche et ses explorations orientales), Bucarest, 1930, p. 10.

la conclusion du traité politique, un traité commercial des plus détaillés stipulait les possibilités offertes au commerce autrichien dans le Proche-Orient ³⁵. La politique d'expansion économique de l'Autriche dans le sud-est continuera même après la guerre perdue en 1736 — 1739 ³⁶. Le gouvernement de Vienne suivra avec la plus grande attention le déroulement de la guerre de 1768 — 1774, dans le but d'en tirer le maximum d'avantages. En 1771, l'Autriche était prête à conclure avec la Turquie un traité assurant, outre l'Olténie, un débouché pour ses marchandises. Du reste, à l'occasion des pourparles de 1775 au sujet de la Bucovine, l'Autriche réclamera Orșova, afin d'assurer à ses bateaux de commerce la navigation sur le Moyen et le Bas-Danube. Notons d'ailleurs que son intérêt pour le système fluvial de la Valachie était de longue date : dès la période 1718 — 1739, lorsque l'Olténie fut sous son administration, l'Autriche a manifesté son intérêt pour la navigabilité de l'Olt, intérêt qu'elle a cultivé tout le long du XVIII^e siècle, jusqu'à la guerre de 1787 — 1792 ³⁷. Un autre épisode important de la poussée autrichienne dans le sud-est de l'Europe fut la mise en place, en 1783, de consulats autrichiens dans les capitales des deux principautés. Peu après, le 24 janvier 1784, le sultan émettait son « Décret de commerce », qui accordait une série de facilités au commerce autrichien avec les pays sous domination ottomane ³⁸. Enfin, la guerre de 1787 — 1792 a constitué l'expression la plus violente de cette politique d'expansion politico-économique de l'Autriche au XVIII^e siècle. Cette politique n'a d'ailleurs pas pris fin alors, mais s'est poursuivie au cours du siècle suivant.

Telle était, par conséquent, la conjoncture où se trouvait la Valachie au XVIII^e siècle : au nord et à l'ouest, la pression de l'Autriche, avide de pénétrer sur le marché roumain afin d'y écouler ses produits fabriqués et d'y acheter denrées agricoles et matières premières ; au sud et à l'est, la pression plus forte encore de la Turquie qui, en tant que puissance suzeraine, s'était arrogé un droit de monopole sur une grande partie de la production économique

³⁵ *Ibidem*, p. 17—26.

³⁶ *Ibidem*, p. 27.

³⁷ Voir à cet égard de nombreux détails dans Gheron Netta, *Încercări de navigație pe Olt* (Essais de navigation sur l'Olt), Bucarest, 1938 ; N. Iorga, *Points de vue sur l'histoire du commerce de l'Orient à l'époque moderne*, Paris, Gamber, 1925, p. 95 (mentions des projets autrichiens de navigation sur l'Olt).

³⁸ Gheron Netta, *Expansiunea economică a Austriei...*, p. 44 ; voir également Hurmuzaki, vol. VII, p. 498, en rapport avec le « décret de commerce » du 24 janvier 1784.

roumaine. Bien entendu, les desseins de l'Autriche, qui s'accompagnaient de méthodes commerciales basées sur le libre jeu des prix, présentaient pour la Valachie des avantages incontestables sur la politique économique rétrograde de la Porte, basée sur les méthodes de réquisition généralement adoptées en cas de guerre. Aussi vins, cire, laine, etc. passaient-ils en grande quantité en Transylvanie et de là, en partie, dans le reste de l'Empire. Parmi le bétail, c'étaient les porcs qui, interdits aux musulmans, franchissaient surtout les Carpates, mais aussi le gros bétail — bovins et chevaux — et les moutons ³⁹. Toute mesure — qu'elle vint de la Porte ou, à son instigation, des princes roumains — visant à empêcher l'exportation en Autriche soulevait un vif mécontentement à Vienne. Ainsi, lorsqu'au début de 1751, l'impératrice Marie-Thérèse apprit que les exportations de laine, de peaux et de cire avaient été interdites dans les principautés, le Conseil de guerre impérial exprima-t-il son inquiétude que non seulement l'industrie autrichienne, mais aussi les manufactures de draps et les corporations de Transylvanie, spécialisées dans les industries respectives, n'en subissent un grave préjudice. D'où la recommandation d'une démarche énergique auprès de la Porte pour faire lever l'interdiction ⁴⁰. C'est également dans le cadre des rapports commerciaux entre la Valachie et l'Autriche que se situent les privilèges accordés aux Transylvains du Pays de la Birsa (dép. de Braşov), à savoir de faire paître leurs troupeaux de moutons sur les vastes pâturages de haute montagne de Valachie ⁴¹. Dans le chapitre consacré aux revenus du domaine, nous avons vu que les registres de comptes mentionnent très régulièrement les taxes perçues pour la location de pâturages et d'abris pour les moutons, ce qui prouve l'intérêt qu'avaient les seigneurs fonciers à attirer les troupeaux sur leurs terres, un intérêt analogue à celui qu'ils avaient d'accroître la production de vin et d'eau-de-vie, de développer l'apiculture, ainsi que l'élevage du gros bétail et des porcs. Les boissons, tout comme les porcs, étaient des marchandises entièrement libres à l'exportation, cependant que la cire, le miel, le gros bétail et ses sous-produits — laine, peaux, graisse —

³⁹ N. Iorga, *Istoria comerşului românesc* (Histoire du commerce roumain), vol. II, Bucarest, 1925, p. 14 — 15, 19—23, 49—50; I. Moga, *Politica economică austriacă...*, p. 140—143.

⁴⁰ I. Moga, *op. cit.*, p. 143.

⁴¹ N. Iorga, *op. cit.*, p. 19—21.

pouvaient assez facilement être soustraits aux exigences ottomanes⁴². En 1779, la chancellerie aulique de Transylvanie précise que les relations économiques entre les pays situés de part et d'autre des Carpates sont caractérisées par les points suivants : « d'étroits rapports entre la Grande Principauté de Transylvanie et les provinces limitrophes de Valachie et de Moldavie ; la nécessité de différentes importations de matières premières dont la Grande Principauté de Transylvanie a besoin en quantité ; l'élevage, qui est dans une mesure considérable, l'occupation de la majorité de la population, notamment de la population frontalière, laquelle fait de tout temps pâtres ses troupeaux en Valachie et en Moldavie ... »⁴³. Ces constatations attestent une fois de plus les tendances de l'économie agraire de la Valachie au XVIII^e siècle en général et celles de l'économie du domaine en particulier, tendances conformes à la situation politico-économique de l'Etat valaque durant cette période.

Il faut souligner toutefois que les rapports commerciaux entre l'Autriche et la Valachie se sont plus d'une fois heurtés à de graves difficultés. Il y avait en premier lieu les abus de l'administration turque à l'égard des marchandises et des commerçants autrichiens. Puis il y avait le monopole ottoman qui, ainsi qu'on l'a vu, empêchait d'acheter librement. A ces deux facteurs principaux s'ajoutaient les manques, la famine et les épidémies qui sévissaient continuellement dans les pays roumains et décourageaient les marchands

⁴² B. Surdu, *Linile dezvoltării social-economice a Transilvaniei în secolul al XVIII-lea pînă la răscoala lui Horea* (Les grandes lignes du développement social-économique de la Transylvanie au XVIII^e siècle jusqu'à la révolte de Horea), dans « Anuarul Institutului de istorie din Cluj », III (1960), p. 133. L'auteur montre que la Valachie exportait annuellement en Transylvanie environ 200 000 *fonti* (1 *font* (ou Pfund) = 1 livre) de laine en valeur de 150 000 florins. Une quantité importante de peaux, brutes ou apprêtées, était également importée pour les besoins des artisans locaux. D'autre part, la partie méridionale et orientale de la Transylvanie complétait ses besoins en produits alimentaires par ses importations des principautés (lard et vin en valeur de 60 000 à 70 000 florins environ par an). En ce qui concerne le commerce de bétail avec la Transylvanie, un rapport du divan de la Valachie, en date du 26 avril 1811, adressé au général russe Städter montre que « depuis le règne du prince Ypsilanti, qui a autorisé les marchands à exporter du bétail de Valachie en Transylvanie... ils peuvent faire passer de 5 000 à 10 000 têtes de gros bétail, bœufs et vaches, et jusqu'à 30 000, voire 40 000 têtes de menu bétail, c'est-à-dire moutons, chèvres et porcs »; cf. I. Cojocaru, *Documente privitoare la economia Țării Românești — 1800—1850* (Documents concernant l'économie de la Valachie — 1800—1850), vol. I, Bucarest, Ed. științifică, 1958, doc. 34, p. 105—106.

⁴³ I. Moga, *Politica economică austriacă...*, p. 114.

étrangers à s'y rendre⁴⁴. D'autre part, sur un plan plus large, le *Drang nach Osten* autrichien se heurtait à la concurrence de l'Angleterre et de la France, pays qui continuaient à occuper de fortes positions dans le commerce ottoman⁴⁵. Mentionnons enfin l'activité commerciale intense de la Russie, surtout après qu'elle eut obtenu par le traité de Kutchuk-Kainardji (1774) la liberté de navigation dans la mer Noire. Les avantages commerciaux dont allait bénéficier la Russie dans l'Empire ottoman seront du reste bien plus considérables que ceux de l'Autriche. En outre, la Russie allait mettre sur pied dans la mer Noire une puissante flotte, susceptible de défendre ses intérêts commerciaux⁴⁶.

Un fait que l'on ne saurait toutefois ignorer, c'est que, malgré sa puissance, le monopole turc était néanmoins considérablement amoindri par le commerce de contrebande. Celui-ci était favorisé par la longueur et le relief en général très accidenté de la frontière, dont la surveillance était par conséquent fort difficile, et par le fait que les autorités chargées de cette surveillance — les *vatafi de plai* — touchaient des sommes considérables pour fermer les yeux sur les actes de contrebande⁴⁷. On pratiquait la contrebande tant pour le bétail que pour les grains, bien qu'elle fût plus difficile à mettre en exécution pour cette dernière catégorie de produits. Les grains étaient exportés non seulement en Transylvanie et en Autriche⁴⁸, mais aussi en d'autres pays, par le Danube. Malgré la surveillance

⁴⁴ Gheron Netta, *Expansiunea economică a Austriei...*, p. 27, 28, 35.

⁴⁵ *Ibidem*, p. 30.

⁴⁶ *Ibidem*, p. 31, 34—35.

⁴⁷ Un acte particulièrement significatif à cet égard est un ordre du gouvernement de la Valachie au sous-préfet du district de Loviște, montrant que les marchands locaux et les habitants du district « ont commis le méfait d'oser vendre des produits alimentaires au-delà des frontières en Transylvanie, fait absolument contraire à la coutume de ce pays et à la volonté du gouvernement, prohibé du reste de tout temps ». Pour conclure, il est ordonné catégoriquement aux sous-préfets de prendre des mesures pour que « ni blé, ni maïs, ni orge, ni avoine » ne passent la frontière (Bibliothèque Centrale d'Etat, fonds *Brătianu*, doc. XXXVI/3). Au sujet du commerce de contrebande, voir : Hurmuzaki, vol. XX, p. 527 ; V. A. Urechia, *op. cit.*, vol. XIII, p. 378, ainsi que les notes de Naum Rîmniceanu, dans « Bis. Ort. Rom. », XIII (1889), p. 266.

⁴⁸ Il ressort de documents officiels autrichiens de la fin du XVIII^e siècle que la Valachie exportait en Transylvanie non seulement des bêtes à cornes, des porcs, des peaux, miel, cire et vin, mais aussi du blé, produit pourtant presque entièrement monopolisé par la Porte (Hurmuzaki, vol. XV-2, p. 1796—1797). Parfois, cependant, la Porte autorisait certaines exportations de blé en Transylvanie, mais seulement dans les zones limitrophes frappées par la sécheresse (Arch. de l'Etat — Bucarest, *Administrative uechi*, dos. 2167-a, f. 398 ; voir également N. Iorga, *Acte și fragmente*, vol. II, p. 497).

qui s'exerçait, les marchands locaux trouvaient toujours moyen d'exporter les grains et les autres articles prohibés par la Porte ⁴⁹.

Enfin, une dernière facette du commerce des produits agricoles qui mérite d'être pour le moins effleurée, c'est celle ayant trait à la part prise par la population paysanne à l'activité d'échange. Nous avons souligné plus haut que les nombreuses taxes payées par les paysans du fait des monopoles seigneuriaux, auxquelles s'ajoutaient les taxes de pacage et de location des abris pour animaux, peuvent être considérées comme les éléments d'un système fiscal privé entre les mains des maîtres fonciers. Ce système fiscal privé, d'une part, et la fiscalité officielle (les innombrables contributions perçues soit par la trésorerie de l'Etat, soit par la trésorerie personnelle du prince), d'autre part, se conjuguèrent pour rendre extrêmement lourdes les obligations auxquelles les paysans établis sur les domaines tant des boyards que des monastères devaient faire face. De plus, les contributions d'Etat n'étaient pas fixées une fois pour toutes, mais étaient soumises à d'incessantes majorations. Ainsi, au cours des dernières décennies du XVIII^e siècle, la taille, qui avait été de 16 thalers sous le règne d'Alexandru Ypsilanti, fut portée à 30 thalers et même à 90 thalers au temps des incursions des bandes de pillards *pazvangii* ⁵⁵. On se demande comment les paysans faisaient pour payer aussi bien les contributions d'Etat toujours accrues que les nombreuses taxes mentionnées dans les registres de comptes des terres. Or, si les documents n'offrent aucune réponse directe à cette question, il n'est pas impossible de la déduire indirectement.

En effet, au XVIII^e siècle — et il en sera de même au début du siècle suivant — le commerce intérieur avait pris un essor considérable ⁵¹. La preuve en est le nombre croissant des foires et des marchés qui se tenaient sur les terres et qui constituaient non seulement des sources de profits pour les seigneurs, mais aussi des débouchés pour la production paysanne. Dans le mémoire adressé à Panin il est précisé que, les obligations en nature envers les Turcs une fois satisfaites, il restait encore des produits pour le commerce et que de nombreux marchands étrangers venaient acheter de tels produits de chez les paysans roumains ⁵². De même, les instruc-

⁴⁹ Gh. Pertusier, *La Valachie et la Moldavie et de l'influence politique de Grecs du Fanar*. Paris, 1822, p. 81.

⁵⁰ Gh. Cojocaru, *Documente* . . . vol. I, doc. 24, p. 94.

⁵¹ N. Iorga, *Istoria comerşului românesc*, vol. II, p. 17.

⁵² < Mihai Cantacuzino > *Genealogia Cantacuzinilor*, p. 465.

tions d'Alexandru Ypsilanti en date du 18 août 1779 font état du commerce pratiqué entre les paysans riverains du Danube et les villes-frontière turques⁵³. A cet égard, les instructions stipulent que les paysans ne sont libres de vendre leurs produits qu'à partir du moment où les marchands officiels chargés de l'approvisionnement de la capitale ottomane auront accompli tous leurs achats prévus en Valachie. Ces interdictions montrent que les paysans étaient toujours prêts à vendre le plus possible, tendance bien explicable, compte tenu du poids de leurs multiples obligations fiscales. Ainsi, en 1770 — 1780, la compensation en espèces des 12 jours de corvée n'était que d'un *zlot* (90 *bani*), alors que sous le règne d'Alexandru Ypsilanti rien que la taille était de 16 thalers (1920 *bani*)⁵⁴, pour atteindre sous Mihai Soutzo (en 1784) la valeur de 22 thalers (2640 *bani*)⁵⁵. En 1785, il a été perçu en Valachie 2 270 000 piastres au compte des termes trimestriels de la taille, y compris les cotes additionnelles, et 1 080 530 piastres au compte des redevances sur les moutons, les vignobles et le vin, au total 3 380 770 piastres. Rien que la taille était de 35 piastres, l'équivalent de trois bœufs ou de 2 000 kg de grains⁵⁶. Pour satisfaire ces obligations, il fallait que les paysans disposent d'excédents pour la vente. Or, de tels excédents ne pouvaient exister qu'à condition que la réserve seigneuriale ne soit pas devenue une importante entreprise agricole, absorbant de nombreuses journées de corvée. C'est donc que les paysans disposaient du temps nécessaire pour produire eux-mêmes et qu'ils étaient à même, ces produits une fois vendus⁵⁷, de satisfaire leurs différentes obligations envers la trésorerie d'Etat, la trésorerie du prince et le seigneur. Précisons à ce propos que les sommes encaissées par les seigneurs de chez les paysans ne se réduisaient pas aux taxes perçues sur le domaine. En effet, en dehors des sommes encaissées par les Turcs et par l'Etat, une part considérable des impôts versés par les paysans revenait aux boyards sous forme de salaires pour les fonctions administratives que ceux-ci exerçaient dans l'appareil d'Etat. Ces sommes étaient bien entendu grossies de l'argent que les boyards percevaient abusivement lors du paiement des différents impôts et taxes. Etant donné le régime d'oppression économique et politique ottomane, d'une part, et l'arbitraire et

⁵³ Mus. d'hist. Buc., ms. n° d'inv. 31 348, f. 5—8.

⁵⁴ *Ibidem*, f. 5—8.

⁵⁵ *Ibidem*, f. 35—36.

⁵⁶ *Documente Hurmuzaki*, Nouvelle série, vol. I, p. 30.

⁵⁷ V. A. Urechia, *op. cit.*, vol. IV, p. 347 et vol. V, p. 342—344 (mesures en vue de faciliter et d'encourager le commerce paysan).

les abus qui caractérisaient l'administration intérieure de l'autre, les fonctions administratives, notamment celles à caractère fiscal, étaient pour les boyards une source de revenus plus sûrs et plus rentables qu'une agriculture dont les produits étaient soumis aux restrictions de vente et aux prix de réquisition imposés par la puissance suzeraine⁵⁸. Et les paysans, en échange, pouvaient disposer de la liberté et des moyens nécessaires pour exercer une activité productive et pour faire face ainsi tant aux contributions d'Etat qu'aux différentes taxes perçues par les seigneurs sur leurs domaines.

⁵⁸ Les chiffres comparatifs d'où il ressort que les obligations des paysans envers les boyards en tant que dignitaires étaient plus grandes que celles qu'ils avaient envers ces mêmes boyards en leur qualité de maîtres fonciers se trouvent chez S. Columbeanu, *Caracterul exploatării feudale a ţărânilor... 1800—1820*, p. 585—586 et *Economia domeniului feudal...*, p. 349.

CONCLUSIONS

A l'issue de notre enquête, un court bilan s'impose. Il fera ressortir quelques-uns des principaux aspects de l'économie domaniale de la Valachie au XVIII^e siècle. Nous essayerons d'y établir aussi quelques points de comparaison entre l'économie domaniale des pays roumains et celle d'autres pays de l'Europe centrale et sud-est européenne.

Les nombreuses sources consultées et analysées au cours de notre recherche montrent qu'au cours du XVIII^e siècle le domaine seigneurial tend de plus en plus, en Valachie, à devenir une unité économique produisant pour le marché. L'agriculture naturelle, fondée sur l'idée de subsistance, est sur le point d'être remplacée — et pour toujours — par l'agriculture commerciale. Ce processus ne suit évidemment pas un cours uniforme, mais diffère d'une terre à l'autre, en fonction d'une série de facteurs spécifiques.

A cet égard, une première constatation qui se dégage des registres de comptes des terres, c'est que la production commerciale des grains a enregistré des progrès plus rapides sur les terres situées à proximité des grandes villes, comme Bucarest, capitale du pays, ou Craiova, siège de l'administration de l'Olténie. Sur les terres éloignées des chefs-lieux de départements ou d'autres centres urbains, les excédents des principaux produits céréaliers destinés à la vente — blé et maïs en premier lieu — étaient encore réduits. Les villes de Valachie — tout comme celles de Moldavie, d'ailleurs — n'avaient pas encore atteint, au XVIII^e siècle, un niveau de développement susceptible de transformer radicalement la vie économique des principautés. Les maîtres fonciers, auxquels revenait la part la plus importante du revenu national, préféraient faire venir de

l'étranger les produits dont ils avaient besoin; quant aux paysans, soumis à la pression d'une fiscalité accablante, ils étaient trop pauvres pour pouvoir susciter et entretenir dans les villes une activité industrielle soutenue¹.

Une deuxième conclusion qui ressort des registres des terres ce qui concerne la production, c'est qu'une partie des terres seulement possédaient une réserve céréalière en mesure de fournir une production de grains supérieure aux moyennes — extrêmement faibles — du temps. Sur le reste des terres, la réserve seigneuriale de céréales était des plus réduites ou, dans la plupart des cas, inexistente. Le rapport entre la réserve et les tenures était de 1/20, 1/30, 1/40. La faible superficie de la réserve était une conséquence directe du peu de jours de corvée en usage en Valachie : 3 à 12 par an. Quant à l'absence totale de réserve, elle est attestée par les cas, si fréquents, de conversion en argent de la corvée. La faible proportion de la réserve se maintiendra en Valachie pendant la première moitié du XIX^e siècle. Il ressort en effet des nombreuses sources consultées que l'économie domaniale de Valachie était basée nettement sur la dime. La presque totalité des grains qui revenaient au maître n'était pas le produit de sa propre exploitation, qui du reste n'existait pour ainsi dire pas, mais la quote-part — la dime — qu'il prélevait sur la production paysanne. Cette production, avec ses différents secteurs, a joué un rôle important dans l'ensemble de l'économie du pays au XVIII^e siècle et, ainsi que les dernières recherches l'ont établi, dans la première moitié du XIX^e siècle².

Dans les pays du centre et de l'est de l'Europe, la situation de la réserve était entièrement différente. Elle y avait une étendue beaucoup plus considérable, aussi les jours de corvée fournis effectivement en travail y étaient-ils bien plus nombreux : de 3 à 6 par semaine³. L'essor des villes, qui pompaient des quantités consi-

¹ A. Oștelea, *Considerații asupra trecerii de la feudalism la capitalism...*, p. 385—386.

² I. Corfus, *Achiziția produselor agricole pentru export...*, p. 117—143; idem, *Evoluția rentei feudale din Țara Românească...*, p. 831—832; idem, *Prisoasele în Țara Românească...*, p. 909—910.

³ Janos Varga, *Typen und Probleme des bäuerlichen Grundbesitzes in Ungarn 1767—1848*, Budapest, 1965, p. 128 sqq.; W. A. Szerczyk, *Gospodarstwo magnaskie w wojewodztwie Podolskim w drugiej połowie XVIII wieku* (Le domaine des magnats dans le voïvodat de Podolie pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle). Wrocław—Warszawa—Krakow, 1965, p. 65—67, 70, 142; *Histoire de l'économie rurale de la Pologne jusqu'à 1864*, Wrocław—Warszawa—Krakow, 1966, p. 75—79; P. I. Leachtchenko, *Istoria economiei naționale a U.R.S.S.. Formațiunile precapitaliste* (Histoire de l'économie nationale de l'U.R.S.S.. Formations précapitalistes), traduit du russe, vol. I, Bucarest,

dérables de denrées alimentaires, nécessaires à une population en pleine croissance, et de matières premières destinées à leurs industries, d'une part, l'existence de débouchés extérieurs, de l'autre, sont les principaux facteurs qui expliquent cette extension de la réserve et sa transformation en une entreprise agricole produisant pour le marché. Mais il faut souligner que cette entreprise était d'un type bien défini : la mise en valeur de ses ressources avait pour base non pas le travail payé, mais le travail servile, fait qui, dans ces pays, a constitué un frein puissant au développement des relations capitalistes en agriculture. C'est pourquoi le rendement de celle-ci était en général bien au-dessous des entreprises agricoles de l'Europe occidentale, basées sur le travail payé.

Un autre facteur qui entravait le progrès de l'agriculture était la domination économique ottomane qui, quoique entamée par le commerce de contrebande, était malgré tout très puissante, puisqu'elle absorbait une grande partie de la production agricole : grains et produits animaux. L'absence de tout débouché extérieur libre et le fonctionnement du monopole ottoman, avec ses prix de réquisition pour la plupart des produits, ont considérablement ralenti le développement économique des principautés. Les maîtres fonciers ne manifestaient en effet guère d'intérêt pour les secteurs du domaine touchés par l'exercice du monopole ottoman, que les prix imposés par la Porte rendaient fort peu rentables. Ainsi que nous l'avons relevé dans les pages précédentes, le blé de *zaherea* (c'est-à-dire pour l'approvisionnement de l'Empire) était payé deux fois et demi meilleur marché que le prix du marché. A cet égard, des pays comme la Pologne⁴, ou la Russie⁵ ont bénéficié de conditions plus favorables que la Valachie : leurs ports sur la Baltique et la mer Noire constituaient en effet de bons débouchés, permettant des exportations massives de céréales, qui à leur tour stimulaient la production du domaine. Mieux : même dans les Balkans, en dépit du régime économique primitif de l'Empire ottoman, la possibilité d'une libre exportation de grains en Europe centrale a contribué,

Ed. d'Etat pour la littérature économique et juridique, 1955, p. 408 ; *Otcherki istorii SSSR. Period feodalizma. Rossiia v vtoroi polovine XVIII-v.*, Moskva, 1956, p. 53 ; Michel Confino, *Domaines et seigneurs en Russie vers la fin du XVIII^e siècle. Etude des structures agraires et des mentalités économiques*, Paris, 1963, p. 117, 186 ; E. I. Indova, *Dvortsovoe hoziaistvo v Rossii. Pervaa polovina XVIII veka*, Moskva, 1964, p. 154—178, 193—222.

⁴ Jan Rutkowski, *Histoire économique de la Pologne avant les partages*, Paris, 1927, p. 32 ; Stanislaw Hoszowski, *The Polish Baltic Trade in the 15th—18th Century*, dans « Poland at XIth Congress of Historical Sciences in Stockholm » Warszawa, 1960, p. 118—119 ; *Histoire de l'économie rurale en Pologne...*, p. 118—120.

⁵ P. I. Leachtchenko, *op. cit.*, p. 442—443 ; *Otcherki istorii SSSR...*, p. 53.

en Serbie et dans la partie nord-ouest de la Bulgarie par exemple, au développement d'exploitations agricoles complexes, les *tchiflik*, qui produisaient non seulement pour la consommation intérieure, mais aussi pour le marché extérieur⁶. Pourtant, en ce qui concerne l'exportation de grains au XVIII^e siècle, il faut mentionner que, sur le plan général européen, celle-ci était loin d'avoir le développement qu'elle connaîtra au siècle suivant, d'une part en raison des difficultés de transport et, d'autre part, du fait que les Etats européens, étant encore faiblement peuplés, pouvaient satisfaire leurs besoins de consommation de grains par leur propre production⁷.

Nous avons vu également que, dans les pays roumains, les continuelles invasions et occupations armées, avec leurs différents corollaires — multiples obligations en espèces, en nature et en travail; épidémies; amples déplacements de population — avaient instauré un climat d'insécurité, tant en ce qui concerne la vie des habitants que le régime des biens, climat évidemment néfaste à toute activité économique de plus longue haleine. Rappelons que, rien qu'au XVIII^e siècle et dans les premières décennies du siècle suivant, la Valachie et la Moldavie ont subi non moins de neuf invasions et régimes d'occupation militaire⁸. Une situation tout aussi désastreuse a marqué l'histoire de la Pologne, où les guerres et les partages de la seconde moitié du XVIII^e siècle ont eu la même influence néfaste sur le développement économique⁹.

En ce qui concerne les conditions spécifiques régnant dans les pays roumains, il ressort des faits exposés que, aussi bien au XVIII^e siècle qu'au cours des premières décennies du siècle dernier, les obligations des paysans envers l'Etat dépassaient de loin celles envers leurs seigneurs. Le fait est aisément explicable, compte tenu de l'importance réduite de la réserve seigneuriale et, en conséquence, de la corvée. Pour schématiser les choses, la situation était la suivante: une réserve seigneuriale réduite, peu de jours de corvée, mais, en revanche, une fiscalité écrasante, caractérisée par des contributions aussi lourdes que nombreuses. Astreints à une corvée relativement légère, les paysans disposaient ainsi du temps néces-

⁶ Christo Gandev, *L'apparition des rapports capitalistes dans l'économie rurale de la Bulgarie du nord-ouest au cours du XVIII^e siècle*, dans « Etudes historiques », Sofia, 1960, p. 207—220.

⁷ D. A. Xenopol, *Istoria românilor din Dacia Traiană* (Histoire des Roumains de la Dacie Trajane), vol. X, III^e éd., Bucarest, éd. Cartea Românească, <1930>, p. 115.

⁸ En ce qui concerne le caractère du régime d'occupation, voir N. Iorga, *Istoria românilor*, vol. VII, Bucarest, 1938, p. 73—74.

⁹ St. Hozzowski, *op. cit.*, p. 119; *Histoire de l'économie rurale en Pologne...*, p. 79—80.

saire pour produire, dans le cadre de leurs exploitations, de quoi satisfaire les multiples exigences du fisc. Du reste une part non négligeable de leurs impôts revenait, en dehors des sommes drainées par la Porte et par la trésorerie princière, aux boyards, en leur qualité de dignitaires de l'Etat. Pour ceux-ci, c'était là — compte tenu du monopole économique ottoman et d'un système d'administration intérieure fondée sur l'arbitraire — une source de revenus plus rapides et plus importants que ceux d'une agriculture empoisonnée par les prix de réquisition dictés de Constantinople. Rien ne les incitait à développer leur réserve seigneuriale et à tâcher d'en faire des entreprises agricoles de production intensive de céréales¹⁰, aussi exploitaient-ils les paysans plutôt en leur qualité de dignitaires que de seigneurs terriens¹¹. Dernièrement, les chercheurs bulgares ont relevé des situations plus ou moins semblables au sud du Danube : des obligations de corvée très réduites et, en échange, une fiscalité extrêmement lourde, où aux contributions fixes venaient s'ajouter un grand nombre de contributions temporaires suscitées par les expéditions militaires de la Porte. De même que dans les pays roumains, au sud du Danube aussi la fiscalité était aggravée par les abus inimaginables auxquels donnait lieu la levée des contributions¹².

Un autre aspect qui se dégage des registres de comptes du XVIII^e siècle — et qui est valable d'ailleurs aussi pour le début du siècle suivant — c'est l'importance considérable qu'avait l'élevage non seulement dans l'économie paysanne, mais aussi dans celle du domaine. Les grandes étendues de prés à foin et de pâturages dont disposaient tant les maîtres fonciers que la masse des paysans, les revenus considérables, par rapport à ceux de l'agriculture proprement dite, fournis par la vente du bétail et de ses sous-produits, par la vente du foin et la perception des droits de pacage, illustrent la place importante occupée par l'élevage dans l'économie domaniale. Précisons à ce propos que les données statistiques générales du début du XIX^e siècle montrent qu'en 1833 les grains ne représentaient que 16,7 % de la valeur totale des ex-

¹⁰ *Documente Hurmuzaki*, vol. XVII, p. 268—269.

¹¹ L'importance pour les boyards des fonctions administratives et fiscales est relevée par N. Iorga, dans *Istoria poporului românesc* (Histoire du peuple roumain), vol. III, Bucarest, 1925, p. 5 (ce point de vue est d'ailleurs exprimé par le titre même de la IV^e partie : « L'Etat fiscal en tant que source de bénéfices » ; voir également A. D. Xenopol, *Istoria românilor...*, vol. X, p. 163—164.

¹² V. Mutafieva, *De l'exploitation féodale dans les terres de population bulgare sous la domination turque*, dans « Etudes historiques », Sofia, 1960, p. 142—162 ; B.A. Svetkova, *L'évolution du régime féodal turc de la fin du XVI^e siècle jusqu'au milieu du XVIII^e siècle* dans « Etudes historiques », Sofia, 1960, p. 177—203.

portations de la Valachie, contre 50 % pour les exportations de bétail et de ses sous-produits¹³.

Cependant l'action la plus intense du domaine sur l'économie d'échange, c'est — au XVIII^e siècle, comme au début du siècle suivant — dans l'application de plus en plus rigoureuse des monopoles seigneuriaux, et en premier lieu du monopole de la vente des boissons, qu'on la trouve. Des témoignages éclatants sur l'importance extraordinaire de ce dernier monopole nous sont fournis non seulement par les états de comptes des terres, mais aussi par la série interminable de procès intentés aux paysans par les boyards et par les monastères pour des infractions au monopole de la vente des boissons. Etant donné les conditions dans lesquelles se déroulait la domination économique ottomane, avec ses livraisons forcées de grains à des prix dérisoires, les boyards s'étaient désintéressés de la production de céréales, qui ne pouvait être rentable, pour porter toute leur attention sur les secteurs de production qui échappaient aux exigences des Turcs, à savoir en premier lieu la viticulture et la fabrication de l'eau-de-vie. Dans son étude sur le commerce des principautés, écrite en 1835, Jules de Hagemeister montre qu'une grande partie de la récolte de grains était transformée en eau-de-vie et que c'est à peine après l'abolition du monopole commercial ottoman que les grains ont commencé à être exportés sur le marché européen¹⁴. Du reste, nous avons relevé dans un des chapitres précédents que l'Etat a adopté des mesures protectionnistes, interdisant l'importation des boissons étrangères, afin de stimuler ce secteur de l'économie domaniale. Aussi celui-ci est-il devenu le secteur le plus rentable du domaine, celui auquel le seigneur accordait toute son attention. C'est ainsi que les seuls investissements productifs étaient ceux effectués dans le secteur viticole et que l'exploitation y était assurée au moyen du travail payé en espèces et en nature. Aussi le rendement de la viticulture était-il nettement supérieur à celui de la culture céréalière et les bénéfices en étaient-ils bien plus considérables.

Les monopoles seigneuriaux, et en premier lieu le monopole des boissons, jouaient d'ailleurs un rôle important dans l'économie domaniale des pays environnants¹⁵. Ils comptaient parmi les plus

¹³ *Documente Hurmuzaki*, vol. XVII, p. 343—344.

¹⁴ Jules de Hagemeister, *Mémoires sur le commerce des ports de la Nouvelle Russie, de la Moldavie et de la Valachie*, Odessa—Simferopol, 1835, p. 97.

¹⁵ Voir à ce sujet notre étude d'histoire comparée sur les monopoles seigneuriaux : S. Columbeanu, *Monopolurile feudale din Țara Românească în secolul al XVIII-lea în raport cu instituțiile similare din Europa* (Les monopoles seigneuriaux de Valachie au XVIII^e siècle par rapport aux institutions similaires d'Europe), dans « Studii », XXIII (1970), n^o 4, p. 727—737.

puissantes institutions féodales de l'Europe¹⁶. C'est la Révolution française qui a sonné leur glas¹⁷. Mais en Europe centrale et orientale ils n'ont été abolis définitivement qu'après la révolution de 1848¹⁸. Ainsi, en Pologne, les listes de revenus du domaine montrent que le monopole des boissons était dans certains cas, tout comme en Valachie, la principale source de revenus du seigneur¹⁹. En Russie, de même, les archives de la « Société libre d'économie » le caractérisent comme la source la plus sûre et la plus constante de revenus, qui dans bien des cas compensait les déficits enregistrés dans les autres secteurs de l'exploitation terrienne²⁰.

Des données qui viennent d'être décrites à grands traits, deux faits principaux se dégagent : 1) la participation du domaine seigneurial valaque à l'économie d'échange s'est réalisée en premier lieu, au XVIII^e siècle, par la production des boissons alcooliques ; en second lieu, par la production liée à l'élevage et, en troisième lieu seulement, par la production céréalière, laquelle consistait surtout en production paysanne, prélevée sous forme de dîme ; cette situation s'est maintenue pendant les premières décennies du XIX^e siècle ; 2) le secteur de l'économie domaniale où l'on découvre le plus de traits communs entre la structure agraire roumaine et celle des pays d'Europe orientale est celui des monopoles seigneuriaux²¹.

Les données et les constatations exposées dans le présent ouvrage n'ont pas, bien entendu, la prétention d'avoir épuisé l'étude d'un problème aussi complexe que celui de l'économie domaniale au XVIII^e siècle, siècle dont la seconde moitié appartient à la période de transition du féodalisme au capitalisme. Nous avons tâché,

¹⁶ Georges Duby, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 1962, p. 402 et 455—457 (l'auteur montre que les profits obtenus par l'exercice du *droit de ban* étaient beaucoup plus importants que les autres catégories de revenus, ce qui le fait considérer la seigneurie rurale comme une seigneurie *banale*). Au sujet du rôle des monopoles seigneuriaux dans l'économie domaniale de l'Occident, voir également Ch. Ed. Perrin, *Les classes paysannes et le régime seigneurial en France*, <Paris>, 1952, p. 78—79, 82 ; R. Boutroche, *Seigneurie et féodalité*, vol. I, Paris, Aubier, 1959, p. 115.

¹⁷ Georges Lefèvre, *Les paysans du Nord pendant la révolution française*, Lille, 1924, p. 131—132 (Jusqu'en 1790, les droits seigneuriaux ont continué à s'appliquer sur les boissons, les transactions commerciales, l'usage des ponts du domaine. Dans certaines régions, la banalité du moulin produisait des revenus plus considérables que toutes les autres rentes foncières réunies).

¹⁸ Henri Sée, *Esquisse d'une histoire du régime agraire en Europe aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, 1921, p. 27, 160—162, 211—229.

¹⁹ W. A. Szerczyk, *op. cit.*, p. 154, 158.

²⁰ M. Confino, *op. cit.*, p. 169—170, 249.

²¹ S. Columbeanu, *Monopolurile feudale din Țara Românească...*, p. 737.

sur une base documentaire élargie, de poursuivre les investigations antérieures sur ce problème, tout en soulignant dans quelle mesure les conclusions qui se dégagent de l'examen des registres de comptes des terres confirment ou infirment celles formulées antérieurement dans les différents ouvrages d'histoire agraire.

Nous sommes d'ailleurs parvenu à la conclusion que cette masse de documents n'est pas strictement caractéristique pour les réalités agraires du XVIII^e siècle et des premières décennies du siècle suivant, mais qu'elle éclaire aussi des aspects de l'histoire agraire de la période antérieure, pour laquelle on ne dispose pas de sources d'information comparables à celles que les registres de comptes des terres nous ont fournies.

Lei 8,75

TRAVAUX PARUS AUX ÉDITIONS DE L'ACADÉMIE DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE

dans la Collection

«BIBLIOTHECA HISTORICA ROMANIAE»

Série Etudes

- MIRON CONSTANTINESCU et collab., *Etudes d'histoire contemporaine de la Roumanie*, vol. I, 29, 1970, 171 p.; vol. II, 38, 1971, 213 p.
- VASILE MACIU, *Mouvements nationaux et sociaux roumains au XIX^e siècle*, 33, 1971, 335 p.
- APOSTOL STAN, *Le problème agraire pendant la révolution de 1848 en Valachie*, 34 (1), 1971, 153 p.
- VASILE MIHORDEA, *Maitres du sol et paysans dans les Principautés roumaines au XVIII^e siècle*, 36, 1971, 283 p.
- R. DEUTSCH, *Die Entstehung des Meerengenvertrages von Montreux, 1936 (L'origine de la Convention de Montreux, 1936)*, 37, 1971, 267 p.
- M. M. ALEXANDRESCU-DERSCA BULGARU, *Nicolae Iorga — a Romanian Historian of the Ottoman Empire*, 40, 1972, 190 p.
- PAUL CERNOVODEANU, *England's Trade Policy in the Levant and Her Exchange of Goods with the Romanian Countries under the Latter Stuarts (1600—1713)*, 41 (2), 1972, 157 p.
- G. ZANE, *L'industrie roumaine au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle*, 43 (3), 1973, 261 p.
- GEORGETA PENELEA, *Les foires de la Valachie pendant la période 1774—1848, 1838, 44 (4), 1973, 189 p.*
- NICOLAE COPOIU, *Le socialisme européen et le mouvement ouvrier et socialiste en Roumanie 1835—1921*, 45, 1973, 208 p.
- DAN BERINDEI, *L'année révolutionnaire 1821 dans les Pays roumains*, 46, 1973, 246 p.
- LÁSZLÓ BÁNYAI, *Destin commun, tradition fraternelle*, Etudes, 42, 1972, 211 p.

Série Monographies

- MIRON CONSTANTINESCU et al., *Unification of the Romanian National State. The Union of Transylvania with Old Romania*, VII, 1971, 368 p.
- D. PRODAN, *Supplex Libellus Valachorum or the Political Struggle of the Romanians in Transylvania during the 18th Century*, VIII, 1971, 476 p.
- ION BARNEA, ȘTEFAN ȘTEFĂNESCU, *Din istoria Dobrogei, vol. III. Bizantini, români și bulgari la Dunărea de Jos (De l'histoire de Dobroudja, III^e vol., Byzantins, Roumains et Bulgares au Bas-Danube)*, IX, 1971, 440 p.
- * * * *Nicolae Iorga, l'homme et l'œuvre* (Ed. D. M. Pippidi), X, 1972, 414 p.
- GRIGORE IONESCU, *Histoire de l'architecture en Roumanie*, XI, 1972, 589 p.
- VASILE CURTICĂPEANU, *Le mouvement culturel pour le parachèvement de l'Etat national roumain (1918)*, XII, 1973, 264 p.